

Contrat de Progrès Territorial

du bassin versant **Cère amont**

2023 - 2027



Travail financé avec le concours de l'Union Européenne dans le cadre des fonds FEDER, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental du Cantal

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

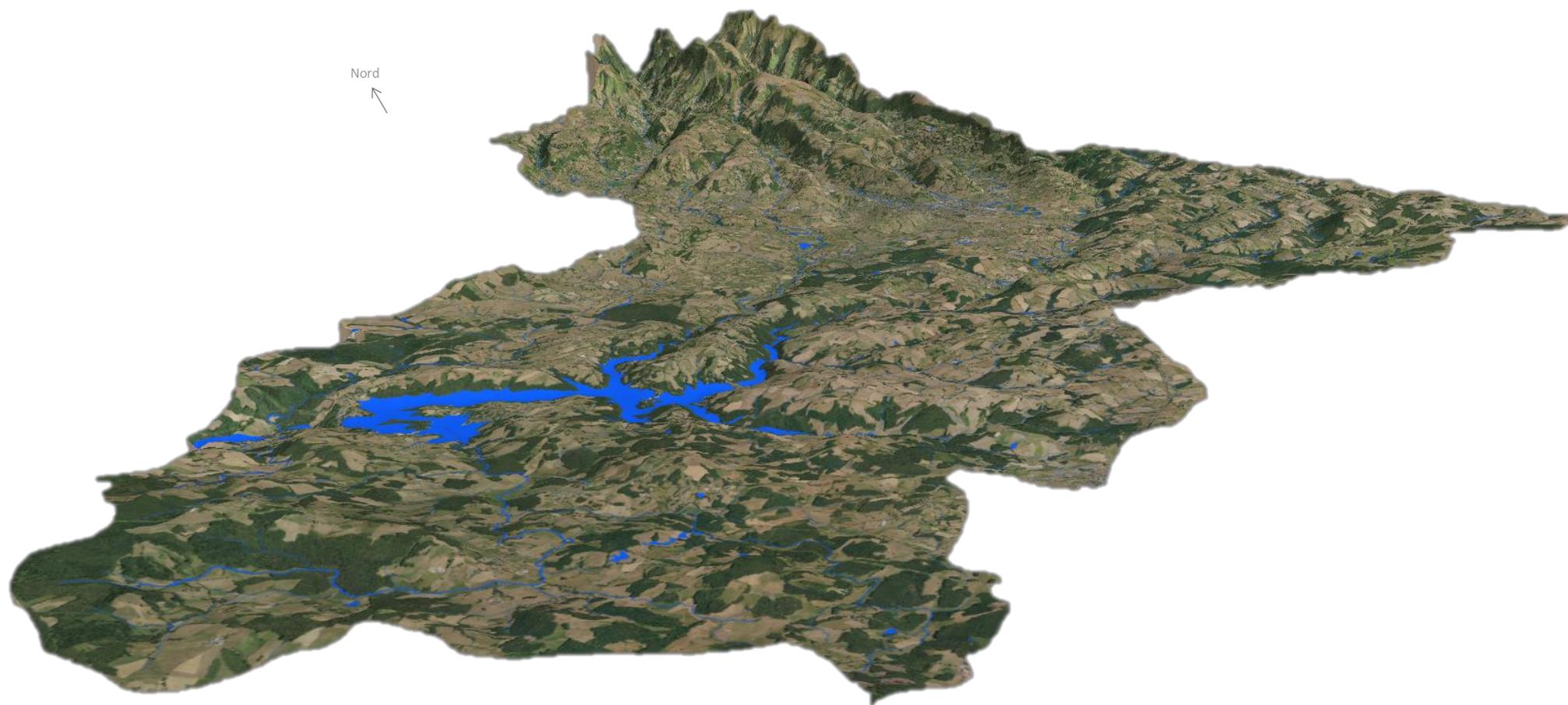
Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5	Article 10 : Durée, validité du contrat et modalités de résiliation.....	20
CONTEXTE : PRESENTATION DU TERRITOIRE, DE LA GOUVERNANCE ET DES ENJEUX	7	Article 11 : Responsabilités et assurances	20
LE CONTRAT.....	9	Article 12 : Règlement des litiges.....	20
Article 1 : Objet et objectifs du contrat.....	9	LISTE DES ANNEXES DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DU BASSIN CERE AMONT	23
Article 2 : Contenu du contrat.....	12	Annexe 1 : carte du territoire administratif du contrat	25
ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....	15	Annexe 2 : carte et tableau des masses d'eau concernées	27
Article 3 : Engagement des structures porteuses	15	Annexe 3 : liste des actions du plan d'actions opérationnel territorialisé (paot) associées	29
Article 4 : Engagements de l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont	15	Annexe 4 : liste des indicateurs du tableau de bord de suivi du contrat	31
Article 5 : Engagement des maîtres d'ouvrage	15	Annexe 5 : tableaux financiers récapitulatifs.....	33
Article 6 : Engagement des partenaires financiers et de l'État	16	Annexe 6 : composition du comité de pilotage	39
MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	19	Annexe 7 : rapport technique détaillé	41
Article 7 : Pilotage du contrat.....	19		
Article 8 : Bilan	19	ANNEXES	
Article 9 : Avenant	20		



Représentation en 3 dimensions du bassin versant Cère amont avec exagération des reliefs

PREAMBULE

Le présent Contrat de Progrès Territorial du bassin Cère amont, désigné ci-après par le terme « Contrat » est conclu entre :

L'État, représenté par M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du CANTAL ;

L'Agence de l'eau Adour-Garonne, représentée par M. Guillaume Choisy, Directeur Général ;

Le Département du Cantal, représenté par M. Bruno FAURE, Président.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, représentée par M. Pierre MATHONIER, Président ;

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, représentée par M. Michel TEYSSEDOU, Président ;

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, représentée par Mme. Dominique BRU, Présidente ;

Les principaux maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans le contrat de progrès territorial sont :

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;

La Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne ;

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

CONTEXTE : PRESENTATION DU TERRITOIRE, DE LA GOUVERNANCE ET DES ENJEUX

La cartographie de la situation administrative du territoire concerné par ce Contrat de Progrès Territorial est en **annexe 1** du présent document.

Le bassin Cère amont s'étend des monts du Cantal et ses reliefs à plus de 1 800 mètres d'altitude, jusqu'en Châtaigneraie aux reliefs plus doux. La succession des barrages de Saint-Etienne-Cantalès puis de celui de Nèpes marque la limite aval de ce territoire hydrographique, avec une altitude de 440 mètres à l'exutoire. Ce sont plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau qui drainent ce bassin versant de 735 km², avec des débits très dépendants des précipitations.

L'agglomération aurillacoise et sa banlieue condensent un large foyer de vie et d'activités, alors qu'en campagne, on rencontre un habitat plus diffus. La principale activité économique du Cantal reste l'agriculture d'élevage, qui exploite la grande majorité des parcelles riveraines des cours d'eau, propriétés privées.

Environ 60 000 habitants peuplent ce bassin versant, qui recoupe 58 communes cantaliennes.

Les principaux cours d'eau concernés sont :

- La Cère (81.32 km sur ses 120) ;
- La Jordanne (41.23 km) ;
- L'Authre (43.43 km) ;
- Le Ruisseau de Roannes (15.57 km) ;
- Le Ruisseau du Pontal (14.29 km) ;
- Le Ruisseau du Mamou (15.63 km) ;
- Le Ruisseau de Lentat ;
- Le Ruisseau de Cautrunes ;
- Le Ruisseau de la Baysse (Reilhaguet) ;
- Le Ruisseau de Veyrières ;
- Le Ruisseau de Quitiviers
- Le Ruisseau d'Angles ;
- Le Ruisseau de Gavanel ;
- Le Ruisseau d'Auze / Lacamp.

Le bassin Cère amont est découpé en :

- 21 masses d'eau superficielles dont 20 masses d'eau rivière et 1 masse d'eau lac ;
- 2 masses d'eau souterraines.

Une carte et la liste détaillée de ces 23 masses d'eau est jointe en **annexe 2**.

Les principaux enjeux du territoire concerné par le contrat sont :

- Lutter contre l'eutrophisation du lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès ;
- Assurer la distribution en eau potable dans le temps et dans l'espace avec un taux de pertes faible ;
- Assurer l'épuration de toutes les eaux usées pouvant transiter par un réseau collectif, le cas échéant, contrôler et mettre aux normes les systèmes d'assainissement individuels sur ce territoire à l'habitat diffus ;
- Adapter les pratiques et l'aménagement du territoire au changement climatique ;
- Adapter l'activité agricole, principale activité dans le Cantal, pour un meilleur respect des milieux naturels dont les milieux aquatiques ;
- Développer le tourisme vert ;
- Développer et maintenir les activités pleine nature ;
- Développer une gouvernance collective et mutualiser des moyens pour le même objectif de reconquête du bon état des masses d'eau superficielles ;
- Recréer ou maintenir un écosystème cours d'eau fonctionnel, avec des habitats propices à une faune et une flore diversifiée et rare.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a conventionné avec les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès pour la création de l'Entente intercommunautaire Cère amont. Cette dernière permet une mise en commun de l'ingénierie en matière d'études préalables et de réflexions spécialisées afin de coordonner les actions à mener dans un objectif de cohérence mais aussi d'économie d'échelle. L'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont porte l'animation de la gestion intégrée de l'eau mais ce sont les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale la composant qui portent les actions sur leurs territoires administratifs. Ils sont désignés ci-après par le terme « structures porteuses ».

Le contrat est concerné par le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) Cère amont et dont les actions principales sont :

- Elaborer le Contrat de progrès territorial du bassin versant Cère amont ;
- Elaborer le plan pluriannuel de gestion du bassin versant Cère amont ;
- Mettre en défens les berges ;
- Aménager des points d'abreuvement pour les animaux d'élevage ;
- Restaurer la ripisylve ;
- Aménager ou effacer le plan d'eau de Vézac et restaurer les zones humides de son bassin ;
- Aménager ou effacer le seuil du Martinet sur le Roannes en vue de restaurer les habitats pour la moule perlière et la truite ;
- Restaurer les habitats pour la moule perlière ;
- Diversifier les écoulements du lit ;
- Animer la mise en œuvre de la restauration apaisée de la continuité écologique sur l'Authre ;
- Supprimer les lagunes de la station d'épuration de l'usine Les Fromageries Occitanes et restaurer le cours d'eau ;
- Limiter les apports en fertilisants sur les sous-bassins versants prioritaires issus du diagnostic ;
- Restaurer les zones humides drainées.

Voir le détail en [annexe 3](#).

LE CONTRAT

Le présent contrat a été établi sur la base de ses pièces constitutives (état des lieux, diagnostic, fiches actions) qui ont été finalisées **en date du.....**

Article 1 : Objet et objectifs du contrat

Ce document contractuel a pour ambition de mobiliser l'ensemble de la population et des secteurs d'activités autour des bonnes pratiques et usages raisonnés de l'eau dans un contexte de changement climatique, pour tendre vers le bon fonctionnement des milieux aquatiques et leur bon état.

HYDROMORPHOLOGIE

Les modelés du paysage sont en évolution en raison d'une dynamique d'érosion/transport/dépôt assez forte, issue des reliefs et du climat. Les activités anthropiques accentuent l'évolution de ces paysages en contrariant les trajectoires naturelles. Cela se traduit essentiellement par des perturbations hydrologiques, morphologiques et sédimentaires comme le déplacement et la modification des chenaux d'écoulement, l'implantation de seuils et barrages transversaux, la stabilisation et fixation des berges, l'extraction de sédiments, l'amplification du ruissellement et des pics de crue par l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation du champ d'expansion des crues. Plusieurs fiches-actions du contrat de progrès territorial visent à traiter les troubles érosifs et sédimentaires par la renaturation des cours d'eau ou encore le rétablissement de la continuité écologique.

QUANTITE

La proportion de zones humides est faible, ce qui engendre des étiages sévères en l'absence prolongée de précipitations. Les sols et sous-sols de l'amont de ce bassin versant favorisent l'évacuation de l'eau et non sa rétention. Face aux changements climatiques et sociétaux qui prévoient une tension sur la ressource en eau, il est urgent d'intensifier les efforts pour en garantir la disponibilité dans un futur proche. Ce contrat de progrès territorial intégrera, en ce sens, un panel de fiches-actions favorisant le stockage naturel de l'eau dans les sols, la préservation des zones humides, la prospection de nouvelles ressources, l'optimisation des systèmes de production et d'adduction d'eau potable, la sensibilisation et l'accompagnement de tous les usagers aux économies d'eau.

En corrélation avec cette tendance actuelle à l'évacuation de l'eau, ce bassin est soumis aux crues. Celles-ci surviennent principalement en hiver et au printemps lors de la fonte des neiges, du radoucissement et de précipitations intenses mais il est tout à fait possible que des crues importantes surviennent en été sur de gros épisodes pluvieux. L'historique de dommages liés aux inondations est faible en raison d'une assez bonne prise en compte des zones inondables dans le

développement urbain et économique. Toutefois, nombre d'ouvrages et de personnes seraient mis en péril en cas de très grosse crue. L'absence d'historique en la matière ne doit pas occulter l'existence réelle du risque. En ce sens, le contrat de progrès territorial de ce bassin versant s'attachera à cultiver la notion de risque, à mettre en évidence les points sensibles et à développer des systèmes d'alerte et d'informations locaux.

QUALITE

Le dernier état des lieux de 2019 dans le cadre du SDAGE fait ressortir sur les 21 masses d'eau de Cère amont :

0 masse d'eau en **très bon état**

7 masses d'eau en **bon état**

10 masses d'eau en **état moyen**

3 masses d'eau en **état médiocre**

0 masse d'eau en **mauvais état**

1 masse d'eau en **état inconnu**

Les principaux paramètres déclassant l'état écologique restent multiples et localisés.

L'état biologique est fragile et insuffisant notamment sur les populations de diatomées.

L'état physicochimique est également déclassant pour certaines masses d'eau qui affichent des concentrations en phosphore total, en orthophosphates et en nitrites élevées. Les concentrations en carbone organique dissous ne sont pas non plus celles que l'on devrait rencontrer dans les cours d'eau de ce bassin versant.

Enfin, si la température de l'eau n'est pas surveillée finement dans les années futures.

Une amélioration de l'état physicochimique sur la majorité des stations de suivi se dessine sur les 10 dernières années, amenant plusieurs masses d'eau à la limite du bon état écologique.

La qualité des masses d'eau est impactée par des pressions domestiques, agricoles et industrielles qui s'ajoutent aux troubles hydromorphologiques et hydrologiques précédemment cités.

Les axes prioritaires d'amélioration visés par les fiches-actions du contrat de progrès territorial portent, par exemple, sur les systèmes d'épuration des eaux usées, les rejets directs, la production/le stockage et la valorisation des effluents d'élevage, la gestion des eaux de ruissellement et l'abreuvement du bétail dans les cours d'eau.

SUIVI

Ce contrat de progrès territorial s'attachera à finaliser le maillage du territoire via un réseau de suivi de la qualité et de la quantité des eaux de surface comme de profondeur. En plus d'une proposition de création de nouveaux points de mesures stratégiques, des compléments de paramètres analysés seront proposés sur les stations existantes. Au regard de l'enjeu quantitatif, d'importants moyens permettront un recueil de données nécessaires à l'aide à la décision.

ANIMATION

L'ensemble des actions proposées initieront un début de réponse aux perturbations dont sont victimes les milieux aquatiques du bassin Cère amont. D'un contenu réaliste et réalisable, ce document directeur est attendu par l'ensemble des acteurs du territoire pour structurer la gestion de l'eau et des

milieux aquatiques. Le choix des actions sera le fruit d'une stratégie alliant état des milieux, besoins publics ou privés, pertinence technico-financière et enfin, visibilité et reproductibilité. L'intérêt général ne pourra couvrir l'ensemble des perturbations diffuses ou ponctuelles dont la résorption incombe à leurs responsables. Les propriétaires riverains ne seront en aucun cas déresponsabilisés et devront prendre conscience de leur rôle dans cette démarche transversale et

globale. En ce sens, les Etablissements Publics d'Intérêt Communal, au travers de l'Entente de bassin, s'efforceront d'accompagner du mieux possible les maîtres d'ouvrages publics ou privés dans leurs décisions et leurs actions.

La sensibilisation, la formation et le conseil auront une place centrale dans le plan d'actions et dans le quotidien des 5 années de sa mise en œuvre.

Les grands objectifs retenus ont pour but de ne pas laisser se dégrader voire d'améliorer la qualité des masses d'eau en s'appuyant sur les **XX** enjeux suivants :

XX ;

XX ;

XX ;

XX ;

XX ;

XX.

Article 2 : Contenu du contrat

Le contrat comprend 4 volets :

Volet 1 : Hydromorphologie

Problématiques identifiées par le diagnostic	Intitulés des thématiques d'actions
Libre accès du bétail aux cours d'eau et leurs berges	Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques Accompagner certains travaux de reprise de berges Renaturer des cours d'eau Restaurer la continuité écologique
Colmatage du substrat des cours d'eau	
Qualité insatisfaisante des eaux de surface	
Déstructuration de berges naturelles	
Instabilité de berges en secteur anthropisé	
Modification des tracés naturels des cours d'eau	
Perturbation des flux (eau, sédiments, faune, bois mort)	
Perte de diversité d'habitats aquatiques	

Montant prévisionnel des opérations : 1 560 000 €

Volet 2 : Végétation et biodiversité

Problématiques identifiées par le diagnostic	Intitulés des thématiques d'actions
Tenue des berges globalement insuffisante	Diversifier des ripisylves Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes Diversifier des habitats aquatiques Préserver et restaurer la trame verte Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales
Ruissellement des eaux de pluie	
Erosion des sols du bassin versant	
Présence de maladies touchant les essences de ripisylve	
Embâcles gênants	
Espèces inadaptées en bord de cours d'eau	
Présence d'espèces exotiques envahissantes	
Faible proportion et diversité d'habitats, de corridors pour la faune terrestre	
Appauvrissement voire disparition de certaines espèces	

Montant prévisionnel des opérations : 640 000 €

Volet 3 : Qualité et quantité

Problématiques identifiées par le diagnostic	Intitulés des thématiques d'actions
Ruissellement des eaux de pluie Sensibilité des milieux aux épisodes secs Faible surface de zones humides Suivi insuffisant des débits et nappes	<p>Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau</p> <p>Suivre l'état quantitatif de la ressource en eau</p> <p>Suivre la qualité des milieux aquatiques</p> <p>Gérer et limiter l'impact des inondations</p> <p>Retirer les déchets des rivières</p> <p>Gérer les eaux pluviales urbaines</p> <p>Améliorer les systèmes d'assainissement</p> <p>Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques</p>

Montant prévisionnel des opérations : 29 945 133 €

Volet 4 : Animation

Problématiques identifiées par le diagnostic	Intitulés des thématiques d'actions
<p>Mauvaise connaissance des droits, devoirs, bonnes et mauvaises pratiques vis-à-vis de la préservation de l'eau, sa qualité et des milieux aquatiques</p> <p>Dérives de certaines pratiques agricoles, forestières</p> <p>Manque de gouvernance et d'implication des citoyens, riverains, professionnels, collectivités pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques</p>	<p>Travailler avec les forestiers, les agriculteurs pour des pratiques plus respectueuses des milieux aquatiques</p> <p>Animer, sensibiliser, communiquer</p> <p>Animer le Contrat de Progrès Territorial</p>

Montant prévisionnel des opérations : 1 164 667 €

Un plan de financement a été élaboré en partenariat avec les représentants des partenaires financiers pour chaque opération. Les tableaux récapitulatifs sont présentés en **annexe 5**.

Les sommes indiquées sont des estimations prévisionnelles indicatives.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Article 3 : Engagement des structures porteuses

Les EPCI membres de l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont sont garants de la cohérence et de la synergie des actions mises en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage, cosignataires du contrat.

Ils s'engagent à assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires.

Article 4 : Engagements de l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont

L'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont assure :

- la mise en œuvre administrative et technique du contrat et en particulier :
- le secrétariat technique et administratif du comité technique ou du comité de pilotage,
- l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat (présentation par volets et présentation fonctionnelle – ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations et d'atteinte des objectifs),
- la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat,
- l'animation et la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article 3 ;
- l'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement...).

Article 5 : Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage des opérations inscrites au contrat s'engagent sur la durée du contrat indiquée à l'article 10 ci-dessous à mettre en œuvre une synergie entre eux, dans le cadre du contrat, afin de renforcer l'efficacité des actions de ce dernier.

Les maîtres d'ouvrage valident les objectifs du contrat et s'engagent à :

- réaliser les travaux prévus par le contrat dans les délais fixés par le calendrier prévisionnel présenté en **annexe 5** sous réserve de l'obtention des financements indiqués dans ce même tableau ;
- transmettre aux structures porteuses des données relatives aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat.

Article 6 : Engagement des partenaires financiers et de l'État

L'**annexe 5** présente, à titre indicatif, les tableaux récapitulatifs des engagements financiers prévisionnels des différents partenaires du contrat.

Article 6-1 : Engagement commun

Les partenaires s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention ;
- apporter un soutien technique et méthodologique aux structures porteuses.

Article 6-2 : Engagement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage, sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, à présenter à ses instances sur la période 2023-2027, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat, selon les modalités d'attribution des aides en vigueur sur son 11^{ème} programme et dans la limite de ses dotations financières disponibles.

L'aide prévisionnelle globale de l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le contrat est estimée à **11 850 000 €**.

Conformément à l'avis de la Commission des interventions du **XX/XX/XX** ou à la délibération du conseil d'administration n° **DL/CAXX-XX du XX/XX/XX**, les opérations listées dans le tableau ci-après font l'objet de dispositions particulières.

Opérations bonifiées		
Intitulé de l'opération bénéficiant d'un taux d'aide bonifié	Taux maximum bonifié	Justification de la bonification
Restaurer la continuité écologique	80 %	Effacement d'ouvrages sur des cours d'eau inscrits en liste 2
Restaurer la continuité écologique	50 %	Equipement d'ouvrages sur des cours d'eau inscrits en liste 2
Etudes des systèmes d'assainissement prioritaires	80%	Fort enjeu de réhabilitation des systèmes pour la qualité des milieux, éviter les déversements d'eaux usées, etc
Travaux sur les systèmes d'assainissement prioritaires	70 %	Fort enjeu de réhabilitation des systèmes pour la qualité des milieux, éviter les déversements d'eaux usées, etc
Opérations dérogatoires aux MODALITES D'AIDE classiques de l'Agence		
Intitulé de l'opération dérogeant au programme classique	Caractère dérogatoire	Justification du caractère dérogatoire
Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels	50 %	Réalisation de plusieurs opérations groupées sur la durée du Contrat pour améliorer significativement les pressions domestiques sur les secteurs où elle est forte
Retirer les déchets des rivières	50 %	Actions bénéfiques pour la qualité des milieux aquatiques de ce bassin peuplé de 60 000 habitants
Instrumentation des réseaux d'assainissement et d'eau potable	50 %	Intérêt de pousser les recherches sur les réseaux pour réduire les pollutions diffuses et ponctuelles mais aussi pour optimiser les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel
Interconnexion entre le réseau de distribution en eau potable de Vézac et le grand réseau d'Aurillac-Arpajon	50 %	Sécurisation de l'alimentation en eau potable des administrés en cas de problèmes sur l'un des systèmes ou en cas de tension quantitative

Article 6-3 : Engagement de l'État

L'État s'engage à prioriser ses contrôles au titre de la police de l'eau sur le territoire du contrat.

L'État pourra participer financièrement à certaines opérations qui relèvent notamment de sa politique.

L'aide prévisionnelle globale de l'État dans le contrat est de **1 670 229 €**.

Les engagements de l'État dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de crédits financiers suffisants par les Lois de finances. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits de l'État.

Les participations de l'État affichées dans les tableaux récapitulatifs sont prévisionnelles et pourront faire l'objet de modifications générales en cas de réforme de la politique de l'État dans le domaine de l'Eau.

Article 6-4 : Engagement du Département du Cantal

Dans le cadre de sa politique environnementale, et conformément à ses critères d'intervention adoptés par l'assemblée départementale, le Département du Cantal s'engage à apporter son concours technique et financier au contrat, pour les opérations inscrites dans le contrat, et ceci sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes du Conseil général. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024, date de fin de l'actuel Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques.

L'aide prévisionnelle globale du Département du Cantal dans le contrat est de **877 993 €**.

Par ailleurs, d'autres crédits départementaux additionnels pourront être affectés à certaines opérations du contrat, dans le cadre d'autres politiques départementales.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article 7 : Pilotage du contrat

L'animation et la coordination du contrat sont assurées par l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été mis en place. La composition du comité de pilotage est jointe en **annexe 6**.

Les structures porteuses se réservent le droit d'associer au Comité de pilotage et au Comité technique, toute structure externe qu'elles estiment pertinentes.

Ses rôles sont les suivants :

- constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs de l'eau ;
- évaluer et mesurer l'état d'avancement du contrat, valider et réajuster le programme annuel du contrat ;
- proposer des orientations ;
- contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis à l'article 4 ;
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat ;
- veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;
- assurer la cohérence des aménagements, des actions et des mesures de gestion intervenant sur le bassin versant du XX;
- coordonner les différentes procédures d'aménagement et de gestion du territoire entre elles.

Les propositions faites dans le comité de pilotage doivent être approuvées au sein des instances décisionnelles de chaque

Collectivité membre de l'Entente pour être validées.

Article 8 : Bilan

Les objectifs sont quantifiés sous forme d'indicateurs qui feront l'objet d'un tableau de bord annuel de suivi qui sera renseigné tout au long du contrat.

La liste des indicateurs de résultats permettant de renseigner le tableau de bord de suivi du contrat est indiquée en **annexe 4** du présent document.

Un bilan intermédiaire à mi-contrat ainsi qu'un bilan final seront réalisés à partir du suivi des indicateurs, mis en place de façon continue sur la durée du contrat.

Le bilan final sera réalisé dans un délai maximum de 6 mois après la date de fin du contrat indiquée à l'article 10 ci-dessous.

Article 9 : Avenant

Sont considérés comme pouvant donner lieu à un avenant du contrat :

- la modification des objectifs du contrat ;
- la modification du programme d'action initialement arrêté (actions complémentaires après étude de faisabilité, maturation de réflexions, opportunités, etc.) ;
- les résultats de l'évaluation à mi-parcours qui montreraient l'inadaptation des actions aux objectifs fixés.

L'opportunité d'un avenant sera discutée et présentée au comité de pilotage pour approbation. La proposition d'avenant sera validée par le comité de pilotage avant présentation aux instances décisionnelles des différents partenaires concernés.

partenaires par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de 3 mois.

Article 10 : Durée, validité du contrat et modalités de résiliation

Le présent contrat prend effet à sa date de signature. Les opérations inscrites dans le contrat à l'exception de la réalisation du bilan final devront être engagées avant la fin du contrat fixée au **XX XX XX,**

Les partenaires se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat en cas de non-respect du programme ou des engagements de l'un des partenaires ou pour tout motif d'intérêt général. Auxquels cas, la résiliation est notifiée aux

Article 11 : Responsabilités et assurances

Les partenaires s'engagent à souscrire une assurance auprès d'une compagnie qualifiée pour couvrir les risques qui lui incombent.

Article 12 : Règlement des litiges

Pour tout litige qui pourrait naître entre les parties quant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent préalablement à toute instance de trouver un accord amiable.

Dans le cas où aucune conciliation ne pourrait intervenir, les tribunaux compétents seront saisis pour résoudre les litiges contentieux issus des présentes.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

LISTE DES ANNEXES DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DU BASSIN CERE AMONT

Annexe 1 : Carte du territoire administratif du contrat

Annexe 2 : Carte et tableau des masses d'eau concernées

Annexe 3 : Liste des actions du PAOT associées

Annexe 4 : Liste des indicateurs du tableau de bord de suivi du contrat

Annexe 5 : Tableaux financiers récapitulatifs

Annexe 6 : Composition du comité de pilotage

Annexe 7 : Rapport technique détaillé

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

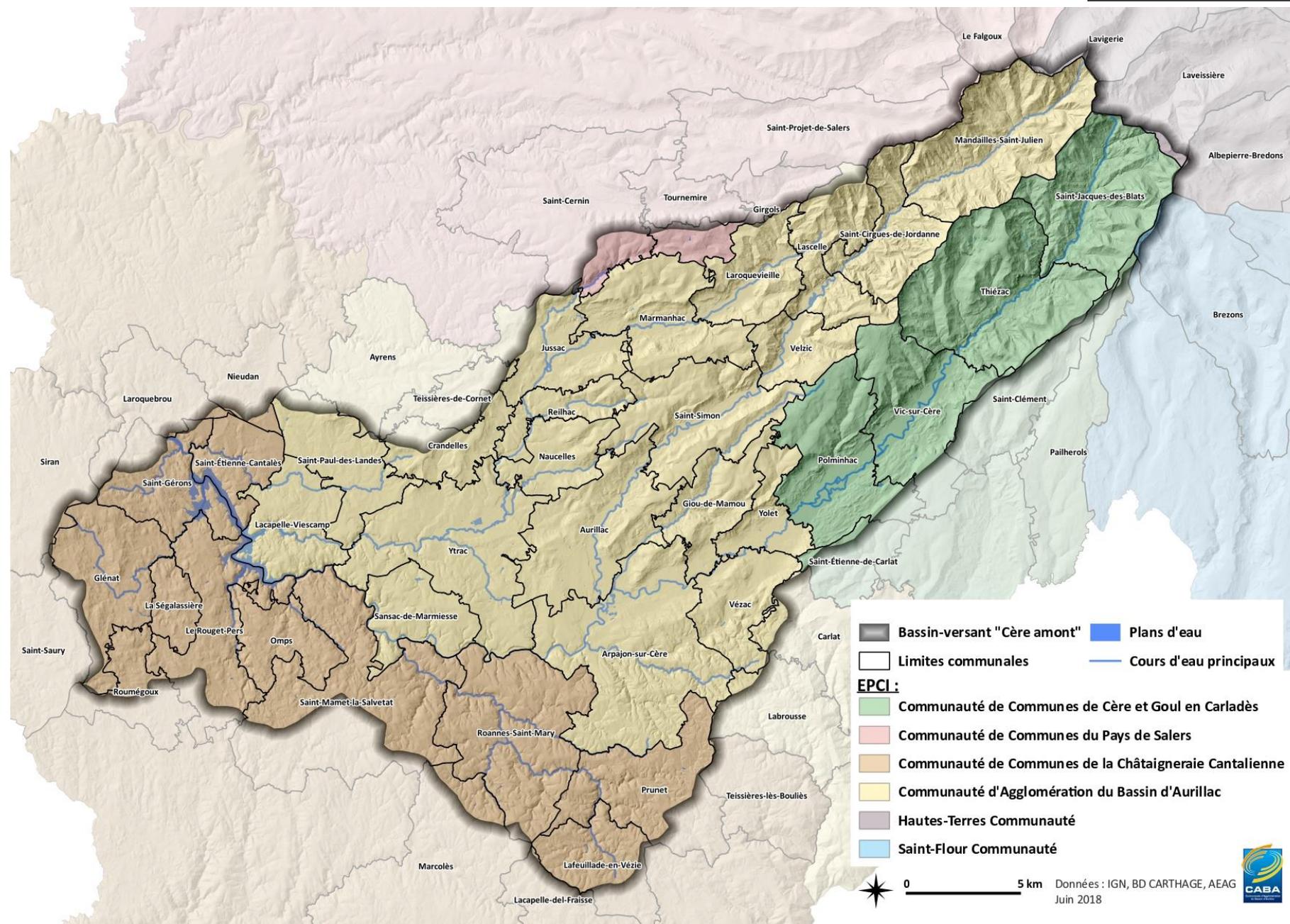
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

ANNEXE 1 : CARTE DU TERRITOIRE ADMINISTRATIF DU CONTRAT



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

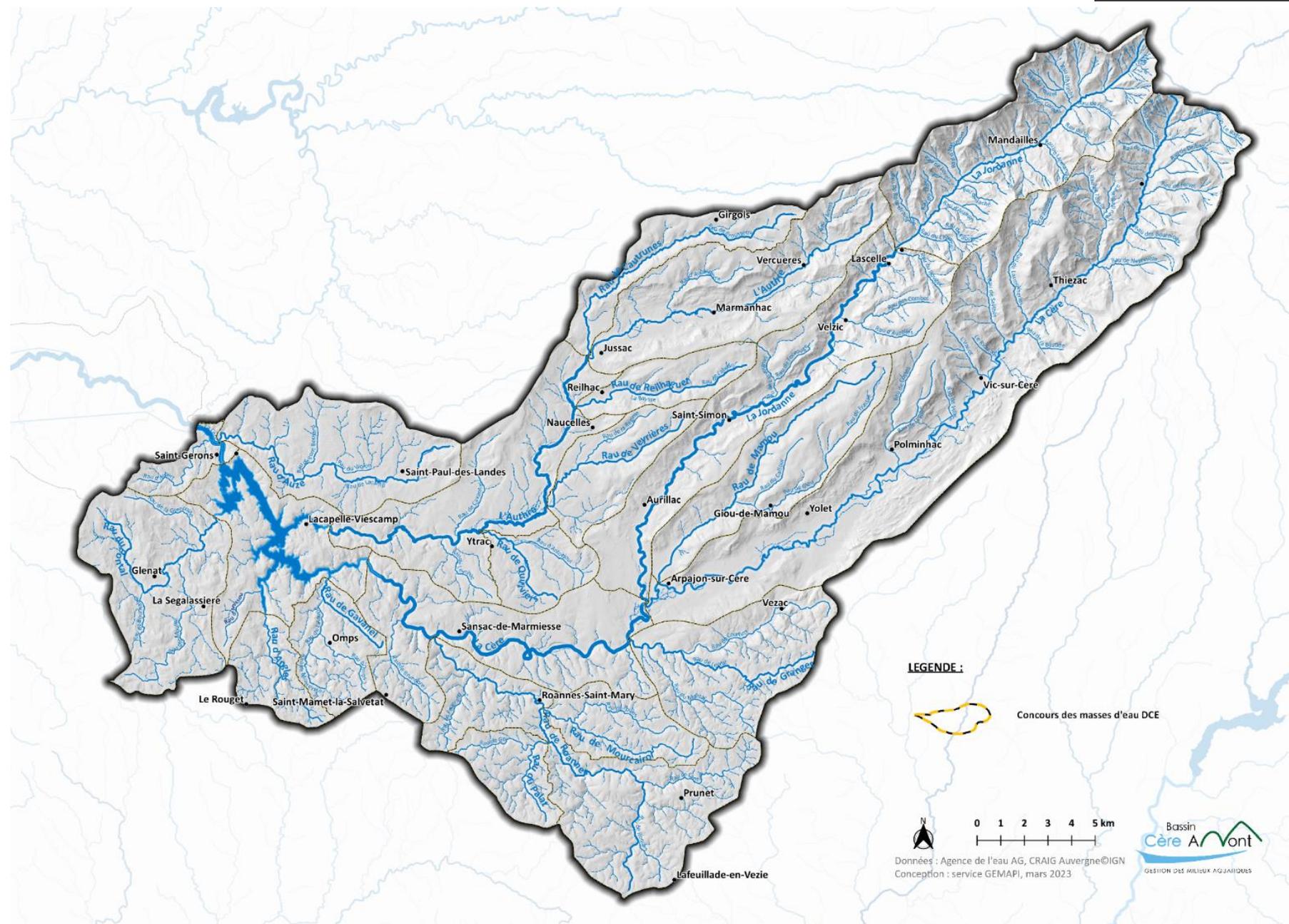
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

ANNEXE 2 : CARTE ET TABLEAU DES MASSES D'EAU CONCERNEES



Masses d'eau superficielles

Grands bassins	Nom de la masse d'eau	Code	Type	Surface (km²)
La Cère en amont d'Aurillac	La Cère de sa source au confluent de la Jordanne	FRFR292	GME	147
	Ruisseau de Mamou	FRFR292_4	TPME	32
La Jordanne	La Jordanne de sa source au confluent du Pouget	FRFR293B	GME	54
	La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère	FRFR293A	GME	56
La Cère entre Aurillac et le barrage de Saint-Etienne-Cantalès	La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de Saint-Etienne-Cantalès	FRFR295B	GME	46
	Ruisseau de Mourcairol	FRFR503_2	TPME	15
	Le Roannes (Roques) de sa source au confluent de la Cère	FRFR503	GME	51
	Ruisseau de Gavanel	FRFRL90_1	TPME	15
	Ruisseau d'Angles	FRFRL90_2	TPME	12
	Ruisseau du Pontal	FRFRL90_3	TPME	39
	Retenue de Saint-Etienne-Cantalès	FRFL90	GME	31

	Ruisseau du Palat	FRFR503_1	TPME	12
	Ruisseau de Lentat	FRFR295B_1	TPME	34
L'Authre	L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)	FRFR48	TPME	17
	L'Authre du confluent du Cautrunes au barrage de Saint-Etienne-Cantalès	FRFR294	GME	46
	Ruisseau de Cautrunes	FRFR481_1	TPME	17
	Ruisseau de Quitiviers	FRFR294_3	TPME	12
	Ruisseau de Veyrières	FRFR294_4	TPME	18
	Ruisseau de Reilhaguet	FRFR294_5	TPME	13
La Cère en Aval du barrage de Saint-Etienne-Cantalès	La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels	FRFR295A	GME	91
	Ruisseau d'Auze	FRFR295A_1	TPME	35

Masses d'eau souterraines

Nom de la masse d'eau	Code
Massif volcanique du Cantal dans le bassin Adour-Garonne	FRFG011
Socle aval du bassin versant de la Dordogne	FRFG006A

ANNEXE 3 : LISTE DES ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL TERRITORIAL ASSOCIEES

Nom de la masse d'eau	Code mesure	Libellé mesure	Priorité
La Cère de sa source au confluent de la Jordanne	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Ruisseau de Mamou	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès			
Ruisseau de Granges	MIA0304	Aménager ou effacer le plan d'eau de Vézac et restaurer les ZH de son bassin versant	P1
	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Le Roannes (Roques)	MIA0203	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve, diversifier les écoulements du lit mineur	P0
Le Roannes (Roques)	MIA0304	Aménager ou effacer le seuil du Martinet sur le Roannes en vue de restaurer les habitats pour la Moule perlière et la Truite fario	P0
Ruisseau du Palat			
Ruisseau de Mourcairol	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget			
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)	GOU0301	Animer la mise en œuvre de la restauration apaisée de la continuité écologique sur l'Authre	P0
	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Ruisseau de Cautrunes			
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Ruisseau de Quitiviers	MIA0203	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve, diversifier les écoulements du lit mineur	P1
Ruisseau de Veyrières			
Ruisseau de Reilhaguet	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès			
Ruisseau de Gavanel	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
	MIA0204	Supprimer les lagunes de la STEP LFO et renaturer le cours d'eau	P0
Ruisseau d'Angles	MIA0202	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve	P1
Ruisseau du Pontal	MIA0203	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer la ripisylve, restaurer les habitats de moule perlière	P0

Ruisseau d'Auze	MIA0203	Mettre en défens les berges, aménager les points d'abreuvement, restaurer les écoulements du lit mineur	
Tout BV	MIA0101	Elaborer le plan pluriannuel de gestion du BV Cère amont	P0
Tout BV	GOU0202	Elaborer le Contrat de Progrès Territorial du BV Cère amont	P0
A cibler	AGR0302	Limiter les apports de fertilisants sur les sous-BV prioritaires issus du diagnostic agricole de 2015	P1
A cibler	MIA0602	Restaurer les zones humides drainées	P1

LEGENDE :

ME avec action P0

ME avec action P1

ME avec action P2/3 (actions
accompagnatrices)ME sans action PAOT avec bon
état

ANNEXE 4 : LISTE DES INDICATEURS DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU CONTR

A venir

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

ANNEXE 5 : TABLEAUX FINANCIERS RECAPITULATIFS

Synthèse des dépenses sur l'ensemble du bassin versant Cère amont

HYDROMORPHOLOGIE										
Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau	320 000 €	16 000 €	48 000 €	80 000 €	112 000 €	64 000 €	50,0%	160 000 €	50,0%	160 000 €
Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques	240 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	0,0%	0 €	100,0%	240 000 €
Accompagner certains travaux de reprise de berges	80 000 €	4 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	16 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Renaturer des cours d'eau	380 000 €	0 €	57 000 €	95 000 €	152 000 €	76 000 €	55,0%	209 000 €	45,0%	171 000 €
Restaurer la continuité écologique	540 000 €	27 000 €	27 000 €	162 000 €	162 000 €	162 000 €	62,5%	337 500 €	37,5%	202 500 €
TOTAL	1 560 000 €	95 000 €	200 000 €	405 000 €	494 000 €	366 000 €	47,9%	746 500 €	52,1%	813 500 €

VEGETATION & BIODIVERSITE

Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Diversifier des ripisylves	280 000 €	14 000 €	42 000 €	70 000 €	98 000 €	56 000 €	50,0%	140 000 €	50,0%	140 000 €
Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau	40 000 €	4 000 €	30 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	50,0%	20 000 €	50,0%	20 000 €
Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes	80 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Diversifier des habitats aquatiques	120 000 €	6 000 €	18 000 €	30 000 €	42 000 €	24 000 €	55,0%	66 000 €	45,0%	54 000 €
Préserver et restaurer la trame verte	80 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales	40 000 €	4 000 €	30 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	55,0%	22 000 €	45,0%	18 000 €
TOTAL	640 000 €	44 000 €	156 000 €	140 000 €	180 000 €	120 000 €	51,3%	328 000 €	48,8%	312 000 €

QUALITE & QUANTITE

Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau	380 000 €	57 000 €	133 000 €	76 000 €	57 000 €	57 000 €	55,0%	209 000 €	45,0%	171 000 €
Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques	48 000 €	4 800 €	36 000 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	50,0%	24 000 €	50,0%	24 000 €
Suivre la qualité des milieux aquatiques	212 000 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	50,0%	106 000 €	50,0%	106 000 €
Gérer et limiter l'impact des inondations	200 000 €	20 000 €	70 000 €	50 000 €	40 000 €	20 000 €	50,0%	100 000 €	50,0%	100 000 €
Retirer les déchets des rivières	40 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	50,0%	20 000 €	50,0%	20 000 €
Gérer les eaux pluviales urbaines	450 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	50,0%	225 000 €	50,0%	225 000 €
Améliorer les systèmes d'assainissement (collectifs et individuels)	14 241 901 €	3 877 500 €	2 314 000 €	1 741 635 €	1 842 500 €	4 466 267 €	61,0%	8 688 759 €	39,0%	5 553 142 €
Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques	14 723 228 €	3 907 828 €	3 581 600 €	2 837 500 €	2 308 800 €	2 087 500 €	23,8%	3 500 631 €	76,2%	11 222 597 €
TOTAL	30 295 129 €	8 007 528 €	6 275 000 €	4 847 935 €	4 391 100 €	6 773 567 €	42,5%	12 873 389 €	57,5%	17 421 740 €

ANIMATION

Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Travailler avec les forestiers, les agriculteurs, pour des pratiques plus respectueuses des milieux aquatiques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0		0 €
Animer, sensibiliser, communiquer	160 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	59,4%	94 992 €	40,6%	65 008 €
Animer le Contrat de Progrès Territorial	734 667 €	126 667 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	70,0%	514 193 €	30,0%	220 473 €
Déployer et exploiter une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA	180 000 €	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	50,0%	90 000 €	50,0%	90 000 €
Animer les opérations groupées de réhabilitation des ANC	90 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	44,4%	40 000 €	55,6%	50 000 €
TOTAL	1 164 667 €	188 667 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	63,5%	739 185 €	36,5%	425 481 €

Thématique	Dépenses totales						Total financeurs			
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
HYDROMORPHOLOGIE	1 560 000 €	95 000 €	200 000 €	405 000 €	494 000 €	366 000 €	47,9%	746 500 €	52,1%	813 500 €
VEGETATION & BIODIVERSITE	640 000 €	44 000 €	156 000 €	140 000 €	180 000 €	120 000 €	51,3%	328 000 €	48,8%	312 000 €
QUALITE & QUANTITE	30 295 129 €	8 007 528 €	6 275 000 €	4 847 935 €	4 391 100 €	6 773 567 €	42,5%	12 873 389 €	57,5%	17 421 740 €
ANIMATION	1 164 667 €	188 667 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	63,5%	739 185 €	36,5%	425 481 €
Total des dépenses	33 659 796 €	8 335 194 €	6 875 000 €	5 636 935 €	5 309 100 €	7 503 567 €	43,6%	14 687 075 €	56,4%	18 972 721 €
Aides financeurs	14 687 075 €	3 590 412 €	2 996 968 €	2 480 459 €	2 349 424 €	3 269 811 €				
Autofinancement	18 972 721 €	4 698 226 €	3 875 171 €	3 177 321 €	2 992 534 €	4 229 469 €				

Thématique	Autofinancement					
	Total	2023	2024	2025	2026	2027
HYDROMORPHOLOGIE	813 500 €	49 540 €	104 295 €	211 197 €	257 608 €	190 860 €
VEGETATION & BIODIVERSITE	312 000 €	21 450 €	76 050 €	68 250 €	87 750 €	58 500 €
QUALITE & QUANTITE	17 421 740 €	4 604 868 €	3 608 548 €	2 787 889 €	2 525 178 €	3 895 257 €
ANIMATION	425 481 €	68 925 €	89 139 €	89 139 €	89 139 €	89 139 €
Total	18 972 721 €	4 744 782 €	3 878 032 €	3 156 475 €	2 959 676 €	4 233 756 €

GENERAL AVEC FONCTIONNEMENT

	BASSIN CERE AMONT					
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Agence de l'Eau Adour-Garonne	2 801 460,03 €	2 121 773,20 €	1 818 290,53 €	1 798 723,03 €	3 409 106,53 €	11 949 353,33 €
Conseil Départemental du Cantal	284 627,39 €	170 760,01 €	170 760,01 €	153 585,01 €	98 260,01 €	877 992,41 €
DETR	203 550,00 €	310 500,00 €	49 028,40 €	101 049,90 €	295 680,00 €	959 808,30 €
CRTE - DSIL	610 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 420,60 €
FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEADER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FDPMA 15	4 025,00 €	12 575,00 €	14 200,00 €	16 700,00 €	12 000,00 €	59 500,00 €
AAPPMA Aurillac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Vic	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Châtaigneraie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Laroquebrou	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chambre d'agriculture du Cantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EDF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commune(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Privé(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	10 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	3 914 083,02 €	2 650 608,21 €	2 077 278,94 €	2 090 057,94 €	3 825 046,54 €	14 557 074,64 €

ANNEXE 6 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Conseil Départemental du Cantal
- Services de l'Etat
- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
- Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

ANNEXE 7 : RAPPORT TECHNIQUE DETAILLE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Contrat de Progrès Territorial

du bassin versant **Cère amont**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



DOCUMENT TECHNIQUE DETAILLE

2023 - 2027



Travail financé avec le concours de l'Union Européenne dans le cadre des fonds FEDER, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental du Cantal

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

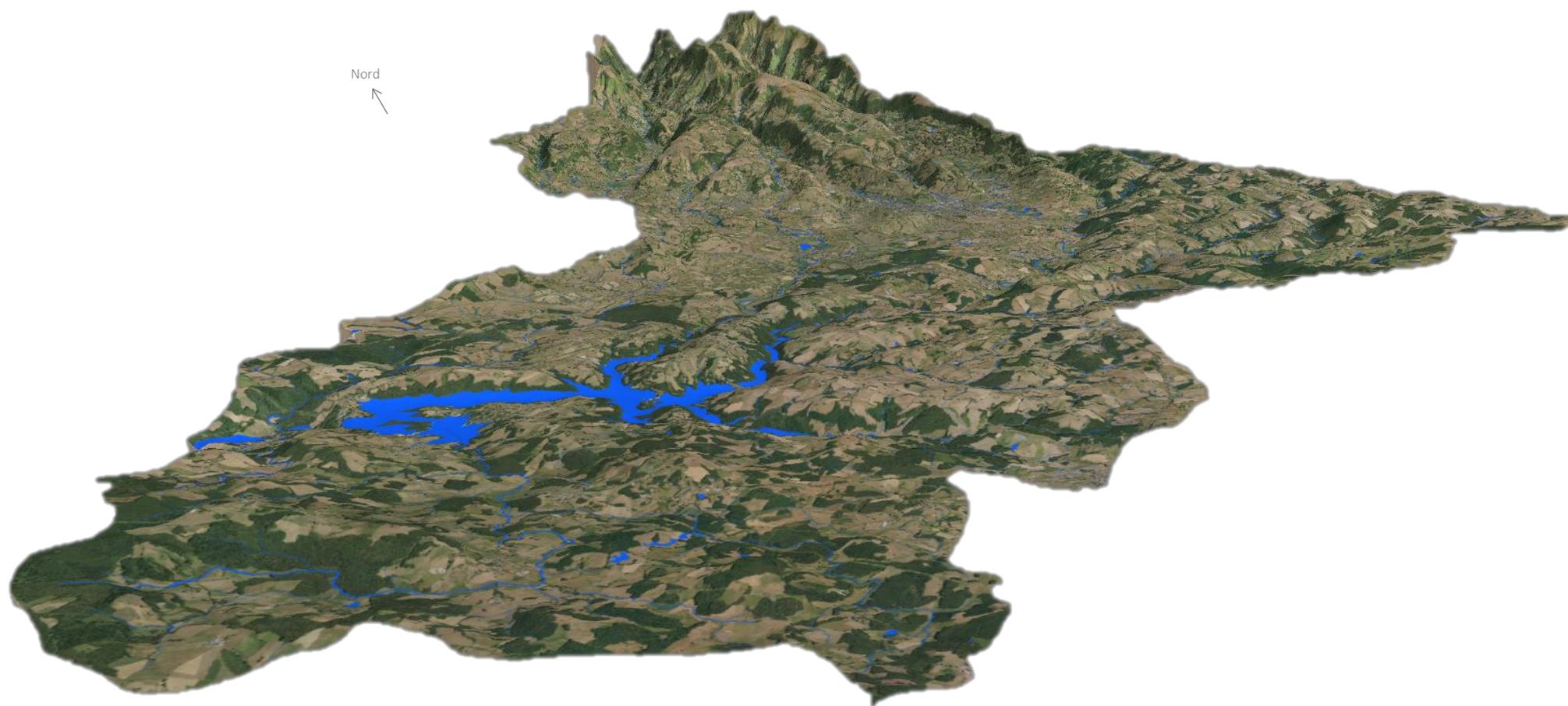
Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	47	TRAITEMENT DES DONNEES	77
HISTORIQUE DU BASSIN VERSANT	47	RESULTATS	81
CONTEXTE REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	49	PLAN D’ACTIONS.....	187
LE BASSIN VERSANT CERE AMONT.....	53	4 VOLETS ET 22 THEMATIQUES D’ACTIONS.....	187
SITUATION ADMINISTRATIVE.....	53	COMPATIBILITE DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL ET PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS DIRECTEURS.....	189
HYDROGRAPHIE.....	57	PRIORISATION DES SECTEURS D’INTERVENTION	191
CLIMAT ET SOLS.....	65	FICHES ACTIONS.....	201
SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	67	TABLEAUX FINANCIERS	335
ETAT DES LIEUX	69		
METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC DES MILIEUX AQUATIQUES.....	69	ANNEXES	
METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC DES PRESSIONS SUR L’ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT	73		
AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC DES MILIEUX AQUATIQUES.....	75		

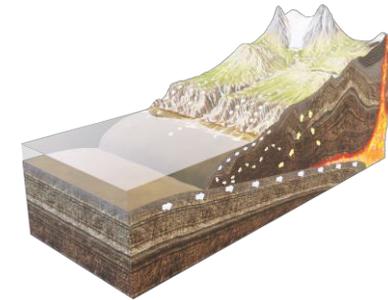


Nord
↖

Représentation en 3 dimensions du bassin versant Cère amont avec exagération des reliefs

CONTEXTE

HISTORIQUE DU BASSIN VERSANT



Les **Monts du Cantal** du haut de leurs 1800 mètres voient naître sur leurs contreforts un réseau hydrographique d'une densité remarquable. Ce ne sont pas moins d'une vingtaine de vallées qui partent du **volcan cantalien**.

Ce **patrimoine** naturel au sein duquel les **milieux aquatiques** jouent un rôle central n'était pourtant encore pas structuré il y a peu. Il a longtemps été laissé orphelin de toute gestion sur les milieux aquatiques.

De 1999 à 2006 un **contrat de rivière Cère**, animé par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (**EPIDOR**) a permis de lancer les premières actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, comme la mise en place de stations de suivi qualité, la valorisation touristique du patrimoine naturel lié aux milieux aquatiques et la réfection de certaines chaussées.

Depuis le 1er janvier 2018, la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** est rendue obligatoire pour les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre par la loi plus connue sous son acronyme : GEMAPI.

L'implication du Conseil départemental via le service environnement et l'animation de son Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques (SDMA), ainsi que l'Agence de l'eau a permis la structuration des territoires pour la mise en place de la GEMAPI à l'échelle du département.

Avec l'arrivée de la GEMAPI, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès (CCCGC) et de la Châtaigneraie Cantalienne (CCCC) ont menées durant un an et demi une réflexion avec pour la structuration d'une entente à l'échelle du bassin versant de la Cère amont, et la mise en œuvre du présent Contrat de Progrès Territorial. C'est dans ce cadre que l'**Entente intercommunautaire du bassin Cère amont** à vue le jour, entre les trois EPCI précités.

Par la suite, l'embauche d'un animateur de bassin versant et d'un technicien rivières à l'été 2019 a permis de définir l'état des lieux par la réalisation de diagnostics des rivières et ruisseaux, puis d'animer une concertation aboutissant à ce premier plan d'actions quinquennale.

Par ailleurs, dans la masse d'informations collectées, plusieurs **rapports d'étude** ressortent comme très précis sur une problématique ou un sous-bassin, en voici une liste non exhaustive :

- *Le diagnostic des pollutions diffuses d'origine agricole mené par la Chambre d'Agriculture du Cantal en 2015 sur le bassin de la Cère amont ;*
- *L'étude agro-environnementale sur l'aire d'alimentation du captage d'eau superficielle du moulin de Jallès réalisé en 2014 par le bureau d'étude Alliance Environnement ;*
- *Le diagnostic des sous-bassins affluents de la Cère pour la moule perlière effectué en 2015 par le bureau d'étude Aquascop ;*
- *Le Référencement des Obstacles à l'Écoulement sur les cours d'eau de ce territoire par la FDAAPPMA du Cantal ;*
- *Le diagnostic hydromorphologique, thermique et biologique des cours d'eau du bassin du ruisseau d'Auze en 2019 ;*
- *Les investigations menées par la Direction Départementale des Territoires du Cantal (DDT) sur les ouvrages hydrauliques de l'Authre (propriétaires, type de travaux, etc.).*

L'implication de différents partenaires de longue date sur le territoire est à souligner :

- Le **Conservatoires d'Espaces Naturels** œuvre depuis une vingtaine d'années sur le site Natura 2000 du marais du Cassan où de nombreuses actions ont déjà été menées sur des aménagements pour limiter l'impact du bétail sur les cours d'eau, sur l'évolution de pratiques agricoles en adéquation avec les prairies humides du marais du Cassan, et plus récemment un travail sur la morphologie des cours d'eau.
- Le **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement** (CPIE) qui anime le site Natura 2000 vallée de la Cère et de la Jordanne. Ce site est actuellement limité à 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau à cause d'une faible volonté de certains acteurs de s'engager dans la démarche lors de création de celui-ci.
- La **Fédération du Cantal pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** qui œuvre à l'échelle du département pour le suivi piscicole des masses d'eau, le suivi thermique, le suivi qualité, la restauration de la continuité écologique sur certains ouvrages, etc.
- Le **Département du Cantal** qui au-delà de l'animation pour la structuration de la GEMAPI sur le territoire porte également l'animation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Marais du Cassan, les Gorges de la Cère et la tourbière du Puy du Lac. Il apporte un financement pour les actions en faveur du bon état des milieux aquatiques, assure un suivi qualité de certaines stations du bassin versant.
- **EPIDOR** qui assure aujourd'hui l'animation du SAGE Dordogne amont, le suivi des cours d'eau en étiages dans le but de caractériser sur le long terme les sécheresses. Cet organisme travaille également sur les cyanobactéries, notamment sur les plans d'eau de baignade, mais également le développement des suivies thermiques et bien encore.
- **L'Agence de l'eau Adour-Garonne** subventionne et accompagne activement toutes les actions en faveur de la conservation ou la restauration de la qualité des masses d'eau, aussi bien sur le grand cycle de l'eau que sur le petit cycle, mais également sur l'amélioration des connaissances et la protection d'espèces remarquables.

CONTEXTE REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Cadre réglementaire national et européen

Pendant longtemps l'eau a conditionné l'implantation des civilisations qui l'ont d'abord utilisée avant de chercher à la maîtriser. Les premiers textes de droit sur l'eau de l'époque napoléonienne ne concernaient que la notion de propriété. Les conflits d'usage et la dégradation de la qualité des milieux aquatiques du siècle dernier, théâtre d'un fort développement, sont à l'origine de la naissance de plusieurs fondements réglementaires sur l'eau en France et en Europe.



La **première loi sur l'eau de 1964** (*République Française, Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution*) organise la gestion de l'eau par grands bassins-versants gérés par les agences de l'eau et les comités de bassin ainsi créés. Un préfet coordonnateur est nommé par grand bassin.



Entre **1970 et 1990** émergent au niveau européen les premières **normes environnementales** pour l'eau (baignade, cultures, directive nitrates, eau potable, etc.).



La **deuxième loi sur l'eau** est adoptée en **1992** (*République Française, LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (1)*). Elle renforce la première avec de nouveaux outils de gestion comme les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définis à l'échelle de chaque grand bassin. Plus localement, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont créés pour définir plus finement les problématiques à l'échelle des sous-bassins et proposer des actions.



L'an **2000** correspond à l'arrivée en Europe de la **Directive Cadre Environnement sur l'Eau**, (DCE ou Directive 2000/60/CE) (*Parlement européen et conseil, Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau*) qui constitue le texte de base pour la reconquête



Les grands bassins français



de la qualité des eaux. Des objectifs sont fixés par tranche de 6 ans, dont celui d'atteindre le bon état écologique (repoussé depuis 2015).



La **troisième Loi française sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** de décembre **2006** (LEMA) (*République Française, Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (1)*) correspond à la mise en œuvre nationale de cette directive. Pour assurer des missions de police de l'environnement et un contrôle des politiques publiques de l'eau, l'Office Nationale des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est fondée en 2006 puis dissoute en 2016 pour devenir l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).



Les **lois Grenelles** de **2009** (*République Française, LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)*) et **2010** (*République Française, LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1)*) renforcent la LEMA de 2006 en prenant des engagements nationaux et des mesures programmatrices pour l'environnement et en particulier pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. La plateforme en ligne du Service d'Information sur l'Eau (SIE) est créée pour rassembler les données sur l'eau et les rendre accessibles au plus grand nombre.



Les risques naturels causés par les milieux aquatiques, comme les crues, inondations et érosions, font l'objet depuis **2003** d'une réglementation française avec la **loi « Risques »**, et depuis **2007** au niveau européen avec la **Directive Inondations** (DI).

En France, depuis 2014, une réorganisation des territoires et de leur gestion est en cours à l'image des deux lois suivantes :

La loi MAPTAM ou de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles** du 27 janvier **2014** (*République Française, LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (1)*) introduisant la nouvelle compétence de **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI). Cette compétence repose sur les items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement à savoir :

1° : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° : Défense contre les inondations et contre la mer ;

8° : Protection et restauration de sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Initialement cette loi visait une mise en place communale au 1^{er} janvier 2016 avec la possibilité de lever une taxe « GEMAPI » d'un montant annuel maximal de 40 euros par habitant.

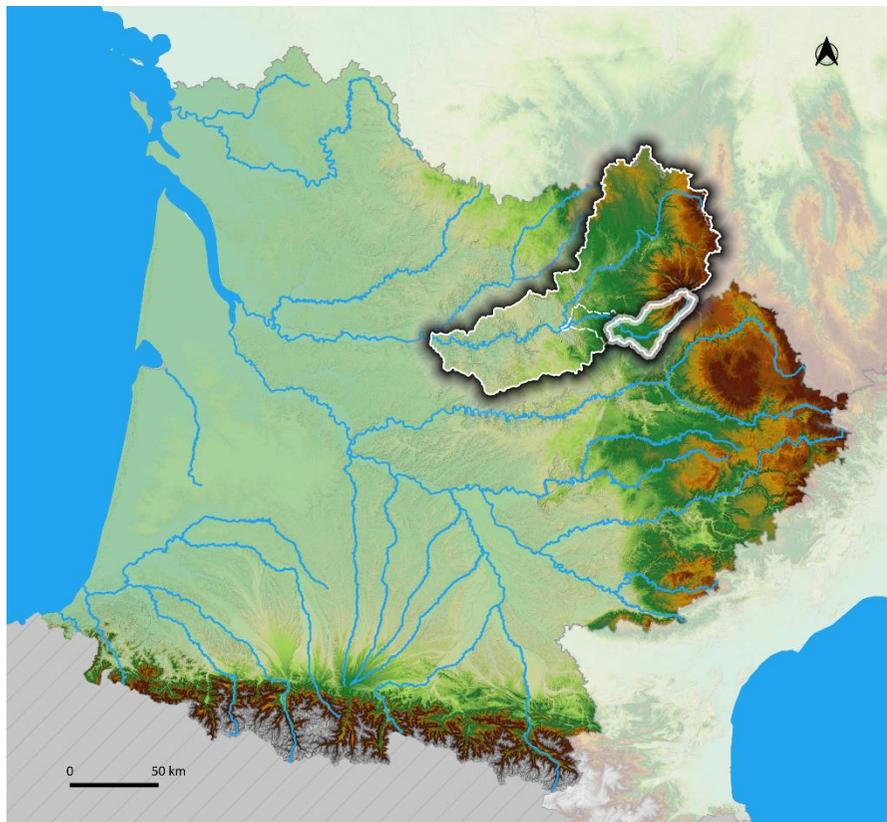


La loi NOTRe ou de **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** du 7 août **2015** (*République Française, LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1)*) complète la précédente loi en attribuant de plein droit cette nouvelle compétence aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Enfin, plus récemment, la loi du 8 août **2016** pour la **reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** (ou loi biodiversité) (*République Française, LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (1)*) renforce toutes les démarches entamées jusqu'à présent pour lutter contre la perte de biodiversité. Elle s'appuie sur le principe du pollueur/payeur en obligeant à réparer (ou compenser) tous dommages causés à la biodiversité.

Cadre réglementaire régional et local de la Cère

Affluente de la **Dordogne** et sous affluente de la **Garonne**, la **Cère** fait partie du grand bassin Adour-Garonne géré par l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** et son **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE), actuellement sous son 11ème programme. Ce district de 116 000 km² comprend 120 000 km de cours d'eau et un environnement naturel très riche. L'agriculture reste la vocation par excellence avec 16 % de la Surface Agricole Utilisable (SAU) française. L'hydroélectricité exerce aussi une pression significative sur l'environnement avec une couverture de 20 % de la production nationale. L'état écologique des eaux de surface du bassin ne fluctuent presque pas depuis le dernier SDAGE 2010/2015 (42 % des masses d'eau en bon état) mais reste en dessous de l'objectif de bon état fixé. L'état chimique associé est quant à lui assez bon. Pour autant, il ressort du SDAGE que plus de la moitié des masses d'eau risque de ne pas atteindre le bon état écologique pour 2027. Le manque d'actions mises en place est le principal facteur avancé.



Bassins Cère amont / Cère / Dordogne / Adour-Garonne

Plus localement, le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Dordogne amont** (SAGE Dordogne amont) synthétise les enjeux et pressions à très grande échelle (9 500 km²) et planifie des actions à traduire en programmes opérationnels adaptés aux sous-bassins versants. La rédaction de ce SAGE est confiée à l'**Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne** (EPIDOR).

L'ensemble du bassin de la Dordogne est classé depuis juillet 2012 Réserve de Biosphère par l'UNESCO. Ce réseau mondial regroupe 661 sites classés.

En termes de gestion opérationnelle, la **Cère** a fait l'objet d'un **contrat rivière** durant la période de 1999 à 2007 durant laquelle un diagnostic à l'échelle du bassin entier a été effectué et des actions mises en place. EPIDOR assurait l'animation de ce contrat. Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le transfert de plein droit de la compétence GEMAPI aux intercommunalités, le bassin de la Cère se structure avec la signature d'un **Contrat de Progrès Territorial** à l'échelle du **bassin-versant de la Cère en amont du barrage de Nèpes** (commune de Laroquebrou).

LE BASSIN VERSANT CÈRE AMONT

SITUATION ADMINISTRATIVE

Depuis la loi sur l'eau de 1964, les milieux aquatiques métropolitains sont suivis et protégés par six agences de l'eau. Le quart sud-ouest de la France est sous l'égide de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** qui englobe les sous-bassins de la Charente, de la Dordogne, de la Garonne, de l'Adour et des cours d'eau côtiers aquitains et charentais.

Le bassin versant de la Cère alimente directement la **Dordogne** en rive gauche après Bretenoux (Lot). Le nom « Cère » aurait une racine indo-européenne « ser » désignant une hauteur d'où s'écoule le cours d'eau, et d'après la légende, c'est le nom qui lui aurait été donné en souvenir de Cérès, déesse des moissons (*BAZALGUES, A la découverte des noms de lieux du Quercy et des communes du Lot*). Au-delà des légendes la Cère prend sa source sur les **Monts du Cantal** à Font de Cère (**1372 mètres** d'altitude environ) et s'écoule sur plus de **120 kilomètres** vers l'est jusqu'à sa confluence avec la Dordogne sur la commune de Prudhomat (**126 mètres** d'altitude environ).

Ce grand bassin versant de **1 058 kilomètres carrés** traverse trois départements : le **Cantal** sur 851 kilomètres carrés dans sa partie amont, la **Corrèze** et le **Lot** à l'ouest pour respectivement 81 et 126 kilomètres carrés.

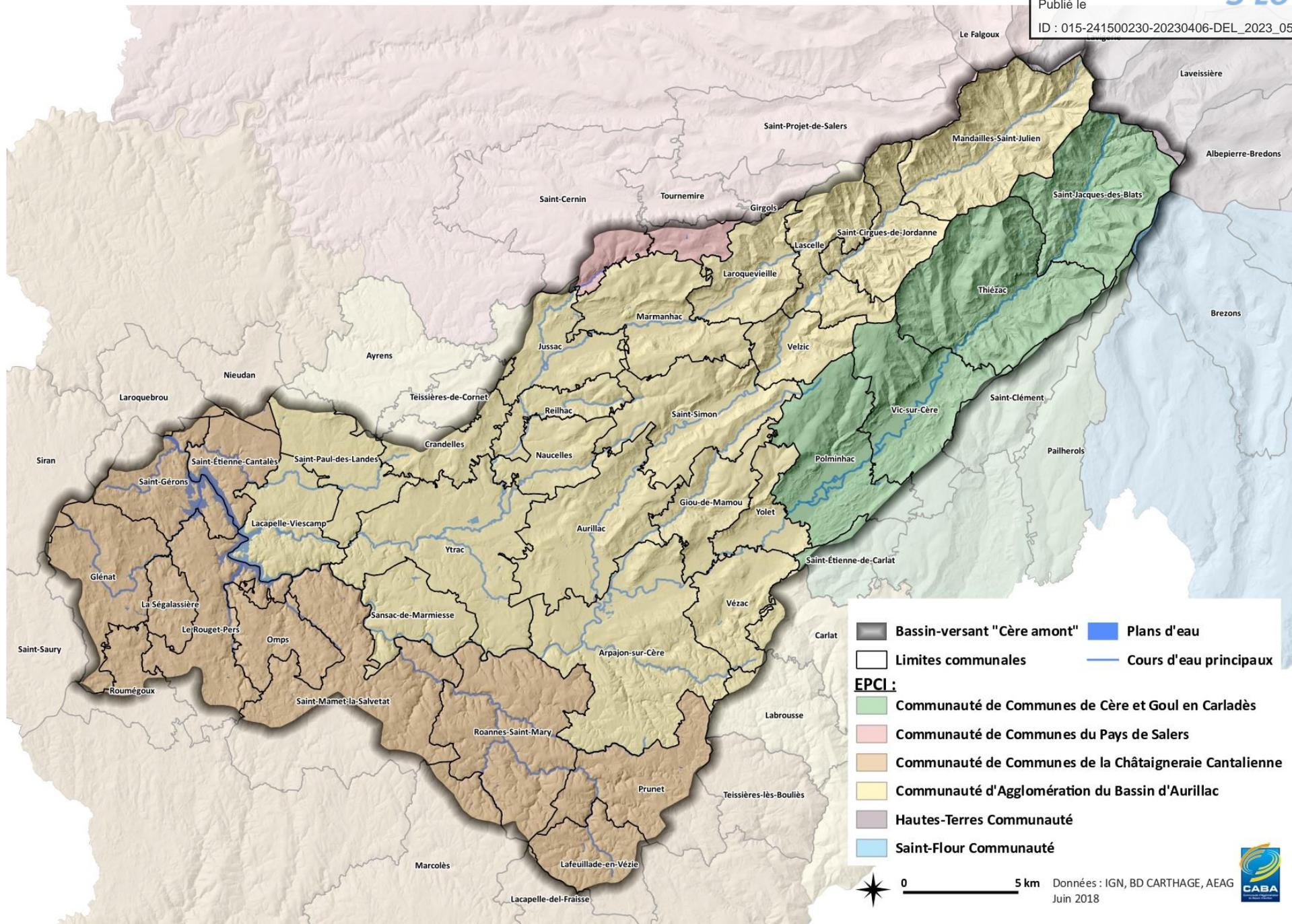
Dans le cadre de l'arrivée de la compétence GEMAPI, le bassin de la Cère a connu un début de structuration sur sa partie amont avec l'émergence d'une gestion hydrographique cohérente. **Incluant toute la partie amont jusqu'au barrage de Nèpes** (30 hectares), 2,3 kilomètres en aval du barrage de Saint-Etienne-Cantalès (600 hectares), le **bassin-versant « Cère amont »**, tel qu'il est nommé pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations couvre une superficie de **735,4 kilomètres carrés**.

Ce découpage ainsi acté s'appuie sur une **gestion hydrographique cohérente de l'amont vers l'aval** des cours d'eau. La qualité de l'eau de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès étant le principal enjeu de la démarche, l'exutoire du bassin « Cère amont » s'est vu rallongé de 2,3 kilomètres linéaires pour inclure le sous-bassin du ruisseau d'Auze, affluent de la Cère au niveau de la retenue de Nèpes, qui présente les mêmes caractéristiques et problématiques que la Cère et ses affluents en amont. Ce sous-bassin de 35 kilomètres carrés présente également l'avantage d'une gestion administrative commune au reste du bassin « Cère amont ».

Sur les **6 EPCI concernés** par ce bassin, 3 ont été écartées de la concertation du fait de leur très faible contribution surfacique (Communauté de Communes du Pays de Salers, Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté) : 1,5 % du bassin à elles trois.

L'Entente intercommunautaire s'est donc établie entre les **Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, de Cère et Goul en Carladès et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**.

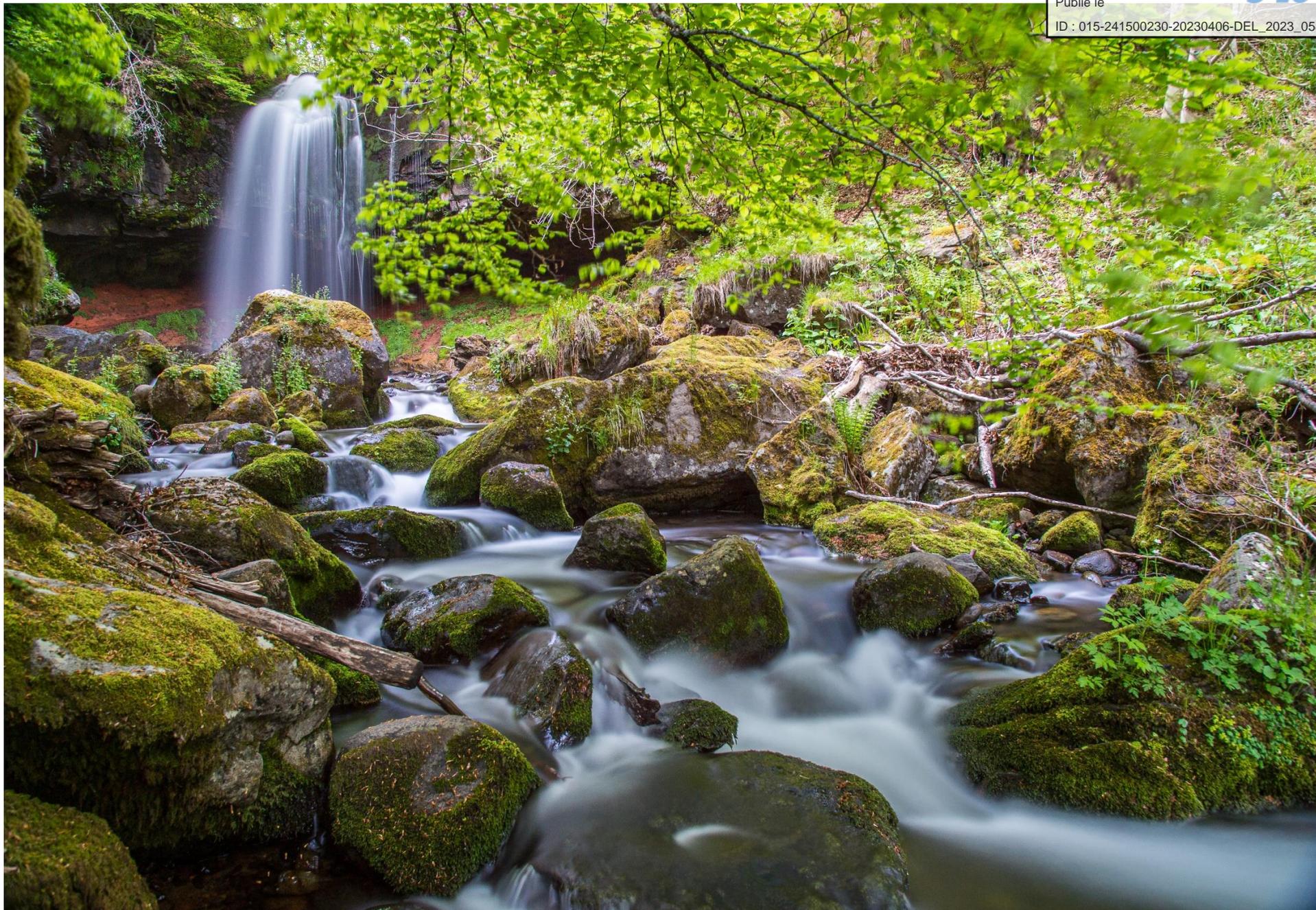
Ce bassin versant recoupe **58 communes**, pour une population estimée à **60 000 habitants**, principalement concentrées sur le bassin d'Aurillac et quelques villes, mais également disséminée dans de nombreux hameaux présents sur une grande partie du territoire.



Nom commune	Code INSEE	Population totale	Surface (km ²)	Surface sur BV (km ²)	% sur BV	% du BV	Rang (surface sur BV)
Arpajon-sur-Cère	15012	6233	47,66	47,64	99,96	6,478	01/58
Thiézac	15236	610	41,52	41,20	99,21	5,602	02/58
Ytrac	15267	4121	38,40	38,40	100	5,221	03/58
Roannes-Saint-Mary	15163	1057	36,91	36,40	98,62	4,949	04/58
Mandailles-Saint-Julien	15113	195	35,30	35,13	99,52	4,776	05/58
Saint-Mamet-la-Salvetat	15196	1544	52,37	32,37	61,81	4,401	06/58
Saint-Jacques-des-Blats	15192	333	31,26	31,13	99,56	4,232	07/58
Aurillac	15014	26135	29,22	29,22	100	3,973	08/58
Saint-Simon	15215	1156	27,20	27,20	100	3,699	09/58
Polminhac	15154	1135	29,12	26,98	92,63	3,668	10/58
Vic-sur-Cère	15258	1917	29,34	24,94	85	3,391	11/58
Marmanhac	15118	703	24,31	24,31	100	3,305	12/58
Le Rouget-Pers	15268	1275	25,92	21,78	84,02	2,961	13/58
Glénat	15076	185	24,23	21,02	86,76	2,858	14/58
Prunet	15156	638	27,28	20,34	74,55	2,765	15/58
Lascelle	15096	304	19,04	17,52	92,01	2,382	16/58
Lacapelle-Viescamp	15088	506	17,28	17,28	100	2,349	17/58
Saint-Paul-des-Landes	15204	1533	19,08	17,11	89,67	2,327	18/58
Saint-Cirgues-de-Jordanne	15178	130	16,21	16,15	99,62	2,196	19/58
Laroquevieille	15095	349	15,89	15,74	99,06	2,14	20/58
Vézac	15255	1183	15,01	14,92	99,36	2,028	21/58
Saint-Gérons	15189	225	18,31	14,74	80,53	2,005	22/58
Jussac	15083	2010	18,56	14,53	78,28	1,976	23/58
Giou-de-Mamou	15074	762	14,48	14,48	100	1,969	24/58
Sansac-de-Marmiesse	15221	1352	14,33	14,33	100	1,948	25/58
Omps	15144	354	12,74	12,74	100	1,733	26/58
Naucelles	15140	1942	11,80	11,80	100	1,604	27/58
Lafeuillade-en-Vézic	15090	583	16,55	11,44	69,12	1,556	28/58
Velzic	15252	414	11,25	11,25	100	1,529	29/58
Saint-Etienne-Cantalès	15182	136	11,23	11,23	100	1,527	30/58
Yolet	15266	560	9,93	9,93	100	1,35	31/58
Crandelles	15056	791	12,50	9,34	74,76	1,27	32/58
Reilhac	15160	1094	8,86	8,86	100	1,204	33/58
La Ségalassière	15224	120	6,68	6,68	100	0,909	34/58
Roumégoux	15166	309	13,54	5,09	37,56	0,692	35/58
Girgols	15075	77	12,70	4,71	37,08	0,641	36/58

Nom commune	Code INSEE	Population totale	Surface (km ²)	Surface sur BV (km ²)	% sur BV	% du BV	Rang (surface sur BV)
Saint-Cernin	15175	1101	46,76	4,64	9,93	0,631	37/58
Marcolès	15117	583	53,52	3,50	6,53	0,475	38/58
Carlat	15028	354	20,90	1,83	8,74	0,248	39/58
Nieudan	15143	110	12,45	1,05	8,44	0,143	40/58
Saint-Etienne-de-Carlat	15183	144	10,51	0,99	9,46	0,135	41/58
Labrousse	15085	469	19,99	0,96	4,81	0,131	42/58
Laveissière	15101	549	35,15	0,79	2,24	0,107	43/58
Siran	15228	491	50,53	0,55	1,09	0,075	44/58
Lavigerie	15102	102	24,21	0,47	1,95	0,064	45/58
Saint-Clément	15180	70	17,39	0,46	2,64	0,062	46/58
Laroquebrou	15094	859	17,25	0,43	2,47	0,058	47/58
Teissières-de-Cornet	15233	278	9,34	0,40	4,25	0,054	48/58
Brezons	15026	197	43,35	0,35	0,81	0,048	49/58
Pailherols	15146	136	25,90	0,35	1,35	0,048	50/58
Saint-Projet-de-Salers	15208	132	36,24	0,30	0,83	0,041	51/58
Ayrens	15016	638	25,84	0,22	0,85	0,03	52/58
Lacapelle-del-Fraisse	15087	332	15,32	0,10	0,67	0,014	53/58
Teissières-les-Bouliès	15234	318	19,71	0,04	0,18	0,005	54/58
Le Falgoux	15066	128	30,53	0,04	0,12	0,005	55/58
Tournemire	15238	126	9,77	0,03	0,31	0,004	56/58
Albepierre-Bredons	15025	236	34,49	0,03	0,09	0,004	57/58
Saint-Saury	15214	196	30,60	0,02	0,06	0,003	58/58

Nom EPCI	Population	Surface (km ²)	Surface sur BV (km ²)	% sur BV	% du BV	Rang (surface du BV)
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	53769	495,38	398,49	80,44	54,18	1/6
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	20865	1074,59	199,52	18,57	27,13	1/6
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	5045	237,11	126,04	53,16	17,14	3/6
Communauté de Communes du Pays de Salers	8955	644,38	9,72	1,51	1,32	4/6
Hautes-Terres Communauté	13557	1003,28	1,29	0,13	0,18	5/6
Saint-Flour Communauté	24109	1383,14	0,36	0,03	0,05	6/6

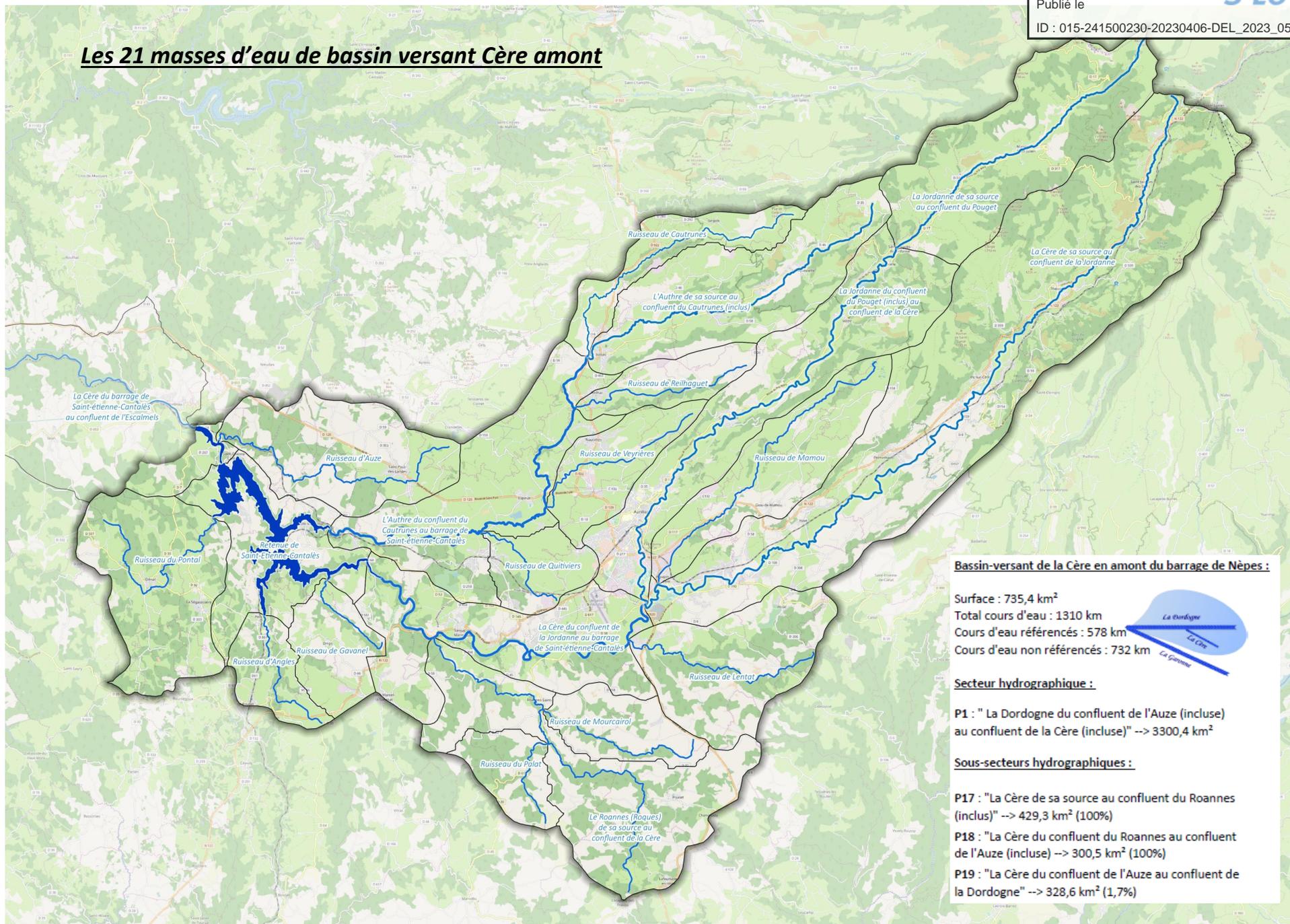


HYDROGRAPHIE

Le SDAGE Adour Garonne identifie **21 masses d'eau** sur ce bassin versant, listées dans le tableau suivant.

Nom masse d'eau	Code masse d'eau	Surface du bassin versant (km ²)	Densité hydrographique (km/km ²)	Cours d'eau principaux (km)	Cours d'eau secondaire (km)	Linéaire total de cours d'eau (km)
LA CERE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	FRFR292	146,9	1,61	119,8	117,5	237,2
LA CERE DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE CANTALES AU CONFLUENT DE L'ESCALMELS	FRFR295A	6,4	1,75	8,1	3,1	11,2
LA CERE DU CONFLUENT DE LA JORDANNE AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	FRFR295B	45,6	1,92	28,4	59,2	87,6
LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	FRFR293B	53,9	2,52	65,8	69,8	135,6
LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERE	FRFR293A	55,9	1,39	45,0	32,9	77,9
L'AUTHRE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU CAUTRUNES (INCLUS)	FRFR481	45,6	1,34	27,5	33,5	61,0
L'AUTHRE DU CONFLUENT DU CAUTRUNES AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	FRFR294	46,0	1,88	32,7	53,8	86,5
LE ROANNES (ROQUES)	FRFR503	51,5	2,21	29,9	84,0	113,9
RUISSEAU D'ANGLES	FRFRL90_2	11,6	2,87	6,9	26,4	33,29
RUISSEAU D'AUZE	FRFR295A_1	34,7	1,91	21,5	40,8	66,3
RUISSEAU DE CAUTRUNES	FRFR481_1	16,6	1,42	15,6	7,9	23,5
RUISSEAU DE GAVANEL	FRFRL90_1	15,0	2,24	15,1	18,5	33,6
RUISSEAU DE GRANGES	FRFR295B_1	34,2	2,20	27,9	47,3	75,2
RUISSEAU DE MAMOU	FRFR292_4	31,6	1,31	30,7	10,8	41,5
RUISSEAU DE MOURCAIROL	FRFR503_2	15,3	2,35	15,5	20,5	36
RUISSEAU DE QUITIVIERS	FRFR294_3	12,3	1,92	9,6	14,0	23,6
RUISSEAU DE REILHAGUET	FRFR294_5	12,6	1,14	9,0	5,4	14,4
RUISSEAU DE VEYRIERES	FRFR294_4	17,8	1,61	13,5	15,1	28,6
RUISSEAU DU PALAT	FRFR503_1	11,6	2,47	8,5	20,2	28,7
RUISSEAU DU PONTAL	FRFRL90_3	38,8	2,46	28,5	38,4	95,4
RETENUE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	FRFL90	31,4	0,62 (hors lac)	3,5 (hors lac)	15,9 (hors lac)	19,4 (hors lac)

Les 21 masses d'eau de bassin versant Cère amont

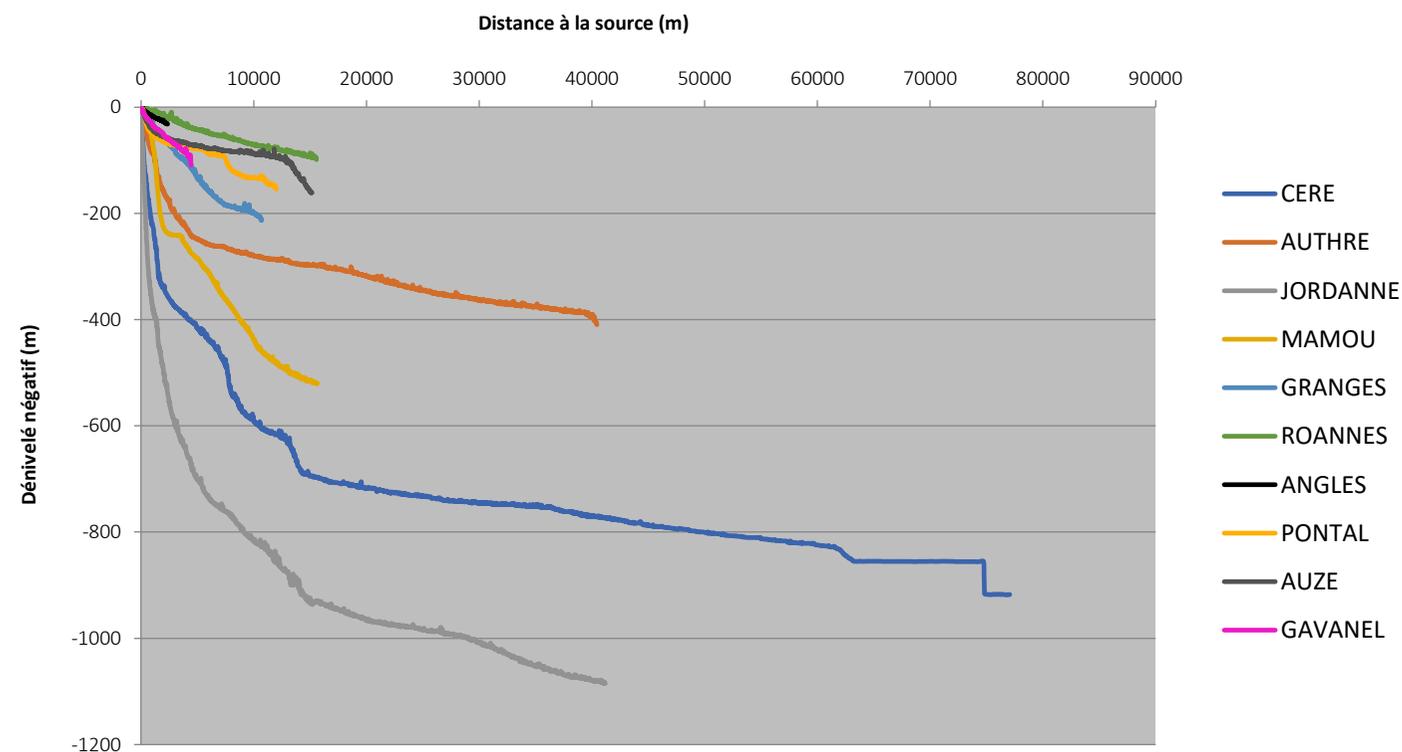


Le bassin versant de la Cère en amont du barrage de Nèpes (commune de Laroquebrou) et ses 735 km² recèlent un **réseau hydrographique très dense totalisant presque 1460 kilomètres linéaires de cours d'eau**, soit en moyenne 2 km/km². Les cours d'eau sont nombreux à naître de ces sommets et en dévaler les pentes en un réseau hydrographique en étoile autour des Monts du Cantal. Le linéaire de cours d'eau « principaux » sur le bassin Cère amont s'élève à 540 kilomètres.

Malgré une pluviométrie importante, la géologie et topographie du Cantal ne sont que très **peu propices aux stockages naturels des eaux**, l'hydrographie des cours d'eau est donc en étroite relation avec la pluviométrie. Les variations de débit sont donc conséquentes au cours de l'année.

L'évolution du climat que nous connaissons actuellement tend à augmenter la durée et l'intensité des étiages mettant en péril la vie aquatique. Cette évolution a aussi un impact sur les crues qui peuvent survenir à n'importe quelle période de l'année, de manière très soudaine. Elles sont soit liées aux orages d'été qui sont de plus en plus puissants, ou lors de redoux très pluvieux sur un manteau neigeux important, engendrant dans les deux cas un apport d'eau massif aux rivières. D'une manière plus générale le réchauffement climatique crée des régimes hydrologiques en dents de scie où les écoulements moyens ne sont que rarement observés sur une année.

Une partie des cours d'eau du bassin sont concernés par un **régime pluvio-nival**. Les faciès d'écoulements sont très diversifiés sur ce bassin versant, avec une bonne proportion de **secteurs torrentiels** notamment sur la partie montagneuse et dans les secteurs de gorges, mais aussi des zones où les écoulements sont plus **lenticques**, situés dans les fonds de vallées.



Le graphique ci-contre représente le **profil en long des principaux cours d'eau**. Des cours d'eau comme la Jordanne, le Mamou, les Granges ont une forte pente. D'autres comme la Cère et l'Authre présentent une forte pente sur leurs têtes de bassin versant puis une nette atténuation une fois la vallée, plus ouverte. Le ruisseau d'Auze présente lui un profil inverse avec une majeure partie de son linéaire peu pentu, traversant notamment le marais du Cassan et finissant ensuite dans un secteur de gorges pour rejoindre la retenue de Nèpes.

HYDROGRAPHIE DU BASSIN VERSANT CERE AMONT

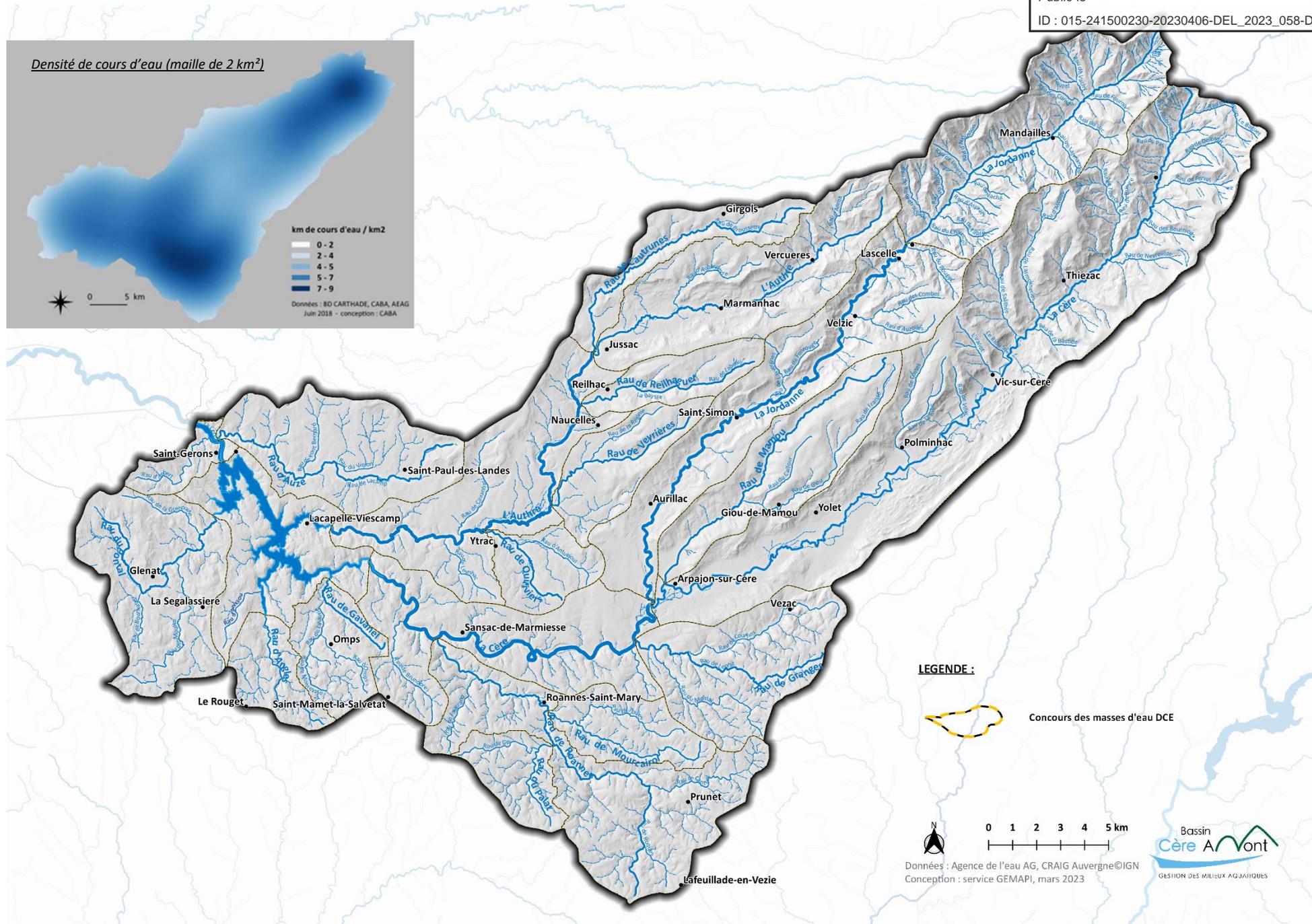
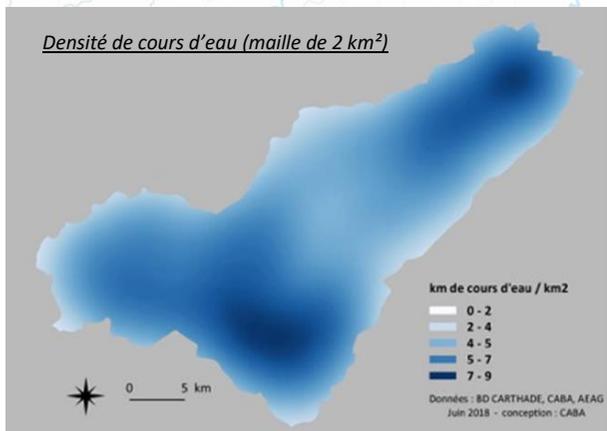
Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

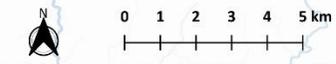


ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



LEGENDE :

Concours des masses d'eau DCE



Données : Agence de l'eau AG, CRAIG Auvergne©IGN
Conception : service GEMAPI, mars 2023



Le tableau ci-après présente les caractéristiques des **principaux cours** d'eau par masse d'eau sur le bassin Cère amont (cartographie de

Masse d'eau	Surface (km ²)	Cours d'eau	Code cours d'eau	Longueur (km)
LA CERE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	146,9	Rau de Tourcy	P1700650	5,0
		Rau du Viaguin	P1700510	4,3
		Rau de Costes	P1710640	6,5
		Rau de la Ribe	P1710630	4,4
		Le Baguet	P1700520	1,2
		La Cère	P1-0290	47,9
		Rau de Lasmolineries	P1700760	6,6
		Rau de Delbarat	P1700570	4,5
		Rau de Salilhès	P1710500	4,5
		Rau de Villière	P1710620	4,1
		Rau de Ferval	P1700600	3,5
		Rau de Neyrevèze	P1700700	3,4
		L'Iraliot	P1710600	3,4
		Rau des Bournious	P1700630	2,5
		Rau de Labouissonade	P1700620	2,2
		Rau de la Bastide	P1700790	2,1
Rau d'Ascout	P1700770	2,1		
Rau Abiouradou	P1700540	2,0		
Rau de Rueyre	P1700660	1,7		
Le Riou Sec	P1710590	1,7		

		Rau du Pas	P1700550	1,7
		Rau de Saguissouze	P1700530	1,6
		Rau Castel del Neigre	P1700580	1,6
		Rau Chaumette	P1701030	1,0
		Rau d'Aulhac		0,9
LA CERE DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE CANTALES AU CONFLUENT DE L'ESCALMELS	6,4	Rau d'Imbert	P1900500	5,81
		La Cère	P1-0290	2,32
LA CERE DU CONFLUENT DE LA JORDANNE AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	45,6	La Cère	P1-0290	20,2
		Rau de Brunobre	P1800520	5,82
		Rau de Labouygues	P1770500	2,38
LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	53,9	Rau de la Garnerie	P1730630	2,09
		Rau de Vachy	P1730520	2,74
		La Jordanne	P17-0400	15,65
		Rau de Larmandie	P1730610	2,2
		Rau de Fabre	P1730770	3,25
		Rau de Roquetaucade	P1730780	3,02
		Rau des Curedis	P1730580	2,87
		Rau du Puy Mary	P1730520	2,54
		Rau d'Aubusson	P1730700	2,52
		Rau du Tible	P1730760	2,49

		Rau de Fournal	P1730540	2,38
		Rau du Luc	P1730590	2,31
		Rau de Becquer	P1730690	2,29
		Rau de vaché	P1730720	2,26
		Rau du Chaumeil	P1730790	2,26
		Rau d'Asprats	P1730730	2,21
		Rau de Levers	P1730710	2,15
		Rau du Touzet	P1730560	1,87
		Rau des Embords	P1730530	1,57
		Rau de Lestivas	P1730670	1,39
		Rau de Bécude	P1730740	1,31
		Rau de Lagourguerie	P1730620	1,19
		Rau de Suclong	P1731010	1,1
		Rau de Bonnefous	P1730510	1,06
		Rau de la Planche	P1730570	1,03
LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERE	55,9	Rau d'Auzolles	P1740530	3,45
		Rau des Combes	P1740520	4,6
		La Jordanne	P17-0400	25,56
		Rau de Lasvergnès	P1740550	3,79
		Rau du Pouget	P1740500	3,55
		Rau de Fonrouge	P1740570	2,41
		Rau de Giraoul	P1740540	1,61
L'AUTHRE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU		Rau d'Aubespeyre	P1810580	5,61
		L'Authre	P18-0400	17,45
		Rau d'Anma	P1810500	2,87

CAUTRUNES (INCLUS)		Rau de Gouteredonde		
L'AUTHRE DU CONFLUENT DU CAUTRUNES AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	46	Rau de Leynhac	P1830720	3,92
		Rau de Cavanhac	P1830700	5,49
		L'Authre	P18-0400	23,32
LE ROANNES (ROQUES)	51,5	Rau de Roannes	P1780500	15,55
		Rau de Roques	P1780510	5,31
		Rau de Cantuel	P1780590	5,06
		Rau de Faugrand	P1780810	4,02
RETENUE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	31,4	Rau d'Anissou	P1800740	3,5
RUISSEAU D'ANGLES	11,6	Rau d'Angles	P1800660	6,86
RUISSEAU D'AUZE	34,7	Rau de Lacamp		9,12
		Rau d'Auze	P1870500	6,05
		Rau de Pont Bernard	P1870560	3,15
		Rau du Violon	P1870530	1,83
		Rau des Camps	P1870590	1,38
RUISSEAU DE CAUTRUNES	16,6	Rau de Cautrunes	P1810630	7,8
		Rau de Broussette		7,78
RUISSEAU DE GAVANEL	15	Rau de Gavanel	P1800580	4,47
		Rau de Lalaurie	P1800600	4,05
		Rau de Monreysse	P1800610	2,63
		Rau d'Omps	P1800630	3,97
RUISSEAU DE GRANGES	34,2	Rau de Lentat		7,35
		Rau de Granges	P1760500	3,35

		Rau de Couffins	P1760510	9,04
		Rau du Montal	P1760520	8,14
RUISSEAU DE MOURCAIROL	15,3	Rau de Mourcairol	P1780760	9,08
		Rau de Toules	P1780770	6,45
RUISSEAU DE QUITIVIERS	12,3	Rau de Quitiviers	P1830620	5,46
		Rau d'Antuéjoul	P1830660	4,18
RUISSEAU DE REILHAGUET	12,6	Rau de Labeau		2,75
		La Baysse	P1820500	6,28
RUISSEAU DE VEYRIERES	17,8	Rau de Veyrières	P1830510	9,11
		Rau de la Réginie	P1830530	4,34

RUISSEAU DU MAMOU	31,6	Rau de Fraisse		
		Rau de Giou	P1720510	6,45
		Rau de Mamou	P1720500	15,63
		Rau du Calfour	P1720530	3,82
RUISSEAU DU PALAT	11,6	Rau de Gô	P1780750	4,32
		Rau du Palat	P1780670	4,22
RUISSEAU DU PONTAL	38,8	Rau du Pontal	P1850500	11,98
		Rau des Moulès	P1850560	9,41
		Rau de la Grenouille	P1850650	4,37
		Rau de Bournabel	P1850530	2,7

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



CLIMAT ET SOLS



Climat

Le relief de **moyenne montage** au centre du département du Cantal engendre un découpage climatique du territoire. Le centre est soumis à un **climat montagnoux froid et humide**. L'ouest est quant à lui bien plus doux avec des **influences subocéaniques** alors que l'est, dominé par des plateaux d'altitude, connaît un **climat subcontinental frais**. De part ça topographie le **volcan** est également propice à la formation de **microclimats** au sein même des vallées.

L'ensoleillement à Aurillac est d'environ **2100 heures / an**, comparable à une ville comme Millau. Concernant les **vents**, ils sont variés à l'échelle du département, les montagnes sont-elles très exposées aux fortes rafales, puisqu'il s'agit des premiers obstacles depuis l'atlantique.

L'évolution climatique du Cantal tend vers des périodes estivales de plus en plus sèches, les étés comme en 2003 et 2022 deviendront de plus en plus fréquents dans les prochaines décennies.



Pluviométrie

Le massif des Monts du Cantal et ses sommets à plus de 1800 mètres constitue une barrière pour les **précipitations venant de l'Atlantique**.

De ce fait on retrouve des **cumuls de plus de 2000 mm de précipitations par an** dans les montagnes au centre du département, se produisant sous forme de chutes de neige une partie de l'année. A 30 kilomètres à vol d'oiseau vers le sud-ouest, la ville d'Aurillac ne reçoit plus que **1200 mm/an**.

Ainsi les précipitations dans le Cantal diminuent de manière concentrique avec l'éloignement aux reliefs. La répartition annuelle est relativement homogène, avec tout de même le printemps, l'automne et le début d'hiver qui sont les périodes les plus arrosées.



Températures

Aurillac, du haut de ses 600 mètres d'altitude est le principal foyer de population du bassin. Les températures moyennes sont de l'ordre de **+2°C en janvier** et **+17°C en juillet**.

En montagne, ces moyennes mensuelles tombent respectivement à **-1°C et +13°C à 1200 mètres** et à **-4°C et +9°C à 1800 mètres** où des gelées nocturnes sont encore fréquentes en été.

La température est donc très différente selon les secteurs du territoire, et les **amplitudes thermiques** sont importantes au sein du même journée. Notamment en été où les nuits restent fraîches une grande partie du temps que les sommets profitent d'un air plus doux les fonds de vallées conservent un air glacial.



Géologie pédologie

La géologie du bassin versant se compose de trois types principaux de formations : du **volcanisme** en amont, un **bassin sédimentaire** autour d'Aurillac et Saint-Paul-des-Landes ainsi que dans les fonds de vallées glaciaires, le **socle cristallin** sur sa partie aval.

La partie volcanique est essentiellement constituée de **brèches** ayant recouvert les **basaltes** sur la majeure partie de la zone. Quelques **affleurements basaltiques** demeurent çà et là.

Côté pédologie la zone étudiée renferme plusieurs types de sols que l'on peut classer en trois catégories :

- **Sols en terrains volcaniques** (sols bruns acides, rankers pseudo alpins et rankers alpins) : plutôt acides à acides, riches en argiles et correctement pourvus en éléments minéraux (potasse, magnésie notamment), plutôt bien structurés.
- **Sols du bassin sédimentaire et environs** (sols bruns eutrophes) : moins acides voir neutres, riches en éléments minéraux, ce sont les plus fertiles.
- **Sols du socle** (sols bruns lessivés essentiellement) : très acides, plus sableux, moins riches en éléments minéraux, globalement plus pauvres par nature.

L'ensemble de ces sols est richement pourvu en **matière organique**, en particulier sur les zones volcaniques. En effet, l'élevage est présent sur toute la zone de longue date et a restitué de la matière organique au sol au fil du temps. Par ailleurs, en altitude, les phénomènes de minéralisation de la matière organique sont plus lents et moindre, ce qui tend à constituer un stock d'humus. A l'inverse en partie basse, la **minéralisation** est plus efficace et est accélérée par le travail du sol. Pour autant, on ne constate pas de situation en manque de matière organique.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Situé au sud-ouest du département du Cantal, le bassin versant Cère Amont s'étend sur plus de 735 km² et regroupe pas moins de **six intercommunalités** dont les principales sont la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès et la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, **pôle structurant** du territoire, concentre l'essentiel des activités économiques et les principaux équipements et services du territoire. La Communauté de communes de Cère et Goul en Carladès mêle **agriculture traditionnelle** et **tourisme de pleine nature**, activités qui se retrouvent sur la partie de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne située sur le territoire du bassin versant Cère Amont.

Territoire **enclavé** du fait de l'éloignement des grands axes de communication et des grands pôles économiques (Toulouse, Clermont-Ferrand, Montpellier), ce dernier souhaite tout de même conforter son **attractivité résidentielle et économique** en capitalisant sur ses atouts endogènes.

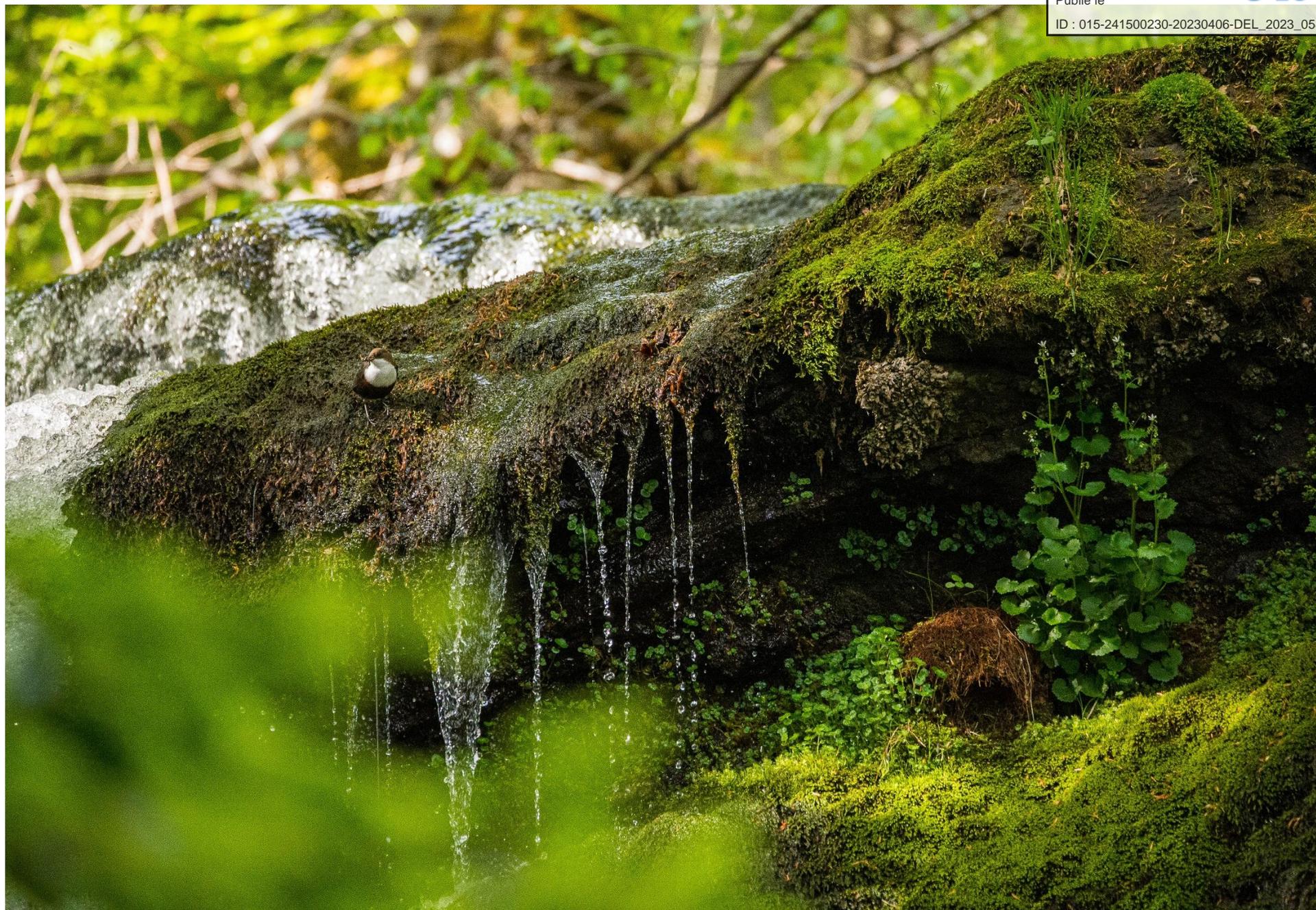
Soumis à une **baisse démographique** en raison d'un solde naturel négatif non compensé par le solde migratoire, le territoire se caractérise par un indice de vieillissement de 128 et est donc vu comme un territoire à population majoritairement âgée.

Avec un taux de **chômage très faible** (8,7%), le territoire du bassin versant Cère Amont a pour secteurs d'activités principaux **l'administration** et le **commerce** ; **l'agriculture** ne représentant que 7% des emplois pour environ 1 800 exploitations. Avec près de **4 000 entreprises** présentes en 2020, le territoire se caractérise aussi par son réseau de **PME innovantes** notamment dans la **robotique**, les **probiotiques** et les **travaux publics**.



L'activité agricole occupe plus de 98 000 ha de SAU (Surface Agricole Utilisée déclarée à la PAC) soit près de **57% de la superficie du territoire**. Elle est orientée principalement vers **l'élevage bovin** (lait et viande) avec des productions agricoles bovines ou laitières diversifiées et de qualité (5 AOP fromagères, Label Rouge Salers...).

Autre secteur économique majeur du territoire, le tourisme mise avant tout sur son **capital paysager, environnemental et patrimonial** pour proposer une offre **touristique diversifiée, éco responsable et durable** susceptible de favoriser des flux touristiques toute l'année. Cette offre riche s'articule autour de sites naturels remarquables (du Puy Mary, labellisé Grand Site de France en passant par les rives du Lac de Saint-Etienne-Cantalès), **d'activités de loisirs et de pleine nature** (activités nordiques, randonnée pédestre, VTT, golf, nautisme, escalade, pêche...), d'un **patrimoine bâti de qualité** à découvrir, de **l'événementiel culturel** et de la **gastronomie**.



ETAT DES LIEUX

METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC DES MILIEUX AQUATIQUES

Logiciel cartographique

La méthodologie appliquée s'appuie sur des **relevés géolocalisés** et **informatisés** directement depuis le terrain via une **tablette** durcie. La préparation de l'outil informatique est un préalable nécessaire.



Pour cela il convient dans un premier temps de rassembler tous les **fonds de plan** utiles (Scan25 de l'IGN, Orthophotographie, occupation du sol, géologie, modèle numérique de terrain, etc.) ainsi que les autres **données géoréférencées** de base comme les linéaires de cours d'eau, les zones humides, les ouvrages connus, les stations d'épuration, les limites administratives et hydrographiques, les réseaux d'eau potable et d'eau usée, les habitations en assainissement non collectif, etc.

Ce diagnostic est réalisé à partir de **Qgis, logiciel de cartographie** libre permettant la création d'autant de projets de travail que nécessaire.

De ce fait, une **interface** (projet) propre au diagnostic doit être créée, avec une **ergonomie minimaliste** mais suffisante, les fonds de plans, des couches vectorielles « support » et les **couches vectorielles** à compléter lors du diagnostic.

Ces dernières ont été construites de toutes pièces pour pouvoir renseigner tous les champs et **s'adapter aux spécificités de la mission et ses exécutants**.

Le logiciel Qgis affiche un **formulaire** de base, peu ergonomique pour la saisie de nouvelles entités sur les couches vectorielles du diagnostic. Le **logiciel Qt Designer** permet entre autres la création de formulaires de saisie sur mesure avec un contrôle quasi-total des paramètres d'affichage ou encore le paramétrage de champs obligatoires via QGis. Ceci est un atout pour remplir des couches comportant de nombreux champs, avec un affichage indépendant de l'ordre des champs dans la table attributaire de la couche.

Avant d'entamer le diagnostic à proprement parlé, des **tests** ont été menés sur le terrain, en différentes situations pour valider la construction des couches et faire remonter d'éventuelles modifications. Aussi un essai de traitement des données collectées a été mené par la suite.

Planning de terrain

Avec plus de 1 300 kilomètres de « cours d'eau », une **priorisation des axes à expertiser** a dû être faite selon 5 niveaux de priorité. 360 kilomètres ont été retenus en priorité 1 pour cette première phase de diagnostic, sur les 563 kilomètres référencés, nommés et permanents. Cela inclut les axes principaux des masses d'eau identifiées et certains affluents secondaires.

Les critères ayant servi à orienter la priorisation s'articulent autour des enjeux écologiques, patrimoniaux, des risques et des enjeux liés à l'utilisation et la gestion de cette ressource (parmi eux : prélèvements, irrigation, continuités piscicole et sédimentaire, observations naturalistes et habitabilité, piétinement, colmatage, rejets, thermie, ensablement, quantité, phytosanitaires, etc.).

Ce travail a été fait au printemps 2019, en concertation avec les partenaires techniques et institutionnels : la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'Agence Française pour la Biodiversité, les AAPPMA de Vic-sur-Cère et d'Aurillac, les représentants techniques des EPCI membres de l'Entente ainsi que le Département du Cantal et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le Moulès, le Pontal et le Roannes/Roques/Faugrand ont été diagnostiqués en 2014/2015 dans le cadre de l'étude Aquascope (étude moule perlière). Le bassin-versant du ruisseau d'Auze a été diagnostiqué par la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique avec des compléments du CPIE de Haute Auvergne et du CEN-Auvergne.

Les plans d'actions proposés par ces études compléteront d'autres actions pour lesquelles la concertation est déjà bien avancée, dans la première version du Contrat de progrès territorial de Cère amont. Le diagnostic de ces secteurs n'est donc pas prévu dans l'immédiat.

Organisation

Les journées sur le terrain s'effectuent de préférence seul ou en **binôme** selon les disponibilités et le niveau de risque des lieux. Tous les **relevés sont effectués par les mêmes agents** dans la mesure du possible pour éviter des biais d'observation ou même d'utilisation du logiciel. Le second opérateur se charge des prises de mesures, des photographies et participe à la réflexion sur les relevés.

Le bassin-versant de la Cère en amont de la retenue de Nèpes regorge de paysages différents comme les sommets en amont, les gorges et vallées encaissées (dites « en V »), les vallées glaciaires en U plus larges ou encore les paysages vallonnés au sud et à l'ouest. En conséquence, la fourchette prévisionnelle de kilomètres linéaires prospectés s'étale de **2 à 8 kilomètres pour une journée de terrain continue**.

La **prospection débute de l'amont** et se poursuit **vers l'aval** pour : observer l'évolution des divers paramètres avec la progression de la rivière, observer d'abord l'impact des obstacles à l'écoulement avant leur présence même, réduire les risques de propagation de polluants ou maladies dans l'eau, etc. Ce fonctionnement est appliqué obligatoirement à chaque jour de terrain pour ne pas biaiser les relevés.

Expertise des milieux aquatiques

L'opérateur en charge des relevés a en sa possession une tablette avec GPS intégré ce qui lui permet de travailler directement à partir du logiciel de cartographie QGIS. La configuration du logiciel et la construction des couches de saisie est faite de sorte que l'opérateur ait un maximum de champs à compléter par un choix dans une **liste déroulante**.

Le ou les agents chargés de ce diagnostic suivent le cours d'eau d'amont en aval sans trop divaguer dans le lit majeur. Le niveau de précision du diagnostic sur le lit mineur et les berges est par conséquent plus détaillé que celui du lit majeur.

Voici les thématiques servant de base à ce diagnostic :

LIT MINEUR	BERGES	LIT MAJEUR / BV
Lit mineur	Ripisylve	Espèces exotiques envahissantes
Embâcles gênants	Zones d'abreuvement du bétail	Faune
Atterrissements importants	Erosion/Protection/Artificialisation des berges	Flore
Rejets-Prélèvements	Modification du tracé hydrographique	Zones humides
Ouvrages hydrauliques	Déchets	Autres
Déchet		Déchets

Si la majorité de ces relevés se fait par géolocalisation et renseignement d'un simple **point**, la caractérisation du lit mineur, de la ripisylve, de certaines grandes zones servant à l'abreuvement du bétail, des portions de berges artificialisées, ou encore portant sur le tracé hydrographique et les paramètres divers, requièrent

le traçage de **segments**. L'outil informatique hydrographique pour tracer ces segments à partir de deux points de début et de fin de tronçon, soit de créer ce tronçon point par point. L'appui du réseau hydrographique est particulièrement utile lorsque l'on décrit le lit du cours d'eau, ou même ses berges.

Certains relevés sont fortement liés à la période de l'année et à la condition hydrologique. Pour permettre un diagnostic une majeure partie de l'année, ces relevés peuvent être **extrapolés** (exemple des faciès d'écoulement). Un **indice de confiance** de l'indicateur a été prévu pour ces cas-là.

Cependant, d'autres critères peuvent paraître temporaires et évoluer rapidement. Il a été convenu de **relever rigoureusement l'actuel**, sans affirmation ni hypothèses sur le passé ou le futur. Le champ libre « Remarques » peut se voir complété par ces **interprétations personnelles**.

Enfin, des portions de cours d'eau peuvent être inaccessibles pour le diagnostic (topographie dangereuse, riverains opposés, autres).

Un document détaillé reprenant l'ensemble des thématiques inventoriées et expliquant de manière approfondie la description des couches et l'intégralité des paramètres relevés sur le terrain est disponible en **annexe 2**. Chaque élément du diagnostic y est présenté avec les explications et le but de relever cette information.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



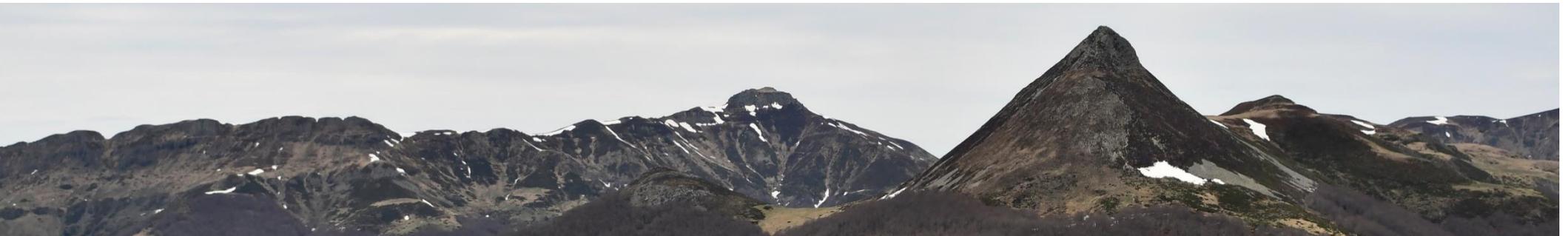
METHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC DES PRESSIONS SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN

Le diagnostic sur les **pressions autres** que sur le lit et les berges des cours d'eau, des zones humides s'est basé sur différents **rapports d'études**, dont :

- Un rapport de la chambre d'agriculture sur le diagnostic des pollutions diffuses d'origine agricole (2015) ;
- Le rapport annuel de la CABA sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;
- L'étude de gouvernance en vue de la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement à l'échelle de la Châtaigneraie Cantalienne ;
- Les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès ;
- Le diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC) sur les différentes collectivités. L'indice d'état a permis, avec différents croisements, de cibler les zones de priorisation pour réhabiliter les ANC les plus impactant pour les milieux aquatiques.

Au-delà de ces rapports d'études, l'appui des **personnes compétentes** dans ces domaines autres que les milieux aquatiques a permis de flécher les actions en croisant les enjeux et les contraintes.

Le **volet industriel** n'a pour le moment pas été traité. Des démarches d'animation pourraient être engagées pendant ce premier contrat, avec éventuellement un avenant si des actions venaient à émerger. Cette animation porterait sur les améliorations possibles en termes de qualité de rejet, de process moins gourmands en eau, de valorisation de certains déchets industriels, etc.



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC DES MILIEUX AQUATIQUES

La **priorisation du diagnostic**, établie en 2019, en concertation avec l'Agence Française pour la Biodiversité, la Fédération départemental pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), faisait ressortir (rapport complet en **annexe 3**) :

- **Priorité 1** : 360 km
- **Priorité 2** : 70 km
- **Priorité 3** : 28 km
- **Non priorisé** : 25 km
- **Diagnostiqué récemment** : 80 km

Les diagnostics ont été réalisés entre les mois **d'avril** et de **septembre** pour bénéficier de la végétation et de niveaux d'eau praticables. Entre 2020 et 2021, **264 kilomètres** de rivières et ruisseaux ont été expertisés.

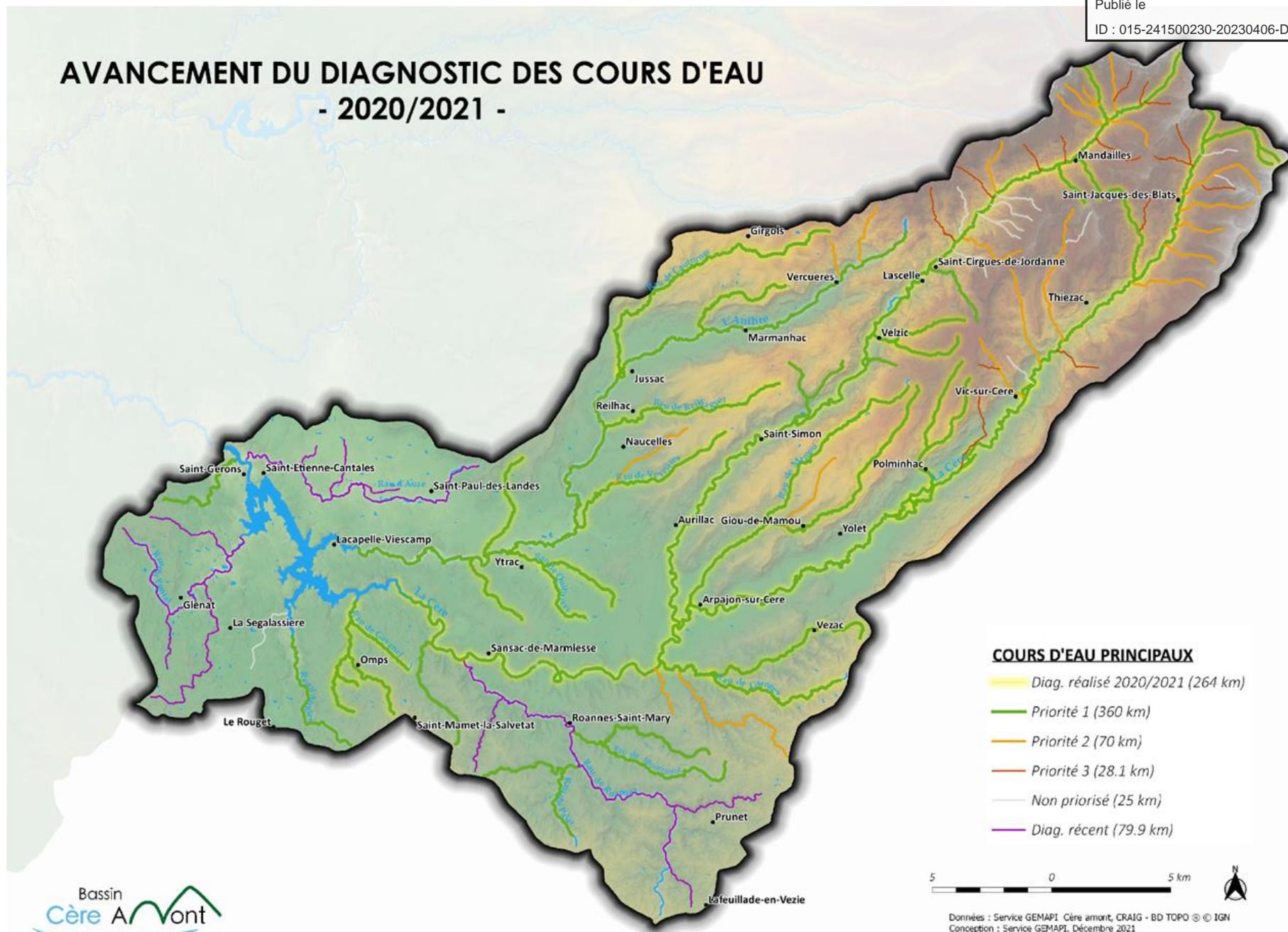


Voici la liste des cours d'eau diagnostiqués :

✓ La Baysse	✓ La Cère
✓ La Jordanne	✓ Le Baguet
✓ Rau d'Antuéjoul	✓ Rau d'Aubespeyre
✓ Rau d'Auzolles	✓ Rau de Broussette
✓ Rau de Cautrunes	✓ Rau de Cavanhac
✓ Rau de Costes	✓ Rau de Couffins
✓ Rau de Fraisse	✓ Rau de Gavanel
✓ Rau de Giou	✓ Rau de Granges
✓ Rau de la Garnerie	✓ Rau de la Ribe
✓ Rau de Labeau	✓ Rau de Lalaurie
✓ Rau de Larmandie	✓ Rau de Lentat
✓ Rau de Leynhac	✓ Rau de Mamou
✓ Rau de Monreysse	✓ Rau de Quitiviers
✓ Rau de Tourcy	✓ Rau de Vachy
✓ Rau de Veyrières	✓ Rau des Combes
✓ Rau d'Omps	✓ Rau du Viaguin

Le diagnostic continuera en 2023, et continuera de s'enrichir sur la durée du contrat.

AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU - 2020/2021 -



COURS D'EAU PRINCIPAUX

- Diag. réalisé 2020/2021 (264 km)
- Priorité 1 (360 km)
- Priorité 2 (70 km)
- Priorité 3 (28.1 km)
- Non priorisé (25 km)
- Diag. récent (79.9 km)



Données : Service GEMAPI Cère amont, CRAIG - BD TOPO © IGN
Conception : Service GEMAPI, Décembre 2021

TRAITEMENT DES DONNEES

Les **données brutes** relevées sur le terrain sont, soit exploitées directement par des **traitements statistiques**, soit croisées via des **scores** comme présentés ci-après. L'état final par thématique fait appel au **regard critique des techniciens** qui analysent les cartes.

Tableaux de scoring

DIVERSITE DES HABITATS AQUATIQUES : / 1000

HABITATS AQUATIQUES : / 600



SOUS BERGE	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

PRESENCE DE BOIS MORT	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

VEGETATION AQUATIQUE	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

POOL DETRITIQUE	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

CHEVELU RACINAIRE	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

BLOC ROCHEUX	SCORING
Absence	0
Epars	20
Peu abondant	50
Abondant	80
Très abondant	100

GRANULOMETRIE : / 200



GRANULOMETRIE DOMINANTE	
Artificielle	-100
Blocs (25,6 à 102,4cm)	50
Cailloux (1,6 à 6,4cm)	50
Dalle	0
Graviers (2 à 16mm)	40
Graviers_Sables (0,0625 à 16mm)	25
Pierres (6,4 à 25,6cm)	50
Rochers (>102,4cm)	25
Sables (0,0625 à 2mm)	10
Vase_Limons_Argiles (<62,5µm)	5

GRANULOMETRIE SECONDAIRE	SCORING
Artificielle	0
Blocs (25,6 à 102,4cm)	50
Cailloux (1,6 à 6,4cm)	50
Dalle	0
Graviers (2 à 16mm)	40
Graviers_Sables (0,0625 à 16mm)	25
Pierres (6,4 à 25,6cm)	50
Rochers (>102,4cm)	25
Sables (0,0625 à 2mm)	10
Vase_Limons_Argiles (<62,5µm)	5

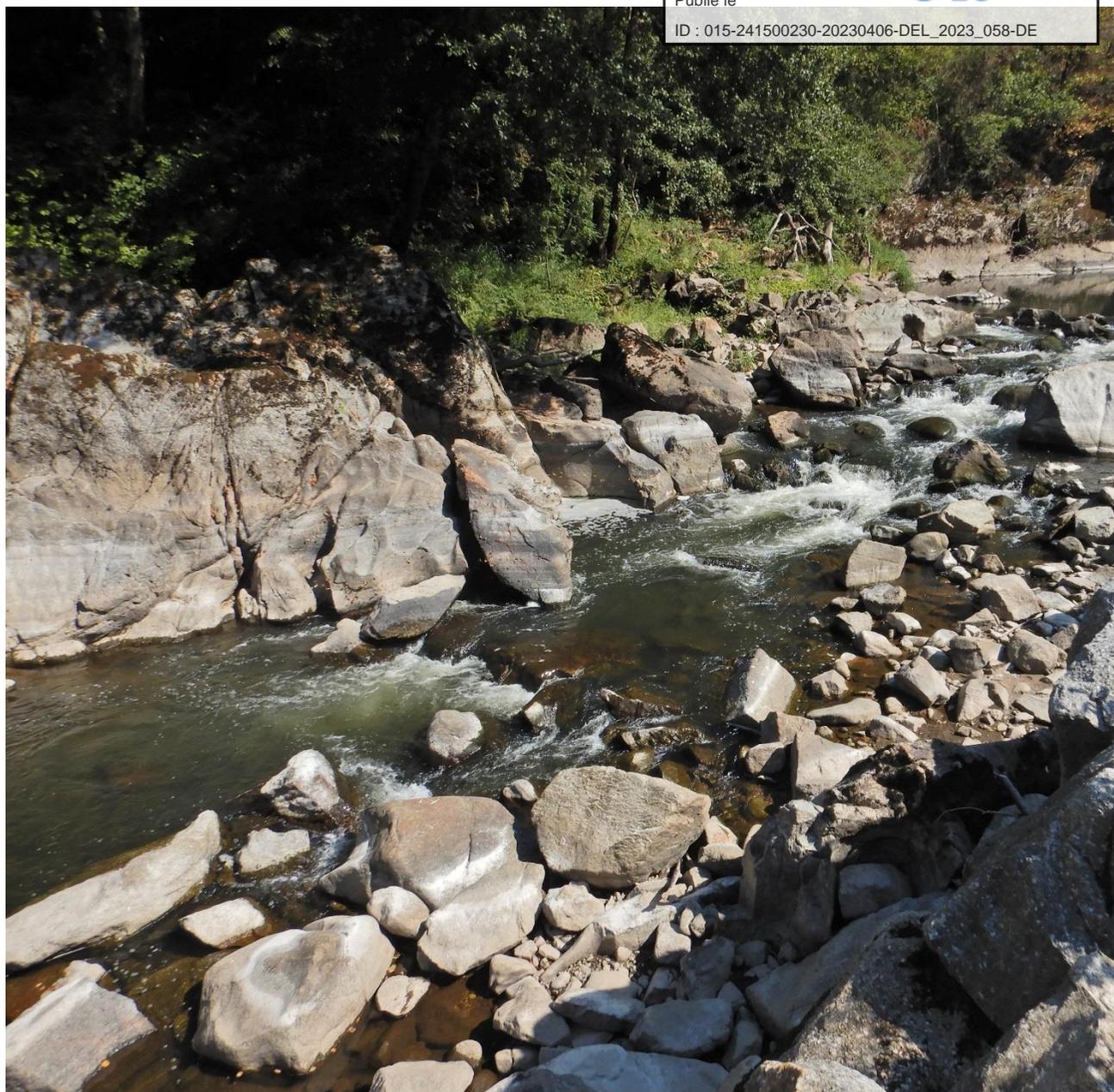
NOMBRE DE CLASSES	SCORING
1	0
2	15
3	50
4	100

FACIES D'ÉCOULEMENT : / 200

TYPE DE FACIES	SCORING
Cascade	100
Cascade Chute Mouille	150
Rapide	150
Rapide Mouille	200
Radier	120
Radier mouille	200
Radier plat courant	150
Plat courant	100
Plat lent	50
Profond lent	20
Buse	0

CLASSIFICATION DU TRONÇON SELON LA NOTE FINALE / 1000

Nul à extrêmement faible	<50
Très faible	50 à 250
Faible	250 à 400
Moyenne	400 à 500
Bonne	500 à 600
Très bonne	600 à 700
Excellente	>700



**DIVERSITE DE LA RIPISYLVE : / 200
 (POUR CHAQUE RIVE)**

ESPECE DOMINANTE	SCORING
Aulne	15
Chêne	10
Cornouiller	10
Epicéa	-10
Erable	10
Frêne	15
Hêtre	15
Noisetier	10
Ornemental	-10
Peuplier cultivar	-10
Sapin	-10
Saules	15
Alisier blanc	10
Orme champêtre	10
Prunellier	10
Sureau noir	10
Thuya	-10
Tilleul	10
Genet	10

ESPECE SECONDAIRE	SCORING
Anecdotique	-20
Aubépine	15
Aulne	15
Bouleau	15
Chêne	15
Epicéa	0
Erable	15
Frêne	15
Hêtre	15
Noisetier	15
Orme	15
Peuplier cultivar	0
Sapin	0
Saules	15
Sureau noir	15
Epicéa	0
Houx	15
Orme champêtre	15
Prunellier	15
Tilleul	15

DIVERSITE D'ESPECES	SCORING
Très faible (< 3sp)	0
Faible (3 à 6sp)	10
Moyenne (6 à 12sp)	20
Forte (12 à 24sp)	40

STRATES	SCORING
1	0
2	10
3	30

LARGEUR	SCORING
< 2m	0
2 à 5m	10
5 à 15m	20
> 15m	40

AGE	SCORING
Equilibré	25
Autres	0

BOIS MORT	SCORING
Pas d'arbre mort	0
Epars	10
1 arbre mort pour 100 m	15
> 1 arbre mort pour 100m	20

ESPECES HERBACEES	SCORING
Hélophytes	15
Graminées	0
Ronce	0
Fougères	0
Orties	0
Balsamine de l'Himalaya	-20
Renouée du Japon	-20

**CLASSIFICATION DU TRONCON
 SELON LA NOTE FINALE /200**

Extrêmement faible	< 25
Très faible	25 à 50
Faible	50 à 75
Moyenne	75 à 100
Bonne	100 à 125
Très bonne	125 à 150
Excellente	> 150

RESULTATS

Détail par thématique





Divagation du bétail dans les cours d'eau



✓ Descriptif

Il s'agit ici de traiter de l'impact que peut avoir le **bétail**, lors de son **libre accès au cours d'eau**, dégradant ainsi les berges, le lit et déféquant potentiellement directement dans l'eau. Ces pratiques ont un impact conséquent sur la **qualité** de l'eau et la **structure** du cours d'eau.

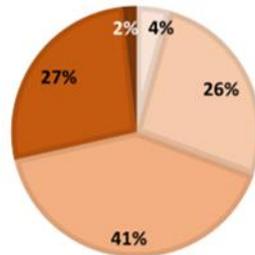
✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables aux pages 5 à 15 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

✓ Statistiques

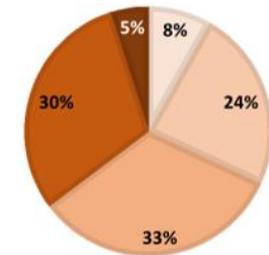
68 km de linéaires d'abreuvement

NIVEAU DE DEGRADATION	LINEAIRE D'ABREUVEMENT (M)
MINIME	2 970
NOTABLE	17 837
MOYEN	27 715
FORT	18 205
EXTREME	1 156



389 points d'abreuvement

NIVEAU DE DEGRADATION	NOMBRE DE POINTS D'ABREUVEMENT
MINIME	32
NOTABLE	92
MOYEN	128
FORT	118
EXTREME	19



✓ Etat général

Globalement sur ce bassin versant, une grande partie du linéaire est concerné par cette problématique. Cependant, l'impact se révèle plus important sur les **affluents** ou les **têtes de bassin** en raison du faible gabarit des ruisseaux qui se retrouvent **piétinés sur toute leur largeur**. Les sous-bassins versants des ruisseaux de **Gavanel**, du **Mamou** et de **Couffins** sont des secteurs fortement dégradés. Cette problématique est toujours présente sur les axes principaux mais avec un impact moindre, grâce à un gabarit plus important et une **dilution** plus forte.

Ces pratiques ont une incidence conséquente sur la **qualité de l'eau en aval**, impactant les autres activités liées aux usages de l'eau (abreuvement, eau potable, baignade, pêche...), les milieux naturels (asphyxie, colmatage du substrat par les matières fines, déstructuration des berges, etc.), mais également les autres points d'abreuvements plus en aval (vecteurs de maladies).



Situations d'urgence en milieux aquatiques



✓ Descriptif

La thématique traite de la nécessité d'intervenir, dans certains cas, pour des problématiques d'éventuelles **atteintes à des biens ou des personnes** en cas de crues et de l'entretien prévisionnel de végétation. Concrètement, il s'agit de supprimer certains **embâcles** (bouchons de bois morts), **atterrissements** (dépôts de graviers, pierres, etc.), **arbres menaçants**, etc.

✓ Statistiques

- 3 atterrissements gênants
- 21 embâcles gênants
- 22 tronçons à embâcles
- 4 érosions de berge
- 13 tronçons à arbres penchés
- 18 tronçons à arbres morts
- 6 tronçons à branches basses
- 52 « autres » dont peupliers

✓ Etat général

Globalement, sur l'ensemble du territoire, peu d'embâcles et encore moins d'atterrissements nécessitent des travaux d'urgences. Il existe évidemment de nombreux autres embâcles et atterrissements, présents du fait du **fonctionnement naturel des cours d'eau** et même nécessaires au **bon équilibre** de ces derniers.

Certains secteurs de peupleraies peuvent être considérés comme **à risque** en raison de la taille des arbres et de leur faible tenue sur la berge, engendrant un risque de création d'embâcles conséquents en cas de chute.



Naturalité des cours d'eau



✓ Descriptif

Depuis des siècles, les cours d'eau ont été **aménagés** par l'Homme pour ses besoins avec parfois des **conséquences néfastes** pour son bon fonctionnement. Des travaux de **curage, recalibrage, détournement** de lit de rivière ont été réalisés, occasionnant des **troubles morphologiques** visibles aujourd'hui et réduisant les habitats aquatiques. L'objectif de cette thématique est d'estimer les linéaires dont un reprofilage naturel du lit et des berges est pertinent.

✓ Statistiques

Troubles morphologiques :

- 1,32 kilomètre non accessible
- 2,84 kilomètres busés

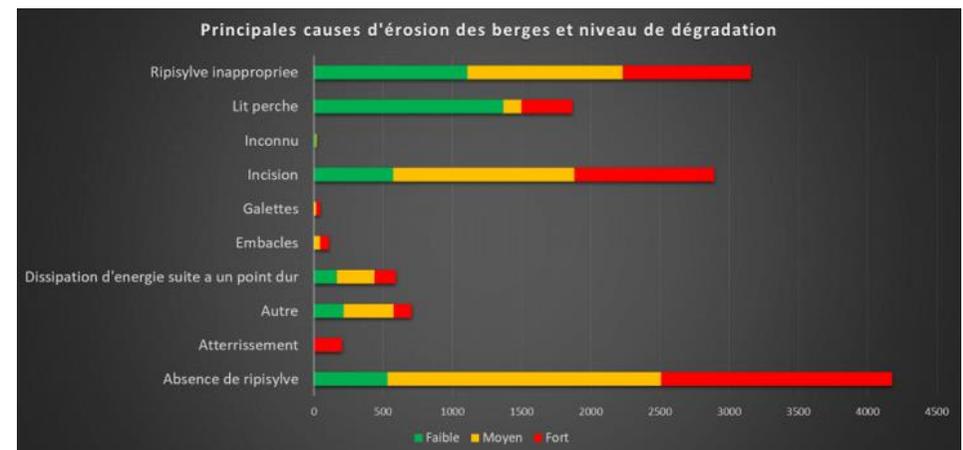
		LINEAIRES (M)				
		LIT DEPLACE	LIT PERCHE	RECALIBRAGE	CURAGE	INCISION
PRESENCE	NIVEAU DE CONFIANCE CERTAIN	51 261	25 071	51 829	7 649	37 142
	SUPPOSE	33 687	8 230	19 705	1 084	28 749
ABSENCE		182 534	234 181	195 949	258 749	201 592
Total		267 482	267 482	267 482	267 482	267 482

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables aux pages 17 à 27 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

Erosion de berges :

- 3 % des berges diagnostiquées présentent une érosion préoccupante (soit 13,7 km)





Protections de berges :

	AUTRE	BERGE EMPIERREE	BUSE	ENROCHEMENT	GABION	GENIE VEGETAL	MAÇONNERIE	MIXTE	PALPLANCHES	POTEAUX ELECTRIQUES	REPARATION RENARD	TOUT VENANT	TRONC D'ARBRES	TUNAGE	TOTAL
AUCUN	-	-	-	980	-	-	145	-	-	-	-	-	-	-	1 124
AUTRE	-	-	-	1 154	-	-	20	-	-	32	8	-	-	-	1 215
BATIMENTS	-	189	-	2 577	21	-	3 192	-	-	100	-	-	-	-	6 080
CHEMIN	-	-	-	720	-	-	160	-	-	27	-	27	-	-	934
INCONNU	-	-	-	48	-	-	28	-	-	-	-	-	-	-	75
JARDIN	130	260	-	1 732	-	-	1 214	135	-	65	-	57	-	18	3 612
OUVRAGE D'ART	-	-	901	1 725	83	54	2 493	-	-	-	-	5	-	-	5 262
REJET	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
ROUTE	-	-	-	1 818	-	-	2 620	-	51	-	-	14	-	-	4 503
SURFACE PARCELLE	119	656	-	25 091	223	85	2 987	184	-	650	-	830	99	10	30 934
VOIE FERREE	-	-	-	-	-	-	201	-	-	-	-	-	-	-	201
TOTAL	250	1 104	901	35 852	327	139	13 060	319	51	876	8	933	99	28	53 947

✓ Etat général

Ce constat est valable sur les affluents, notamment sur les secteurs de **faibles pentes**, où les cours d'eau méandreux ont été rectifiés pour des raisons pratiques.

C'est aussi le cas sur les cours d'eau plus imposants comme la **Cère**, **l'Authre** et la **Jordanne** qui ne sont parfois plus dans leur lit d'origine, ou bien recoupent d'anciens méandres, régulièrement **incisés** et/ou **recalibrés**.

Plus généralement, l'espace de **mobilité latérale**, dans lequel **se rééquilibre en permanence** les cours d'eau, n'est plus disponible sur une grande partie du territoire. La capacité de **rétenion des eaux** est diminuée et les phénomènes de **crues violentes** s'en retrouvent accentués.



Continuité écologique



✓ Descriptif

Cette thématique traite de la **libre circulation des poissons et des sédiments** dans les rivières, mais également des troubles sur la **qualité de l'eau** et de l'**hydromorphologie** des cours d'eau liés aux **ouvrages hydrauliques**.

✓ Statistiques

Franchissabilité des ouvrages pour la truite commune :

	NOMBRE D'OUVRAGES	POURCENTAGE SUR LES OUVRAGES DIAGNOSTIQUES
BARRIERE A IMPACT INDETERMINE	22	5 %
BARRIERE TRANSPARENTE	65	14 %
BARRIERE FRANCHISSABLE A IMPACT LIMITE	98	21 %
BARRIERE PARTIELLE	115	25 %
BARRIERE TOTALE	156	34 %
	456	100 %

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables aux pages 29 à 39 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

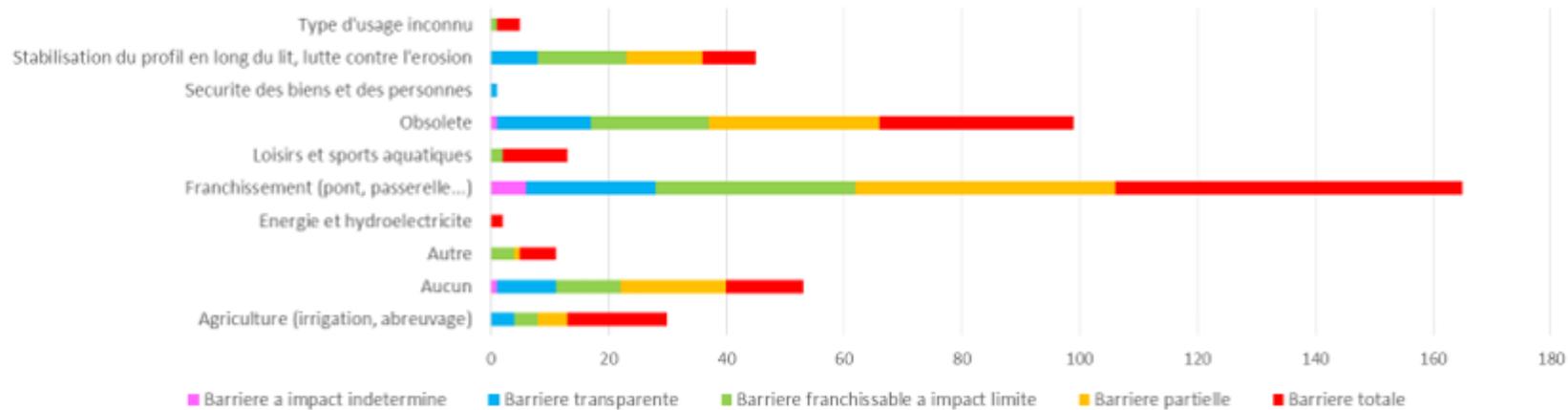
Niveau de dégradation des ouvrages :

NIVEAU DE DEGRADATION	NOMBRE D'OUVRAGES
DETRUIT ENTIEREMENT	17
DETRUIT PARTIELLEMENT	60
EXISTANT	355



Usages des ouvrages :

Répartition des ouvrages hydrauliques selon leurs usages et leurs niveaux de franchissabilité



TYPES D'USAGES	NOMBRE D'OUVRAGES
AGRICULTURE (IRRIGATION, ABREUVAGE)	30
AUCUN	53
ENERGIE ET HYDROELECTRICITE	2
FRANCHISSEMENT (PONT, PASSERELLE...)	165
LOISIRS ET SPORTS AQUATIQUES	13
OBSOLETE	99
SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	1
STABILISATION DU PROFIL EN LONG DU LIT, LUTTE CONTRE L'EROSION	45
TYPE D'USAGE INCONNU	5

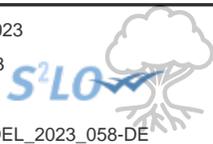
✓ *Etat général*

L'Authre est le cours d'eau le plus impacté par de nombreux **ouvrages transversaux**. Il s'agit d'un cours d'eau en « escalier » du fait de la proximité des chaussées les unes aux autres.

Plus généralement sur le bassin versant, les **axes principaux** des cours d'eau sont barrés de nombreux **ouvrages imposants**, les **affluents** ne sont pas non plus épargnés.

500 ouvrages ont été recensés sur le bassin versant (de la chaussée de 4 mètres de haut jusqu'à la buse de 2 mètres de long).

Le résultat de cette **fragmentation des habitats aquatiques** se traduit par leur **homogénéisation**, empêchant une partie des espèces de dérouler correctement leurs cycles de vie et engendrant une **biodiversité plus faible** sur ces milieux, souvent plus propice au développement des espèces exotiques envahissantes. Le **transit sédimentaire** se retrouve fortement **perturbé**, et la **qualité de l'eau** fortement **altérée** en raison d'une phytopurification limitée et d'un **réchauffement important des eaux** sur les **plats peu courants**.



Etat des ripisylves



✓ Descriptif

La bande de **végétation** qui longe les cours d'eau est appelée ripisylve. Celle-ci présente une grande diversité en termes **d'espèces** et **d'habitats** pour la faune. Les mesures de gestion proposées traitent indirectement la **stabilisation naturelle** de la berge, le **transfert de fines** depuis les versants, l'épuration et l'**infiltration** des eaux de **ruissellement**, etc.

✓ Statistiques

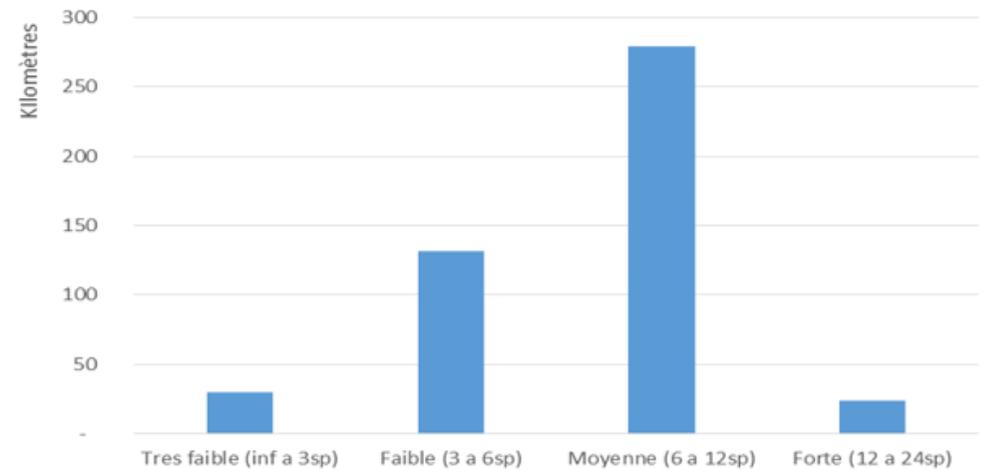
Qualité globale de la ripisylve :

ETAT	NOTE	LINEAIRE (M)
EXTREMEMENT FAIBLE	< 25	96 623
TRES FAIBLE	25 à 50	41 991
FAIBLE	50 à 75	63 959
MOYENNE	75 à 100	122 571
BONNE	100 à 125	101 965
TRES BONNE	125 à 150	40 949
EXCELLENTE	> 150	68 757
		536 813

✓ Cartes

4 cartes de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 2 x 9 planches zoomées sont consultables aux pages 41 à 67 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

Diversité d'espèces végétales formant la ripisylve (2 berges) :

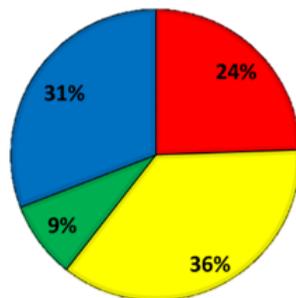






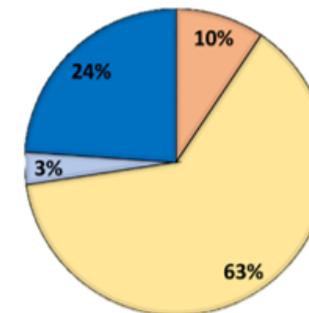
Largeur de la ripisylve (2 berges) :

LARGEUR	LINEAIRE (M)
< 2m	89 737
2 à 5m	132 466
5 à 15m	31 469
> 15m	113 181
	366 852



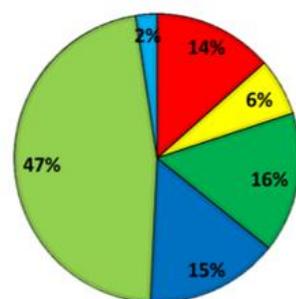
Age de la ripisylve (2 berges) :

AGE	LINEAIRE (M)
JEUNE	43 913
INTERMEDIAIRE	293 363
MATURE	16 032
EQUILIBRE	110 952
	464 259



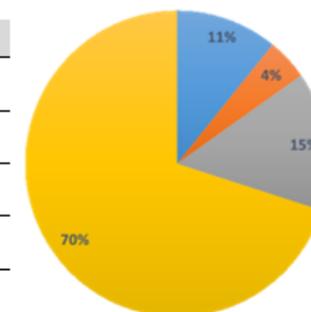
Densité de la ripisylve (2 berges) :

LARGEUR	LINEAIRE (M)
ABSENTE	72 555
ARBRES ISOLES	34 718
RIPISYLVE CLAIRSEMEE	84 449
RIPISYLVE EN RIDEAU	80 696
RIPISYLVE DENSE	251 514
RIPISYLVE TRES DENSE	12 881
	536 813



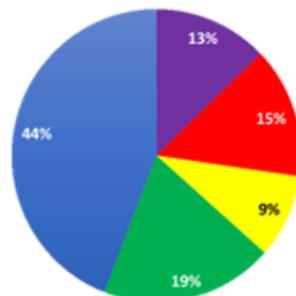
Maladies observées dans la ripisylve :

MALADIE	LINEAIRE (m)
PHYTOPHTHORA	29 039
CHALAROSE	11 787
PHYTOPHTHORA ET CHALAROSE	39 546
PAS DE MALADIE OBSERVEE	188 035
	268 407



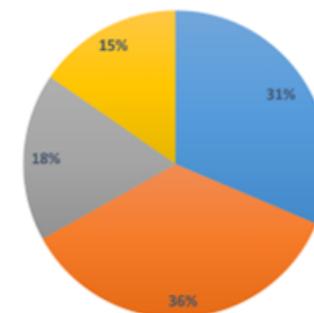
Ombrage de la ripisylve sur le cours d'eau :

OMBRAJE	LINEAIRE (M)
< 5%	34 285
5 à 25%	38 940
25 à 50%	24 912
50 à 75%	51 820
75 à 100%	118 450
	268 407



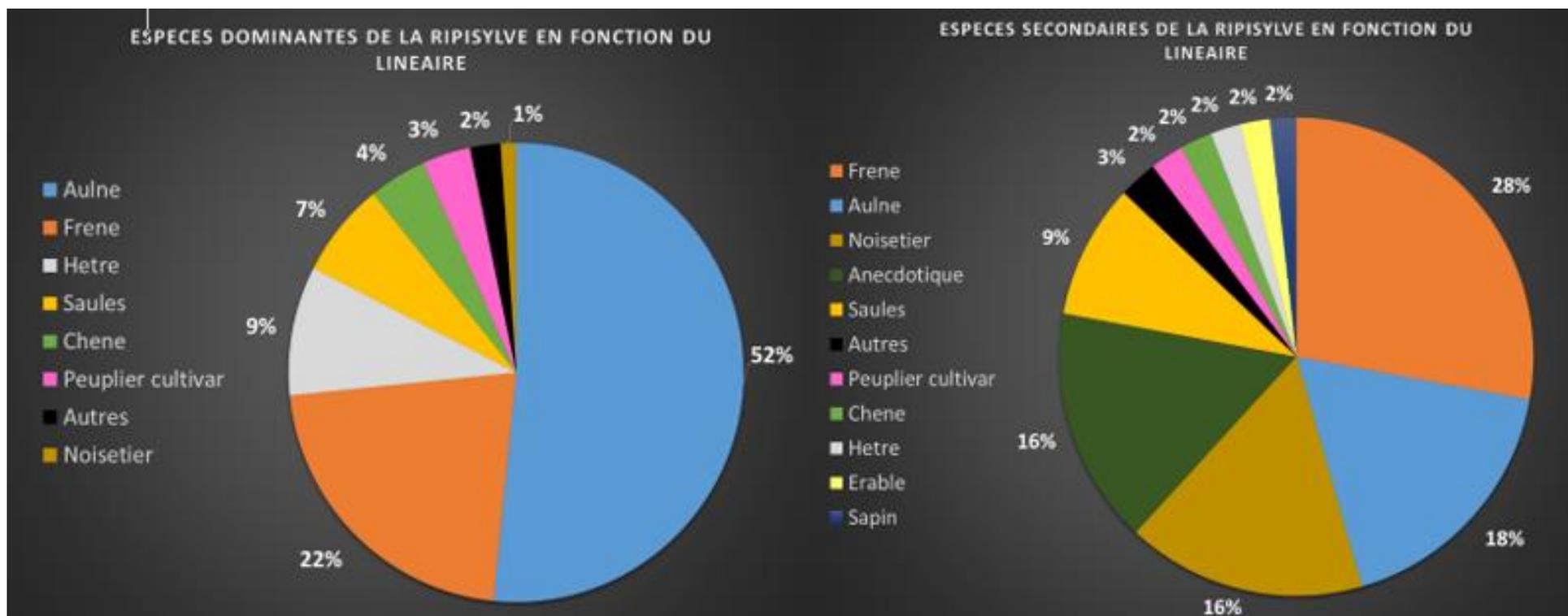
Abondance d'arbres morts dans la ripisylve :

ABONDANCE D'ARBRES MORTS DANS LA RIPISYLVE	LINEAIRE (M)
PAS D'ARBRE MORT	75 616
EPARS	85 746
1 ARBRE MORT POUR 100 M	42 704
> 1 ARBRE MORT POUR 100M	37 139
	241 206





Espèces dominantes et secondaires en ripisylve :



✓ Etat général

Globalement, à l'échelle du bassin versant, la **diversité** de la ripisylve n'est **pas bonne**. Les bassins versants du **Gavanel** et du **Couffins** souffrent d'une **absence totale** de ripisylve sur une partie de leurs linéaires. La **Jordanne** sur sa moitié aval, la **Cère** en amont d'Aurillac et le **Mamou** offrent une ripisylve **peu diversifiée**. Seules la Cère en aval d'Aurillac et sur sa partie amont, ainsi que la Jordanne sur **les secteurs encaissés** offrent, des **ripisylves pleinement fonctionnelles**.



Peupliers en bord de cours d'eau



✓ Descriptif

Cette thématique traite des plantations de peupliers en bord de rivière, offrant un **habitat très pauvre**, créant des problèmes de **tenue de berges** du fait de leurs systèmes racinaires non adaptés et favorisant ainsi les **embâcles** conséquents en cas de **chute** dans le cours d'eau.

✓ Statistiques

- **22 kilomètres** de ripisylve avec des peupliers
- **157 peupliers** hors grands tronçons

✓ Etat général

Sur le Bassin du Gavanel, il n'a pas été relevé de plantations de peupliers conséquentes. Concernant le bassin du Couffins, quelques secteurs ont été relevés mais ceux-ci restent peu nombreux sur l'ensemble de son linéaire. Plus généralement c'est la **Cère**, qui, sur ses deux tiers aval, concentre le plus grand nombre de plantations de peupliers, et dans une moindre mesure, la **Jordanne** sur sa moitié aval ainsi que le ruisseau de **Mamou**.

Il est donc nécessaire de restaurer une ripisylve de qualité sur ces secteurs pour favoriser un **équilibre naturel** du cours d'eau et éviter les désagréments causés par ces plantations.

L'ordre de priorisation représente sur cette thématique l'ordre dans lequel il est suggéré d'intervenir.

Espèces exotiques envahissantes



✓ Descriptif

Cette thématique traite des **espèces végétales** ayant un caractère envahissant. Ces plantes ont la particularité d'être **très compétitrices** envers les autres espèces, réduisant la strate herbacée où elles se développent et ayant un impact considérable sur la **biodiversité** du lieu.

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables page 69 à de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

✓ Statistiques

	NOMBRE DE STATIONS / CLASSES DE TAILLE					
	< 1M ²	1 A 4 M ²	4 A 10 M ²	10 A 30 M ²	30 A 100M ²	> 100 M ²
AILANTE	0	1	0	0	0	0
ARBRE AUX PAPILLONS	0	1	1	1	1	0
AUTRES	0	2	0	0	0	0
BALSAMINE DE L'HIMALAYA	9	56	93	128	61	31
BAMBOUS	0	0	2	0	0	0
BIDENT A FRUIT NOIR	6	4	0	0	0	0
ERABLE NEGUNDO	0	0	1	0	0	0
ONAGRE BISANNUELLE	2	1	0	0	0	0
RENOUEES DU JAPON	8	39	75	93	55	25
ROBINIER FAUX-ACACIA	2	5	2	0	3	2
SOLIDAGE DU CANADA	0	3	0	1	0	0

✓ Etat général

Deux espèces envahissantes dominant sur le bassin-versant, et sont problématiques pour la biodiversité : la **Renouée du Japon** et la **Balsamine de l'Himalaya**. D'autres espèces sont présentes sur le territoire dans une moindre mesure, mais nécessitent tout de même une surveillance (ex : **l'Ambroisie**, le **Solidage du Canada**, le **Datura**...).

Globalement, la vallée de la **Cère** en amont d'Aurillac est concernée par la Balsamine de l'Himalaya et par la Renouée du Japon, en quantité moins importante. En parallèle, la vallée de la **Jordanne** est impactée dans son intégralité par la Renouée du Japon et beaucoup moins par la Balsamine de l'Himalaya, bien que cette dernière tende à s'y développer. La Cère sur sa partie aval se retrouve, par transport des graines et rhizomes, impactée de manière conséquente par ces deux espèces.

A l'inverse, les bassins versants du **Gavanel**, du **Couffins** et du **Mamou** sont quasi **exempts** d'espèces invasives végétales sur leur partie diagnostiquée. Les autres sous-bassins versants n'ont pas encore été expertisés.

Diversité des habitats aquatiques



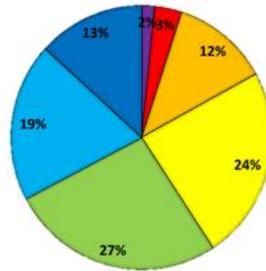
✓ Descriptif

Ce thème présente la **diversité des habitats** présents dans le **lit** pour la faune aquatique. Ils ont été relevés par leur degré d'abondance sur les tronçons de rivière. Le but est ici de montrer la **capacité d'accueil**, pour la vie aquatique, d'un tronçon de cours d'eau.

✓ Statistiques

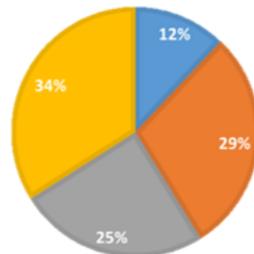
Diversité des habitats aquatiques :

	LINEAIRE (M)
NUL A EXTREMEMENT FAIBLE	4 354
TRES FAIBLE	8 950
FAIBLE	32 179
MOYENNE	63 579
BONNE	70 969
TRES BONNE	52 069
EXCELLENTE	35 382
	267 482



Abondance de bois mort dans le lit :

NIVEAU DE COLMATAGE	LINEAIRE (M)
NUL A TRES FAIBLE	31 659
FAIBLE	75 853
MOYEN	65 127
FORT	88 693

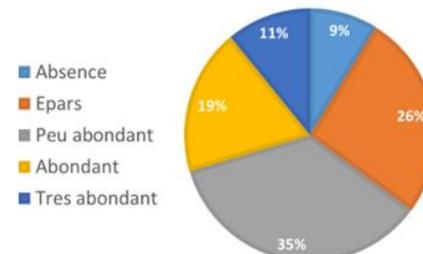


✓ Cartes

2 cartes de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 2 x 9 planches zoomées sont consultables aux pages 71 à 83 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

Influence d'ouvrages hydrauliques

SOUS BASSIN-VERSANTS	PART DES COURS D'EAU EXPERTISES SOUS INFLUENCE D'UN OUVRAGE TRANSVERSAL
Jordanne	23%
Cère en amont de la confluence avec la Jordanne	16%
Cère du confluent de la Jordanne jusqu'au barrage de Nèpes (Hors lacs de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes)	21%
Ruisseau de Cautrunes	4%

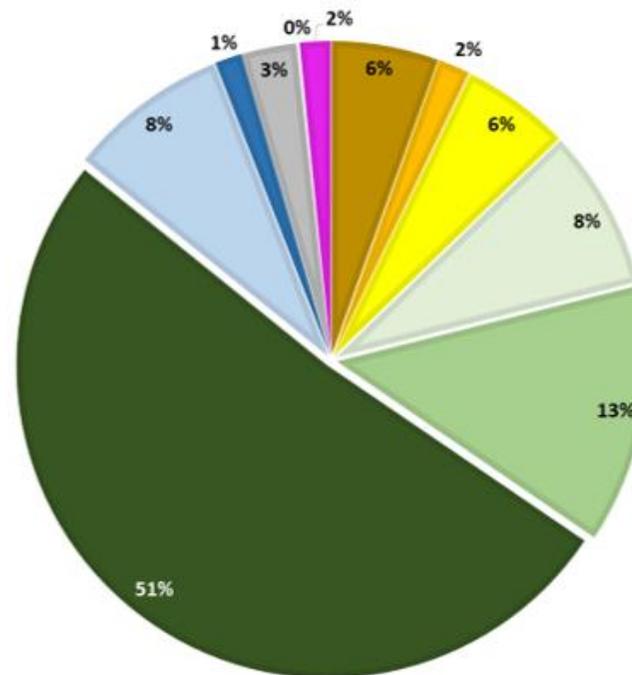




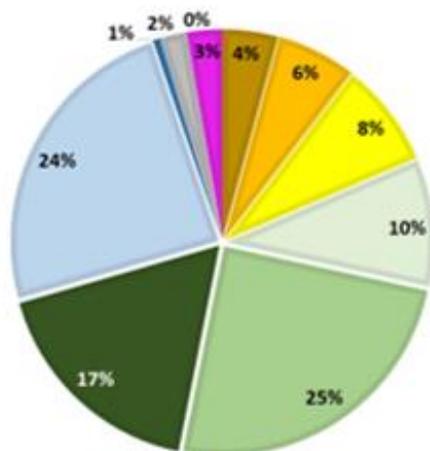


Granulométrie dominante :

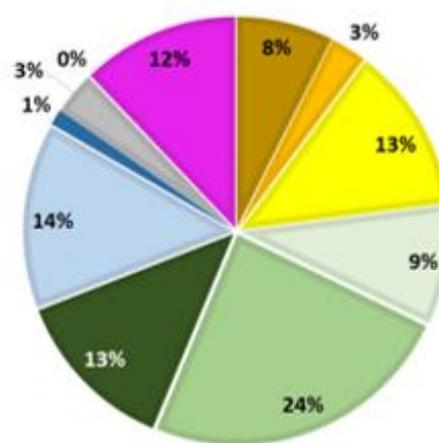
- Vase_Limons_Argiles (<62,5µm)
- Sables (0,0625 a 2mm)
- Graviers_Sables (0,0625 a 16mm)
- Graviers (2 a 16mm)
- Cailloux (1,6 a 6,4cm)
- Pierres (6,4 a 25,6cm)
- Blocs (25,6 a 102,4cm)
- Rochers (>102,4cm)
- Dalle
- Artificielle
- Pas de données



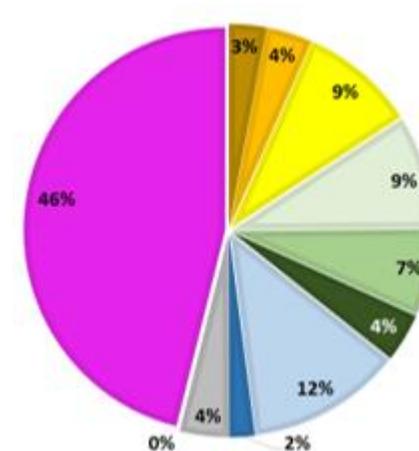
Granulométrie 2 :



Granulométrie 3 :



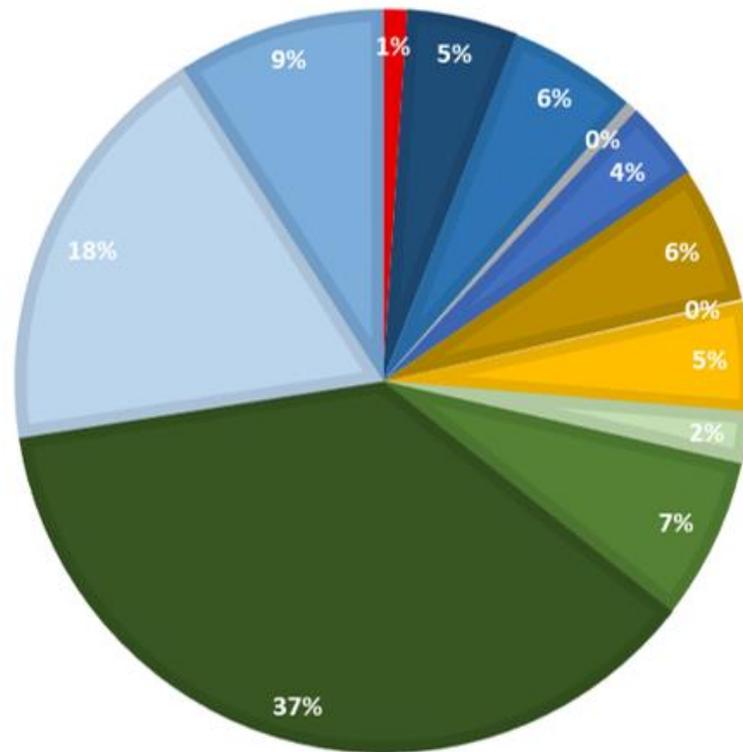
Granulométrie 4 :





Faciès dominants :

- Lit busé
- Cascade
- Cascade_Chute_Mouille
- Non accessible
- Plat courant
- Plat lent
- Profond courant
- Profond lent
- Radier
- Radier_mouille
- Radier_plat courant
- Rapide
- Rapide_Mouille



✓ Etat général

Les secteurs les **plus impactés** sont l’amont du **ruisseau de Couffins**, une partie du bassin versant du **Gavanel**, la traversée **d’Aurillac** sur sa partie la plus **urbanisée** et dans une moindre mesure, la moitié basse de la **Jordanne** ainsi que la **Cère** de manière hétérogène sur ses deux tiers avals. A l’opposé, les secteurs les **plus riches en habitats** concernent les secteurs de **gorges**, les secteurs amont de la Jordanne et la Cère ainsi que le **ruisseau de Mamou** avant son entrée dans l’agglomération.

Etat de conservation de la trame verte

✓ Descriptif

Cette thématique traite des **haies vives** composées **d'espèces végétales locales**, pour l'aménagement du territoire, dans le but de favoriser **l'infiltration** de l'eau de pluie, de **filtrer** les eaux, de **limiter l'érosion** des sols par le vent et le ruissellement, de freiner le transfert de matières solides issues des sols, de développer une **biodiversité** avec un équilibre entre les espèces et les chaînes trophiques, etc. Ce bocage peut bénéficier, à plusieurs titres, à d'autres utilisateurs du territoire.

✓ Etat général

Le bassin versant présente un système bocager assez dense en comparaison à d'autres territoires. En revanche, **l'hétérogénéité des paysages** et leur aménagement pour favoriser la mécanisation de l'agriculture conduisent à des zones de plateaux ou de bas-fonds peu denses en haies. A contrario, les **fonctionnalités** d'une partie des haies en place ne sont pas optimisées du fait de leur faible largeur, la diversité spécifique minimaliste ou encore le vieillissement des arbres.



Connaissances sur les espèces patrimoniales

✓ Descriptif

La **faune** et la **flore** d'un milieu traduisent bien souvent l'état de ce dernier. L'amélioration des connaissances sur les espèces les plus **sensibles**, ou les **moins communes**, permettra d'une part de connaître l'état et les capacités réelles d'accueil de la biodiversité des milieux aquatiques, et d'autre part, les bases de données de connaissance de ces espèces seront renforcées localement.

✓ Etat général

La **truite fario**, espèce emblématique des cours d'eau froids est accompagnée par un cortège de poissons comme la **lamproie de planer**, la **loche franche**, le **chabot**. La **loutre**, quasi disparue, recolonise peu à peu les écosystèmes de ce territoire. Ces espèces ont contribué au classement des vallées de la Cère et de la Jordanne en site Nature 2000, pour leur préservation. D'autres espèces, inféodées aux milieux aquatiques, peuvent être suivies.



Etat de conservation des zones humides



✓ Descriptif

Cette thématique de **gestion quantitative de l'eau** sur ce territoire a été abordée par l'entrée la plus naturelle possible. La sauvegarde, la **restauration**, la **réhabilitation** et même la création de zones humides sont essentielles pour **stocker** la plus naturellement possible l'eau lors des périodes de précipitations et ensuite la restituer au milieu lors des périodes sèches. Ces milieux sont extrêmement riches aux niveaux **floristique** et **faunistique** mais malmenés depuis des siècles.

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables aux pages 85 à 95 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

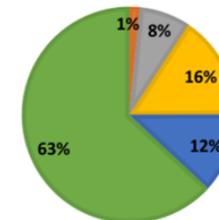
✓ Statistiques

Selon l'inventaire officiel : **3%** du bassin Cère amont est couvert par des zones humides (ZH) soit **2 076 hectares**.

Cependant, sur les 11 communes suivantes du bassin Cère amont, aucune donnée concernant les zones humides n'a été portée à la connaissance du service.

- Giou-de-Mamou
- Polminhac
- Velzic
- Girgols
- Saint-Cirgues-de-Jordanne
- Vic-sur-Cère
- Lascelle
- Saint-Jacques-des-Blats
- Yolet
- Mandailles-Saint-Julien
- Thiézac

CLASSES DE SURFACE DE ZH	MOYENNE SURFACE ESTIMEE (M²)	NOMBRE DE ZH	NOUVELLES SURFACES DE ZH REPORTEES (ESTIMEES, EN HA)
< 20 M²	10	0	0
20 A 50 M²	35	9	0,0315
50 A 100 M²	75	44	0,33
100 A 300 M²	200	89	1,78
300 A 1000 M²	650	68	4,42
> 1000 M²	2000	359	71,8
			78,3615



✓ Etat général

Globalement, le bassin versant Cère amont souffre de plus en plus de périodes sèches, avec des **débits très faibles** voire des **assecs**. La restauration des zones humides est donc un moyen efficace pour atténuer les **variations brutales de débit**, en raison de leur rôle d'éponge.

Ce territoire n'est **pas très fourni** en surface de **zones humides** avec un peu plus de 2 000 hectares recensés actuellement, pour une surface totale du bassin versant de 73 000 hectares. Des secteurs n'ont pas du tout été inventoriés pour le moment : la Cère et la Jordanne sur leurs parties amont. Des compléments sont à faire sur d'autres secteurs au regard des observations de terrain.

La **qualité des zones humides** sur le territoire **se dégrade** pour cause de pratiques non appropriées pour une gestion durable de celles-ci comme le **drainage**, le **surpâturage**, l'**urbanisation**, etc. La flore et la faune associées à ces milieux sont donc **menacées**.

Etat qualitatif des milieux aquatiques

✓ Descriptif

Cette thématique traite de la mise en œuvre d'un **réseau de suivi complémentaire** de la **qualité des eaux de surface**, permettant d'évaluer l'impact des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du contrat de progrès territorial.

✓ Etat général

Actuellement, plusieurs acteurs suivent annuellement la qualité de l'eau de certains cours d'eau du bassin ; l'état des autres masses d'eau non suivies est donc **modélisé**.

Il conviendra donc de prendre en compte ces données existantes et de répartir les nouvelles stations de suivi de manière à obtenir une image représentative, masse d'eau par masse d'eau, de l'état du bassin et indirectement de la charge polluante qui s'accumule dans le lac de Saint-Etienne-Cantalès.

Il est également proposé de suivre, au cas par cas, l'évolution d'une portion de cours d'eau à la suite d'un chantier de renaturation par exemple, pour avoir un état initial et un ou plusieurs états postérieurs.

Les futurs Plans Pluriannuels de Gestion, qui auront une durée de 5 ans, permettront au fur et à mesure de leur déroulement, de suivre l'évolution générale des différents compartiments expertisés lors des diagnostics réalisés en régie.



Risques liés aux inondations

✓ Descriptif

Les **crues** et **inondations** sont un **phénomène naturel** amplifié par les **aménagements anthropiques** du lit et des berges des cours d'eau mais également sur l'intégralité du **bassin versant** à l'exemple de **l'imperméabilisation** des sols, la canalisation des eaux de pluie, etc.

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 19 planches zoomées sont consultables aux pages 97 à 117 de l'atlas cartographique en **annexe 4**.

✓ Statistiques

Sur les 52 670 bâtiments présents sur le bassin Cère amont, environ **1 922** sont soumis à au moins un **aléa inondation** (soit 3,6%).

✓ Etat général

Le **débordement** en plaine est **bénéfique** pour les sols, les berges et protège les territoires aval, d'inondations plus conséquentes. Ils permettent d'alimenter des zones humides situées plus en retrait dans la vallée, qui tamponneront dans une certaine mesure, la variation de débit.

Le risque lié à cet aléa est directement dépendant de l'enjeu local en question. Les zones à enjeux majeurs sont peu nombreuses sur ce bassin versant.

Deux **Plans de Prévention des Risques Inondations** existent sur ce bassin : « **Aurillac/Arpajon** (Cère et Jordanne) » et « **Saint-Simon/Velzic** (Jordanne) ». Un Plan de Prévention Multirisques est en cours d'élaboration sur la commune de **Vic-sur-Cère**.





Epuration des eaux usées



✓ Descriptif / Etat général

En position centrale du bassin, la ville d'Aurillac, et ses **26 000 habitants**, concentre une **charge polluante** traitée, non traitée ou résiduelle. La répartition de l'habitat en de nombreux **bourgs isolés** conduit à un grand nombre d'installations **d'assainissements individuel**. Le patrimoine en matière de réseaux et stations de traitement des eaux usées est conséquent, avec une vétusté plus ou moins avancée. Différents types de traitements sont présents, avec une efficacité également variable.

La CABA est structurée depuis plusieurs années dans l'exercice des compétences eau potable et assainissement avec des services en régie, favorisant une bonne connaissance et un bon suivi des stations. La **connaissance des réseaux est assez bonne**, et complétée à l'occasion de chaque chantier.

Les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès disposent de moyens moindres en la matière.

✓ Statistiques

Installations classées pour la protection de l'environnement :

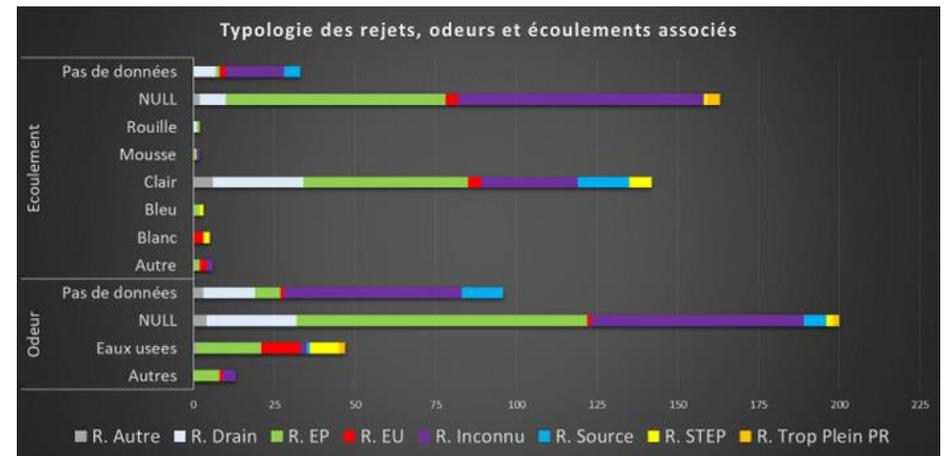
- 2 ICPE bovins
- 33 ICPE industries

Eutrophisation :

46% des linéaires expertisés présentent des **traces d'eutrophisation** (variable selon la période du diagnostic).

Caractérisation des rejets :

	TOTAL REJETS	ODEUR				ÉCOULEMENT							
		AUTRES	EAUX USEES	NULL	PAS DE DONNEES	AUTRE	BLANC	BLEU	CLAIR	MOUSSE	ROUILLE	NULL	PAS DE DONNEES
AUTRE	8	0	1	4	3	0	0	0	6	0	0	2	0
DRAIN	44	0	0	28	16	0	0	0	28	0	1	8	7
PLUVIAL	126	8	20	90	8	2	0	2	51	1	1	68	1
EAUX USEES	15	1	12	1	1	2	3	0	4	0	0	4	2
INCONNU	127	4	2	66	55	2	0	0	30	1	0	76	18
SOURCE	21	0	1	7	13	0	0	0	16	0	0	0	5
STEP	11	0	9	2	0	0	2	1	7	0	0	1	0
TROP PLEIN PR	4	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	4	0
TOTAL	356	13	47	200	96	6	5	3	142	2	2	163	33





Présence de déchets dans et autour des rivières



✓ Descriptif

Sur cette thématique, il est question des déchets observés sur le terrain, de petite taille mais estimés en grand nombre sur des tronçons de rivières, ou plus volumineux et relevés de manière ponctuelle.

✓ Cartes

Une carte de synthèse à l'échelle du bassin ainsi que 9 planches zoomées sont consultables aux pages 119 de l'atlas cartographique **annexe 4**.

✓ Statistiques

DECHETS PONCTUELS :

Déchets ponctuels :

	VOLUME TOTAL ESTIME (M³)	< 1M³	1 A 3M³	3 A 6M³	6 A 10M³	> 10M³
DECHETS CHIMIQUES	28	2	0	0	1	1
DECHETS INERTES	919	89	69	30	16	25
DECHETS VERTS	678	13	31	35	27	12
	1 625					

✓ Etat général

Globalement, les secteurs concentrant le plus de déchets se trouvent sur les axes principaux des cours d'eau. Les secteurs urbains sont fortement impactés par les incivilités, les envols ou la méconnaissance du fonctionnement d'un réseau pluvial et également par les bypass des réseaux d'assainissement.

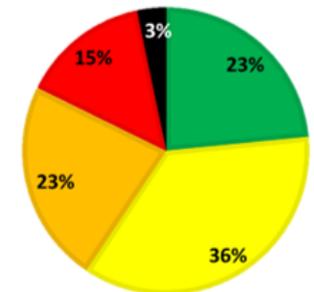
Les secteurs de gorges piègent également de nombreux déchets tout comme les tronçons de rivière proches des grands axes routiers. Les secteurs ruraux, eux, plus impactés par des décharges sauvages et des déchets verts. Les affluents ne sont pas exempts de déchets mais en contiennent en quantité moindre.

Les déchets rencontrés sont de toutes sortes : ficelles, bâches, canettes, bouteilles, voitures, déchets verts, fragments de plastique, frigos, polystyrènes, lingettes, applicateurs de tampons, matelas, vélos, pneus, batteries...

Le seul ramassage ne suffisant pas sur le long terme, il s'agira de supprimer leurs sources d'émission.

Abondance de déchets dans le lit :

	LINEAIRE (M)	POURCENTAGE SUR LES LINEAIRES DE LIT DIAGNOSTIQUES
ABSENCE	61 731	23 %
EPARS	94 565	36 %
PEU ABONDANT	60 206	23 %
ABONDANT	38 220	15 %
TRES ABONDANT	8 496	3 %
	263 217	100 %



Etat de la communication, de la sensibilisation et des synergies

✓ Etat général

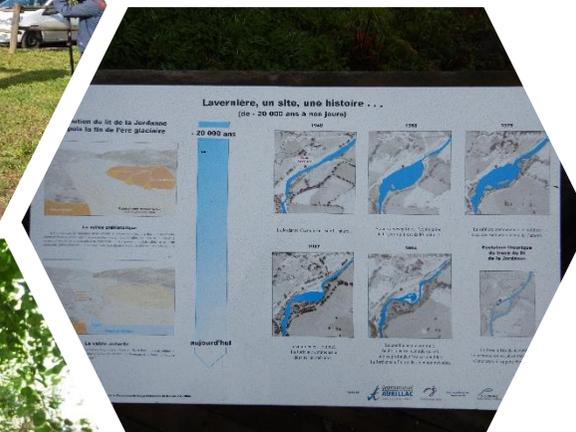
Les pratiques autour de l'eau et ses usages ont largement évolué au fil du temps, tout comme l'identité des riverains de cours d'eau.

La **connaissance** du **fonctionnement** de ces milieux reste mauvaise, tout comme celle de la **réglementation** qui s'y réfère. La peur de mal faire vis-à-vis de la **loi** est souvent un élément avancé face à l'**inaction** de certains riverains. Pour d'autres, les coûts engendrés de remise en état, à la suite d'une longue période de négligence, sont démesurés. Enfin, différentes visions s'opposent sur les avantages/inconvénients, menaces/opportunités, de certaines actions.

Les activités forestières et agricoles sont largement présentes sur ce bassin au chevelu hydrographique très dense localement. Cette densité de cours d'eau, souvent peu larges, complexifie les travaux **forestiers** et/ou **agricoles**.

Les troubles occasionnés pourraient être amplement atténués avec une meilleure considération de l'impact occasionné sur le milieu aquatique et une information sur les alternatives mobilisables. Le frein financier et le manque de temps sont souvent avancés.

Le travail d'animation, sensibilisation et communication est primordiale pour mener à bien ce contrat avec tous les acteurs concernés et les riverains de cours d'eau, qui, avec leurs propriétaires fonciers des berges et du lit jusqu'au milieu de la rivière, sont tenus à un entretien courant et régulier pour maintenir le bon écoulement de l'eau et des sédiments (article L.211-14 CE).



Synthèse à l'échelle du bassin versant Cère amont

Occupation du sol :

A l'échelle du bassin versant, le territoire étant essentiellement **rural**, l'activité **d'élevage agricole** a largement façonné les paysages. On retrouve sur la **partie montagneuse** des **zones d'estives** et des **forêts de pentes**.

Les fonds de vallées sur le bassin sont composés de **prairies permanentes** ou **temporaires**. La partie châtaigneraie alterne entre zones de **cultures, d'élevage** et de **forêt**. Les **zones urbanisées** concernent surtout l'agglomération d'Aurillac et ne représentent qu'une faible proportion du territoire Cère amont.

Cours d'eau :

✓ Morphologie :

Contrairement aux apparences, les rivières du Cantal n'ont pas échappé à quelques **aménagements** de l'homme. En effet de nombreux affluents ont vu leurs tracés **rectifiés, recalibrés** et **déplacés**. Le ruisseau de Cavanhac en est le parfait exemple.

Ces aménagements sont de plus ou moins longue date, en particulier sur la Jordanne et la Cère, et ont un impact notable sur la **qualité des habitats** aquatiques, **l'équilibre sédimentaire** des cours d'eau et par conséquent la **stabilité des berges**.

Une partie des rivières est donc **incisée**. Le **linéaire a quant à lui été réduit** de manière importante sur les petits affluents.

Il s'agit globalement de **rivières torrentielles** sur les zones montagneuses avec un pouvoir érosif important, suivi de cours d'eau plus ou moins **méandreux**, résultat

d'une pente moins importantes. La **diversité des faciès** d'écoulements est importante sur le bassin allant de secteur de cascades jusqu'au profond lentique.

Lors des périodes de basses eaux, une majeure partie des cours d'eau souffre d'un **colmatage** conséquent qui **asphyxie** la vie dans le substrat des cours d'eau par absence d'échanges gazeux. Il se présente soit sous forme d'un **dépôt de limons** sur le fond du cours d'eau, majoritairement lié à la déstructuration des berges et du lit par le bétail. Il peut également se présenter sous forme **d'ensablement**, notamment sur le secteur de la Châtaigneraie, avec des conséquences similaires et une homogénéisation des habitats aquatiques.

✓ Continuité écologique :

Au-delà de l'impact sur la **fragmentation des habitats**, l'impact sur la **qualité chimique de l'eau** pose problème. La vallée de l'Authre est particulièrement touchée : le nombre d'ouvrages important crée une rivière en « escalier ».

Des travaux ont déjà été engagés sur la Jordanne, la Cère, l'Authre, le Roannes et plusieurs autres sites. L'analyse des ouvrages doit se faire au cas par cas, chaque contexte étant différent. Certains ouvrages sont priorités pour leurs zones de remous importantes ou leurs positions stratégiques pour la reconquête de la continuité piscicole.

✓ Ripisylve :

Malgré la **présence de ripisylves** sur une bonne partie du linéaire de rivière, celles-ci ne remplissent pas leur plein potentiel écologique. En effet, les secteurs où elles sont considérées en bon état ne représentent qu'une faible proportion.

Plusieurs facteurs en sont à l'origine :

- ✓ Une grande partie des ripisylves sont **minimalistes**. Il s'agit d'un **cordon rivulaire d'environ 2 mètres** de large, ne permettant pas une filtration efficace des eaux de ruissellement et ne remplissant pas ses fonctions d'habitat rivulaire.
- ✓ Certaines **têtes de bassin** en sont totalement **dépourvues** ; des opérations de plantations en alternance seraient souhaitables.
- ✓ Elles sont globalement **peu diversifiées en classes d'âge** et en **essences**, résultat d'un entretien inadapté consistant à faire des **coupes drastiques** sans prendre le soin de favoriser certaines espèces ni de préserver une partie de la végétation. Cette diversité des espèces est capitale vis-à-vis des **maladies** existantes et émergentes ainsi que de **l'évolution climatique** qui modifie les conditions stationnaires. Seule une grande diversité d'essences et de **génomés** permettra la résilience des ripisylves pour répondre à ces contraintes.
- ✓ C'est dans les **secteurs de gorges**, mais aussi sur l'aval de la Cère, et plus généralement dans les secteurs où la pression humaine sur les milieux aquatiques est moins forte que l'on peut observer le plein potentiel des ripisylves dans leur **dynamique naturelle**.

✓ Qualité d'eau :

D'une manière générale, on observe une **dégradation de la qualité de l'eau de l'amont vers l'aval**. Les **sources** de la Jordanne et de la Cère sont particulièrement **bien préservées**.

Certains éléments comme les **nitrates** sont présents de manière notable uniquement sur les cours d'eau en secteur **Châtaigneraie**. Leur présence est liée

aux pratiques agricoles différentes de celles
une **eutrophisation** de l'eau pendant les **périodes estivales**.

D'un point de vue physico-chimique, les stations du bassin sont essentiellement dégradées par les éléments **phosphorés** et la **bactériologie**. Leur principale origine réside dans les rejets d'assainissement et les résidus d'élevage.

Les indicateurs biologiques sont impactés, notamment **l'Indice Biologie Diatomées (IBD)**, qui met en avant une **charge organique conséquente**, et les **Indices Poissons Rivière (IPR)**, qui reflètent des populations piscicoles partiellement **déséquilibrées** non représentatives des rivières de moyennes montagnes.

Les produits **phytosanitaires** sont également présents sur le bassin, en particulier les formes de dégradation de certains **herbicides pour le maïs**. Des **traces** d'herbicides plus généralistes, dont certains d'entre eux sont interdits depuis de longues années, ont également été retrouvées.

Une problématique de plus long terme concerne **l'eutrophisation** de la masse d'eau du lac de **Saint-Etienne-Cantalès** et notamment l'arrivée de différentes formes de **cyanobactéries** potentiellement menaçantes pour les activités de loisirs du lac.

✓ Hydrologie :

Le changement climatique à l'œuvre depuis quelques décennies se traduit par la hausse des températures et des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et sévères. L'impact est significatif sur l'évolution des cours d'eau du Cantal. En effet, l'observation des **débites** montre une **baisse significative** ces soixante dernières années, avec une **variation mensuelle importante** : les mois de septembre et octobre étant beaucoup plus secs que par le passé.

La vie aquatique lors de ces périodes est fortement remise en cause.

Le deuxième effet négatif concerne la **dilution des polluants** qui est fortement **diminuée**, ce qui dégrade davantage la qualité des eaux en période estivale.

L'aspect quantitatif sur ce bassin est donc un enjeu crucial tant pour le maintien de l'équilibre écologique de ces milieux que pour tous les usages associés : agriculture, eau potable, hydro-électricité, loisirs, etc.

Par conséquent, la conservation des **zones humides** est un enjeu majeur du fait de leur capacité de rétention des eaux. Une grande partie d'entre elles ont été tout simplement supprimées ou bien leurs fonctionnalités d'origine sont fortement perturbées, notamment à cause du drainage.

Aujourd'hui, on estime que 67% d'entre elles ont disparu à l'échelle nationale, l'urgence n'est donc pas seulement de les conserver, mais aussi de les restaurer.

Assainissement :

Les **stations d'épurations** sont en partie **vieillissantes**, ou non adaptées au contexte, en particulier les lagunes. Des réhabilitations sont en cours comme sur la station de Souleyrie à Aurillac, et d'autres sont à venir tant au niveau des **stations** que des **réseaux**. Le principal frein d'action de cette thématique reste le volet financier qui limite les capacités de **mise aux normes** des installations.

Une autre problématique plus technique réside sur la gestion des **eaux claires parasites** qui perturbent le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Aujourd'hui les principaux impacts sur le milieu se traduisent par des **bypass** engendrés par des volumes d'eaux claires parasites trop importants pour les systèmes de traitement, mais également par des **rejets directs en rivière**.

L'impact est valable sur l'ensemble du bassin versant et notamment à la belle saison lorsque les débits sont moindres ou lorsque le **milieu récepteur** est de petite taille comparée au rejet. Au-delà de la reprise des systèmes d'épuration, la réduction de ces eaux claires est un point essentiel sur lequel des efforts doivent être fournis.

L'assainissement non collectif est bien représenté sur l'ensemble du bassin versant du fait d'un **habitat très diffus**. De ce fait, l'accompagnement à la mise en place d'opérations de **réhabilitation** de ces systèmes doit être mené pour limiter les **pollutions diffuses**. En effet une part non négligeable des installations n'est pas conforme, engendrant dans certains cas une pollution plus ou moins directe des milieux aquatiques.

La problématique de la gestion des **eaux pluviales** concerne tous les secteurs urbains et notamment l'agglomération d'Aurillac. Dans un objectif de maximiser la **rétention d'eau dans le sol**, les efforts pour optimiser l'**infiltration** de l'eau à la parcelle doivent être poursuivis. **L'apport massif et très bref** d'eaux de pluie dans les cours d'eau impacte l'hydrologie naturelle et provoque des **incisions** et des **érosions de berge excessives** surtout sur les plus petits gabarits de ruisseau. C'est le cas sur certains cours d'eau du bassin d'Aurillac.

Eau potable :

L'agglomération d'Aurillac, principal foyer de population du bassin versant, est en grande majorité alimentée en eau potable par la **nappe d'accompagnement de Velzic** mais aussi par la **plaine de la Prade à Arpajon sur Cère**. Sur le reste du territoire, ce sont une multitude de **petites unités de distribution** qui alimentent les différents villages. Des systèmes **d'interconnexions** existent sur le territoire pour répondre aux besoins en période de sécheresse, et seront sans doute amenés à se développer. **Un nombre non négligeable d'habitations n'est pas raccordé au réseau de distribution**.

Au regard de l'évolution de la ressource en eau, des réflexions profondes doivent être menées sur l'utilisation de l'eau potable en parallèle de recherches pour **sécuriser l'approvisionnement** de la population pour ses **besoins vitaux**. Une notion de juste partage entre les différents usagers (citoyens, industriels, agriculteurs...) et les milieux aquatiques doit émerger.

Agricoles :

Concernant les pressions agricoles, plusieurs points ressortent des différentes études :

- ✓ Une proportion importante de **bâtiments agricoles** ne sont pas aux **normes** pour la gestion des effluents ;
- ✓ Un nombre important d'exploitations utilise des produits **phytosanitaires** ;
- ✓ L'aménagement des **points d'abreuvements** et la **mise en défens** des cours d'eau ressortent comme des actions importantes à mettre en œuvre ;
- ✓ Le **chargement de bovins** par hectare est conséquent, sauf pour les têtes de bassin où le système est bien plus extensif ;
- ✓ La **culture de maïs**, et plus largement le **labour**, favorisent l'érosion des sols et la migration des fines dans les cours d'eau, ainsi que tous les **excédents** de culture ;
- ✓ Le **maillage bocager** est plus ou moins présent, mais il s'est dégradé depuis la mécanisation. Su certaines zones, la plantation de haies serait bénéfique, notamment sur la partie châtaigneraie.

Sylviculture :

Selon la manière dont sont gérés les peuplements et la façon dont est réalisée la phase **d'exploitation**, la sylviculture peut avoir un impact non négligeable sur la qualité des milieux aquatiques.

Une des répercussions directes est le **colmatage** des cours d'eau en raison du **lessivage des sols**, principalement lors de la phase d'exploitation et les mois qui suivent à cause de la déstructuration des sols. Cet impact est dû à l'utilisation

d'engins d'exploitations très puissants étroitement liés à l'aspect économique de l'activité.

La **faible diversité d'essences** dans les peuplements, voire la **monoculture**, entraîne une biodiversité végétale et animale très faible et rend ce type de forêt très **vulnérable face aux maladies**.

Lorsqu'il s'agit de plantations de résineux, une autre problématique apparaît : celle de l'acidification des sols, et donc par la suite, des rivières.

Certaines pratiques plus douces de gestion sylvicole sont tout à fait compatibles avec l'objectif de bon état des masses d'eau.

Biodiversité :

Différentes espèces patrimoniales sont présentes :

- La **Loutre d'Europe** qui occupe une majeure partie des cours d'eau du bassin versant ;
- **L'Écrevisse à pattes blanches** qui était autrefois bien représentée, mais qui aujourd'hui se restreint à quelques secteurs ou a tout simplement disparue ;
- La **Moule perlière**, indicatrice d'une rivière en très bon état est présente en châtaigneraie sur quelques cours d'eau. Ce sont toutefois des populations de petite taille et fragiles. Cette espèce est aujourd'hui menacée de disparition sur notre bassin versant. Seules des actions ambitieuses à l'échelle du bassin versant pourraient permettre d'enrayer son déclin ;
- D'autres espèces comme le **Chabot** et la **Lamproie de Planer** sont présentes sur le bassin et sont typiques de certaines niches d'habitats des cours d'eau.

On note aussi la présence de **milieux remarquables**. Les **zones humides** font partie de ces milieux d'exception, avec une flore et une faune inféodées et devenues rares aujourd'hui. D'une manière plus générale, la géologie du Cantal offre des conditions variées, favorables à une grande diversité de milieux vecteurs d'une richesse faunistique et floristique importante.

La présence de ces milieux et espèces remarquables justifie le classement de certains secteurs du bassin versant en site **Natura 2000**. Le Marais du Cassan, la Vallée de la Cère et de la Jordanne ainsi que les affluents de la Cère en Châtaigneraie en font partie.

Espèces exotiques envahissantes :

Concernant les espèces exotiques envahissantes :

- Au niveau faunistique, seule **l'Écrevisse américaine**, les **Perches soleil** et plus récemment le **Goujon asiatique** ont un impact significatif sur les cours d'eau. Pour les autres espèces, l'impact sur le milieu est à première vue plutôt anecdotique.

- Pour les espèces végétales : la **Renouée du Japon** est très implantée dans la vallée de la Jordanne, et la **Balsamine de l'Himalaya** a largement colonisée la vallée de la Cère. D'autres espèces comme le **Datura** sont à surveiller.

Inondations :

Les inondations sur ce territoire représentent un **enjeu modeste** comparé à certaines régions de France. Cependant, le **risque** d'une inondation majeure **existe**, notamment en raison du **changement climatique** qui accentue les **phénomènes extrêmes**.

Cette problématique ne doit pour autant pas être sous-estimée. Les principales opérations à envisager sur le bassin versant seraient la reprise de certains **ponts à contraintes hydrauliques** ou à **risques d'embâcles**, comme dans la traversée d'Aurillac par exemple. Une **gestion différenciée** de la ripisylve, des embâcles et des atterrissements doit se faire en fonction du risque et selon le contexte urbain ou non dans lequel évolue le cours d'eau.



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Synthèse à l'échelle des masses d'eau et de sous-bassins versants

LEGENDE

PRIORITE DIAGNOSTIC

P1	Priorité 1 (très élevée)
P2	Priorité 2 (élevée)
P3	Priorité 3 (modérée)
NP	Non priorisé

SYNTHESE DES PRESSIONS

5	Très bon
[4;5[Bon
[3;4[Moyen
[2;3[Médiocre
[1;2[Mauvais
ABS	Abs de données

AVANCEMENT DU DIAGNOSTIC

✓	Réalisé en régie
!	Réalisé par un autre opérateur
✗	Pas réalisé



La Jordanne de sa source au confluent du Pouget (FRFR293B)

Surface BV : 53,9 km²

Densité hydrographique : 2,52 km/km²

Total cours d'eau : 135,6 km

Cours d'eau principaux : 65,8 km

Cours d'eau secondaires : 69,8 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, Hautes-Terres Communauté, Communauté de Communes du Pays de Salers

Communes traversées :

Lascelle, Laveissière, Lavigerie, Le Falgoux, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Projet-de-Salers, Thiézac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT														ETAT GLOBAL PONDERE	
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enablément / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail	Abondance de déchets		Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
La Jordanne	15,65	P17-0400	P1	✓																4,30
Rau de Fabre	3,25	P1730770	P2	✗																
Rau de Roquetaucade	3,02	P1730780	P3	✗																
Rau des Curedis	2,87	P1730580	P2	✗																
Rau de Vachy	2,74	P1730520	P1	✓																4,58
Rau du Puy Mary	2,54	P1730520	P2	✗																
Rau d'Aubusson	2,52	P1730700	P2	✗																
Rau du Tible	2,49	P1730760	NP	✗																
Rau de Fournal	2,38	P1730540	P2	✗																
Rau du Luc	2,31	P1730590	P3	✗																
Rau de Becquer	2,29	P1730690	NP	✗																
Rau de vaché	2,26	P1730720	NP	✗																
Rau du Chaumeil	2,26	P1730790	NP	✗																
Rau d'Asprats	2,21	P1730730	NP	✗																
Rau de Larmandie	2,2	P1730610	P1	✓																4,14
Rau de Levers	2,15	P1730710	P3	✗																
Rau de la Garnerie	2,09	P1730630	P1	✓																4,60
Rau du Touzet	1,87	P1730560	P2	✗																
Rau des Embords	1,57	P1730530	P3	✗																
Rau de Lestivas	1,39	P1730670	P3	✗																
Rau de Bécude	1,31	P1730740	NP	✗																
Rau de Lagourguerie	1,19	P1730620	P3	✗																
Rau de Suclong	1,1	P1731010	P3	✗																
Rau de Bonnefous	1,06	P1730510	P3	✗																
Rau de la Planche	1,03	P1730570	P2	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					4,31	5,00	4,90	5,00	5,00	5,00	4,71	2,43	3,78	5,00	3,52	4,90	4,10	3,22	4,21	4,35

✓ Diagnostic :

- Etat « naturel », **préservé**, secteur de tranquillité pour la faune ;
- **Faciès** d'écoulement rapide, cascade ;
- **Renouée du Japon** présente dès Mandailles Saint-Julien ;
- Gorges de la Jordanne : secteur **préservé**, mais avec une pression touristique importante en été ;
- **Morphologie** peu perturbée, faciès et granulométrie diversifiés, colmatage très faible ;
- **Ripisylve** à l'état naturel sur la partie montagnaise, beaucoup de bois mort dans le lit, ripisylve préservée grâce à la topographie des berges ;
- **Rejet** douteux à Saint-Julien-de-Jordanne, et à Liadouze ;
- Secteur de 400m non prospecté dans les gorges, correspondant au secteur de canyoning.

✓ Principaux enjeux :

- Conservation secteur riche en **biodiversité** (ripisylves, alpages, prairies naturelles) ;
- Conservation d'une très bonne **qualité d'eau** (reprise de l'assainissement de Mandailles, et conservation d'une agriculture la plus extensive possible) ;
- Intervention sur **l'abreuvement**, et les tas de fumier proche des cours d'eau (partie aval de cette masse d'eau) ;
- **Déchets** en berge à Mandailles ;
- Conservation **zones humides** versants montagnaux + réalisation d'un inventaire zones humides ;
- **Enjeux touristiques.**



La Jordanne du confluent du Pouget au confluent de la Cère (FRFR293A)

Surface BV : 55,9 km²

Densité hydrographique : 1,39 km/km²

Total cours d'eau : 77,9 km

Cours d'eau principaux : 45,0 km

Cours d'eau secondaires : 32,9 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Laroquevieille, Lascelle, Marmanhac, Polminhac, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Simon, Thiézac, Velzic, Vic-sur-Cère

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
La Jordanne	25,56	P17-0400	P1	✓																2,54
Rau des Combes	4,6	P1740520	P1	✓																4,09
Rau de Lasvergues	3,79	P1740550	P1	✗																
Rau du Pouget	3,55	P1740500	P1	✗																
Rau d'Auzolles	3,45	P1740530	P1	✓																4,25
Rau de Fonrouge	2,41	P1740570	P1	✗																
Rau de Giraoul	1,61	P1740540	P1	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,34	2,58	3,48	2,72	3,00	3,38	3,10	2,24	3,24	4,24	2,58	3,24	3,00	2,48	1,96	2,93

Axe principal de la Jordanne

✓ Diagnostic :

- **Morphologie** perturbée à partir de Saint-Cirgues-de-Jordanne ;
- **Lit perché, déplacé** sur les secteurs du lac des Graves, Vèlzic, Rouffiac...
Conséquence : **lit incisé** sur certains secteurs ;
- Apparition des premiers linéaires d'**enrochements** importants, liés aux activités humaines ;
- Linéaire **homogène** et **manque d'habitats** sur certains secteurs ;
- **Renouée du Japon** omniprésente sur toute la masse d'eau, apparition de la balsamine dans ce secteur ;
- **Ripisylve** réduite au minimum et peu diversifiée ;
- **Abreuvement** à traiter, mais pas d'impact énorme globalement sur l'axe principal, sans doute plus sur les affluents ;
- Traitement **phytosanitaire** observé sur le secteur de Vèlzic ;
- Secteur de l'ancienne **gravière** à Velzic très intéressant (espace de mobilité, richesse des habitats...). **Incision régressive** importante en amont ;
- **Rejets d'eaux pluviales** avec de mauvais branchements, déversoirs d'orages très impactant ;
- **Déchets** très nombreux, via les rejets d'eaux pluviales mais également dues au mauvais comportement des citoyens.

✓ Principaux enjeux :

- **Quantitatif et qualitatif, captage d'eau potable de Velzic, assainissement** des STEP de Clavières et St-Simon pas très performant vu les rejets observés ;
- **Inondations** : deux **ponts** problématiques sur Aurillac, pour les embâcles et avec une capacité hydraulique un peu légère (atterrissement à supprimer), Velzic (Problème d'urbanisme en ZI), Saint-Simon dans une moindre mesure ;
- Amélioration d'une **zone humide** sur le secteur de Beillac actuellement plantée en **peupliers**, plus conservation de celles existantes ;
- Eviter le développement de la **Balsamine de l'Himalaya** pas encore trop présente contrairement au bassin de la Cère ;
- Maintien des **prairies permanentes** et éviter le développement de parcelles labourées, érosion des sols, produits phytosanitaires... ;
- Redonner l'**espace de divagation** nécessaire au bon fonctionnement morphologique du cours d'eau, élargir l'espace laissé à la ripisylve et diversifier celle-ci en essences et classes d'âge (lutte contre les maladies, diversification des habitats) ;
- **Continuité écologique** dégradée, problème des assecs de plus en plus récurrent ;
- Projets de restauration de **zones humides**, projet de **reméandrage** sur la plaine de la Ponétie ;
- Préservation de l'habitat de la **loutre** sur la Jordanne.

Ruisseau d'Auzolles

✓ Diagnostic :

- **Etat « très bon »**, de manière générale ;
- Cours d'eau **pentu** présentant donc des **faciès rapides**, cascade et une **capacité érosive importante** ;
- Une grande partie du linéaire est dans un **état morphologique excellent**, dû à la topographie du bassin versant qui limite les activités humaines ;
- La **ripisylve** est présente et plutôt bien équilibrée et fournie ;
- **Morphologie** totalement perturbée à partir de Velzic et jusqu'à la confluence avec la Jordanne, **rectification**, **lit perché** et **déplacé** ;
- Quelques secteurs **d'abreuvements** qui viennent impacter la qualité de l'eau ;
- Les **habitats** offerts par le lit du cours d'eau et la ripisylve sont très bons dans l'ensemble ;
- Des passages de **ponts** avec des **capacités hydrauliques limitées** dans la traversée de Velzic, plus le fait que Velzic soit construit sur un **cône de déjection**, donc naturellement sujet à **aléa inondation**.

✓ Principaux enjeux :

- Préserver la **naturalité** de ce ruisseau en amont de Velzic ;
- Enjeux **d'inondation** forts dans la traversée du bourg ;
- Gestion de la **ripisylve** en amont immédiat à adapter à l'enjeu inondation et réaliser une surveillance de la formation **d'embâcles** conséquents en amont ;
- Projet de **renaturation** en aval de la commune de Velzic, reméandrage et remise en fond de vallon ;
- **Mise en défens** des secteurs et **points d'abreuvements**, qui constituent les seuls désordres sur le bassin versant, notamment sur les sources ;
- Conservation des **zones humides** de sources et investigation par le CEN de l'aulnaies marécageuses de pentes ;
- Rechercher d'éventuelles populations **d'écrevisses à patte blanche**, possible vu la configuration du secteur ;
- Conserver une **gestion de ripisylve** très diffuse, et peu interventionniste ;
- Voir la pertinence de lancer une **étude de risque** sur la commune de Velzic, avec la réalisation de modèles hydrauliques sur ce bassin versant venant compléter l'aléa inondation de la Jordanne.

Ruisseau des Combes

✓ Diagnostic :

- Etat « **très bon** » de manière générale.
- D'un point de vue **morphologique** le ruisseau est dans l'ensemble très bien conservé, pas d'incision marquante relevée, des faciès d'écoulements sont puissants, en lien avec la **pente importante** sur le secteur. Les **habitats** offerts sont très riches pour la vie aquatique : bloc, racinaires, sous-berge, cache dans le bois mort...
- La **ripisylve** est présente et plutôt bien équilibrée et fournie, les habitats offerts sont riches.
- La **qualité** de l'eau a l'air plutôt bonne, seuls le piétinement amont, d'éventuels enrichissements de parcelles agricoles (sans doute minime) ainsi que d'éventuels travaux forestiers peuvent impacter le ruisseau.
- Pas **d'espèces végétales invasives** relevées sur ce cours d'eau.
- **Continuité écologique** largement perturbée par le nombre d'infranchissables naturels présents.

✓ Principaux enjeux :

- Le principal enjeu consiste à préserver la **naturalité** de ce ruisseau ;
- Enjeux **d'inondation** inexistant sur son linéaire, mais fort à l'échelle du bassin versant du ruisseau d'Auzolles, au regard de la traversée du bourg de Velzic ;
- La gestion du risque inondation passe par la **surveillance** annuelle de la formation d'éventuels gros **embâcles** qui pourraient être menaçants ;
- Attention à ne pas faire d'intervention lourde de nettoyage pour chercher à répondre aux enjeux inondation. Ce genre d'action pourrait, dans la configuration du ruisseau des combes, créer une chasse sédimentaire et venir déposer ces excédents à Vélzic, aggravant les phénomènes d'inondation à cause de l'exhaussement du lit. Le bois mort, actuellement abondant dans le lit, régule le transport solide ;
- **Mise en défens** des secteurs et points d'abreuvements qui constituent les seuls désordres sur le bassin versant, notamment sur les sources ;
- Animation autour des **zones humides** amont du bassin versant pour conservation et conseils de gestion ;
- Recherche de population **d'écrevisses à pattes blanches** avant d'envisager des projets de continuité sur la partie haute du ruisseau des Combes ;
- Conserver une gestion de **ripisylve** très diffuse, et peu interventionniste.



La Cère de sa source au confluent de la Jordanne (FRFR292)

Surface BV : 146,9 km²

Densité hydrographique : 1,61 km/km²

Total cours d'eau : 237,2 km

Cours d'eau principaux : 119,8 km

Cours d'eau secondaires : 117,5 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Hautes-Terres Communauté, Saint-Flour Communauté

Communes traversées :

Albepierre-Bredons, Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Brezons, Carlat, Giou-de-Mamou, Lascelle, Laveissière, Mandailles-Saint-Julien, Pailherols, Polminhac, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Clément, Saint-Etienne-de-Carlat, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vézac, Vic-sur-Cère, Yolet

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enablément / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
La Cère	47,9	P1-0290	P1	✓																2,96
Rau de Lasmolineries	6,6	P1700760	P2	✗																
Rau de la Ribe	4,4	P1710630	P1	✓																3,55
Rau de Tourcy	5,0	P1700650	P1	✓																4,42
Rau de Delbarat	4,5	P1700570	P2	✗																
Rau de Salilhès	4,5	P1710500	P2	✗																
Rau du Viaguin	4,3	P1700510	P1	✓																3,88
Rau de Costes	6,5	P1710640	P1	✓																3,86
Rau de Villière	4,1	P1710620	P3	✗																
Rau de Ferval	3,5	P1700600	P2	✗																
Rau de Neyrevèze	3,4	P1700700	P2	✗																
L'Iraliot	3,4	P1710600	P2	✗																
Rau des Bournioux	2,5	P1700630	P2	✗																
Rau de Labouissonade	2,2	P1700620	P2	✗																
Rau de la Bastide	2,1	P1700790	P3	✗																
Rau d'Ascout	2,1	P1700770	NP	✗																
Rau Abiouradou	2,0	P1700540	P3	✗																
Rau de Rueyre	1,7	P1700660	P3	✗																
Le Riou Sec	1,7	P1710590	NP	✗																
Rau du Pas	1,7	P1700550	P3	✗																
Rau de Saguissouze	1,6	P1700530	NP	✗																
Rau Castel del Neigre	1,6	P1700580	P3	✗																
Le Bagueat	1,2	P1700520	P1	✓																3,33
Rau Chaumette	1,0	P1701030	NP	✗																
Rau d'Aulhac	0,9		P3	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,30	3,24	4,06	2,91	2,10	3,33	3,52	3,68	3,30	2,93	2,83	3,52	3,30	3,17	2,74	3,25

La Cère de sa source à la sortie du Pas-de-Cère

✓ Diagnostic :

- **Morphologie** globalement assez peu perturbée, sauf dans les zones urbanisées (St-Jacques, Thiézac) avec la présence **d'enrochements** ;
- **Continuité écologique** envisageable sur cette masse d'eau, même s'il y a des **infranchissables naturels**. L'enjeu est de reconnecter les **affluents** à la Cère, même si ceux-ci ont été très peu diagnostiqués ;
- **Balsamine** présente dès les sources de la Cère et bien présente sur la masse d'eau, la **Renouée du Japon** est présente mais plus diffuse ;
- **L'abreuvement** est à traiter mais n'a pas un impact énorme sur l'axe principal, mais sans doute plus sur les affluents ;
- Les secteurs de **gorges** très encaissées (Pas de Cère, Pas de Compaing, Viaguin) sont des zones de **tranquillité** pour la faune avec des **habitats** aquatiques très intéressants et assez rares à l'échelle de notre bassin versant ;
- **Station d'épuration** (STEP) : Thiézac, mauvais fonctionnement lors du diagnostic (eau très blanchâtre forte odeur d'eaux usées) ;
- Secteur de **production de matériaux** importants lié à la forte pente des versants, érosions parfois importantes, zone de production de bois mort conséquente ;
- **Ripisylve** globalement bien présente.

✓ Principaux enjeux :

- Amélioration de la **STEP** de Thiézac ? Voir la qualité de sortie de St-Jacques-des-Blats ;
- Conservation des **zones humides** à linaigrettes sur les sources du Viaguin, observation de nombreux amphibiens ;
- Gestion des **déchets** sur le domaine skiable du Lioran : bien trop présents dans les cours d'eau ;
- Travailler sur les **affluents** (P2) pour une meilleure connaissance des problématiques d'abreuvements ;
- Limiter le développement de la **Renouée** pas encore trop présente contrairement au bassin de la Jordanne ;
- Maintien d'un **élevage** le plus extensif possible ;
- Conservation d'une **qualité** d'eau très bonne ;
- **Enjeux touristiques** ;
- Préservation de l'habitat de la **loutre**, et des zones de tranquillités qui lui sont favorables ;
- Investiguer sur **l'aspect quantitatif** des canons à neige, bien souvent pointé du doigt, pour avoir des chiffres et argumenter en réunion serait un plus. Notamment sur les périodes de remplissage des retenues.

Sortie du Pas-de-Cère au confluent de la Jordanne

✓ Diagnostic :

- **Morphologie** perturbée sur une bonne partie de cette masse d'eau, avec **lit déplacé**, certains linéaires **perchés** et une **incision** marquée par endroits sans doute dû au **manque de zone de divagation** où le cours d'eau peut arracher des matériaux ;
- Zones **d'érosion** nombreuses, résultant du trouble morphologique et d'une **ripisylve** bien trop légère ;
- Linéaire **d'enrochements** conséquents pour contraindre la rivière sur le tracé que l'homme lui a donné ;
- Dégradation de la **qualité** des eaux par des linéaires de **remous** conséquents ;
- Secteurs **d'embâcles** dans le cours d'eau, qui créent des habitats remarquables mais posent des problèmes d'érosion aux propriétaires ;
- Linéaire homogène et **manque d'habitats** sur certains secteurs ;
- **Balsamine** très présente sur toute la masse d'eau. A voir au cas par cas mais il est illusoire de la faire disparaître, elle est omniprésente sur toute la masse d'eau ;
- **Ripisylve** dense sur une grande partie mais réduite au minimum (inférieure à 2m) et assez peu diversifiée ;
- **Abreuvement** à traiter mais qui n'a pas un impact énorme sur l'axe principal (difficulté d'accès pour le bétail), impact sans doute plus conséquent sur les affluents ;
- **Phytophthora de l'aulne** bien présent avec des zones de mortalité conséquentes favorisées par les zones de remous, la chalarose du frêne également bien présente.

✓ Principaux enjeux :

- Préservation du **champ d'expansion des crues** (plutôt bien accepté par les riverains, (exemple des groupes de travail sur la Cère), pour limiter des inondations dans le secteur d'Arpajon ;
- Sensibilisation sur l'impact des traitements **phytosanitaires** et leur interdiction en bord de cours d'eau ;
- Préservation des rares **zones humides** encore présentes, plus restauration de certaines et envisager d'en créer ;
- Création de **zones de divagation du cours d'eau** « acceptée » pour favoriser la recharge en matériaux et limiter l'incision, en plus de la création de nouveaux habitats. Projet d'acquisition foncière... ;
- Qualitatif, captage en **eau potable** sur le secteur de Carbonnat ;
- Eviter le développement de la **Renouée du Japon** sur cette masse d'eau est peut-être encore envisageable ;
- Maintien des **prairies permanentes** et éviter le développement de parcelles labourées. Pour limiter l'érosion des sols ;
- Tendre vers un élargissement des **ripisylves** et diversifier celle-ci en essences et en classes d'âge (lutte contre les maladies, diversification des habitats) ;
- Travail à effectuer sur la **continuité écologique** mais également pour limiter les phénomènes d'eutrophisation des eaux liés au réchauffement ;
- Préservation de l'habitat de la **loutre**, zones d'embâcles, secteurs de tranquillités.

Ruisseau de Costes

✓ Diagnostic :

- Etat « **bon** », de manière générale ;
- L'**hydrographie** du bassin versant sur les cartes est **fausse**, le ruisseau de la Ribe n'étant pas à l'heure actuelle un **affluent du ruisseau de Costes** ;
- **Morphologie** très peu perturbée sur une bonne partie du cours d'eau, seule la traversée de Polminhac a totalement été redessinée concernant la morphologie et le tracé du ruisseau. Sur ce genre de cours d'eau à **forte pente, l'équilibre sédimentaire** se traduit par la présence de manière conséquente de bois mort dans le lit du cours d'eau, sans quoi les incisions seraient très marquées ;
- Impact non négligeable du **piétinement du bétail** et **colmatage** visible bien en aval des secteurs piétinés ;
- Les **habitats** offerts par le lit, **granulométrie** bien diversifiée, nombreuses mouilles et **bois morts** abondants, abrite une faune sans doute riche tout comme la ripisylve offrant pas mal de secteurs bien équilibrés et pas mal de bois mort sur pied ;
- Problème **quantitatif** sur ce ruisseau avec un assec observé en 2019 dans la traversée de Polminhac ;
- **Continuité écologique** fortement perturbée sur sa partie aval à partir de Polminhac jusqu'à la confluence avec de nombreux seuils, puis également fragmentée en amont mais de manière naturelle avec de nombreuses chutes ;
- Pas d'**espèces végétales invasives** observées, sauf tout en aval avec de la balsamine, bien présente sur les bords de la Cère ;
- **Prairies permanentes** d'une grande richesse floristique dans le secteur des sources.

✓ Principaux enjeux :

- L'aléa **inondation** est prononcé dans la traversée de Polminhac avec des **ponts sous-calibrés** et un gabarit sans doute léger pour encaisser les plus grosses crues, cet aléa est inexistant en amont. Une gestion des embâcles et bois mort est nécessaire en amont immédiat du bourg, mais déjà mis en place au regard des éléments de terrain ;
- **Mise en défens** des secteurs et **points d'abreuvements**, qui constituent l'un des rares désordres sur le bassin versant ;
- Conservation d'une agriculture la plus extensive possible, pour assurer au ruisseau une bonne qualité d'eau et diminuer le colmatage actuel ;
- Effort d'**assainissement** à entreprendre dans la traversée de Polminhac sur les sources de pollution de certains **rejets** douteux ;
- Préservation de la « **naturalité** » de ce ruisseau qui présente des habitats très intéressants pour la faune et la flore ;
- Conservation des **zones humides**, et amélioration des pratiques sur celles-ci, surfaces encore importantes, enjeux importants sur l'entité amont qui semble présenter des habitats tourbeux intéressants sur une surface non négligeable.



Ruisseau de Mamou (FRFR292_4)

Surface BV : 31,6 km²

Densité hydrographique : 1,31 km/km²

Total cours d'eau : 41,5 km

Cours d'eau principaux : 30,7 km

Cours d'eau secondaires : 10,8 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Giou-de-Mamou, Polminhac, Saint-Simon, Velzic, Yolet

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT														ETAT GLOBAL PONDERE	
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensaiblissement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation empoisonnantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail	Abondance de déchets		Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Mamou	15,63	P1720500	P2	✓																2,26
Rau de Giou	6,45	P1720510	P1	✓																3,08
Rau de Fraisse	4,75		P1	✓																3,49
Rau du Calfour	3,82	P1720530	P2	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,18	2,59	3,83	4,42	1,76	2,25	1,76	1,82	2,00	2,59	4,18	3,59	1,42	3,94	3,01	2,67

Ruisseau du Mamou

✓ Diagnostic :

- Impact de la **zone d'activités** : rejet **d'hydrocarbure** observé et à priori récurrent, nombreux **déchets** ;
- Grosse problématique de **piétinement** dès les sources du Mamou et sur presque tout le linéaire, **colmatage** très prononcé du lit ;
- **Continuité écologique** très dégradée surtout sur l'amont ;
- **Recalibré** complètement sur sa partie aval, fond du lit en « légo » sur un tronçon, le lit majeur est totalement urbanisé. Sur une bonne partie de son linéaire présence **d'enrochements** en plus ou moins bon état et très ancien.

✓ Principaux enjeux :

- Le plus gros enjeu concerne la gestion de **l'accès du bétail aux cours d'eau**, extrême sur certaines portions ;
- Préserver ce bassin de l'apparition des **espèces invasives** (renouée et balsamine dans ce cas) ;
- Conservation d'une grande **zone humide** en amont de Boussac et de ZH de tête de bassin versant ;
- Enjeux **d'inondation** sur l'aval du Mamou avec la présence de la zone d'activité protégée par une **digue**, et des habitations plus en aval, d'où la nécessité de préserver cette grosse éponge qu'est la zone humide ;
- Préservation des **zones humides** de tête de bassin ;
- Sensibilisation et réflexion à avoir pour limiter l'impact des activités de la zone **industrielle** ;
- **Diversification des écoulements et habitats** à mettre en place sur la partie aval, très homogène en l'état dû au recalibrage complet du lit et à sa « non » mobilité ;
- Diversification de la **ripisylve**, implantation sur certains secteurs et diversifications des essences et classe d'âge ailleurs.



Ruisseau de Giou

✓ Diagnostic :

- Etat « correct », de manière générale ;
- Le cours d'eau est fortement dégradé par le **piétinement**, la **qualité** de l'eau s'en ressent, le **colmatage** s'accroît au fur et à mesure que l'on descend le Giou ;
- Les zones **humides** ne sont pas recensées par **l'inventaire** des zones humides de la DDT sur ce secteur. Une très belle et grande entité (plusieurs hectares) est présente sur le secteur des sources avec des habitats sans doute intéressants. Les zones humides sont encore bien présentes sur la partie amont du bassin versant et parfois bien conservées ;
- D'un point de vue **morphologique**, le ruisseau est dans l'ensemble assez peu dégradé. Seuls certains secteurs se retrouvent en **lit perché**, cependant la présence **d'enrochements très anciens** sur des linéaires importants empêche la **mobilité du lit** sur certains secteurs ;
- La **ripisylve** est globalement bien présente, bien qu'elle soit peu fournie dans l'ensemble et parfois réduite au strict minimum par endroit. Assez peu de secteurs totalement boisés où les ripisylves expriment leur plein potentiel ;
- Pas **d'espèces végétales invasives** observées sur la partie amont mais de la **Renouée** à partir de Giou, à priori pas de **Balsamine**.

✓ Principaux enjeux :

- La **mise en défens** des secteurs et **points d'abreuvements** est une action essentielle à mettre en œuvre sur ce cours d'eau pour un rapport coût/efficacité important ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour conservation et pratiques de bonne gestion, enjeu sans doute important sur les entités de tête de bassin ;
- Le ruisseau de Giou n'est que très peu concerné par les problématiques **d'inondation**, cependant son confluent direct le Mamou l'est beaucoup plus, donc toutes les interventions de **drainage**, destruction de **zones d'expansions de crues** auront des répercussions directes sur la traversée de la zone d'agglomération ;
- Le rétablissement de la **continuité écologique** sur les seuils proches de la confluence avec le Mamou pourrait être bénéfique pour la faune piscicole ;
- Maintien des **prairies permanentes** et éviter le développement de parcelles labourées, limiter l'érosion des sols.



Ruisseau des Granges (FRFR295B_1)

Surface BV : 34,2 km²

Densité hydrographique : 2,20 km/km²

Total cours d'eau : 75,2 km

Cours d'eau principaux : 27,9 km

Cours d'eau secondaires : 47,3 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Carlat, Labrousse, Prunet, Vézac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Erosion / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Couffins	9,04	P1760510	P1	✓																2,61
Rau du Montal	8,14	P1760520	P2	✗																
Rau de Lentat	7,35		P1	✓																3,59
Rau de Granges	3,35	P1760500	P1	✓																2,96
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,37	2,74	3,54	4,20	1,00	2,74	2,12	3,00	1,91	3,83	4,63	3,83	2,63	4,00	4,08	3,03

✓ Diagnostic :

- Impact de la **station d'épuration** de Vézac sans doute non négligeable, travaux de mise aux normes à venir ;
- **Recalibré** complètement sur sa partie amont, **incision** prononcée. Sans doute anciennement riche en zone humide au regard de la topographie du bassin versant ;
- Ruissellement des **pistes forestières**, nombreuses sur des versants raides, apportant du coup beaucoup de fines ;
- Gestion par **coupe à blanc** des parcelles forestières sur des versants pentus, favorisant **l'érosion des sols**, plus pas mal de peuplements de **résineux** ;
- **Mise en défens** absentes sur de longs linéaires, et secteurs d'abreuvements très dégradants ;
- **Ensablement et colmatage** prononcés ;
- **Urbanisation** du bassin versant du Lentat très faible contrairement à celui du Couffins qui tend à augmenter dans le secteur de Vézac ;
- **Ripisylve absente ou réduite** à son minimum sur une grande partie de son linéaire, ou correspondant au boisement du versant ;
- Zone de **végétation aquatique** favorable aux odonates, grâce à l'apport de lumière sur le lit ;
- Nombreux **déchets** de pneus et bâches plastiques sur certains secteurs ;
- **Phytophthora de l'Aulne** bien présent sur la partie aval de cette masse d'eau ;
- Problématiques **d'érosion** sur la partie aval de cette masse d'eau, ripisylve absente ou inadaptée ou lit perché expliquant ces phénomènes.

✓ Principaux enjeux :

- Préserver ce bassin de l'apparition des **espèces invasives** (renouée et balsamine dans ce cas) ;
- Conservation des **zones humides** encore nombreuses sur cette masse d'eau ;
- Préservation en l'état de la zone « naturelle » des **sources du Lentat** ;
- Dégradation importante de la qualité des eaux à cause du **plan d'eau** du golf (réchauffement des eaux, blocage sédimentaire), réflexion en cours avec la commune ;
- Réflexion à mener sur une gestion de l'impact des **pistes forestières** ;
- Impact de **l'élevage** : Pour le cas du Lentat rapport coût/bénéfice important, la seule limitation de l'impact du bétail sur le cours d'eau permettrait d'atteindre un bon état de celui-ci ;
- Possibilité de **projet de renaturation** avec remise du cours d'eau dans le fond de vallon ;
- Rétablissement de la **continuité piscicole** sur le Lentat envisageable compte-tenu du faible nombre d'ouvrages transversaux et de leur « petit gabarit » ;
- Diversification de la **ripisylve**, implantation sur certains secteurs et diversification des essences et classe d'âges ailleurs.



L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus) (FRFR481)

Surface BV : 45,6 km²

Densité hydrographique : 1,34 m/km²

Total cours d'eau : 61,0 km

Cours d'eau principaux : 27,5 km

Cours d'eau secondaires : 33,5 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes du Pays de Salers

Communes traversées :

Girgols, Jussac, Laroquevieille, Lascelle, Marmanhac, Saint-Cernin, Saint-Simon, Velzic

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
L'Authre	17,45	P18-0400	P1	✘																
Rau d'Aubespeyre	5,61	P1810580	P1	✔																3,35
Rau d'Anma	2,87	P1810500	P2	✘																
Rau de Gouteredonde	1,59	P1810530	P2	✘																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,00	2,00	4,00	5,00	3,00	4,00	2,00	2,00	2,00	3,00	5,00	5,00	3,00	4,00	5,00	3,35

Ruisseau d'Aubespeyre

✓ Diagnostic :

- Etat « **satisfaisant** », de manière générale ;
- **Morphologie** relativement bien **conservée** à quelques exceptions près ;
- La **ripisylve** est présente et plutôt bien équilibrée et fournie ;
- **L'abreuvement** et l'absence de **mise en défens** sur certains secteurs constituent les principaux impacts sur les cours d'eau ;
- Observation **d'absence de bande enherbée** dans le secteur de Pradines en lien avec une **plantation de maïs** ;
- Des **entités humides** de grandes surfaces sont encore présentes ;
- Cours d'eau sujet aux **assecs** sur une bonne partie de son linéaire, constat fait en interne lors de l'été 2019.

✓ Principaux enjeux :

- **Mise en défens** et **points d'abreuvements** pour l'amélioration de la qualité de l'eau qui constitue sans doute le plus gros enjeu ;
- Accompagnement pour faire évoluer des **pratiques agricoles** peu compatibles avec le « bon état » sur certains secteurs ;
- Travailler sur les **affluents**, impactés sur la **morphologie**, notamment celui venant de Verniols, **busage** et **rectification** importante ;
- **Renaturation** du ruisseau avant la confluence avec l'Authre, totalement **recalibré** et offrant peu **d'habitats** ;
- Restauration et conservation des **zones humides**, notamment par la suppression des **drainages** et des conseils de gestion ;
- Préservation de l'apparition **d'espèces végétales envahissantes** ;
- Maintien des **prairies permanentes** et éviter le développement de parcelles labourées, limiter l'érosion des sols.



L'Authre du confluent du Cautrunes au barrage de Saint-Etienne-Cantalès (FRFR294)

Surface BV : 46,0 km²

Densité hydrographique : 1,88 km/km²

Total cours d'eau : 86,5 km

Cours d'eau principaux : 32,7 km

Cours d'eau secondaires : 53,8 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Crandelles, Jussac, Lacapelle-Viescamp, Naucelles, Reilhac, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-Marmiesse, Teissières-de-Cornet, Ytrac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT												ETAT GLOBAL PONDERE			
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Erosion / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée		Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
L'Authre	23,32	P18-0400	P1	✘																
Rau de Cavanhac	5,49	P1830700	P1	✔																2,69
Rau de Leynhac	3,92	P1830720	P1	✔																3,57
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,42	1,83	2,83	4,17	1,83	2,00	2,00	2,00	2,67	4,00	5,00	4,58	3,42	4,00	4,58	3,06

Ruisseau de Cavanhac

✓ Diagnostic :

- Etat « **très dégradé** », de manière générale, à l'heure actuelle le plus impacté dans les cours d'eau diagnostiqués ;
- **Morphologie extrêmement perturbée** sur une grande partie du linéaire, **recalibrage** nombreux, **déplacement du lit**, **incision** parfois très marquée. Le **linéaire** actuel du cours d'eau doit être sans doute bien inférieur à celui d'origine ;
- **Dérivation** complète du lit du cours d'eau en amont pour alimenter une **rase d'irrigation** ;
- L'absence de **mise en défens** et d'aménagement de **points d'abreuvements** constitue un impact important sur le cours d'eau. **Colmatage** très prononcé sur une grande partie du linéaire ;
- **Zones humides** présentes avec de faibles surfaces hormis une grande entité sur l'aval, fossés de drainage nombreux. Surface actuelle sans doute grandement diminuée à la suite de tous ces travaux de rectification, drainage...La topographie du bassin versant devrait naturellement être favorable à des surfaces de zones humides bien plus importantes ;
- Au niveau de la **ripisylve** celle-ci est globalement réduite au minimum ou sinon absente sur des secteurs entiers, quelques sujets de **phytophthora** observés.

✓ Principaux enjeux :

- Le principal enjeu consiste à travailler sur une **renaturation complète** du Cavanhac, des sources jusqu'à la confluence. Ce cours d'eau a été beaucoup trop retravaillé pour espérer retrouver un « bon état » sans passer par des travaux conséquents de renaturation ;
- Analyse de la **qualité** des eaux qui semble dégradée sur cette masse d'eau ;
- Limiter le **piétinement** du bétail au maximum (mise en défens, pompe de prairie...), cette seule action améliorerait la qualité du bassin versant ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour conservation, et restauration. L'entité aval représente à elle-seule un enjeu important, l'accompagnement et la sensibilisation de l'éleveur en place sont nécessaires, d'autant plus qu'un projet de **reméandrage** sur ce secteur serait très intéressant à mettre en œuvre ;
- Plantation de **ripisylves** sur pas mal de secteurs en alternance avec des zones de lumières, densification, élargissement de celles-ci ailleurs ;
- Préservation de l'apparition **d'espèces végétales envahissantes**.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Ruisseau de Leynhac

✓ Diagnostic :

- Etat « **bon** », de manière générale ;
- Le plus gros point noir concerne le **plan d'eau** du golf de Haute-Auvergne, très impactant car situé sur l'axe principal du cours d'eau avec à priori seule une surverse en guise de restitution en aval ;
- Un deuxième point de dégradation est à signaler en amont du lieu-dit « le Pas du Rieu », il s'agit d'une propriété privée (non diagnostiquée), où le ruisseau subit plusieurs **infranchissables**. Des plans d'eau ont également été observés, comme le confirme la photo aérienne, ils sont peut-être directement connectés sur le ruisseau. Observation de **travaux de terrassement** récents, digue... ;
- Le bassin versant est relativement bien **boisé**, assez **préservé** des activités humaines, où les **habitats** sont très intéressants ;
- D'un point de vue **morphologique** certains secteurs sont sans doute exempts de toutes interventions humaines depuis fort longtemps, notamment dans deux secteurs forestiers. Ils font office de référence pour caractériser le gabarit du cours d'eau si des travaux le nécessitaient. Globalement, la diversité des habitats offerts est très bonne, tant sur les berges que dans le lit.

✓ Principaux enjeux :

- Lancement d'une **étude sur le plan d'eau** du golf pour connaître les impacts réels en termes de réchauffement des eaux et d'un point de vue quantitatif. Etablir différents scénarii qui pourraient permettre de concilier l'activité du golf et la préservation des milieux aquatiques ;
- **Rencontrer** le propriétaire en amont du lieu-dit « le Pas du Rieu » pour connaître les impacts réels ou non sur le Leynhac, **l'informer** de la réglementation et voir ce qu'il est possible de faire comme projet ;
- Conservation de certaines parcelles forestières en **libre évolution**, ainsi que certaines ripisylves ;
- Gestion des **pistes forestières** pour limiter au maximum l'apport de matières fines dans le ruisseau ;
- **Suivi quantitatif** du cours d'eau pour connaître son comportement lors des étiages, celui-ci est matérialisé en pointillé sur les scans 25 sur tout le linéaire en amont du golf ;
- Animation pour une gestion des pistes forestières la moins impactante possible pour les milieux aquatiques ;
- **Suivre** son évolution amont à la suite de la création de la déviation de Sansac pour apprécier d'éventuels impacts liés aux travaux, ruissellement... ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour conservation. Plusieurs entités ont été observées, bois humides, ancien bras de rivière en eau, prairies humides de fauches...



Ruisseau de Cautrunes (FRFR481 1)

Surface BV : 16,6 km²

Densité hydrographique : 1,42 km/km²

Total cours d'eau : 23,5 km

Cours d'eau principaux : 15,6 km

Cours d'eau secondaires : 7,9 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes du Pays de Salers

Communes traversées :

Girgols, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Saint-Cernin, Tournemire

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT												ETAT GLOBAL PONDERE			
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enneigement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée		Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Cautrunes	7,8	P1810630	P1	✓																3,42
Rau de Broussette	7,78		P1	✓																3,01
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,00	3,00	4,00	4,00	3,00	2,00	2,00	3,00	2,50	3,50	5,00	4,00	2,00	4,50	4,50	3,22

✓ Diagnostic :

- Etat « **correct** », de manière générale ;
- **Dégradation** du ruisseau par le **bétail** très important, **colmatage** prononcé, plus globalement le lit et les berges sont dégradés ainsi que la **qualité** de l'eau ;
- Très grandes entités humides de têtes de bassin, elles aussi impactées par l'élevage. Diversité végétale et animale sans doute intéressantes sur ces **zones humides** ;
- **Morphologie** du cours d'eau relativement conservée sur la partie amont, constat bien moins valable sur l'aval ;
- **Ripisylve** totalement absente sur la partie haute de ce bassin versant, du coup le manque d'habitats est important et la phytoépuration inexistante sur ces secteurs. Ripisylve minimaliste sur le reste du cours d'eau ;
- Les **habitats** offerts par le lit sont assez faibles sur la partie amont de ce secteur. L'absence de ripisylve fait qu'il n'y a pas de bois mort ni de litière organique dans le lit, et pas de trous d'eau créés par des souches, peu de sous-berge...

✓ Principaux enjeux :

- Limiter le **piétinement du bétail** au maximum (mise en défens, pompe de prairie...), cette seule action améliorerait grandement la qualité du bassin versant ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour une bonne conservation avec un **programme de gestion**. L'enjeu est important sur ce cours d'eau, une étude de **recensement** pour connaître le patrimoine de ces secteurs pourrait être intéressante ;
- Enjeux **d'inondation** non négligeables sur le secteur de Jussac d'où la nécessité de préserver les surfaces importantes des zones humides de tête de bassin ;
- Sensibilisation sur l'utilisation des **produits phytosanitaires** de manière générale et plus précisément en bordure de cours d'eau, de nombreuses observations sur le terrain ;
- Création d'une **ripisylve** clairsemée dans les grandes zones humides en amont de Girgols pour créer de l'habitat sans supprimer l'attrait de ces zones notamment pour les odonates ;
- Rétablissement de la **continuité écologique** entre l'Authre et la partie aval du ruisseau de Cautrunes ;
- Plantation de **ripisylve** ou favoriser la régénération naturelle sur certains secteurs et diversification de celle-ci en essences et classes d'âge sur d'autres secteurs ;
- Préservation de l'apparition **d'espèces végétales envahissantes**.



Ruisseau de Reilhaguet (FRFRR294_5)

Surface BV : 12,6 km²

Densité hydrographique : 1,14km/km²

Total cours d'eau : 14,4 km

Cours d'eau principaux : 9,0 km

Cours d'eau secondaires : 5,4 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Jussac, Marmanhac, Naucelles, Reilhac, Saint-Simon

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
La Baysse	6,28	P1820500	P1	✓	4,00	3,70	4,00	4,30	3,00	4,30	3,30	2,70	3,30	4,30	4,30	5,00	2,00	4,30	4,30	3,50
Rau de Labeau	2,75		P1	✓	4,00	3,70	4,00	4,30	3,00	4,30	3,30	2,70	3,30	4,30	4,30	5,00	2,00	4,30	4,30	3,84
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					4,00	3,70	4,00	4,30	3,00	4,30	3,30	2,70	3,30	4,30	4,30	5,00	2,00	4,30	4,30	3,60

Ruisseau de Labeau et de la Baysse

✓ Diagnostic :

- Etat « **correct** », de manière générale et « très bon état » sur la partie haute du linéaire ;
- Fait état de **référence** pour les affluents de l'Authre tant au niveau de la ripisylve que de la morphologie sur la partie haute ;
- D'un point de vue **morphologique**, le ruisseau est dans l'ensemble correct, pas d'incision marquante relevée, des secteurs de **recalibrage** avec de vieux **enrochements** de part et d'autre notamment en amont de Reilhaguet, empêchant toute divagation et engendrant des tronçons assez **rectilignes** ;
- L'absence de **mise en défens** et d'aménagement de **points d'abreuvement** constitue un des impacts sur le cours d'eau ;
- Les **habitats** offerts par le lit sont très bons sur la partie haute, grâce à une morphologie exemplaire et une ripisylve bien fournie et peu entretenue qui offre son lot de petits embâcles, bois mort, systèmes racinaires, sous-berge... Sur les trois quarts du reste du linéaire les habitats sont moins riches mais tout de même présents ;
- La **ripisylve** est globalement bien présente, notamment sur la partie amont avec des ripisylves « références ». Classes d'âge équilibrées, diversités des essences et bois mort bien présent. Sur le reste du linéaire, certains secteurs sont assez diversifiés, d'autres ripisylve sont réduites au strict minimum, mais surtout un secteur d'environ 600m coupé à blanc.

✓ Principaux enjeux :

- L'installation de **misés en défens** des linéaires et de **points d'abreuvement** nécessaire, c'est l'action principale à mettre en œuvre sur ce ruisseau.
- Recréation d'une **ripisylve** sur un linéaire totalement mis à nu à la suite d'une coupe à blanc.
- Conserver une gestion de ripisylve très diffuse, et peu interventionniste, sur la partie haute de la Baysse et le ruisseau de Labeau, c'est ce qui crée la richesse de ce secteur.
- Veille sur l'**urbanisation** du secteur vis-à-vis des **zones humides** et des **zones inondables**.
- Sensibilisation sur l'utilisation des produits **phytosanitaires** de manière générale et plus précisément en bordure de cours d'eau, de nombreuses observations sur le terrain.
- Rétablissement de la **continuité écologique** sous la D922 et l'ouvrage situé en amont.
- Travailler sur une rivière plus dynamique, redonner de l'**espace de mobilité**, des projets de **renaturation**, **reméandrage** sur les secteurs avant la confluence sont techniquement possibles.
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour conservation et pratiques de bonne gestion.



Ruisseau de Veyrières (FRFR294 4)

Surface BV : 17,8 km²

Densité hydrographique : 1,61 km/km²

Total cours d'eau : 28,6 km

Cours d'eau principaux : 13,5 km

Cours d'eau secondaires : 15,1 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Aurillac, Naucelles, Reilhac, Saint-Simon, Ytrac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enneigement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Veyrières	9,11	P1830510	P1	✓	3,00	2,00	4,00	4,00	2,00	2,00	1,00	4,00	2,00	3,00	3,00	4,00	2,00	4,00	4,00	2,87
Rau de la Réginie	4,34	P1830530	P2	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,00	2,00	4,00	4,00	2,00	2,00	1,00	4,00	2,00	3,00	3,00	4,00	2,00	4,00	4,00	2,87

Ruisseau de Veyrières

✓ Diagnostic :

- Etat « **correct** », de manière générale ;
- D'un point de vue **morphologique**, le ruisseau est dans l'ensemble très dégradé. Dès l'amont celui-ci est **recalibré** et a sans doute été **curé**. Une bonne partie du linéaire est concernée, seul un secteur boisé offre des faciès et des **habitats** intéressants : fait état de tronçon **référence** pour le ruisseau ;
- Les **zones humides** sont peu présentes, sur de faibles surfaces hormis une grande entité sur l'aval. Les **fossés de drainage** sont nombreux. La **surface** actuelle a sans doute été grandement diminuée à la suite de tous ces travaux de rectification, drainage... ;
- Dégradation importante du lit et des berges liées à l'absence de **mise en défens**, qualité d'eau également impactée, **colmatage** très prononcé sur une partie du linéaire ;
- La **ripisylve** est absente sur les secteurs recalibrés, elle est globalement peu fournie et réduit au strict minimum par endroits. Pas de secteur totalement boisé où les ripisylves expriment leurs pleins potentiels ;
- Les **habitats** offerts par le lit sont faibles dans l'ensemble, en cause le recalibrage important du ruisseau. On constate donc des **berges abruptes**, une faible diversité de la granulométrie, peu de bois mort et de litière organique. Certains secteurs offrent cependant de jolis faciès avec des habitats bien meilleurs.

✓ Principaux enjeux :

- Limiter le **piétinement du bétail** au maximum (mise en défens, pompe de prairie...), cette seule action améliorerait grandement la qualité du bassin versant ;
- Travailler pour retrouver une bonne **qualité** de l'eau, qui semble être dégradée sur ce cours d'eau, il conviendra de cibler les sources de pollution par un **suivi** qualité assez fin du bassin versant ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour conservation, et surtout pour mener des projets de restauration au vu des nombreuses parcelles drainées notamment en amont ;
- Organiser le ramassage de **déchets** dans le bois de « Viers Bas » qui sont retenus dans les embâcles et surtout intervenir sur les sources de pollution ;
- Limiter la propagation de la **balsamine**, voir envisager son éradication même si les surfaces sont déjà conséquentes ;
- Travailler sur une **renaturation** complète de certains secteurs après avoir amélioré la qualité de l'eau serait nécessaire, notamment pour lutter contre l'incision et rendre le milieu plus riche en termes d'habitats.



Ruisseau de Quitiviers (FRFRR294_3)

Surface BV : 12,3 km²

Densité hydrographique : 1,92 km/km²

Total cours d'eau : 23,6 km

Cours d'eau principaux : 9,6 km

Cours d'eau secondaires : 14,0 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Aurillac, Sansac-de-Marmiesse, Ytrac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT												ETAT GLOBAL PONDERE			
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enlèvement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée		Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Quitiviers	5,46	P1830620	P1	✓																2,62
Rau d'Antuéjoul	4,18	P1830660	P1	✓																2,37
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					2,00	1,57	2,57	5,00	1,00	1,00	4,00	3,00	1,57	4,43	4,43	5,00	2,00	4,00	2,00	2,51

Ruisseau de Quitiviers

✓ Diagnostic :

- Etat « **dégradé** », de manière générale ;
- Les problématiques rencontrées sont similaires à celles observées sur le Ruisseau d'Antuéjoul ;
- De grosses problématiques de gestion des **eaux pluviales** qui semblent fortement dégrader le comportement hydromorphologique du cours d'eau au vu de l'**incision** prononcée de celui-ci sur certains secteurs et notamment visible dès l'amont ;
- Les travaux de la déviation de Sansac en cours, ainsi que ceux réalisés récemment à la Sablière n'augurent rien de bon sur l'évolution du Quitiviers dans le futur ;
- **Qualité** d'eau sans doute très médiocre sur l'ensemble du Quitiviers, les **algues filamenteuses** vertes sont présentes dès lors que le cours d'eau est ensoleillé, mais aussi de nombreuses **mousses blanches** observées. La qualité du **lagunage** de la STEP d'Esban paraît douteuse ;
- Les **zones humides** sont nombreuses sur l'ensemble du linéaire, dégradées pour la plupart mais certaines semblent dans un état de conservation correct ;
- Dégradation importante du lit et des berges liées à l'absence de **mise en défens**. Qualité d'eau également impactée, **colmatage** très prononcé sur une grande partie du linéaire ;
- **Morphologie** globalement perturbée sur une grande partie du linéaire, **recalibrages** nombreux, **déplacement du lit**, **incision** parfois bien présente. Le **linéaire** actuel du cours d'eau doit sans doute être bien inférieur à celui d'origine.

✓ Principaux enjeux :

- Analyser le fonctionnement des **réseaux pluviaux** sur les zones d'Esban et de la Sablière pour voir les possibilités permettant de limiter les pics brutaux de crues qui perturbent de manière artificielle l'hydrologie du Quitiviers et par conséquent directe sa morphologie ;
- Mettre l'accent sur la recherche de toutes les sources de **pollution** qui dégradent la qualité d'eau de ce ruisseau, STEP, rejets non conformes, chargement UGB... ;
- Limiter le **piétinement du bétail** au maximum (mise en défens, pompe de prairie...), cette seule action améliorerait déjà en partie la qualité du Quitiviers, mais ne sera pas suffisante à elle seule ;
- Plantation de **ripisylve** sur certains secteurs en alternance pour conserver des zones de lumière et diversification des essences et classes d'âge ailleurs ;
- Animation autour des **zones humides** du bassin versant pour essayer d'améliorer la qualité des entités avec un programme de gestion ;
- La **renaturation** sur certains secteurs est indispensable pour retrouver un équilibre hydromorphologique, diversifier les habitats et assurer une recharge efficace des zones humides.



Ruisseau d'Antuéjoul

✓ Diagnostic :

- Etat « **anthropisé** », de manière générale ;
- **Morphologie fortement dégradée, recalibrage** sur une grande partie, **lit perché** sur certains secteurs ;
- Régime hydrologique sans doute perturbé par les **réseaux d'eau pluviale**, lié à l'**artificialisation** en amont du bassin versant ;
- **Ripisylve** très clairsemée sur l'amont et peu dense de manière générale ;
- Le rejet de la **station d'épuration** de Belbex semble dégrader de manière notable le cours d'eau ;
- Dégradation par le bétail liée à l'absence de **mise en défens** sur des linéaires importants ;
- Observations nombreuses **d'odonates** et **d'amphibiens**.

✓ Principaux enjeux :

- Conservation des **zones humides** et amélioration des pratiques d'exploitation sur celles-ci, surfaces encore importantes ;
- Conservation de la **biodiversité** associée à ces zones humides ;
- Amélioration de la **qualité d'eau** par une amélioration de l'**assainissement** (STEP de Belbex bientôt raccordée avec celle de Souleyrie), et travail important à mener sur la mise en place **d'abreuvement** et la **mise en défens** ;
- D'une manière générale travailler avec le monde agricole pour l'amélioration des pratiques sur ce cours d'eau ;
- Gros travail de **renaturation**, pour retrouver une **dynamique morphologique plus fonctionnelle**, et offrir des **habitats aquatiques** plus intéressants ;
- Plantation de **ripisylve** en alternance sur les secteurs où elle est absente, pour favoriser l'autoépuration, plus largement tous les bénéfices apportés par sa présence ;
- Préservation de l'apparition **d'espèces végétales envahissantes** ;
- Veille concernant des projets **d'urbanisation** dans ce secteur, déjà fortement impactés ces dernières années.



La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de Saint-Etienne-Cantalès (FRFR295 B)

Surface BV : 45,6 km²

Densité hydrographique : 1,92 km/km²

Total cours d'eau : 87,6 km

Cours d'eau principaux : 28,4 km

Cours d'eau secondaires : 59,2 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Lacapelle-Vescamps, Omps, Roannes-Saint-Mary, Saint-Mamet-la-Salvetat, Sansac-de-Marmiesse, Ytrac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enablément / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation adaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
La Cère	20,2	P1-0290	P1	✓	3,00	4,00	3,00	2,00	1,00	1,00	5,00	5,00	4,00	1,00	1,00	3,00	4,00	2,00	4,00	3,21
Rau de Brunobre	5,82	P1800520	P1	✗																
Rau de Labouygues	2,38	P1770500	P2	✗																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					3,00	4,00	3,00	2,00	1,00	1,00	5,00	5,00	4,00	1,00	1,00	3,00	4,00	2,00	4,00	3,00

La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de Saint-Etienne-Cantalès

✓ Diagnostic :

- **Morphologie perturbée** sur une partie de cette masse d'eau, avec des **lits déplacés** pour la création de **chaussées** ;
- Dégradation de la **qualité** des eaux par des linéaires de **remous** conséquents, et apparition **d'Elodée de Nutall** profitant des **faciès lenticules** ;
- Linéaire homogène et **manque d'habitat** sur certains secteurs ;
- **Balsamine et renouée** très présentes sur toute la masse d'eau, à prendre en compte dans de futurs travaux cours d'eau ;
- **Eutrophisation** marquée du cours d'eau, algues, **colmatage** conséquent par les limons ;
- Quelques **zones d'abreuvements** à aménager, mais l'impact est limité à l'échelle de la masse d'eau ;
- Quelques secteurs de **ripisylves** bien diversifiées en essences et classes d'âge avec des formations d'hélophytes sur les atterrissements ;
- Plusieurs longs secteurs de **peuplier** en berge, risquant de causer des dégâts en berge dans les années à venir ;
- Secteur propice à l'avifaune, observation de nombreux **oiseaux** : héron, grande aigrette et surtout un balbuzard pêcheur.

✓ Principaux enjeux :

- **STEP** de Souleyrie, et les bypass qui impactent fortement le milieu, nombreux déchets issus des bypass ;
- Atteindre la meilleure **qualité d'eau** possible pour le milieu, et limiter **l'eutrophisation** du lac déjà bien marquée ;
- **Enjeux touristiques** sur le **lac de Saint Etienne Cantalès**, **qualité** des eaux de baignade, enjeux de plus en plus prégnants dans les années à venir ;
- Restauration de la **continuité** possible sur une bonne partie de cette masse d'eau, nombreuses chaussées déjà fortement dégradées ;
- Conservation des secteurs où la **ripisylve** a pu s'exprimer, en créant des **boisements alluviaux**, **habitats** rares sur notre bassin versant ;
- Préservation du **champ d'expansion des crues** de l'urbanisation, pour le moment globalement bien respecté ;
- Préservation des rares **zones humides** encore présentes, plus restauration de certaines et envisager d'en créer d'autres ;
- Maintien des **prairies permanentes** et éviter le développement de parcelles labourées, limiter l'érosion des sols ;
- Suivre l'évolution du **phytophthora de l'aulne** et de la **chalarose** ;
- Tendre vers un élargissement des **ripisylves** et diversifier celle-ci en essences et classes d'âge (lutte contre les maladies, diversification des habitats) ;
- Préservation de l'habitat de la **loutre**, zones d'embâcles, secteurs de tranquillités.



Ruisseau de Gavanel (FRFRL90 1)

Surface BV : 15,0 km²

Densité hydrographique : 2,24 km/km²

Total cours d'eau : 33,6 km

Cours d'eau principaux : 15,1 km

Cours d'eau secondaires : 18,5 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de la
 Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Le Rouget-Pers, Omps, Saint-Mamet-la-Salvetat

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissante	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Gavanel	4,47	P1800580	P1	✓																3,42
Rau de Lalaurie	4,05	P1800600	P1	✓																2,70
Rau d'Omps	3,97	P1800630	P1	✓																2,53
Rau de Monreysse	2,63	P1800610	P1	✓																2,55
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR					2,30	3,03	3,03	4,74	1,44	2,44	2,62	3,03	1,56	3,83	5,00	5,00	1,26	4,83	3,68	2,84

✓ Diagnostic :

- Impact de **parcelles agricoles labourées, culture de maïs** ;
- Bonne tenue **d'étiage** pour le cas du Gavanel, tari une seule fois en 1949 (info riverains) : à associer aux surfaces encore conséquentes de **zones humides** ;
- **Perturbation morphologique** sur le ruisseau d'Omps et l'amont du ruisseau de Lalaurie, mais sur la majorité pas de perturbation et tracé méandriforme par endroits ;
- **Piétinement** important sur une grande partie du bassin versant ;
- **Ensablement** conséquent sur une partie du linéaire ;
- Nombreuses observations de **mousse blanche** ;
- Qualité du **rejet** de La Fromagerie Occitane ? ;
- **Ripisylve** très peu fournie, globalement absente, éparse ou clairsemée et sur une faible largeur ;
- **Plan d'eau** d'Omps directement sur le ruisseau, très impactant.

✓ Principaux enjeux :

- Préservation des **zones humides** encore nombreuses sur certains secteurs, malgré l'observation de quelques drainages récents ;
- Travailler avec la chambre d'agriculture sur des **pratiques agricoles** compatibles avec les enjeux d'atteinte du bon état physico-chimique (couvert du sol toute l'année, plantation de haies, limiter au maximum le labour, trouver une alternative à la culture de maïs pas viable à moyen terme...) ;
- Préserver ce bassin de l'apparition des **espèces invasives** (renouée et balsamine dans ce cas) ;
- Limiter le **piétinement du bétail** au maximum (mise en défens, pompe de prairie...), cette seule action améliorerait grandement la qualité du bassin versant ;
- Favoriser la régénération naturelle de **ripisylve**, ou plantation pour recréer des ripisylves fonctionnelles, favorisant l'autoépuration des eaux ;
- **Continuité piscicole** atteignable sur une partie du bassin versant, plus compliquée sur le ruisseau d'Omps. Voir avec la fédération de pêche sur l'intérêt de cette thématique sur ce bassin versant.



Le Roannes (Roques) de sa source au confluent de la Cère (FRFR503)

Surface BV : 51,5 km²

Densité hydrographique : 2,21 km/km²

Total cours d'eau : 113,9 km

Cours d'eau principaux : 29,9 km

Cours d'eau secondaires : 84,0 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de la
 Châtaigneraie Cantalienne, Communauté
 d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Labrousse, Lacapelle-
 del-Fraisse, Lafeuillade-en-Vézie,
 Marcolès, Prunet, Roannes-Saint-Mary,
 Saint-Mamet-la-Salvetat, Sansac-de-
 Marmiesse, Teissières-lès-Bouillès

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enablément / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation adaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Roannes	15,55	P1780500	P3																	
Rau de Roques	5,31	P1780510	P3																	
Rau de Cantuel	5,06	P1780590	P3																	
Rau de Faugrand	4,02	P1780810	P3																	
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				



Ruisseau de Mourcairol (FRFRR503_2)

Surface BV : 15,3 km²

Densité hydrographique : 2,35 km/km²

Total cours d'eau : 36 km

Cours d'eau principaux : 15,5 km

Cours d'eau secondaires : 20,5 km

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Arpajon-sur-Cère, Prunet, Roannes-Saint-Mary

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT														ETAT GLOBAL PONDERE	
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail	Abondance de déchets		Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Mourcairol	9,08	P1780760	P1	✘																
Rau de Toules	6,45	P1780770	P1	✘																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				



Ruisseau du Palat (FRFR503_1)

Surface BV : 11,6 km²

Densité hydrographique : 2,47 km/km²

Total cours d'eau : 28,7 km

Cours d'eau principaux : 8,5 km

Cours d'eau secondaires : 20,2 km

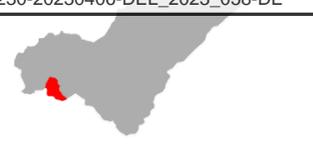
EPCI traversés :

Communauté de Communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Marcolès, Roannes-Saint-Mary, Saint-
Mamet-la-Salvetat

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbation morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enneigement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Gô	4,32	P1780750	P1	✘																
Rau du Palat	4,22	P1780670	P1	✘																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				



Ruisseau d'Angles (FRFRL90_2)

Surface BV : 11,6 km²

Densité hydrographique : 2,87 km/km²

Total cours d'eau : 33,29 km

Cours d'eau principaux : 6,9 km

Cours d'eau secondaires : 26,4 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Le Rouget-Pers, Omps, Saint-Mamet-la-Salvetat

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT												ETAT GLOBAL PONDERE				
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée		Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets	
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100	
Rau d'Angles	6,86	P1800660	P1	✘																	
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																					



Ruisseau du Pontal (FRFRL90_3)

Surface BV : 38,8 km²

Densité hydrographique : 2,46 km/km²

Total cours d'eau : 95,4 km

Cours d'eau principaux : 28,5 km

Cours d'eau secondaires : 38,4 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Glénat, La Ségalassière, Le Rouget-Pers,
Roumégoux, Saint-Gérons, Saint-Saury,
Siran

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT														ETAT GLOBAL PONDERE	
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemencement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail	Abondance de déchets		Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau du Pontal	11,98	P1850500	P3	⚠																
Rau des Moulès	9,41	P1850560	P3	⚠																
Rau de la Grenouille	4,37	P1850650	P3	⚠																
Rau de Bournabel	2,7	P1850530	P3	⚠																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				



Retenue de Saint-Etienne-Cantalès (FRFL90)

Surface BV : 31,4 km²

Densité hydrographique : 0,62 km/km² (hors lac)

Total cours d'eau : 19,4 km (hors lac)

Cours d'eau principaux : 3,5 km (hors lac)

Cours d'eau non référencés : 15,9 km (hors lac)

EPCI traversés :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Communes traversées :

Lacapelle-Viescamp, La Ségalassière, Le Rouget-Pers, Omps, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Gérons, Saint-Mamet-la-Salvetat

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT												ETAT GLOBAL PONDERE				
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Enneigement / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation adaptée		Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets	
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100	
Rau d'Anissou	3,5	P1800740	NP	✘																	
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																					



La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels (FRFR295A)

Surface BV : 6,4 km²

Densité hydrographique : 1,75 km/km²

Total cours d'eau : 11,2 km

Cours d'eau principaux : 8,1 km

Cours d'eau secondaires : 3,1 km

EPCI traversés :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie
Cantalienne

Communes traversées :

Laroquebrou, Saint-Etienne-Cantalès, Saint-
Gérons

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Priorisation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadapée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau d'Imbart	5,81	P1900500	P1	✘																
La Cère	2,32	P1-0290	NP	✘																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				



Ruisseau d'Auze (FRFR295A 1)

Surface BV : 34,7 km²

Densité hydrographique : 1,91 km/km²

Total cours d'eau : 66,3 km

Cours d'eau principaux : 21,5 km

Cours d'eau secondaires : 40,8 km

EPCI traversés :

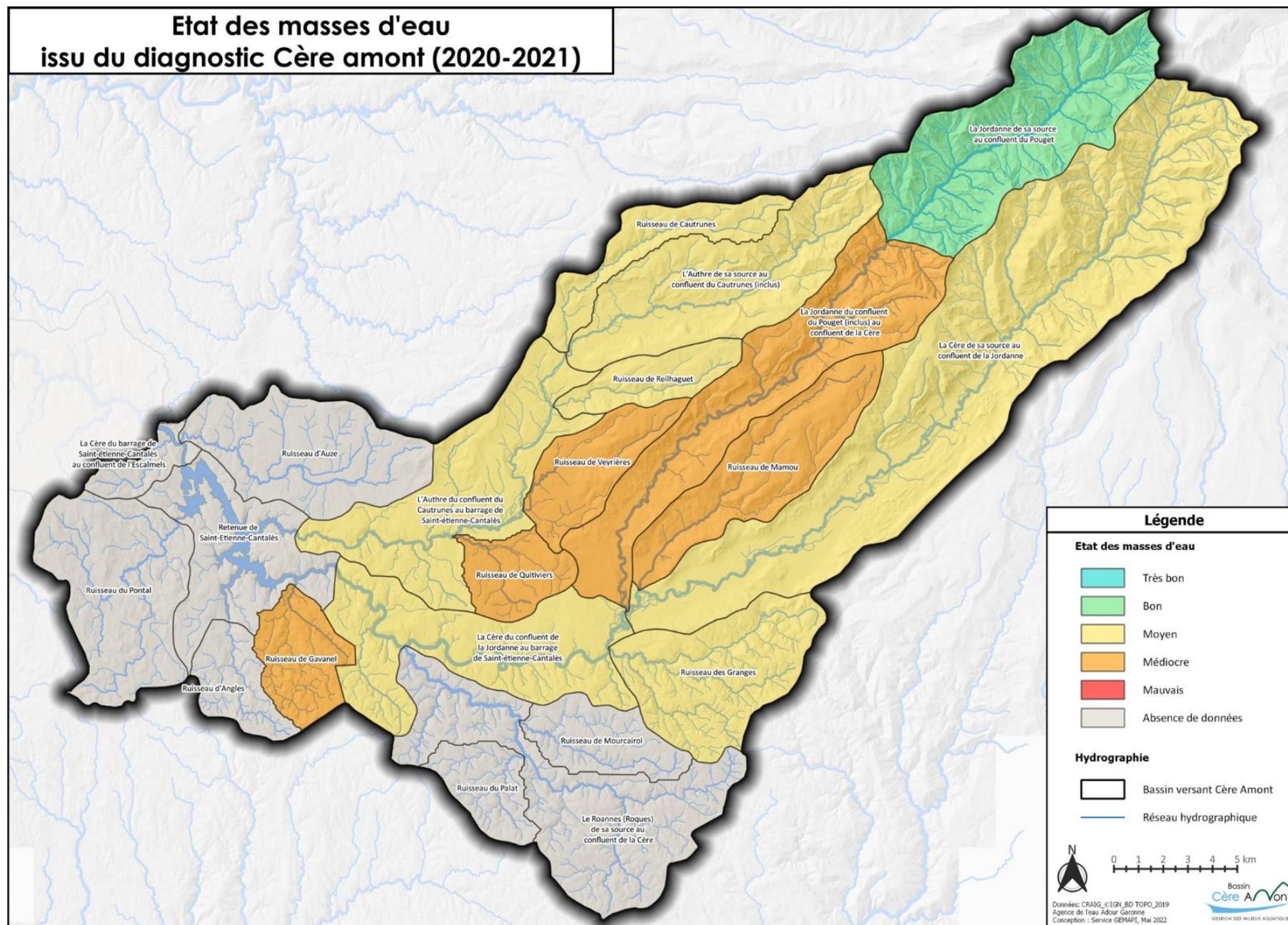
Communauté de Communes de la Châtaigneraie
 Cantalienne, Communauté d'Agglomération du
 Bassin d'Aurillac

Communes traversées :

Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp,
 Laroquebrou, Nieudan, Saint-Etienne-Cantalès,
 Saint-Gérons, Saint-Paul-des-Landes, Ytrac

COURS D'EAU					CRITERES D'ETAT													ETAT GLOBAL PONDERE		
Libellé	Longueur (km)	Code	Présentation au diagnostic	Avancement du diagnostic	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Envasement / colmatage	Eutrophication	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation emalisantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail		Abondance de déchets	Impacts des rejets
SCORING D'ETAT PAR CRITERE (%)					4	8	13	6	6	6	6	7	11	3	4	2	11	2	11	100
Rau de Lacamp	9,12		P3	⚠																
Rau d'Auze	6,05	P1870500	P3	⚠																
Rau de Pont Bernard	3,15	P1870560	P3	⚠																
Rau du Violon	1,83	P1870530	P3	⚠																
Rau des Camps	1,38	P1870590	P3	⚠																
ETAT GLOBAL PONDERE PAR LA LONGUEUR																				

Synthèse du diagnostic en régie



SYNTHESE ETAT DIAGNOSTIC

Masses d'eau superficielles	THEMATIQUES															PRIORITE DIAGNOSTIC (km)								
	Naturalité	Perturbations morphologiques	Habitats aquatiques	Abondance des remous hydrauliques	Ensemblement / colmatage	Eutrophisation	Continuité piscicole	Vulnérabilité face aux étiages	Etat global de la ripisylve	Etat sanitaire de la ripisylve	Végétation envahissantes	Végétation inadaptée	Impacts du bétail	Abondance de déchets	Impacts des rejets	ETAT GLOBAL	Priorité 1 (très élevée)	P1 expertisés	Priorité 2 (élevée)	P2 expertisés	Priorité 3 (modérée)	P3 expertisés	Non priorisé	Non priorisé expertisés
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget	4,31	5,00	4,90	5,00	5,00	5,00	4,71	2,43	3,78	5,00	3,52	4,90	4,10	3,22	4,21	4,35	22,68	22,68	16,46	0,00	13,79	0,00	12,82	0,00
Ruisseau de Reilhaguet	4,00	3,70	4,00	4,30	3,00	4,30	3,30	2,70	3,30	4,30	4,30	5,00	2,00	4,30	4,30	3,60	9,03	9,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)	3,00	2,00	4,00	5,00	3,00	4,00	2,00	2,00	2,00	3,00	5,00	5,00	3,00	4,00	5,00	3,35	23,06	5,61	4,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
L'Authre du confluent du Cautrunes au barrage de S-E-C	3,42	1,83	2,83	4,17	1,83	2,00	2,00	2,00	2,67	4,00	5,00	4,58	3,42	4,00	4,58	3,35	32,73	9,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
La Cère de sa source au confluent de la Jordanne	3,30	3,24	4,06	2,91	2,10	3,33	3,52	3,68	3,30	2,93	2,83	3,52	3,30	3,17	2,74	3,25	68,70	68,70	30,55	0,00	14,08	0,00	6,41	0,00
Ruisseau de Cautrunes	3,00	3,00	4,00	4,00	3,00	2,00	2,00	3,00	2,50	3,50	5,00	4,00	2,00	4,50	4,50	3,22	15,58	15,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Granges	3,37	2,74	3,54	4,20	1,00	2,74	2,12	3,00	1,91	3,83	4,63	3,83	2,63	4,00	4,08	3,03	19,74	19,74	8,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de S-E-C	3,00	4,00	3,00	2,00	1,00	1,00	5,00	5,00	4,00	1,00	1,00	3,00	4,00	2,00	4,00	3,00	26,00	20,18	2,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
La Jordanne du confluent du Pouget au confluent de la Cère	3,34	2,58	3,48	2,72	3,00	3,38	3,10	2,24	3,24	4,24	2,58	3,24	3,00	2,48	1,96	2,93	44,97	33,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Veyrières	3,00	2,00	4,00	4,00	2,00	2,00	1,00	4,00	2,00	3,00	3,00	4,00	2,00	4,00	4,00	2,87	9,11	9,11	4,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Gavanel	2,30	3,03	3,03	4,74	1,44	2,44	2,62	3,03	1,56	3,83	5,00	5,00	1,26	4,83	3,68	2,84	15,12	15,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Mamou	3,18	2,59	3,83	4,42	1,76	2,25	1,76	1,82	2,00	2,59	4,18	3,59	1,42	3,94	3,01	2,67	26,83	26,83	3,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Quitiviers	2,00	1,57	2,57	5,00	1,00	1,00	4,00	3,00	1,57	4,43	4,43	5,00	2,00	4,00	2,00	2,51	9,64	9,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Le Roannes (Roques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29,94	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Mourcaïrol	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Palat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès (S-E-C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,50	0,00
Ruisseau d'Angles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Pontal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28,46	0,00	0,00	0,00
La Cère du barrage de S-E-C au confluent de l'Escalmels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,32	0,00
Ruisseau d'Auze	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,53	0,00	0,00	0,00
TOTAL																	359,9	265,2	70,1	0,0	107,8	0,0	25,0	0,0

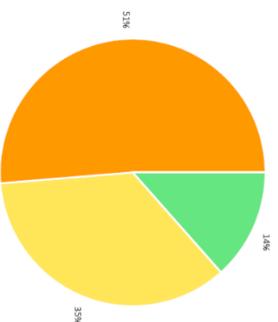
73,69 % des P1 expertisés

Classement des cours d'eau selon leur état global

Cours d'eau	Longueur (km)	Code cours d'eau	Priorisation diagnostic	Avancement du diagnostic	Masse d'eau	Etat global pondéré
Rau de la Garnerie	2,09	P1730630	P1	✓	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	4,60
Rau de Vachry	2,74	P1730520	P1	✓	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	4,58
Rau de Tourcy	5,0	P1700650	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	4,42
La Jordanne	15,65	P17-0400	P1	✓	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	4,30
Rau d'Availles	3,45	P1740530	P1	✓	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERIE	4,25
Rau de Larnaudie	2,2	P1730610	P1	✓	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	4,14
Rau des Combes	4,6	P1740520	P1	✓	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERIE	4,09
Rau du Viaruhn	4,3	P1700510	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	3,88
Rau de Coates	6,5	P1710640	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	3,86
Rau de Labeau	2,75		P1	✓	RUSSEAU DE RELIHAQUIET	3,84
Rau de Lentat	7,35		P1	✓	RUSSEAU DE GRANGES	3,59
Rau de Leythac	3,92	P1830720	P1	✓	L'AUTRIE DU CONFLUENT DU CAUTRINES AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	3,57
Rau de la Ribe	4,4	P1710630	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	3,55
La Bayse	6,28	P1820500	P1	✓	RUSSEAU DE RELIHAQUIET	3,50
Rau de Fraïsse	4,75		P1	✓	RUSSEAU DU MAMOU	3,49
Rau de Gavanel	4,47	P1800580	P1	✓	RUSSEAU DE GAVANEL	3,42
Rau de Cautrines	7,8	P1810630	P1	✓	RUSSEAU DE CAUTRINES	3,42
Rau d'Albepeyre	5,61	P1810580	P1	✓	L'AUTRIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU CAUTRINES (INCLUS)	3,42
Le Bagnat	1,2	P1700520	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	3,35
La Cère	20,2	P1-0290	P1	✓	LA CERIE DU CONFLUENT DE LA JORDANNE AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	3,33
Rau de Grou	6,45	P1720510	P1	✓	RUSSEAU DU MAMOU	3,21
Rau de Broussette	7,78		P1	✓	RUSSEAU DE CAUTRINES	3,08
La Cère	47,9	P1-0290	P1	✓	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	3,01
Rau de Granges	3,35	P1760500	P1	✓	RUSSEAU DE GRANGES	2,96
Rau de Veyrières	9,11	P1830510	P1	✓	RUSSEAU DE VEYRIERES	2,96
Rau de Laburie	4,05	P1800600	P1	✓	RUSSEAU DE GAVANEL	2,87
Rau de Cavanhae	5,49	P1830700	P1	✓	L'AUTRIE DU CONFLUENT DU CAUTRINES AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	2,70
Rau de Quiviviers	5,46	P1830620	P1	✓	RUSSEAU DE QUITIVIERES	2,69
Rau de Couffins	9,04	P1760510	P1	✓	RUSSEAU DE GRANGES	2,62
Rau de Montreyse	2,63	P1800610	P1	✓	RUSSEAU DE GAVANEL	2,61
La Jordanne	25,56	P17-0400	P1	✓	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERIE	2,54
Rau d'Ornaps	3,97	P1800630	P1	✓	RUSSEAU DE QUITIVIERES	2,53
Rau d'Antéjoul	4,18	P1830660	P1	✓	RUSSEAU DE MAMOU	2,37
Rau de Manou	15,63	P1720500	P2	✓	RUSSEAU DU MAMOU	2,26
Rau de Brunobre	5,82	P1800520	P1	✗	LA CERIE DU CONFLUENT DE LA JORDANNE AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	
Rau de Labouygue	2,38	P1720500	P2	✗	LA CERIE DU CONFLUENT DE LA JORDANNE AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	
Rau de Larnolheries	6,6	P1700760	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Delbarat	4,5	P1700570	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Saillhès	4,5	P1710500	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Villière	4,1	P1710620	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Ferval	3,5	P1700600	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Neyrevèze	3,4	P1700700	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
L'Arailot	3,4	P1710600	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau des Bourrioux	2,5	P1700630	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Labouissonade	2,2	P1700620	P2	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de la Bastide	2,1	P1700790	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau d'Ascout	2,1	P1700770	NP	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau Abouradou	2,0	P1700540	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Ruyre	1,7	P1700660	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
La Riou Sec	1,7	P17100590	NP	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau du Pas	1,7	P1700550	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Saguisouze	1,6	P1700530	NP	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau Castel del Negre	1,6	P1700580	P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau Chaumette	1,0	P1701030	NP	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau d'Ailhac	0,9		P3	✗	LA CERIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DE LA JORDANNE	
Rau de Fabre	3,25	P1730770	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Roquetrande	3,02	P1730780	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	

Cours d'eau	Longueur (km)	Code cours d'eau	Priorisation diagnostic	Avancement du diagnostic	Masse d'eau	Etat global pondéré
Rau de Curesis	2,87	P1730580	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Luy Mary	2,54	P1730520	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Bousson	2,52	P1730700	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Hille	2,49	P1730760	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Journal	2,38	P1730540	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Luc	2,31	P1730590	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Lequier	2,29	P1730690	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Roche	2,26	P1730720	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de haunneil	2,26	P1730790	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau d'Asprats	2,21	P1730730	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Levers	2,15	P1730710	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau du Touzet	1,87	P1730560	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau des Embords	1,57	P1730530	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Lestivas	1,39	P1730670	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Bédeude	1,31	P1730740	NP	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Lagurgente	1,19	P1730620	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Bonnefous	1,06	P1730510	P3	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de la Planchie	1,03	P1730570	P2	✗	LA JORDANNE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU POUGET	
Rau de Laveyras	3,79	P1740550	P1	✗	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERRE	
Rau du Pouget	3,55	P1740500	P1	✗	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERRE	
Rau de Fonroge	2,41	P1740570	P1	✗	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERRE	
Rau de Giranol	1,61	P1740540	P1	✗	LA JORDANNE DU CONFLUENT DU POUGET AU CONFLUENT DE LA CERRE	
Rau du Calfour	3,82	P1720530	P2	✗	RUSSEAU DU MAMOU	
Rau du Mortal	8,14	P1760520	P2	✗	RUSSEAU DE GRANGES	
Rau de Roannes	15,55	P1780500	P3	?	LE ROANNES (ROQUES)	
Rau de Roque	5,31	P1780510	P3	?	LE ROANNES (ROQUES)	
Rau de Cantuel	5,06	P1780590	P3	?	LE ROANNES (ROQUES)	
Rau de Faugrand	4,02	P1780810	P3	?	LE ROANNES (ROQUES)	
Rau de Mourcaïrol	9,08	P1780760	P1	✗	RUSSEAU DE MOURCAÏROL	
Rau de Toules	6,45	P1780770	P1	✗	RUSSEAU DE MOURCAÏROL	
Rau de G6	4,32	P1780750	P1	✗	RUSSEAU DU PALAT	
Rau du Palat	4,22	P1780670	P1	✗	RUSSEAU DU PALAT	
Rau d'Anissou	3,5	P1800740	NP	✗	RETENUE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	
Rau d'Angles	6,86	P1800660	P1	✗	RUSSEAU D'ANGLES	
Rau du Pontal	11,98	P1850500	P3	?	RUSSEAU DU PONTAL	
Rau des Moulès	9,41	P1850560	P3	?	RUSSEAU DU PONTAL	
Rau de la Grenouille	4,37	P1850650	P3	?	RUSSEAU DU PONTAL	
Rau de Bourmabel	2,7	P1850530	P3	?	RUSSEAU DU PONTAL	
L'Audrie	17,45	P18-0400	P1	✗	L'AUDRIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU CAUTRUMES (INCLUS)	
Rau d'Anna	2,87	P1810500	P2	✗	L'AUDRIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU CAUTRUMES (INCLUS)	
Rau de Gouderonde	1,59	P1810530	P2	✗	L'AUDRIE DE SA SOURCE AU CONFLUENT DU CAUTRUMES (INCLUS)	
L'Audrie	23,32	P18-0400	P1	✗	L'AUDRIE DU CONFLUENT DU CAUTRUMES AU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES	
Rau de la Régnie	4,34	P1830530	P2	✗	RUSSEAU DE VERMIERES	
Rau d'Inbert	5,81	P1900500	P1	✗	LA CERRE DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES AU CONFLUENT DE L'ESCALMEIS	
La Cère	2,32	P1-0290	NP	✗	LA CERRE DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES AU CONFLUENT DE L'ESCALMEIS	
Rau de Lacamp	9,12		P3	?	RUSSEAU D'AUZE	
Rau d'Auze	6,05	P1870500	P3	?	RUSSEAU D'AUZE	
Rau de Pont Bernard	3,15	P1870560	P3	?	RUSSEAU D'AUZE	
Rau du Vidon	1,83	P1870530	P3	?	RUSSEAU D'AUZE	
Rau des Camps	1,38	P1870590	P3	?	RUSSEAU D'AUZE	

CODE COULEUR	INTERVALLE	ETAT	LONGUEUR (KM)	TOTAL
	[5]	Très bon	0,0	
	[4:5]	Bon	35,7	
	[3:4]	Moyen	93,8	265,8
	[2:3]	Médiocre	136,4	
	[1:2]	Mauvais	0,0	
		Abs de données	297,7	297,7
			TOTAL	563,5



Etat au titre de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)

Généralités :

Le bon état des eaux de surface s'évalue à partir de deux ensembles de paramètres : les caractéristiques **chimiques** de l'eau d'une part et le fonctionnement **écologique** d'autre part. Ainsi, on dit qu'une masse d'eau de surface est en **bon état** au sens de la **Directive Cadre Européenne sur l'eau** si elle est à la fois en bon état **chimique** et en bon état **écologique**.

La figure ci-contre illustre ce principe de notation.

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter des **seuils de concentration** - les normes de qualités environnementales - pour les 41 substances visées par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (notamment certains métaux, pesticides, hydrocarbures, solvants etc.) Ces seuils sont les mêmes pour tous les types de cours d'eau.

Le bon état **écologique** correspond au respect de **valeurs de référence** pour des paramètres **biologiques** et des paramètres **physico-chimiques** qui ont un impact sur la biologie.

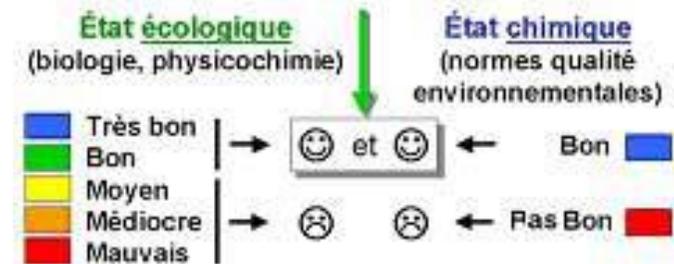
L'état **biologique** s'intéresse aux **organismes aquatiques** présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés (insectes, mollusques, crustacés ...) et poissons.

Pour la **physico-chimie**, les paramètres pris en compte sont notamment l'**acidité** de l'eau, la quantité des différentes formes **d'oxygène**, la **salinité** et la concentration en **nutriments (azote et phosphore)**.

Contrairement à l'état chimique, l'état écologique s'apprécie en fonction du type de masse d'eau considéré. Les valeurs seuils pour les paramètres biologiques notamment varient d'un type de cours d'eau à un autre. Ainsi, lorsqu'on parle d'écologie, les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine

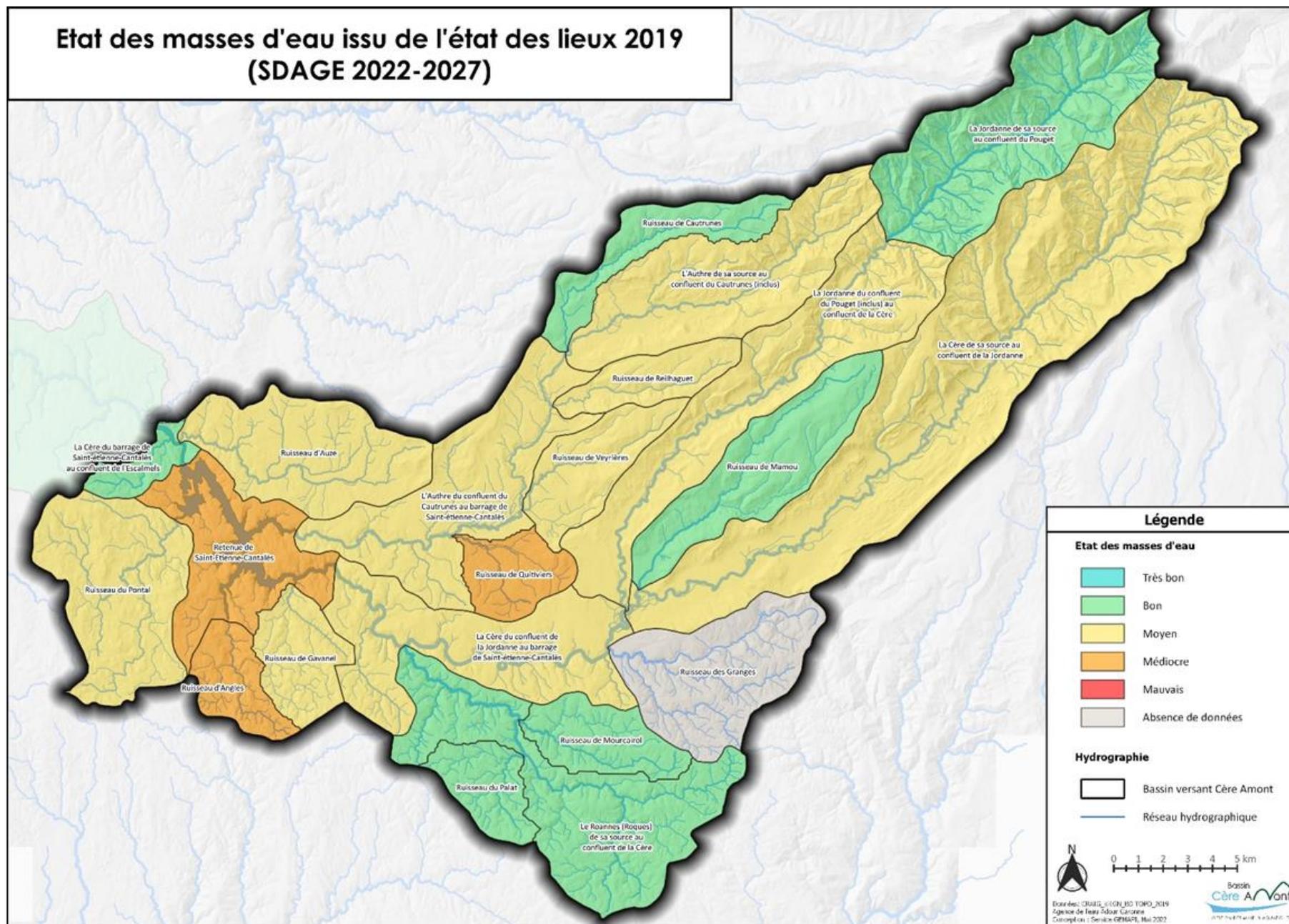
ou pour un torrent de montagne. Pour chaque type de masse d'eau, des **sites de référence** qu'on considère de bonne qualité ont été identifiés et servent de référence pour définir les seuils du bon état.

La notion de bon état eaux de surface

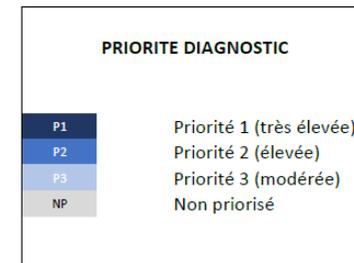
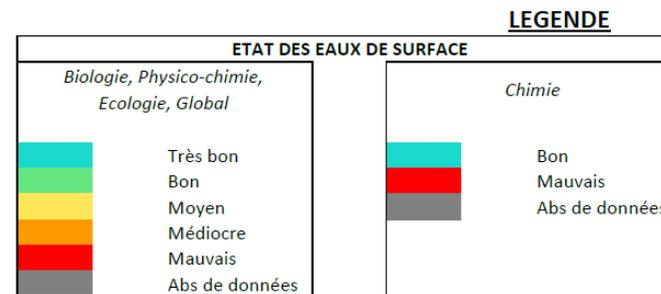
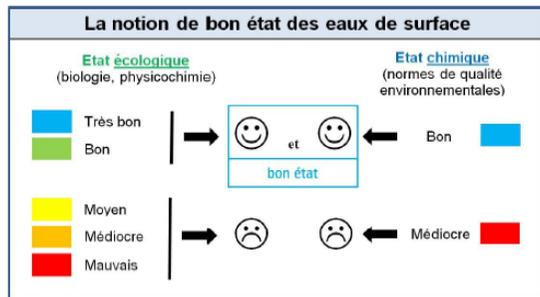


Source : Agence de l'eau Loire Bretagne

Etat global des masses d'eau du bassin versant Cère amont :



Masses d'eau superficielles	SDAGE 2010-2015					SDAGE 2016-2021					SDAGE 2022-2027 (EdL 2019)					PRIORITE DIAGNOSTIC (km)			
	Biologie	Physico-chimie	Ecologie	Chimie	Global	Biologie	Physico-chimie	Ecologie	Chimie	Global	Biologie	Physico-chimie	Ecologie	Chimie	Global	P1	P2	P3	NP
La Cère de sa source au confluent de la Jordanne																0,00	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Mamou																11,20	19,45	0,00	0,00
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget																22,68	16,46	13,79	12,82
La Jordanne du confluent du Pouget au confluent de la Cère																44,97	0,00	0,00	0,00
La Cère du confluent de la Jordanne au barrage de S-E-C																26,00	2,38	0,00	0,00
Ruisseau de Granges																19,74	8,14	0,00	0,00
Le Roannes (Roques)																0,00	0,00	29,94	0,00
Ruisseau de Mourcairol																15,53	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Palat																8,54	0,00	0,00	0,00
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès (S-E-C)																0,00	0,00	0,00	3,50
Ruisseau de Gavanel																15,12	0,00	0,00	0,00
Ruisseau d'Angles																6,86	0,00	0,00	0,00
Ruisseau du Pontal																0,00	0,00	28,46	0,00
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)																23,06	4,46	0,00	0,00
Ruisseau de Cautrunes																15,58	0,00	0,00	0,00
L'Authre du confluent du Cautrunes au barrage de S-E-C																32,73	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Reilhaguet																9,03	0,00	0,00	0,00
Ruisseau de Veyrières																9,11	4,34	0,00	0,00
Ruisseau de Quitiviers																9,64	0,00	0,00	0,00
La Cère du barrage de S-E-C au confluent de l'Escalmels																5,81	0,00	0,00	2,32
Ruisseau d'Auze																0,00	0,00	21,53	0,00
TOTAL															275,6	55,2	93,7	18,6	



La carte précédente représente l'état des masses d'eau issu de l'**état des lieux 2019**, préalable à l'établissement du **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027**. Il en ressort différents éléments :

- ✓ Les masses d'eau en **bon état** concernent surtout les **parties hautes** des bassins versants.
- ✓ On observe une **dégradation amont-aval**, visible notamment sur la Cère et la Jordanne.
- ✓ Les masses d'eau les plus dégradées sont celles du **Lac de Saint-Etienne-Cantalès**, du **Ruisseau de Quitiviers** et du **Ruisseau d'Angles**.
- ✓ Seule la masse d'eau du Ruisseau des Granges ne bénéficiait pas, en 2019, de suffisamment de données pour caractériser son état.
- ✓ Sur l'ensemble du bassin versant, la majorité des masses d'eau sont dans un **état moyen**. Sur certaines d'entre-elles le passage au bon état serait envisageable, sur d'autres, cette évolution serait conditionnée à des actions d'envergures.

Cependant, la moitié des masses d'eau du bassin versant Cère amont voient leur état être qualifié grâce à des **mesures fiables**. Pour les autres, cet état est **extrapolé** par croisement de dires d'experts sur les pressions connues :

- Soit parce qu'il n'y a **pas de suivi** sur ces cours d'eau, ni physico-chimique ni biologique, cela concerne les masses d'eau du Ruisseau du Palat, du Ruisseau de Mourcairol, du Ruisseau de Quitiviers, du Ruisseau de Reilhaguet, du Ruisseau de Veyrières, du Ruisseau de Cautrunes. Sur ces masses d'eau leur état est entièrement **extrapolé**, mais tous en ayant un regard des partenaires techniques **connaissant le terrain**.

- Soit parce que **trop peu de paramètres** sont analysés pour pouvoir caractériser finement l'état de la masse d'eau, c'est le cas des masses d'eau du Ruisseau d'Auze, du Ruisseau de Pontal, du Ruisseau d'Angles. Sur ces masses d'eau c'est l'état de certains indicateurs plus le croisement avec les avis des partenaires de terrain qui permet de qualifier l'état de la masse d'eau. La masse d'eau de la Jordanne de sa source au confluent du ruisseau de Pouget dispose de données trop éloignées de l'exutoire pour être représentative.

Si la masse d'eau de la **Cère** de sa source au confluent de la Jordanne était recoupée en deux comme celle de la Jordanne, on obtiendrait sans doute le même résultat d'état, à savoir une masse d'eau de bonne qualité en amont et moyenne sur l'aval.

Il s'agit ici d'un regard portant bien sur des éléments d'analyses de qualité biologique et physico-chimiques, avec une connaissance de terrain parfois limitée sur certaines masses d'eau.

Au regard des diagnostics de terrain menés le constat serait un parfois différent, en **dégradant** des états extrapolés voire mesurés. Par exemple, une masse d'eau comme de ruisseau de Mamou serait dégradée de bon en médiocre.

Les cartes en **annexe 5** présentent l'évolution des données **qualité** sur les stations du bassin versant Cère amont entre **1969 et 2016**.

Les cartes en **annexe 6** présentent l'évolution des données **qualité** sur les stations du bassin versant Cère amont entre **2010 et 2021**.

Qualité biologique

La qualité biologique des cours d'eau du bassin versant de la Cère reste **hétérogène** avec, dans l'ensemble, une meilleure qualité de l'eau sur les **têtes de bassin** et sur la **Jordanne** en général.

L'**Authre** semble être de **moins bonne qualité** que les autres axes principaux suivis avec une dégradation depuis 2010 et dès la station située en amont de Jussac. Le bassin versant du **Gavanel** est lui constamment **dégradé** en qualité moyenne ou médiocre.

Le **Ruisseau de Roannes** est, au niveau de l'unique station qui le suit, de **très bonne qualité**. En revanche, la Cère juste en amont de la confluence avec ce précédent ruisseau est dégradée. Enfin l'**amélioration** de la qualité du **ruisseau du Mamou** semble se poursuivre depuis 2010, avec une exception en 2019.

- ✓ *Phytobenthos : Indice Biologique Diatomées (IBD puis IBD2007) (Norme NF T90-354)*

Pour la flore aquatique benthique (vivant sur le substrat) des données sont représentées depuis 2004, sachant que le protocole a été modifié en 2007. La **Jordanne**, au moins en amont d'Aurillac, est parfaitement **conforme** avec de bons voir très bons résultats depuis le début des mesures. La station de **Comblat-le-Pont** en aval de Vic-sur-Cère est la seule station à avoir eu **une mauvaise moyenne** annuelle pour les diatomées (2004 et 2005). Après ces dates, les valeurs sont restées dans la classe « **moyen** ». Mise à part sur le ruisseau de **Gavanel** où le suivi des diatomées s'est **dégradé** (moyen à médiocre), les autres stations qui suivent ce paramètre semblent toutes **stables** avec un niveau « **moyen** » des peuplements et densités de diatomées. La **Cère** en amont de Saint-Jacques-des-Blats semble même s'améliorer pour atteindre le **très bon état**.

- ✓ *Phytoplancton : Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR) (Norme NF T90-395)*

Les macrophytes font référence aux plantes aquatiques et semi-aquatiques. Les fortes contraintes topographiques de ce bassin, avec des débits relativement

rapides ne permettent pas un développement aussi important qu'en plaine où les cours d'eau sont plus calmes et laminaires.

Cet indice est mesuré sur 5 stations du bassin et ne paraît pas dégradé. La station en amont de Mandailles-Saint-Julien sur la **Jordanne** révèle même de **très bons résultats** alors que la rivière est encore en zone de montagne. Sur la Jordanne intermédiaire la note n'est pas **stable**

Sur la **Cère** l'indice est « **moyen** » à Vic-sur-Cère et s'améliore à Sansac-de-Marmiesse avec des **bonnes et très bonnes** valeurs. Notons une dégradation moyenne en 2013 et 2014.

Sur l'**Authre** l'unique station est stable en **moyenne** qualité depuis 2006.



- ✓ Faune benthique invertébrée : Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) (Norme NF T90-3350)

Il s'agit du paramètre de l'état biologique suivi depuis le plus longtemps (1985) sur la Jordanne à Rouffiac et sur la Cère à Sansac.

Les quatre stations présentant des données en **amont d'Aurillac** (Authre au Mercadier, la Jordanne à Mandailles et à Rouffiac et la Cère à Comblat-le-Pont) sont concluantes avec des années **bonnes à très bonnes** et surtout une absence de moyennes annuelles moins que bonnes depuis 2002. Ces observations sont valables pour l'Authre en aval d'Ytrac.

En revanche la **Cère** à Sansac n'a pas toujours pu accueillir une faune benthique invertébrée reflet de la bonne qualité du milieu, depuis 1985 avec des IBGN **moyens et médiocres**.

Depuis la mise en place de l'indice invertébrés multi-métrique (I2M2) l'ensemble des stations suivi se classe en **bon et très bonne** qualité.

Enfin le **ruisseau de Roannes** est suivi depuis 2011/2012 à Saint-Mamet-la-Salvetat et fait état d'un cours d'eau de **très bonne qualité** avec une faune invertébrée **polluo-sensible**.



- ✓ L'ichtyofaune : Indice Poisson de Rivière (IPR) (Norme NF T90-344)

Suivie depuis 2011 sur le haut des vallées de la Cère et de la Jordanne, l'IPR y est assez disparate. La **Cère** en aval de Saint-Jacques-des-Blats a fait état de peuplements **peu conformes** à ceux de référence (médiocres de 2012 à 2014). En revanche juste en amont de cette même ville les IPR sont **bons** depuis 2012. Sur la **Jordanne** (Mandailles et Saint-Julien-de-Jordanne) l'ichtyofaune n'est pas non plus aussi bonne qu'elle pourrait l'être, les notes fluctuant d'années en années.

Plus bas dans les vallées (Comblat-le-Pont pour la Cère, Rouffiac pour la Jordanne), toutes les moyennes annuelles de l'IPR sont **bonnes** depuis 2006. Au Mercadier pour l'**Authre**, la tendance semble être à la **dégradation** après deux années (2008 et 2009) de bon état, celui-ci est maintenant moyen depuis 12 ans.

Sur le **ruisseau du Mamou** juste avant sa confluence dans la Cère et sur la Cère à Sansac, la faune piscicole est plutôt **conforme** au peuplement de référence.

Qualité physico-chimique

✓ Température de l'eau

Globalement les eaux du bassin de la Cère en amont de la retenue de Nèpes sont **très bien régulées** (très bon état du paramètre). Vers les principaux **foyers de population** autour et en aval d'Aurillac une **dégradation** sur quelques années semble ressortir pour plusieurs stations (entre 2001 et 2006) mais avec un retour à une très bonne thermie moyenne ensuite. Il est normal que ce paramètre soit globalement en bon état puisqu'il s'agit tout de même de rivière de **moyenne montagne**. La **dégradation** de la thermie des cours d'eau du département pourrait être une conséquence directe du **réchauffement climatique**.



✓ Bilan de l'oxygène

Plutôt bon sur toutes les stations, le bilan de l'oxygène laisse apparaître des années (ou séries de deux ou trois années) **d'état moyen** après lesquelles le bon état est retrouvé.

La consommation de l'oxygène par les **microorganismes** pour la dégradation des **nutriments** contribue fortement à sa diminution, signe d'une **charge organique importante**.

D'une manière générale le bilan de l'oxygène se retrouve surtout **déclassé** par le **carbone organique dissous** mais aussi le **taux de saturation en oxygène**. Sur le bassin du **Gavanel** le bilan de l'oxygène n'est que **moyen** ces dernières années.

Ce bilan est **déclassé** sur la partie aval du bassin par le paramètre **carbone organique** qui est longtemps resté moyen à médiocre sur le ruisseau du **Gavanel** devenu bon et de nouveau moyen. **L'Authre** à Ytrac montre des **fluctuations** interannuelles entre le bon et le moyen pour ce paramètre, la deuxième station de l'Authre située plus en amont est globalement **conforme** pour ce paramètre.

La **demande biochimique en oxygène en 5 jours** n'est pas un paramètre déclassant pour le bilan de l'oxygène et ce sur l'ensemble des stations suivi, il est globalement bon sur une grande partie des stations.

Le **taux de saturation de l'oxygène** est le paramètre qui présente le plus de **fluctuations** interannuelles à l'échelle du bassin versant. Les années de 2010 à 2013 ressortent comme moins bonnes avec une dégradation momentanée du bon état vers un moyen état. L'heure de prélèvement et la température extérieure lors de la campagne de mesure peuvent énormément influencer les résultats sur l'oxygène.

✓ Concentration en nutriments

Phosphore :

Les **orthophosphates**, forme **minérale** du phosphore, sont naturellement présents dans l'eau à une concentration voisine de 0,1 et 0,2 mg/l.

Aujourd'hui à l'échelle du bassin versant et des stations suivi le constat est sans appel : Sur deux stations du bassin du Gavanel, les mesures sont loin des valeurs citées plus haut, avec un excès marqué. Le **ruisseau de Lalaurie** à Omps et le **ruisseau du Gavanel** plus bas sur le même sous-bassin le **mauvais** état est mis en évidence depuis 1998, date des premières mesures, alors que sur le ruisseau de Lalaurie, cela remonte à 2013, un an après l'ouverture de la station.

Sur la **Cère** au niveau de Sansac, les orthophosphates ont longtemps été **déclassants** mais depuis 2005 ce paramètre est **stable et conforme**, tout comme sur la **Jordanne** avant sa confluence dans la Cère. Le reste des stations est **conforme et stable**.

Le **phosphore total** est nettement plus **déclassant** que les orthophosphates pour environ **la moitié des stations** qui le mesurent de manière systématique.

Les deux stations en **mauvais** état pour les orthophosphates le sont par conséquence aussi pour le phosphore total. Au niveau de Vic-sur-Cère (partie amont du bassin), la **Cère** a une concentration en phosphore tout à fait **conforme** à la norme, en revanche à Sansac-de-Marmiesse (en aval d'Aurillac) ces concentrations sont **déclassantes** avec un état **moyen** (hormis de 2011 à 2013 où elles sont restées bonnes).

Sur la **Jordanne** on observe la même **dégradation progressive de l'amont vers l'aval** avec des **très bonnes** concentrations à Mandailles-Saint-Julien, un état **moyen** depuis 2005 à Rouffiac mais qui semble s'améliorer depuis 2016. Les concentrations sont également régulièrement **trop élevées** juste avant la

confluence avec la Cère alternant entre **moyen et bon**. Le constat est le même sur **l'Authre** entre le Mercadier et Ytrac.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Azote :

En opposition à **l'azote atmosphérique** qui représente les $\frac{3}{4}$ de **l'azote total**, **l'azote terrestre** provient de la dégradation de matières organiques. Il en résulte plusieurs formes ioniques propres aux différentes étapes de dégradation.

L'ammonium est depuis plusieurs années en concentrations **acceptables** dans l'eau mais il est à noter ses concentrations déclassantes par le passé dans la Cère à Sansac et dans la Jordanne dans sa partie aval.

Les **nitrites** qui constituent la deuxième forme ionique dans la dégradation de la matière organique, après l'ammonium et avant les nitrates, sont **peu concentrés** sur la moitié amont du bassin, sur la totalité des stations du sous-bassin de **l'Authre** et sur le ruisseau du **Roannes**. En revanche à partir d'Aurillac les concentrations **augmentent** sur la **Jordanne** et la **Cère**. Sur la partie aval de la Jordanne, après son passage dans l'agglomération, les nitrites tendent à diminuer d'année en année dans les eaux avec depuis 2014 un basculement dans la classe de **bon état**. A Sansac, leur concentration a fluctué dans le temps avec de longues années dans un état **mauvais à médiocre**. Cependant depuis 2008 l'état du paramètre n'a pas été déclassant (sur les moyennes annuelles). Le ruisseau de **Gavanel** aussi a supporté pendant des années des concentrations **trop élevées** et a retrouvé une charge en nitrites plus **acceptable** depuis 2010.

Après avoir connu un période **d'excès de nitrites**, les eaux de l'aval du bassin connaissent une **amélioration** générale depuis quelques années. Depuis 2011 seuls l'aval de la **Jordanne** et le **ruisseau de Lalaurie** se retrouvent parfois **déclassés** par ce paramètre

A savoir que cette forme d'azote est toxique pour les animaux et induit une surconsommation d'oxygène dans l'eau par les bactéries en charge de sa nitratisation.

✓ Acidification

Les taux de **nitrate**s dans les eaux mesurées sont **conformes** depuis toujours (**bon à très bon état**). Attention cependant sur ce paramètre les valeurs de classe retenue par la DCE sont très peu discriminantes. Si l'on s'en tient à l'outil **SEQ Eau** les stations du bassin versant du **Gavanel** serait **largement déclassé**. Sur le reste du Bassin les valeurs de ce paramètre sont en effet faibles voir très faible proche des sources, comme sur la Jordanne amont par exemple.

Les potentiels hydrogène (pH) minimums et maximums mesurés sur les stations du bassin sont **parfaitement conformes**. En effet l'ensemble des stations mesurées sont en bon et très bon état, ce qui réduit le risque de mortalité animale par transformation de l'ammonium en ammoniac (toxique) et des nitrites en une forme toxique.

✓ Polluants spécifiques

D'une manière générale les **excès de nutriments** dans l'eau apparaissent sur la **moitié aval du bassin versant** et semblent être induits majoritairement par des apports **phosphorés**. Les **pratiques agricoles**, mais aussi l'impact des grands foyers de populations du bassin (**assainissement, rejets, lessivage, etc.**) peuvent être une explication à cette évolution longitudinale des quantités de nutriments.

L'analyse de la présence de polluants spécifiques dans les eaux superficielles du bassin versant met en avant des concentrations globales **bien supérieures aux seuils** acceptables, ce qui classe fréquemment les eaux en **mauvais** état vis à vis de ce paramètre.

Ces dix dernières années ce sont les stations du bassin versant du **Gavanel**, mais aussi celle de la **Jordanne** avant sa confluence, et la station de **Vic-sur-Cère** qui souffrent de **déclassement** régulier.

Conclusion sur la qualité des eaux de surface

Une vision d'ensemble au regard de la norme conduit à dire que même si de nombreux paramètres **physico-chimiques** sont conformes, la **majorité** des stations sont **déclassées par au moins un paramètre non conforme** à l'état de référence. Seules les stations de Mandailles-Saint-Julien sur la Jordanne et de Roannes-Saint-Mary sur le ruisseau de Roannes sont conformes et stables depuis plusieurs années. Celle du Mamou sur sa partie aval l'est également depuis 2010, avant quoi le déclassement était systématique. Le sous-bassin versant du **Gavanel** reste le **point noir** du territoire avec des **excès récurrents**.



PLAN D' ACTIONS

4 VOLETS ET 22 THEMATIQUES D' ACTIONS

Ci-contre voici le diagramme des différents thématiques d'actions. Il est issu d'un travail de concertation et d'état des lieux faisant ressortir ces 22 thématiques d'actions et les 4 volets principaux :





COMPATIBILITE DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL ET PRISE EN COMPTE DIRECTEURS

A niveau National : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Adour-Garonne (2022-2027) :

La Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) est le document directeur qui planifie les objectifs et les priorités pour le bassin hydrographique Adour-Garonne. La gestion équilibrée et durable de la ressource corrélée à l'amélioration de la qualité de certaines masses d'eau est au centre des 4 orientations fondamentales qu'il définit :

ORIENTATION A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE

ORIENTATION B : réduire les pollutions

ORIENTATION C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif

ORIENTATION D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Ce Contrat de Progrès Territorial s'inscrit naturellement dans les conditions de gouvernances définies à l'**orientation A** avec la création de l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont en 2019 pour mutualiser les moyens des 3 principaux EPCI recoupée par ce même territoire hydrographique. Le plan d'action ici proposé a été établi selon un diagnostic et une priorisation respectant la logique hydrographique.

La réduction des pollutions et la préservation/restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, telles qu'attendues au travers des **orientations B et D**, sont au centre du pan d'actions proposé. Les troubles morphologiques identifiées en phase d'état des lieux sont aussi préoccupants que les pollutions directes ou diffuses des milieux. Ceci se retranscrit par une majorité des 22 thématiques d'actions identifiées dans le Contrat de Progrès Territorial fléchées

dans ce sens (limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau / Renaturer des cours d'eau / restaurer la continuité écologique / Diversifier des ripisylvies / etc.). Dans un ratio coût/efficacité, les solutions fondées sur la nature et le fonctionnement naturel des cours d'eau restent les plus résilients et les objectifs de réalisation d'ici 2027.

Enfin, la gestion quantitative de l'eau (**orientation C**) est une composante à soutenir tout autant que la gestion qualitative du fait de la dépendance de cette dernière, aux volumes d'eau. Les prévisions à l'horizon 2050 annonçant une baisse très nette des débits des cours d'eau modifieraient considérablement la qualité des eaux de surface, pour une pollution à niveau constant. Ce Contrat de Progrès Territorial cible spécifiquement plusieurs fiches actions sur la gestion quantitative de l'eau (Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau / suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques / Gérer et limiter l'impact des inondations / Gérer les eaux pluviales urbaines / Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques).

Au niveau Régional et intercommunale : SCOT / SRADDET / SDMA / PCAET :

La rédaction du programme d'actions de ce Contrat de Progrès Territorial croise les enjeux et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (SCOT), du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET), du Schéma Départemental de gestion et de valorisation des Milieux Aquatiques du Cantal (SDMA), du Plan Climat, Air, Energie Territorial du bassin d'Aurillac (PACET).



PRIORISATION DES SECTEURS D'INTERVENTION

Description du travail de priorisation :

L'exploitation des données bibliographiques et de terrain s'est poursuivie par la priorisation des secteurs d'intervention et le phase des actions.

Une priorisation technique des actions et des secteurs

Les actions ont été priorisées **par thématiques**, au regard des **données de terrain**, des différentes **analyses** qui ont pu en être faites et du **ressenti des techniciens**. L'ensemble des cours d'eau expertisés a ainsi été découpé en **tronçons homogènes** pour l'actions, distingués de différents **niveaux de priorité**. Cette première étape a dégrossi le travail en ciblant certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau. Ce sont majoritairement les cours d'eau les **plus dégradés** qui sont **priorisés**, mais dans certains cas, le **bénéfice de l'action** pour le cours d'eau a été mis en avant même s'il ne s'agissait pas des tronçons les plus dégradés à l'échelle du bassin de la Cère. Un **regard critique** a systématiquement croisé l'analyse factuelle pour avoir une logique d'action. Ainsi, les secteurs d'interventions priorisent généralement plusieurs thématiques d'actions pour maximiser le **bénéfice pour le milieu**. Ce complément de technicien vaut aussi pour la **chronologie** des actions selon les perturbations identifiées sur le bassin ou tronçon. Par exemple : ne pas faire des interventions lourdes sur la morphologie d'une rivière si la qualité de l'eau de celle-ci est très dégradée et qu'aucune action n'est envisagée pour améliorer la situation.

Une sélection transversale et économique des secteurs prioritaires

La priorisation faite sur les portions de cours d'eau à cette fois-ci été ajustée selon les **capacités moyennes d'autofinancement** des maitres d'ouvrages potentiels. La capacité moyenne d'investissement des principales intercommunalités du bassin, proportionnées aux besoins réels, a été utilisée pour répartir **l'enveloppe financière globale** entre les différentes thématiques d'actions **prioritaires**. Ce travail d'ajustement est en adéquation avec la réalité sur les **5 années** de ce Contrat de Progrès Territorial et devrait maximiser le taux de réalisation des actions, sans altérer la **pertinence** de ces dernières.

La liste des secteurs priorisés reste volontairement plus importante que la possibilité réelle de mener toutes les actions à bien au regard de la capacité d'interventions et d'investissement.

En effet les expériences montrent les différences lors de la phase d'actions, due à la capacité de mener des réalisations qui se feront sans doute autant sur les **volontés des riverains** que sur la priorisation mise en place.

Le premier travail de priorisation d'ensemble (étape 1) est plus juste mais peu réaliste sur cette première programmation. Il servira de base pour les prochains contrats. Les données s'étofferont avec **l'avancement du diagnostic** qui mettra aussi à jour des données devenues obsolètes.

Sur ces premières 5 années d'actions, il est **stratégiquement** préférable d'investir dans des **actions visibles**, avec un résultat sur le **court terme**. En effet cela semble être une **vitrine** d'avenir pour espérer créer une dynamique voyant s'impliquer de plus en plus de riverains, d'entreprises, de collectivités ou autres.

En pratique, avoir des résultats quasi immédiats n'est pas toujours évident lors d'intervention sur des milieux naturels. Ils ont souvent besoin d'un temps de cicatrisation important, avec des bénéfices sur les milieux visibles à **moyen ou long terme**.

L'ensemble des actions ont été réfléchies dans le but de maximiser la **plus-value** sur les milieux aquatiques avec le minimum d'investissement.

Des cours d'eau placés en second plan :

Sur certains cours d'eau comme le ruisseau de **Cavanhac**, il a été choisi de ne prioriser d'investissement majeurs. Dans cet exemple, les problèmes de **morphologie** étant tellement conséquent sur la **quasi-intégralité du tracé**, les travaux à entreprendre seraient très lourds et les investissements démesurés pour un **gain écologique** perceptible qu'à moyen voire long terme.

Le choix a donc été fait de placer en second plan certains cours d'eau pour un grand nombre de thématiques d'actions durant cette première programmation.

Des masses d'eau au centre des efforts

A l'inverse certaines masses d'eau comme celles du **Mamou**, de **Quitiviers**, des **Granges** peuvent voir une amélioration rapide de leur qualité globale avec un investissement relativement faible, grâce à des actions peut onéreuse mais avec une **plus-value importante**. La priorisation **multithématique** des actions a été faite pour viser un changement (à l'amélioration) de classe d'état écologique de ces masses d'eau ou un maintien du **bon état** le cas échéant.

De manière plus globale les masses d'eau de **têtes de bassin versant** ont été largement priorisées vis-à-vis de la qualité de l'eau. Généralement celle-ci y est bonne et les cours d'eau sont souvent préservés. Il s'agit donc de **maintenir ce bon état global** sur ces zones dans un contexte où la concentration de polluants augmente lors des étiages, toujours plus marqués.

La préservation des espèces patrimoniales comme enjeu local :

D'autres masses d'eau comme le **Pontal**, le **Roannes** et **leurs affluents** voient nombre d'actions être priorisées au regard d'une espèce patrimoniale qu'elles hébergent. C'est le cas sur certains secteurs de Châtaigneraie avec la présence de la **moule perlière**, espèce patrimoniale présente mais largement menacée. Les actions porteront sur la qualité de l'eau, la continuité écologique, deux thématiques d'actions essentielle au bon déroulé du cycle de vie de cette espèce.

En détail, par thématique d'action

Les **cartes** de secteurs d'interventions priorités sont visibles sur les fiches actions jointes à ce Contrat de Progrès Territorial.

Volet hydromorphologie



✓ Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau

La réflexion sur cette priorisation s'est faite avec différents critères, en gardant une **logique amont-aval** (traiter d'abord l'amont) :

- le **niveau de dégradation** des points d'abreuvements ;
- leurs **concentrations** sur un secteur ;
- **l'absence de clôture** le long des berges ;
- **l'impact** observé sur le lit en aval (colmatage du substrat) ;
- le niveau de dégradation des **passages à gué**.

L'ordre de priorisation représentant sur cette thématique l'ordre dans lequel il est suggéré d'intervenir, les linéaires ciblés représentant les secteurs où l'impact de la divagation des animaux est important.

L'accent a été mis sur ces zones étant donné le **gain important** que peut représenter l'aménagement des zones d'abreuvements sur la qualité de l'eau pour un **coût modéré**.



✓ Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques

La réflexion sur ces indicateurs et par conséquent sur cette priorisation s'est donc faite avec les critères suivants :

- la proximité des **secteurs à enjeux**, des secteurs urbains, des ponts créant une contrainte hydraulique ou facilitant la retenue des embâcles ;
- la nécessité d'intervenir sur un **embâcle, estimé sur le terrain** de par la nature des matériaux et leur volume ;
- le volume de **l'atterrissement**, et son **degré de fixation** par la végétation lorsqu'il peut engendrer la diminution de la capacité hydraulique d'un pont par exemple ;
- le niveau de **stabilité des peupliers**, en fonction de **l'érosion de la berge** et de leur âge.

Cette priorisation est **amenée à évoluer** dans le temps puisque, par définition, les embâcles sont mobiles. Leur nombre et les éventuelles contraintes évolueront au fil des crues.



✓ Renaturer des cours d'eau

La réflexion sur cette priorisation s'est faite avec différents critères :

- la présence **d'incisions**, qui correspond à un enfoncement du lit sur lui-même ;
- un **lit perché** (lit de rivière qui n'est pas au point bas de la vallée) ;
- les traces d'un **curage** récent ou ancien ;
- un **lit recalibré** (action consistant à reprendre en totalité le lit et les berges du cours d'eau), lui donnant bien souvent un tracé beaucoup plus direct ;
- le **déplacement du lit**, consistant à forcer le cours d'eau à prendre un autre itinéraire ;
- les **anciens lits** de rivières parfois encore visibles sur le terrain ou sur photographie aérienne ;
- la présence **d'érosions importantes**, parfois signe de troubles morphologiques.

Plus généralement, c'est **l'addition** de ces troubles qui a amené à prioriser certains secteurs, et notamment les secteurs où les travaux de renaturation auront la **plus-value** la plus importante pour la diversité des habitats aquatiques.



✓ Restaurer la continuité écologique

Certains cours d'eau de ce bassin versant sont classés en **Liste 2** au titre de la continuité écologique, ce qui impose réglementairement de restaurer la libre circulation des poissons et des sédiments dans un délai de cinq ans à la suite de la publication de l'arrêté précisant les cours d'eau concernés.

Une grande majorité des cours d'eau du bassin versant sont classés en **liste 1** ce qui interdit la construction de tous nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

L'Authre, le **ruisseau du Pontal** ainsi que le **ruisseau de Roannes** concentreront donc une partie des actions de restauration de la continuité écologique puisqu'ils sont classés en liste 2 et liste 1. Cependant, d'autres ouvrages hors Liste 2 ont été mis en priorité 1 du fait de leurs impacts très négatifs sur le cours d'eau et le gain écologique plus fort en cas de suppression.

La réflexion sur cette priorisation s'est faite avec différents critères :

- la longueur de la **zone de remous** créée ;
- la **franchissabilité piscicole** et la **hauteur de chute** ;
- le trouble sur le **transit sédimentaire** ;
- **l'usage et l'état actuel** ;
- la pertinence de l'action sur le secteur (la localisation à proximité d'autres infranchissables naturels ou non) ;
- plus généralement le **coût/bénéfice** apporté ;
- La **faisabilité technique**.

La priorisation représente sur cette thématique les ouvrages sur lesquels il serait souhaitable de mener une animation dans ce premier contrat. Un nombre conséquent a été retenue, puisque l'animation et les **volontés des propriétaires** ne permettront pas d'intervenir sur tous les sites ciblés.

Volet végétation & biodiversité



✓ Diversifier des ripisylves

C'est sur la base d'une notation recoupant **8 critères**, que s'est faite la priorisation. Les secteurs retenus représentent les secteurs de ripisylve pauvres en diversité ou totalement absentes. Les secteurs très diversifiés ne sont logiquement pas priorisés.

La réflexion sur ces indicateurs, et par conséquent sur cette priorisation, s'est donc faite avec les critères suivants :

- la **diversité des espèces** végétales, correspondant au nombre d'espèces sur un tronçon ;
- la **largeur** de la ripisylve, en favorisant celles les plus larges qui sont propices au bon fonctionnement de ce milieu rivulaire ;
- le nombre de **strates** présentes, de 1 à 3, (strates herbacées, arbustives et arborées) ;
- l'**âge**, en favorisant uniquement les ripisylves où toutes les classes d'âge sont présentes sur un même tronçon ;
- la nature des **espèces herbacées** ;
- la présence de **bois mort**, indispensable pour l'écosystème ;
- la nature des **deux espèces végétales dominantes**, en déclassant les espèces inadaptées au bord de rivière.

La priorisation représente sur cette thématique tous les secteurs sur lesquels il est suggéré d'intervenir.



✓ Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau

La réflexion sur ces indicateurs, et par conséquent sur cette priorisation, s'est donc faite avec les critères suivants :

- les peupliers dans une **ripisylve** de faible largeur ;
- une **seule strate** arborée de peupliers ;
- les peupliers seuls sans autres **espèces accompagnatrices** ;
- les **érosions** observées à proximité ;
- la proximité des **plantations** et des peupliers isolés.

Le but est de mettre l'accent sur les plantations les plus dégradantes, mais d'essayer à terme, d'éviter un maximum la présence de peupliers aux abords directs des cours d'eau.



✓ Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes

La priorisation a été établie **par espèces** puisque leur **répartition** sur le territoire n'est pas homogène.

Les critères suivants ont été utilisés pour la priorisation :

- s'occuper en premier lieu de **l'amont**, puisque les végétaux se propagent aussi par la rivière ;
- s'occuper en priorité des secteurs où il est encore **temps d'agir** (nombre faible d'individu, ou foyers plus ou moins isolés) ;
- plus globalement la **pertinence** de l'action sur le secteur.

Enfin, la priorité la plus importante reste de **ne pas contaminer** de nouveaux secteurs avec ces espèces, d'où l'importance de réaliser une **surveillance** sur ces endroits exempts en espèces végétales invasives.



✓ Préserver et restaurer la trame verte

Cette thématique s'appuie sur un travail d'interprétation de **photographies aériennes** à poursuivre. Pour prendre en compte les fonctionnalités des haies présentes, des **visites de terrain** seraient nécessaires.



✓ Diversifier des habitats aquatiques

La priorisation s'est effectuée à partir des **7 niveaux de diversité** des habitats aquatiques (excellent à extrêmement faible), fixés par une notation recoupant **10 indicateurs**. Les secteurs ciblés représentent donc les secteurs où le manque d'habitats est préoccupant. Les secteurs très accueillants pour la vie aquatique ne sont pas priorisés.

La réflexion sur la notation, et par conséquent sur cette priorisation, s'est donc faite avec les critères suivants :

- le nombre et **l'abondance** des habitats aquatiques (sous berge, végétation aquatique, chevelu racinaire, bois mort, pools détritiques (fragments végétaux), blocs rocheux) ;
- le type de **faciès** d'écoulements (rapide, profond et lent, courant et peu profond, cascade...);
- la **granulométrie** (sables, limons, pierres, graviers, rochers, dalle...).

L'ordre de priorisation représente sur cette thématique l'ordre dans lequel il est suggéré d'intervenir. Il ne s'agit pas de diversifier l'intégralité des tronçons désignés en P1, P2 ou P3 mais bien une partie seulement d'où le pourcentage appliqué par priorité.

Volet qualité & quantité



✓ Suivre la qualité des milieux aquatiques

Les différents outils pour la caractérisation de l'état des milieux sont les suivants :

- suivi qualité de l'eau avec les paramètres **physico-chimiques** fixés par la Directive Cadre sur l'Eau qui permettent de définir l'état d'une masse d'eau ;
- I2M2 et l'IBD, (indices **biologiques** complémentaires à la seule qualité de l'eau physico-chimique) ;
- IPR, (Indice Poissons Rivière qui fixe une note en fonction des espèces pêchées, des classes d'âges présentes et le compare à un état de référence) ;
- **CARHYCE**, (CARactérisation HYdromorphologique des Cours d'Eau, évaluant l'état physique d'un cours d'eau) ;
- autres indicateurs existants.

Le but final est de pouvoir évaluer **dans le temps** et avec précision, **l'impact des actions mises en œuvre**. La qualité de l'eau doit être suivie mais aussi plus généralement la capacité d'accueil de la faune et la flore sur les milieux aquatiques.



✓ Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques

Pour mener à bien cette thématique très importante, puisque cruciale pour les milieux aquatiques deux éléments ont été avancés :

Tout d'abord l'achat d'un **courantomètre**, pour pouvoir suivre le débit des cours lors des phases d'étiage. Cela pourra également servir dans le cadre du suivi étiage porté par EPIDOR, mais aussi lors des comités sécheresses pour appuyer nos propos par des données de terrain fiables, sur des secteurs sans stations de mesure automatique.

Deuxièmement la mise en place de **piézomètre** à l'échelle du bassin versant. Actuellement une faible quantité de piézomètres est connue de nos services. Il semble indispensable d'améliorer la connaissance sur l'état quantitatif des eaux souterraines, mais surtout de pouvoir suivre son évolution sur le long terme, comme on peut suivre celle des débits dans le contexte de changement climatique. Ces piézomètres ont donc été répartis de manière à avoir une vision globale sur le bassin versant, cependant certains secteurs en sont dépourvus étant donnée la configuration topographique et géologique, qui n'offre pas de zones propices à la création de réservoirs souterrains. C'est donc une dizaine de piézomètres qui sont prévus à l'installation.



✓ Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau

La réflexion sur ces indicateurs, et par conséquent sur cette priorisation, s'est faite avec les critères suivants :

- **l'inventaire** des zones humides, pour recenser leur nombre et appliquer une gestion durable ;
- l'acquisition foncière des zones humides à forts enjeux, pour la biodiversité et ou pour la régulation des inondations à des endroits stratégiques ;
- la création et restauration de zones humides (mares, prairies inondées...) pour recréer ces milieux aux endroits où il y a le plus de besoins ;
- le dédrainage par différentes techniques pour favoriser la rétention de l'eau dans les sols ;
- l'installation de piézomètres pour suivre l'évolution sur le long terme des nappes et pouvoir mieux connaître le contexte hydrique et son évolution dans le futur en fonction des tendances ;
- le suivi du débit des cours d'eau, ayant le même but que celui des piézomètres ;
- l'animation d'une Cellule d'Assistance Technique pour les Zones Humides (CATZH), permettant un accompagnement du monde agricole sur ces thématiques ;
- un rapport faisant un **bilan hydrologique** général sur le bassin Cère amont (stockage naturel de l'eau, relation nappe-cours d'eau, influence des zones humides, influence des activités humaines, perspectives avec le réchauffement climatique...).

L'ordre de priorisation représente sur cette thématique le niveau d'ambition qui y sera accordé.



✓ Gérer et limiter l'impact des inondations

Des réalisations comme le redimensionnement de ponts peuvent être pertinentes, de même qu'une sensibilisation des riverains aux crues et leurs effets, avec une prise en compte stricte de cette thématique dans les documents d'urbanisme.



✓ Retirer les déchets des rivières

La réflexion sur cette priorisation s'est faite avec différents critères en gardant une logique amont-aval (traiter d'abord l'amont) :

- le niveau d'abondance de déchets relevés par tronçons de rivières ;
- la concentration des déchets plus volumineux, ou anciennes décharges sauvages.

L'ordre de priorisation représente sur cette thématique l'ordre dans lequel il est suggéré d'intervenir.



✓ Améliorer les systèmes d'assainissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Systèmes d'assainissement non collectif (ANC)

Les différents services SPANC des collectivités ont bien transmis les **indices d'état** des ANC pour permettre d'effectuer cette priorisation. Le fonctionnement étant différent entre les 3 services SPANC, un travail pour **homogénéiser** les indices a été fait permettant de pouvoir exploiter les données SPANC des 3 services.

Les systèmes d'ANC avec les indices de conformité les plus **mauvais** ont donc été ciblés, c'est en effet eux qui ont les chances d'avoir **l'impact** le plus néfaste sur les **milieux aquatiques**.

Ensuite différents raisonnements pour prioriser les secteurs d'intervention ont été menés :

- Les **têtes de bassin** sont favorisées dans le but de maintenir le bon état des eaux ou de l'améliorer dans ces secteurs facilement vulnérables au regard des faibles dilutions dans les eaux courantes.
- Une **zone tampon de 100m** sur l'ensemble des **cours d'eau** du bassin versant a permis de cibler tous les assainissements qui pourraient avoir un impact direct sur les cours d'eau.
- Les ANC **non conformes** pouvant avoir un impact sur les **captages d'eau potable** ont été priorités.
- La masse d'eau de **Saint-Etienne-Cantalès** a été ciblée par la création d'une **zone tampon de 1 kilomètre** autour du Lac. De nombreux ANC dégradants y sont recensés et leur impact est direct pour une partie d'entre eux, dégradant directement la qualité de l'eau, et impactant les loisirs aquatiques qui y sont associés.
- D'une manière plus générale les secteurs à forte **concentration d'ANC non conforme** proche des **milieux aquatiques** ont été priorités.

Une **hiérarchisation**, avec des secteurs **prioritaires** et **secondaires** permettra de s'adapter à la demande lors des opérations groupées et surtout au taux d'adhésion très incertains lors de ces opérations.

Systèmes d'assainissement collectifs

Les services assainissement des différentes collectivités, la Mission d'Assistance à la Gestion de l'eau (MAGE du CD15), la vision globale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la DDT ont largement contribué à la priorisation des thématiques recoupant différents domaines de compétences.

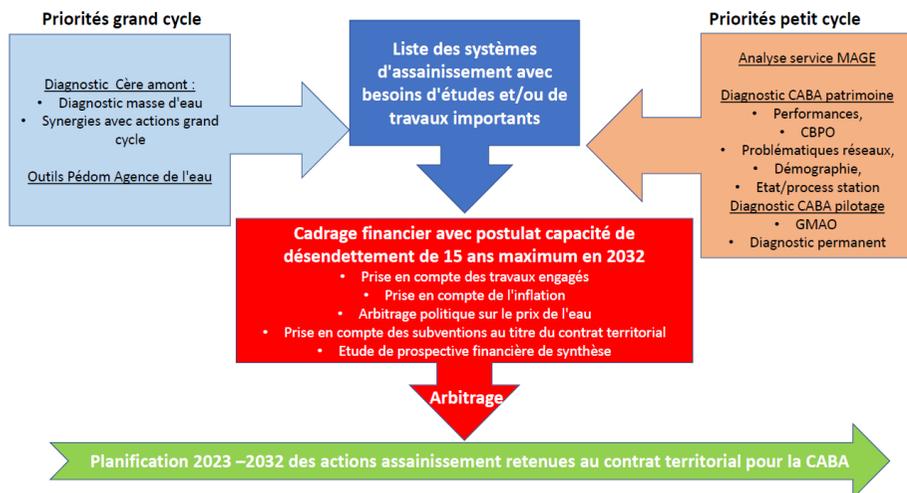
Une phase importante pour discuter des orientations du contrat a été les groupes techniques qui se sont tenus à l'automne 2022. Ils ont permis de mettre tous les partenaires techniques autour de la table, de partager le **diagnostic** mené **en régie** et d'avoir une **vision commune** sur les actions à mettre en œuvre et leur **niveau de priorité**. Ces échanges ont été l'occasion d'enrichir le diagnostic.

C'est bien le croisement de **visions pluri-thématiques** qui a permis une analyse globale de l'ensemble des pressions du bassin versant, ciblant la pertinence et le phasage des actions dans un objectif de **reconquête du bon état** des masses d'eau.



ZOOM sur le processus de priorisation des actions sur l'assainissement collectif sur la CABA :

Le programme d'actions assainissement de ce contrat de progrès territorial pour le territoire de la CABA est le fruit d'un processus itératif détaillé dans le schéma suivant.



La première étape a consisté en l'établissement de la liste des systèmes d'assainissement avec des besoins d'études et/ou de travaux importants. Pour ce faire, un travail a été conduit avec une entrée grand cycle de l'eau que ce soit sur la base du diagnostic réalisé par les agents de la cellule GEMAPI ou du retour des autres acteurs (outils PDOM de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Fédération de Pêche, service milieux aquatiques du Conseil Départemental, Office Français pour la biodiversité, etc).

Un travail similaire a été conduit en parallèle avec une entrée petit cycle sur la base des connaissances du service assainissement de la CABA, complété par l'avis de la Mission d'Assistance à la Gestion des Eaux du Conseil Départemental.

Le rôle d'animation de la cellule GEMAPI a permis un échange sur cette thématique lors des groupes techniques organisés avec l'ensemble des acteurs durant l'été 2022. Cette démarche a permis d'établir une liste exhaustive des systèmes nécessitant des actions avec une dimension de priorisation. La liste de ces besoins s'est avérée être nettement supérieure aux capacités technico-économiques que peut engager la collectivité sur la durée du contrat de progrès territorial. Par ailleurs, la collectivité souhaite arrêter un programme réaliste en termes de réalisation en veillant à ce que les études réalisées puissent être suivies immédiatement de travaux.

Ainsi, une étape de cadrage financier a été nécessaire sur la base d'une étude de prospective financière dédiée. Cette étude a permis de déterminer l'effort maximum d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la CABA avec comme postulat de ne pas dépasser une capacité de désendettement de 15 ans en 2032.

Sur la base des conclusions de cette étude, il s'est avéré que les capacités financières de la CABA ne permettent pas de réhabiliter tous les systèmes d'assainissement identifiés par les services de l'Etat. Un arbitrage et une planification des actions assainissement au titre du contrat de progrès territorial a pu être définie d'un commun accord entre l'ensemble des parties.

Enfin, au-delà de ces arbitrages rendus nécessaires et afin de préparer l'avenir, la collectivité souhaite mettre en œuvre, dès les premières années du contrat territorial, un diagnostic permanent pour les systèmes jugés non prioritaires. Ceci permettra de mieux connaître le fonctionnement et les éventuels dysfonctionnements de certains systèmes. Ces éléments seront précieux d'une part pour apporter des modifications mineures et améliorer ponctuellement les équipements mais d'autre part pour constituer une base de données qui alimentera les études en amont des travaux quand ces derniers seront possibles financièrement. Ces données seront également agglomérées sur plusieurs années et donc plus fiables que des campagnes de mesures ponctuelles en nappe haute et nappe basse, qui nécessitent à minima une année d'étude pour couvrir les différentes périodes.



FICHES ACTIONS

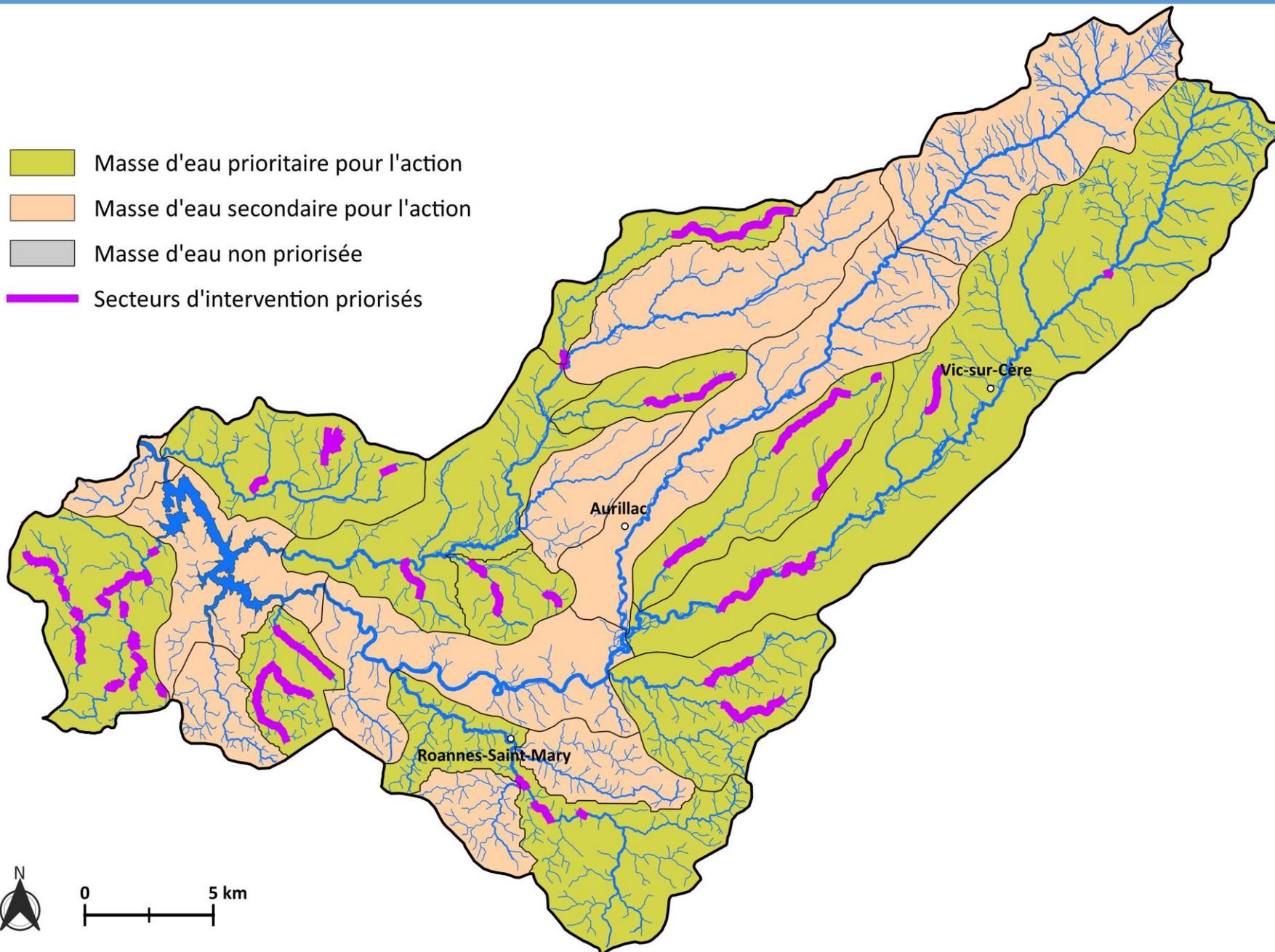
Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le 
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau

HYDROMORPHOLOGIE

HYDROMORPHOLOGIE

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

L'élevage bovin constitue le premier secteur d'activité agricole du département du Cantal. Les parcelles adjacentes aux cours d'eau sont majoritairement exploitées par les agriculteurs. 40% des cours d'eau diagnostiqués voient leurs berges et leur lit dégradés par la divagation du bétail, dont plus du quart avec un niveau de dégradation fort ou extrême. Les têtes de bassins et petits affluents sont davantage impactés du fait de leur faible gabarit.

Détails de l'action :

- Créer ou réaménager des points d'abreuvement
- Poser des clôtures le long des cours d'eau
- Aménager des passages à gué

Bénéfices de l'action :

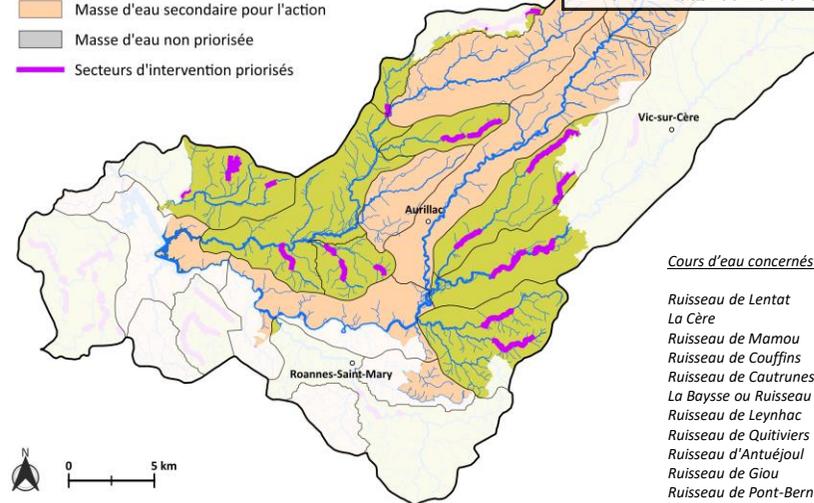
- Maintien de la structure naturelle des berges et du lit des cours d'eau
- Diminution de la quantité de sédiments fins dans les cours d'eau
- Amélioration des qualités physicochimique, bactériologique et biologique des eaux
- Amélioration des habitats aquatiques et des populations inféodées aux cours d'eau
- Préservation de la végétation rivulaire
- Optimisation de l'ombrage sur la lame d'eau
- Régulation thermique de l'eau
- Disponibilité d'une eau de qualité pour les animaux
- Gain sur la production des cheptels et réduction des problèmes de santé
- Lutte contre l'eutrophisation du lac de Saint-Etienne-Cantalès

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 60 points d'abreuvement créés
- 14,1 km nouvellement clôturés
- 8 passages à gué créés
- Qualités physicochimique, biologique et bactériologique des eaux de surface

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Lentat
La Cère
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Couffins
Ruisseau de Castrunes
La Bayse ou Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Leynhac
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau d'Antuéjoul
Ruisseau de Giou
Ruisseau de Pont-Bernard
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Lacamp

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
188 345 €	94 172 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	94 172 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
9 417 €	28 252 €	47 086 €	65 921 €	37 669 €

Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

L'élevage bovin constitue le premier secteur d'activité agricole du département du Cantal. Les parcelles adjacentes aux cours d'eau sont majoritairement exploitées par les agriculteurs. 40% des cours d'eau diagnostiqués voient leurs berges et leur lit dégradés par la divagation du bétail, dont plus du quart avec un niveau de dégradation fort ou extrême. Les têtes de bassins et petits affluents sont davantage impactés du fait de leur faible gabarit.

Détails de l'action :

- Créer ou réaménager des points d'abreuvement
- Poser des clôtures le long des cours d'eau
- Aménager des passages à gué

Bénéfices de l'action :

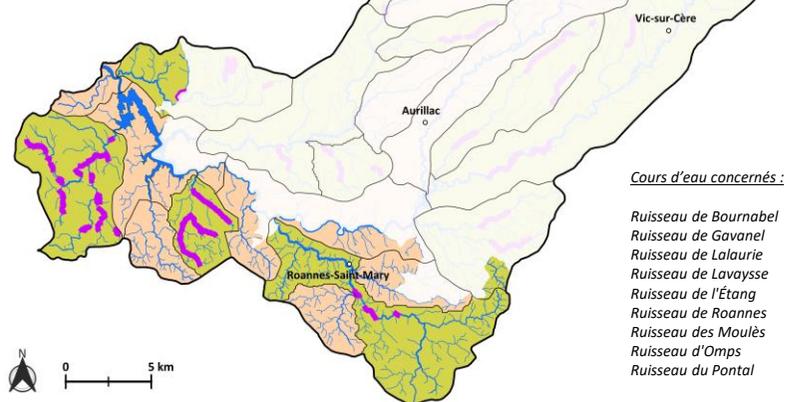
- Maintien de la structure naturelle des berges et du lit des cours d'eau
- Diminution de la quantité de sédiments fins dans les cours d'eau
- Amélioration des qualités physicochimique, bactériologique et biologique des eaux
- Amélioration des habitats aquatiques et des populations inféodées aux cours d'eau
- Préservation de la végétation rivulaire
- Optimisation de l'ombrage sur la lame d'eau
- Régulation thermique de l'eau
- Disponibilité d'une eau de qualité pour les animaux
- Gain sur la production des cheptels et réduction des problèmes de santé
- Lutte contre l'eutrophisation du lac de Saint-Etienne-Cantalès

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 38 points d'abreuvement créés
- 8,9 km nouvellement clôturés
- 5 passages à gué créés
- Qualités physicochimique, biologique et bactériologique des eaux de surface

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention prioritisés



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Bournabel
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Lalaurie
Ruisseau de Lavaysse
Ruisseau de l'Étang
Ruisseau de Roannes
Ruisseau des Moulès
Ruisseau d'Omps
Ruisseau du Pontal

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
119 041€	59 520 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	59 520 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
5 952 €	17 856 €	29 760 €	41 665 €	23 808 €

Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

L'élevage bovin constitue le premier secteur d'activité agricole du département du Cantal. Les parcelles adjacentes aux cours d'eau sont majoritairement exploitées par les agriculteurs. 40% des cours d'eau diagnostiqués voient leurs berges et leur lit dégradés par la divagation du bétail, dont plus du quart avec un niveau de dégradation fort ou extrême. Les têtes de bassins et petits affluents sont davantage impactés du fait de leur faible gabarit.

Détails de l'action :

- Créer ou réaménager des points d'abreuvement
- Poser des clôtures le long des cours d'eau
- Aménager de passages à gué

Bénéfices de l'action :

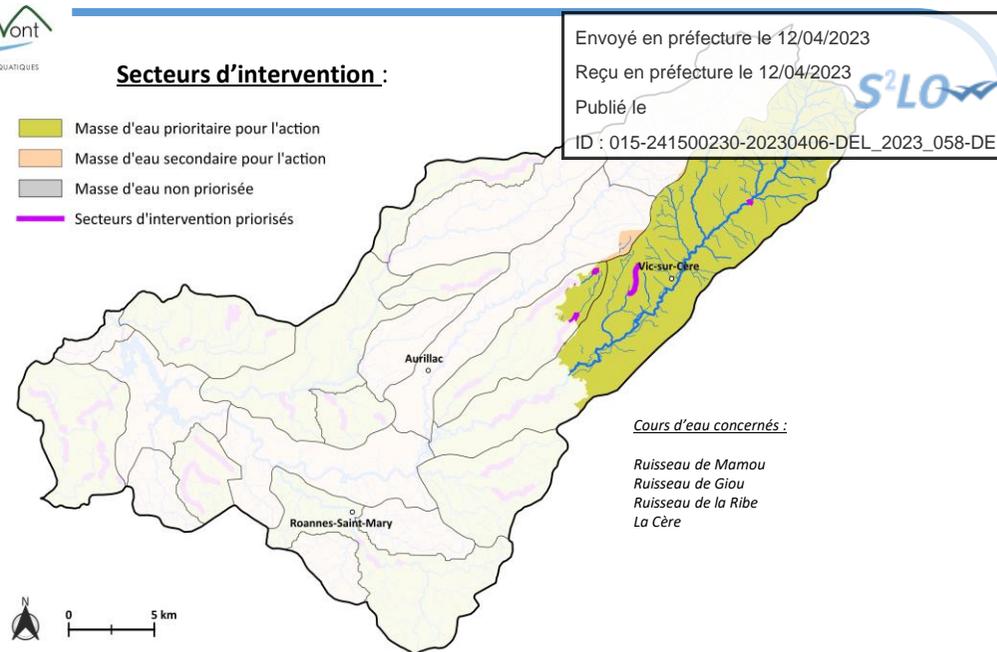
- Maintien de la structure naturelle des berges et du lit des cours d'eau
- Diminution de la quantité de sédiments fins dans les cours d'eau
- Amélioration des qualités physicochimique, bactériologique et biologique des eaux
- Amélioration des habitats aquatiques et des populations inféodées aux cours d'eau
- Préservation de la végétation rivulaire
- Optimisation de l'ombrage sur la lame d'eau
- Régulation thermique de l'eau
- Disponibilité d'une eau de qualité pour les animaux
- Gain sur la production des cheptels et réduction des problèmes de santé
- Lutte contre l'eutrophisation du lac de Saint-Etienne-Cantalès

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 4 points d'abreuvement créés
- 0,9 km nouvellement clôturé
- 1 passage à gué créé
- Qualités physicochimique, biologique et bactériologique des eaux du surface

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Giou
Ruisseau de la Ribe
La Cère

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
12 612 €	6 306 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	6 306 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
631 €	1 892 €	3 153 €	4 414 €	2 522 €

Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

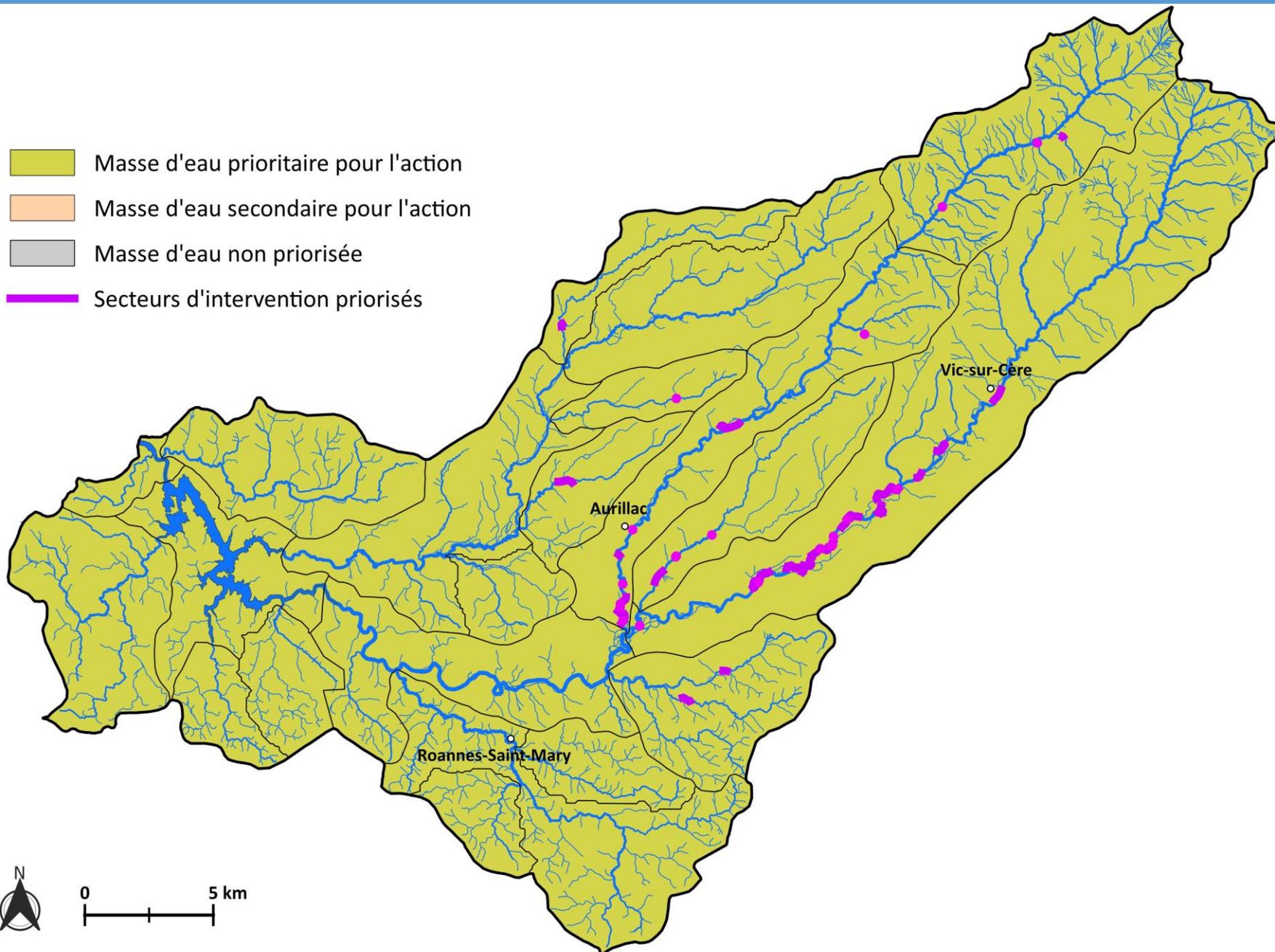
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



HYDROMORPHOLOGIE

HYDROMORPHOLOGIE

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention prioritisés



0 5 km

Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Le bassin Cère amont comprend l'agglomération aurillacoise ainsi que plusieurs autres villes bâties autour des cours d'eau. Les ouvrages d'art tels que les ponts sont nombreux dont certains propices à la rétention de bois morts. D'autres ne semblent pas offrir une section passante suffisante pour encaisser les plus grosses crues. Pour anticiper ces aléas, il convient de pratiquer une gestion plus complète des axes fluviaux en amont de ces ouvrages et des principaux foyers de vie ou d'activités.

Détails de l'action :

- Supprimer, réduire, dévégétaliser des atterrissements gênants
- Retirer des embâcles gênants
- Stabiliser de berges présentant une érosion préoccupante pour la sécurisation des biens et des personnes (enrochement, génie végétal)
- Coupe de branches basses, d'arbres penchés et/ou morts présentant un risque pour les biens et les personnes

Bénéfice de l'action :

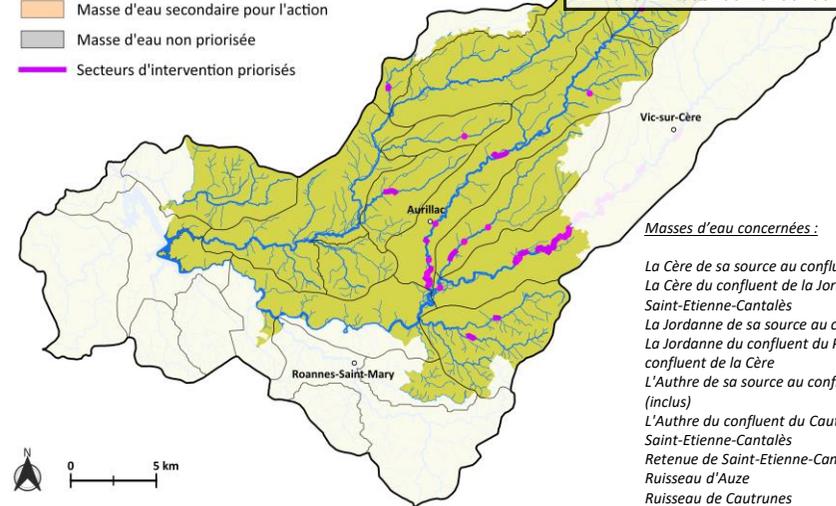
- Prévient certains risques d'érosion, de déchaussement ou rupture d'ouvrages, de débordements en zones à enjeux

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 4 atterrissements traités
- 26 embâcles retirés
- 230 m de berges stabilisées
- 6,3 km de ripisylves traitées
- Désordres potentiellement évités grâce aux interventions

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
132 096 €	132 096 € Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
26 419 €	26 419 €	26 419 €	26 419 €	26 419 €

Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Le bassin Cère amont comprend l'agglomération aurillacoise ainsi que plusieurs autres villes bâties autour des cours d'eau. Les ouvrages d'art tels que les ponts sont nombreux dont certains propices à la rétention de bois morts. D'autres ne semblent pas offrir une section passante suffisante pour encaisser les plus grosses crues. Pour anticiper ces aléas, il convient de pratiquer une gestion plus complète des axes fluviaux en amont de ces ouvrages et des principaux foyers de vie ou d'activités.

Détails de l'action :

- Supprimer, réduire, dévégétaliser des atterrissements gênants
- Retirer des embâcles gênants
- Stabiliser de berges présentant une érosion préoccupante pour la sécurisation des biens et des personnes (enrochement, génie végétal)
- Coupe de branches basses, d'arbres penchés et/ou morts présentant un risque pour les biens et les personnes

Bénéfice de l'action :

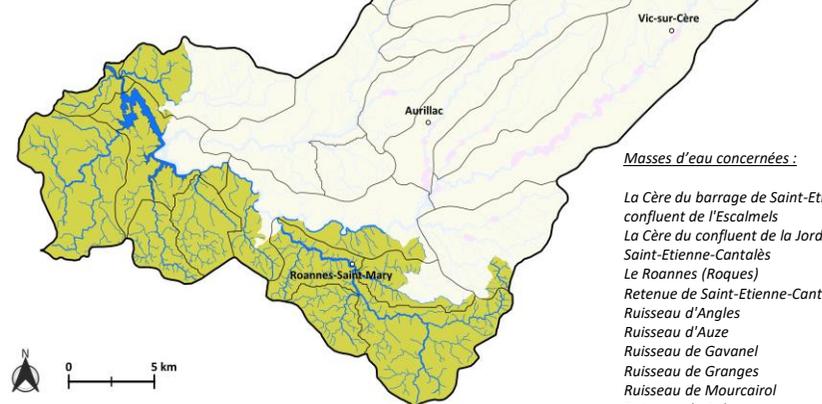
- Préviens certains risques d'érosion, de déchaussement ou rupture d'ouvrages, de débordements en zones à enjeux

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 2 atterrissements traités
- 13 embâcles retirés
- 115 m de berges stabilisées
- 3,2 km de ripisylves traitées
- Désordres potentiellement évités grâce aux interventions

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
66 144 €	66 144 €
	Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
13 229 €	13 229 €	13 229 €	13 229 €	13 229 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Le bassin Cère amont comprend l'agglomération aurillacoise ainsi que plusieurs autres villes bâties autour des cours d'eau. Les ouvrages d'art tels que les ponts sont nombreux dont certains propices à la rétention de bois morts. D'autres ne semblent pas offrir une section passante suffisante pour encaisser les plus grosses crues. Pour anticiper ces aléas, il convient de pratiquer une gestion plus complète des axes fluviaux en amont de ces ouvrages et des principaux foyers de vie ou d'activités.

Détails de l'action :

- Supprimer, réduire, dévégétaliser des atterrissements gênants
- Retirer des embâcles gênants
- Stabiliser de berges présentant une érosion préoccupante pour la sécurisation des biens et des personnes (enrochement, génie végétal)
- Coupe de branches basses, d'arbres penchés et/ou morts présentant un risque pour les biens et les personnes

Bénéfice de l'action :

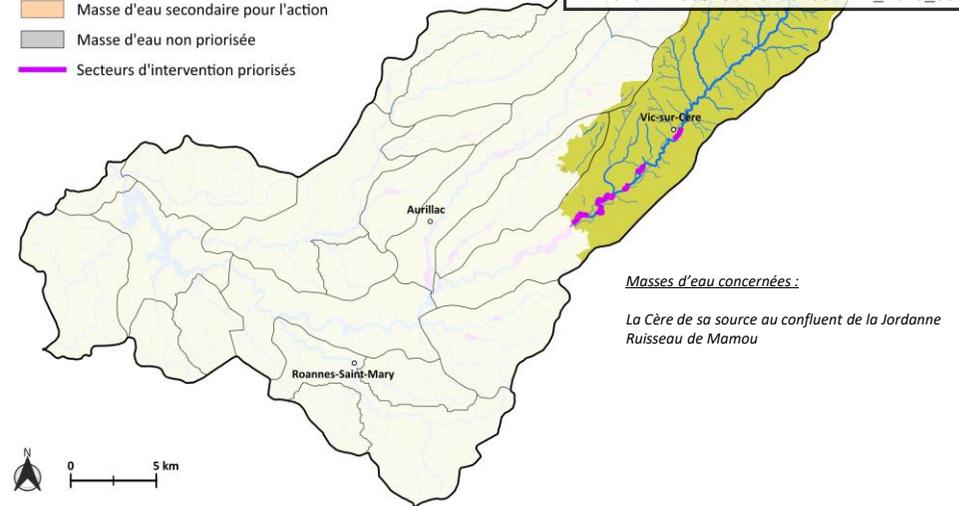
- Préviens certains risques d'érosion, de déchaussement ou rupture d'ouvrages, de débordements en zones à enjeux

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 atterrissement traité
- 8 embâcles retirés
- 73 m de berges stabilisées
- 2 km de ripisylves traitées
- Désordres potentiellement évités grâce aux interventions

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
41 760 €	41 760 € Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
8 352 €	8 352 €	8 352 €	8 352 €	8 352 €

Accompagner certains travaux de reprise de berges

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

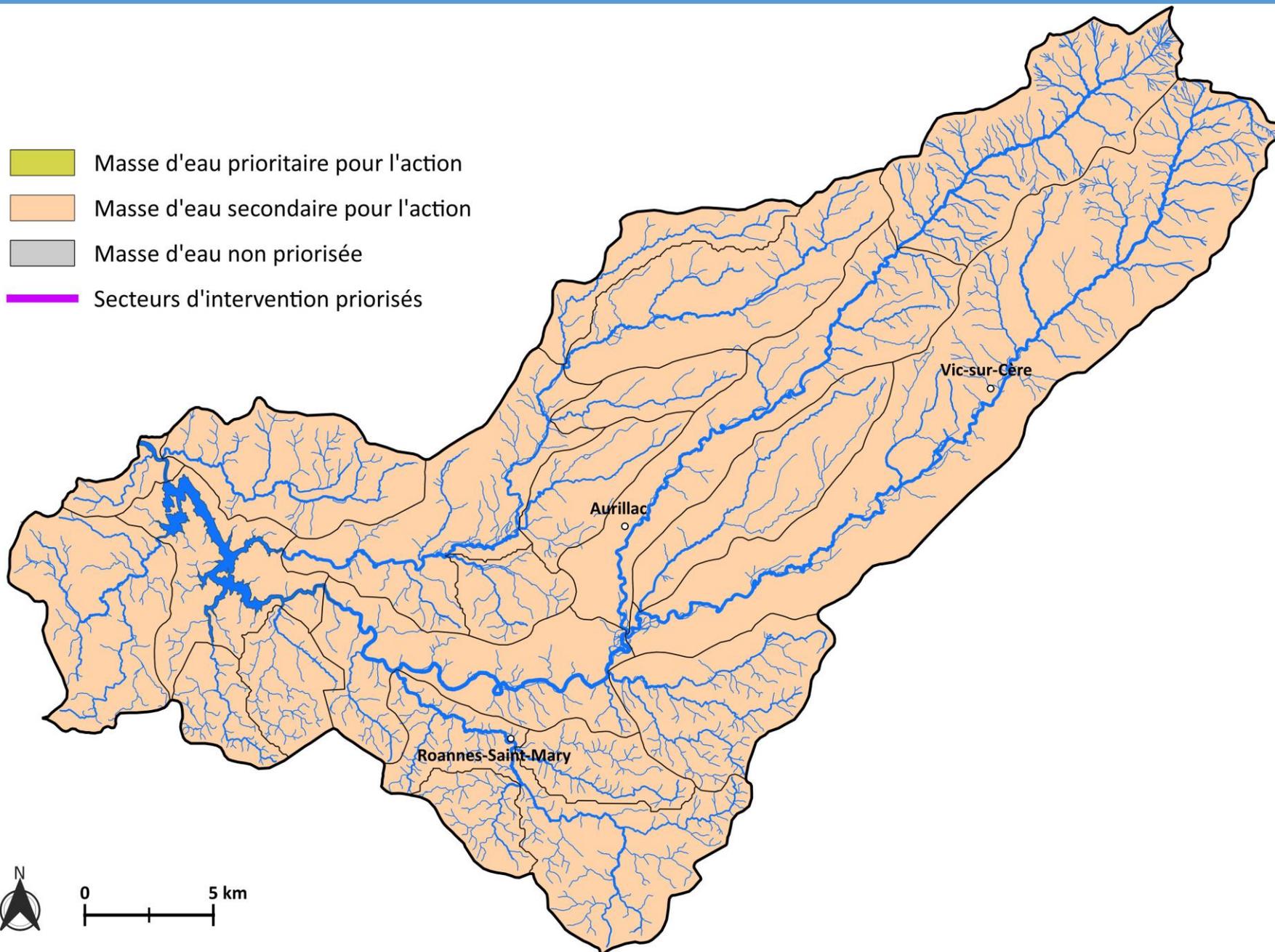
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



HYDROMORPHOLOGIE

HYDROMORPHOLOGIE

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



0 5 km

Accompagner certains travaux de reprise de berges

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

La démarche visée de surveillance/préservation/protection/renaturation des milieux aquatiques priorise le fonctionnement naturel des cours d'eau, notamment leur mobilité. Toutefois, les opportunités de projets globaux nécessitent, pour rétablir des espaces de libre évolution, de protéger exceptionnellement certaines portions de berges. Aussi, il est parfois nécessaire, compte tenu de l'urbanisation actuelle, de protéger certaines infrastructures et de se prémunir de l'amplification des inondations.

Détails de l'action :

- Installation de protections de berges en génie végétal
- Installation de protections de berges en génie civil
- Installation de protections de berges mixtes

Bénéfices de l'action :

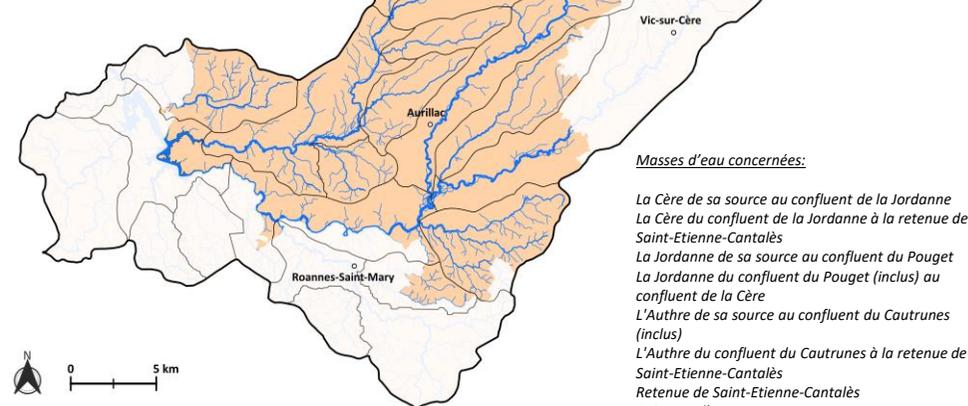
- Sécuriser des biens et des personnes
- Pérenniser des usages
- Atténuer l'impact de travaux en rivière visant à améliorer le fonctionnement

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- 1,8 km de berges stabilisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées:

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
44 032 €	22 016 € Taux : 50 %	22 016 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
2 202 €	11 008 €	11 008 €	11 008 €	8 806 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Accompagner certains travaux de reprise de berges

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

La démarche visée de surveillance/préservation/protection/renaturation des milieux aquatiques priorise le fonctionnement naturel des cours d'eau, notamment leur mobilité. Toutefois, les opportunités de projets globaux nécessitent, pour rétablir des espaces de libre évolution, de protéger exceptionnellement certaines portions de berges. Aussi, il est parfois nécessaire, compte tenu de l'urbanisation actuelle, de protéger certaines infrastructures et de se prémunir de l'amplification des inondations.

Détails de l'action :

- Installation de protections de berges en génie végétal
- Installation de protections de berges en génie civil
- Installation de protections de berges mixtes

Bénéfices de l'action :

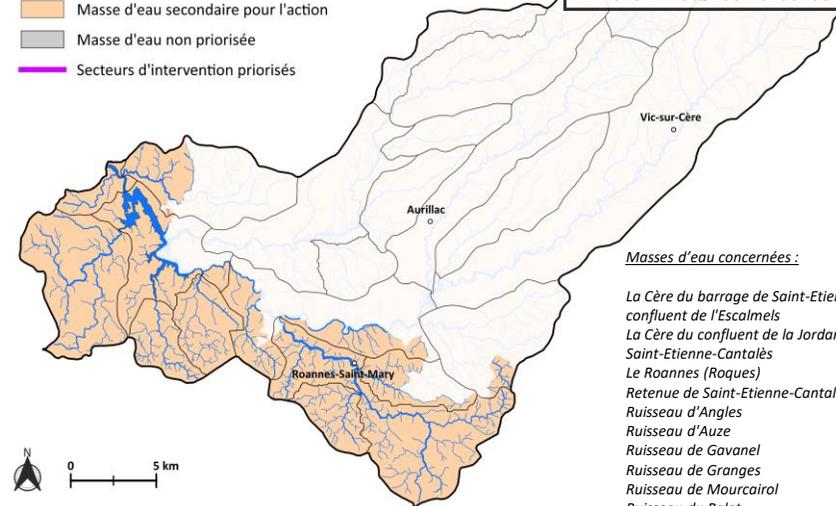
- Sécuriser des biens et des personnes
- Pérenniser des usages
- Atténuer l'impact de travaux en rivière visant à améliorer le fonctionnement

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- 0,9 km de berges stabilisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Masses d'eau concernées :

La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
22 048 €	11 024 € Taux : 50 %	11 024 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 102 €	5 512 €	5 512 €	5 512 €	4 410 €

Accompagner certains travaux de reprise de berges

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

La démarche visée de surveillance/préservation/protection/renaturation des milieux aquatiques priorise le fonctionnement naturel des cours d'eau, notamment leur mobilité. Toutefois, les opportunités de projets globaux nécessitent, pour rétablir des espaces de libre évolution, de protéger exceptionnellement certaines portions de berges. Aussi, il est parfois nécessaire, compte tenu de l'urbanisation actuelle, de protéger certaines infrastructures et de se prémunir de l'amplification des inondations.

Détails de l'action :

- Installation de protections de berges en génie végétal
- Installation de protections de berges en génie civil
- Installation de protections de berges mixtes

Bénéfices de l'action :

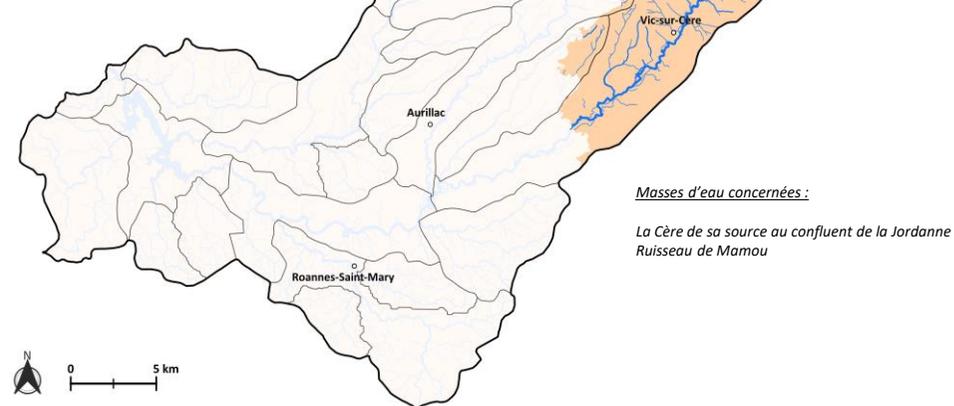
- Sécuriser des biens et des personnes
- Pérenniser des usages
- Atténuer l'impact de travaux en rivière visant à améliorer le fonctionnement

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- 0,6 km de berges stabilisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
Ruisseau de Mamou

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
13 920 €	6 960 € Taux : 50 %	6 960 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
696 €	3 480 €	3 480 €	3 480 €	2 784 €

Renaturer des cours d'eau

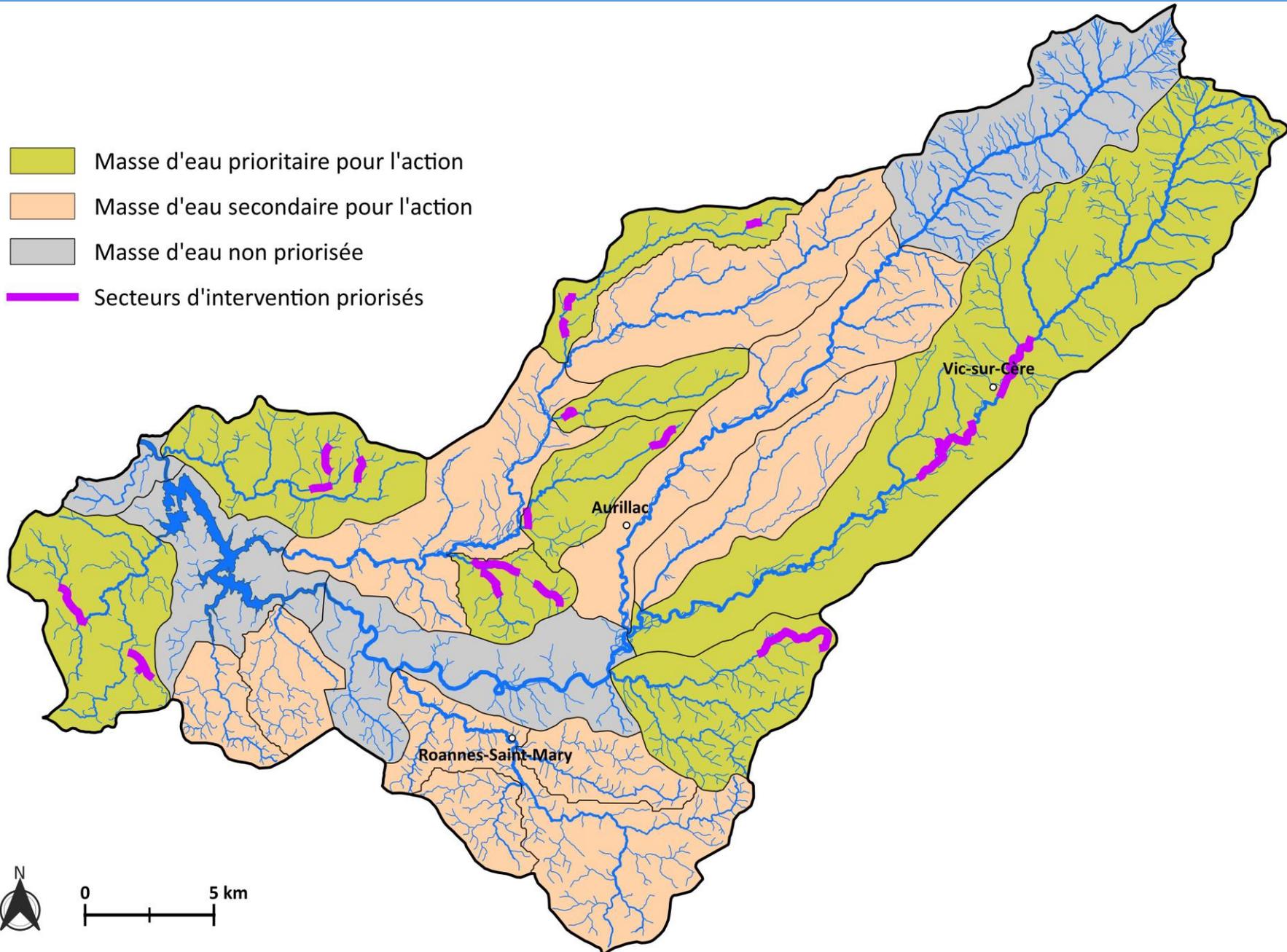
Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



HYDROMORPHOLOGIE

HYDROMORPHOLOGIE

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



Renaturer des cours d'eau

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Fort de plus de 1 300 kilomètres de rivières et ruisseaux, ce territoire hydrographique de moyenne montagne a vu ses reliefs être façonnés par l'action de l'eau et du climat et ses paysages remodelés pour faciliter l'agriculture, l'urbanisme et les transports. Un linéaire de cours d'eau, encore difficilement quantifiable, a ainsi été déplacé et rectifié. Plusieurs années après, l'action de l'eau se traduit par des désordres tant sur la morphologie des cours d'eau que sur leur fonctionnement et les espèces qu'ils abritent. Ces modifications, grandes ou petites, sont la cause initiale d'une part importante de problématiques d'aujourd'hui.

Détail de l'action :

Redonner à des cours d'eau rectifiés, déplacés, recalibrés, une morphologie conforme à un état naturel, dans le fond de vallée (remise en fond de vallée, reméandrage, réduction ou élargissement du lit mineur, création d'un chenal d'étiage, etc.)

Bénéfices de l'action :

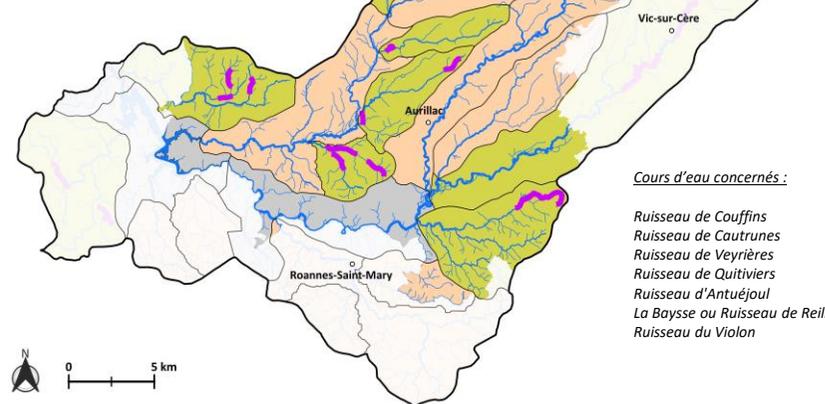
- Retour à un fonctionnement hydraulique conforme à un état "naturel"
- Création de successions de faciès calmes et courants
- Diversification du substrat
- Amélioration des habitats pour la vie aquatique
- Lutte contre les érosions excessives des berges
- Lutte contre l'incision du lit des cours d'eau
- Reprofilage des berges avec implantation de ripisylve
- Diminution des risques de chute pour le bétail
- Amélioration des accès pour l'abreuvement du bétail
- Ralentissement des écoulements
- Rétention d'eau dans les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 2,1 km de cours d'eau remis dans un état hydromorphologique "naturel"
- Linéaire de cours d'eau "gagné" par reméandrage, déplacement de lit
- Niveau d'incision du lit des cours d'eau
- Niveau d'érosion des berges des cours d'eau

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

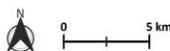
Ruisseau de Couffins
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Veyrières
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau d'Antuéjoul
La Baysse ou Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau du Violon

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
213 904 €	106 952 €	10 695 €	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont »	96 256 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (20 % maximum)	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	32 086 €	53 476 €	85 562 €	42 782 €

Renaturer des cours d'eau

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Fort de plus de 1 300 kilomètres de rivières et ruisseaux, ce territoire hydrographique de moyenne montagne a vu ses reliefs être façonnés par l'action de l'eau et du climat et ses paysages remodelés pour faciliter l'agriculture, l'urbanisme et les transports. Un linéaire de cours d'eau, encore difficilement quantifiable, a ainsi été déplacé et rectifié. Plusieurs années après, l'action de l'eau se traduit par des désordres tant sur la morphologie des cours d'eau que sur leur fonctionnement et les espèces qu'ils abritent. Ces modifications, grandes ou petites, sont la cause initiale d'une part importante de problématiques d'aujourd'hui.

Détail de l'action :

Redonner à des cours d'eau rectifiés, déplacés, recalibrés, une morphologie conforme à un état naturel, dans le fond de vallée (remise en fond de vallée, reméandrage, réduction ou élargissement du lit mineur, création d'un chenal d'étiage, etc.)

Bénéfices de l'action :

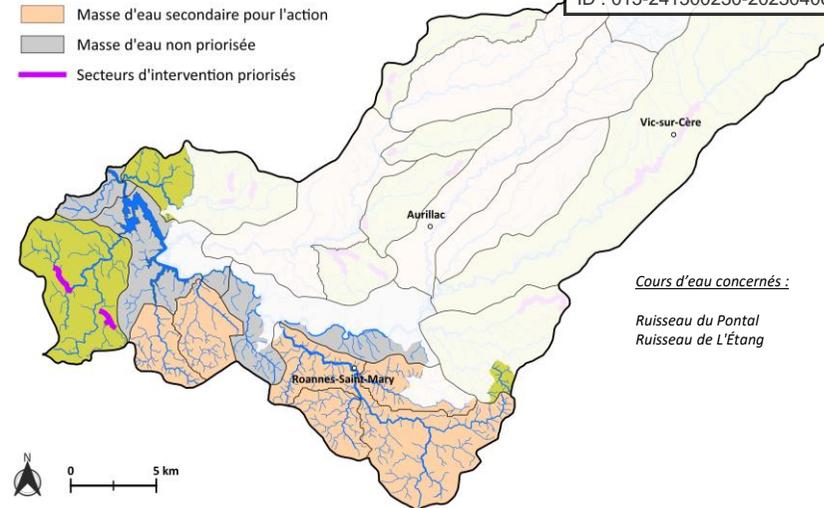
- Retour à un fonctionnement hydraulique conforme à un état "naturel"
- Création de successions de faciès calmes et courants
- Diversification du substrat
- Amélioration des habitats pour la vie aquatique
- Lutte contre les érosions excessives des berges
- Lutte contre l'incision du lit des cours d'eau
- Reprofilage des berges avec implantation de ripisylve
- Diminution des risques de chute pour le bétail
- Amélioration des accès pour l'abreuvement du bétail
- Ralentissement des écoulements
- Rétention d'eau dans les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 0,5 km de cours d'eau remis dans un état hydromorphologique "naturel"
- Linéaire de cours d'eau "gagné" par reméandrage, déplacement de lit
- Niveau d'incision du lit des cours d'eau
- Niveau d'érosion des berges des cours d'eau

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

Ruisseau du Pontal
Ruisseau de L'Étang

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
52 762 €	26 381 €	2 638 €	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont »	23 742 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (20 % maximum)	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	7 914 €	13 191 €	21 105 €	10 552 €

Renaturer des cours d'eau

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Fort de plus de 1 300 kilomètres de rivières et ruisseaux, ce territoire hydrographique de moyenne montagne a vu ses reliefs être façonnés par l'action de l'eau et du climat et ses paysages remodelés pour faciliter l'agriculture, l'urbanisme et les transports. Un linéaire de cours d'eau, encore difficilement quantifiable, a ainsi été déplacé et rectifié. Plusieurs années après, l'action de l'eau se traduit par des désordres tant sur la morphologie des cours d'eau que sur leur fonctionnement et les espèces qu'ils abritent. Ces modifications, grandes ou petites, sont la cause initiale d'une part importante de problématiques d'aujourd'hui.

Détail de l'action :

Redonner à des cours d'eau rectifiés, déplacés, recalibrés, une morphologie conforme à un état naturel, dans le fond de vallée (remise en fond de vallée, reméandrage, réduction ou élargissement du lit mineur, création d'un chenal d'étiage, etc.)

Bénéfices de l'action :

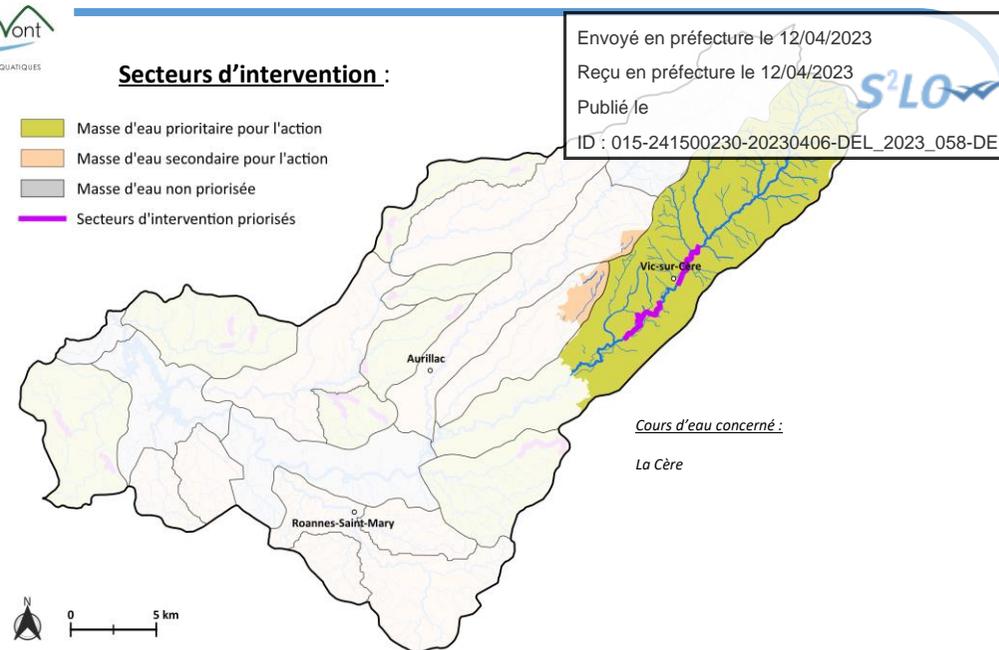
- Retour à un fonctionnement hydraulique conforme à un état "naturel"
- Création de successions de faciès calmes et courants
- Diversification du substrat
- Amélioration des habitats pour la vie aquatique
- Lutte contre les érosions excessives des berges
- Lutte contre l'incision du lit des cours d'eau
- Reprofilage des berges avec implantation de ripisylve
- Diminution des risques de chute pour le bétail
- Amélioration des accès pour l'abreuvement du bétail
- Ralentissement des écoulements
- Rétention d'eau dans les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1,1 km de cours d'eau remis dans un état hydromorphologique "naturel"
- Linéaire de cours d'eau "gagné" par reméandrage, déplacement de lit
- Niveau d'incision du lit des cours d'eau
- Niveau d'érosion des berges des cours d'eau

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
113 333 €	56 666 €	5 666 €	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont »	51 000 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (20 % maximum)	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	17 000€	28 333 €	45 333 €	22 667 €

Restaurer la continuité écologique

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

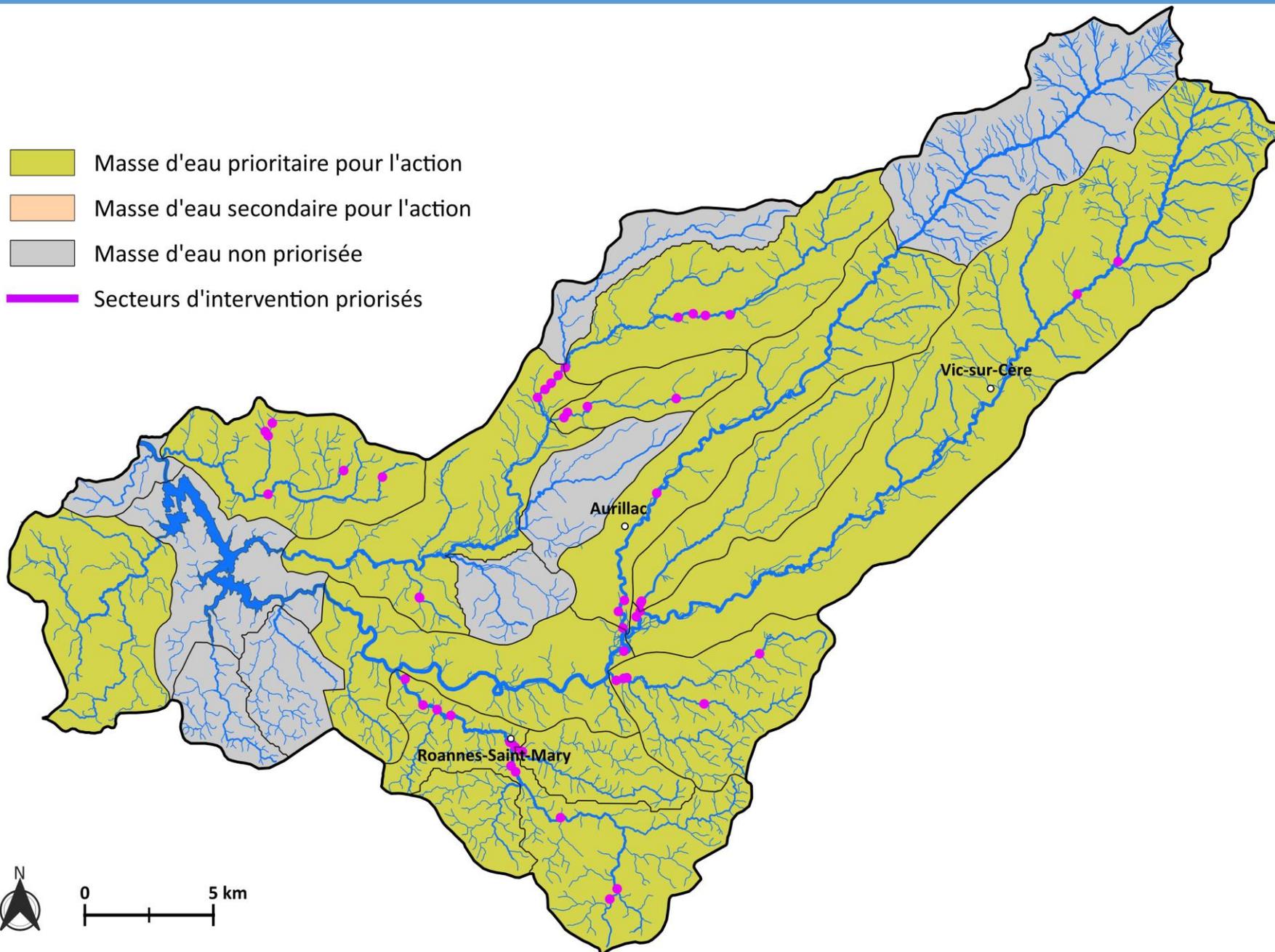
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



HYDROMORPHOLOGIE

HYDROMORPHOLOGIE

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



0 5 km

Restaurer la continuité écologique

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Les cours d'eau de ce bassin versant, à la pente relativement importante et aux débits suffisant une majeure partie de l'année, ont contribué au développement des activités économiques comme l'agriculture, la minoterie, la verrerie, etc. On estime à 1 000 le nombre d'ouvrages transversaux des cours d'eau. Si certains stabilisent le profil du cours d'eau pour assurer la pérennité des ponts, d'autres dressent un barrage à l'écoulement et perturbent les fonctionnements hydro-sédimentaire et biologique des cours d'eau sur de longs kilomètres amont et aval. Si pris indépendamment, chaque ouvrage peut avoir un impact raisonnable sur le milieu, la succession de plusieurs dizaines de seuils sur un même cours d'eau cumule leurs impacts pour une perturbation générale majeure. Les changements sociétaux et la modernisation ont causé la déprise des usages initiaux d'une majorité de ces ouvrages, la perte de leur entretien mais sans entreprendre leur destruction.

Détails de l'action :

- Effacer des ouvrages transversaux de cours d'eau causant des troubles hydromorphologiques, biologiques et/ou sur la qualité et la gestion quantitative de l'eau dans le cours d'eau
- Aménagement d'ouvrages transversaux ne pouvant être supprimés et pour lesquels un ou plusieurs aménagements permettent de diminuer significativement les troubles causés par l'ouvrage (diminution de la taille de l'ouvrage, augmentation de la rugosité, construction/aménagement d'une passe à poissons ou rivière de contournement, installation d'un dispositif fiable de régulation de la prise d'eau, etc.)

Bénéfices de l'action :

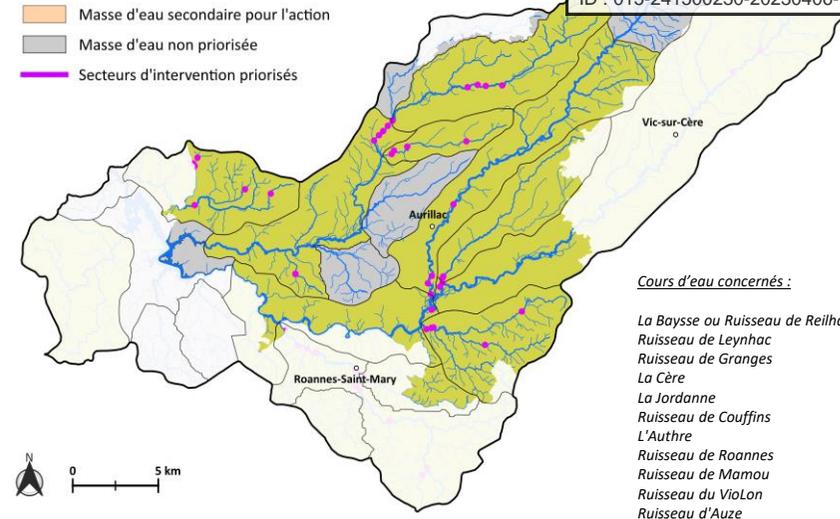
- Amélioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau (température, bactériologie, physicochimie, biologie)
- Amélioration de la rétention de l'eau sur le bassin en limitant l'évaporation et les prélèvements inutiles
- Fonctionnement naturel du cours d'eau (dynamique érosion/transport/dépôt) sans rétention anthropique
- Favorisation des espèces piscicoles (cycle de vie, migration estivale face aux assèchement/réchauffement de l'eau, migration pour la reproduction, colonisation de nouvelles niches écologiques, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 6 ouvrages supprimés
- Linéaire de remous hydrauliques supprimés
- Nombre d'ouvrages aménagés
- Qualités des masses d'eau (physicochimique, biologique, bactériologique, thermique)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

- La Baysse ou Ruisseau de Reilhaguet
- Ruisseau de Leynhac
- Ruisseau de Granges
- La Cère
- La Jordanne
- Ruisseau de Couffins
- L'Authre
- Ruisseau de Roannes
- Ruisseau de Mamou
- Ruisseau du Violon
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Pont-Bernard
- Ruisseau de Lacamp

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
399 600 €	239 760 €	9 990 €	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par opération sur le territoire « Cère amont »	149 850 €
	Taux moyen : 60 % (de 30% à 80% selon liste 1 ou 2 / aménagement ou effacement)	Taux : 2,5 %	Taux : à définir (10 % maximum)	Taux : 37,5 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
19 980 €	19 980 €	119 880 €	119 880 €	119 880 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Restaurer la continuité écologique

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Les cours d'eau de ce bassin versant, à la pente relativement importante et aux débits suffisant une majeure partie de l'année, ont contribué au développement des activités économiques comme l'agriculture, la minoterie, la verrerie, etc. On estime à 1 000 le nombre d'ouvrages transversaux des cours d'eau. Si certains stabilisent le profil du cours d'eau pour assurer la pérennité des ponts, d'autres dressent un barrage à l'écoulement et perturbent les fonctionnements hydro-sédimentaire et biologique des cours d'eau sur de longs kilomètres amont et aval. Si pris indépendamment, chaque ouvrage peut avoir un impact raisonnable sur le milieu, la succession de plusieurs dizaines de seuils sur un même cours d'eau cumule leurs impacts pour une perturbation générale majeure. Les changements sociétaux et la modernisation ont causé la déprise des usages initiaux d'une majorité de ces ouvrages, la perte de leur entretien mais sans entreprendre leur destruction.

Détails de l'action :

- Effacer des ouvrages transversaux de cours d'eau causant des troubles hydromorphologiques, biologiques et/ou sur la qualité et la gestion quantitative de l'eau dans le cours d'eau
- Aménagement d'ouvrages transversaux ne pouvant être supprimés et pour lesquels un ou plusieurs aménagements permettent de diminuer significativement les troubles causés par l'ouvrage (diminution de la taille de l'ouvrage, augmentation de la rugosité, construction/aménagement d'une passe à poissons ou rivière de contournement, installation d'un dispositif fiable de régulation de la prise d'eau, etc.)

Bénéfices de l'action :

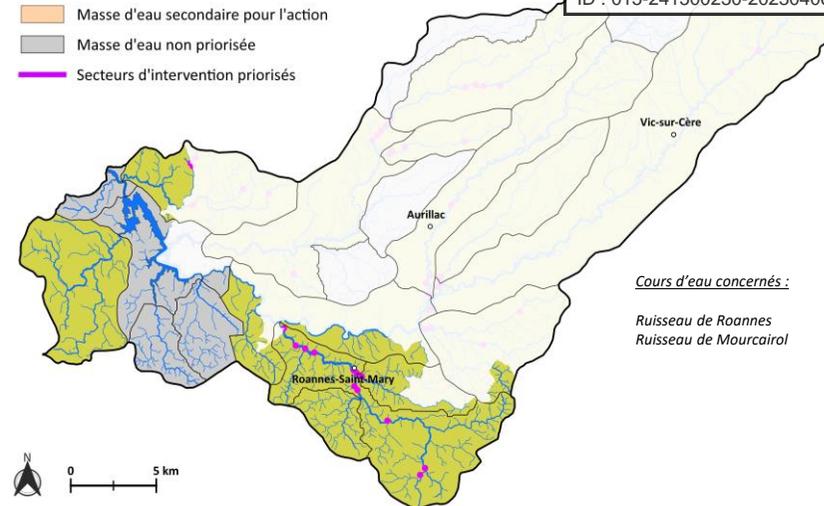
- Amélioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau (température, bactériologie, physicochimie, biologie)
- Amélioration de la rétention de l'eau sur le bassin en limitant l'évaporation et les prélèvements inutiles
- Fonctionnement naturel du cours d'eau (dynamique érosion/transport/dépôt) sans rétention anthropique
- Favorisation des espèces piscicoles (cycle de vie, migration estivale face aux assèchement/réchauffement de l'eau, migration pour la reproduction, colonisation de nouvelles niches écologiques, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 2 ouvrages supprimés
- Linéaire de remous hydrauliques supprimés
- Nombre d'ouvrages aménagés
- Qualités des masses d'eau (physicochimique, biologique, bactériologique, thermique)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Roannes
Ruisseau de Mourcairal

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la
Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
118 800 €	71 280 € Taux moyen : 60 % (de 30% à 80% selon liste 1 ou 2 / aménagement ou effacement)	2 970 € Taux : 2,5 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par opération sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (10 % maximum)	44 550 € Taux : 37,5 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
5 940 €	5 940 €	35 640 €	35 640 €	35 640 €

Restaurer la continuité écologique

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Les cours d'eau de ce bassin versant, à la pente relativement importante et aux débits suffisant une majeure partie de l'année, ont contribué au développement des activités économiques comme l'agriculture, la minoterie, la verrerie, etc. On estime à 1 000 le nombre d'ouvrages transversaux des cours d'eau. Si certains stabilisent le profil du cours d'eau pour assurer la pérennité des ponts, d'autres dressent un barrage à l'écoulement et perturbent les fonctionnements hydro-sédimentaire et biologique des cours d'eau sur de longs kilomètres amont et aval. Si pris indépendamment, chaque ouvrage peut avoir un impact raisonnable sur le milieu, la succession de plusieurs dizaines de seuils sur un même cours d'eau cumule leurs impacts pour une perturbation générale majeure. Les changements sociétaux et la modernisation ont causé la déprise des usages initiaux d'une majorité de ces ouvrages, la perte de leur entretien mais sans entreprendre leur destruction.

Détails de l'action :

- Effacer des ouvrages transversaux de cours d'eau causant des troubles hydromorphologiques, biologiques et/ou sur la qualité et la gestion quantitative de l'eau dans le cours d'eau
- Aménager d'ouvrages transversaux ne pouvant être supprimés et pour lesquels un ou plusieurs aménagements permettent de diminuer significativement les troubles causés par l'ouvrage (diminution de la taille de l'ouvrage, augmentation de la rugosité, construction/aménagement d'une passe à poissons ou rivière de contournement, installation d'un dispositif fiable de régulation de la prise d'eau, etc.)

Bénéfices de l'action :

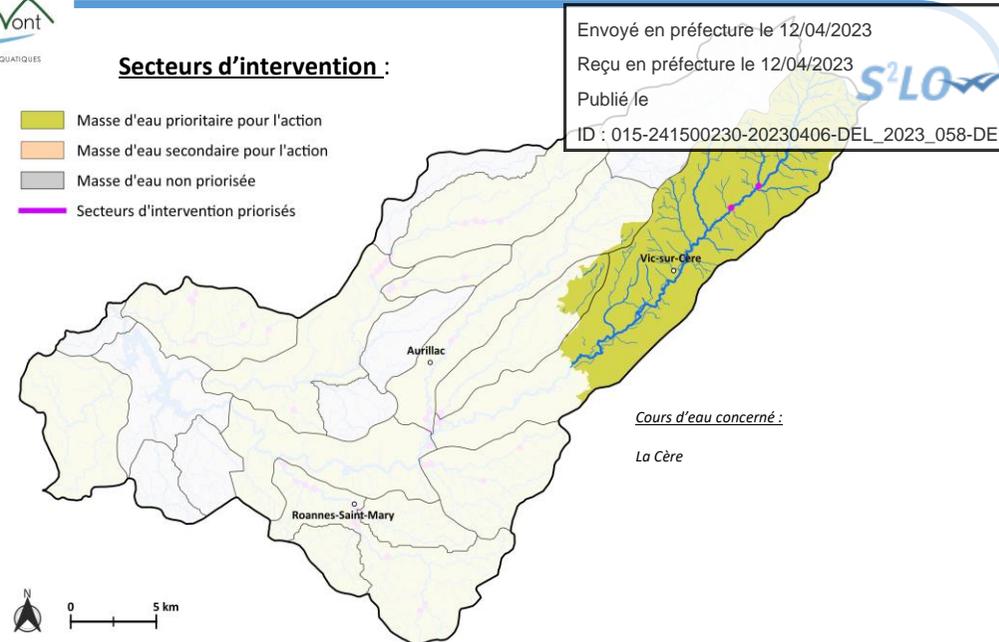
- Amélioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau (température, bactériologie, physicochimie, biologie)
- Amélioration de la rétention de l'eau sur le bassin en limitant l'évaporation et les prélèvements inutiles
- Fonctionnement naturel du cours d'eau (dynamique érosion/transport/dépôt) sans rétention anthropique
- Favorisation des espèces piscicoles (cycle de vie, migration estivale face aux assèchement/réchauffement de l'eau, migration pour la reproduction, colonisation de nouvelles niches écologiques, etc.)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre d'ouvrages supprimés
- Linéaire de remous hydrauliques supprimés
- Nombre d'ouvrages aménagés
- Qualités des masses d'eau (physicochimique, biologique, bactériologique, thermique)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concerné :

La Cère

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
21 600 €	12 960 €	540 €	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par opération sur le territoire « Cère amont »	8 100 €
	Taux moyen : 60 % (de 30% à 80% selon liste 1 ou 2 / aménagement ou effacement)	Taux : 2,5 %	Taux : à définir (10 % maximum)	Taux : 37,5 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 080 €	1 080 €	6 480 €	6 480 €	6 480 €

Diversifier des ripisylves

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

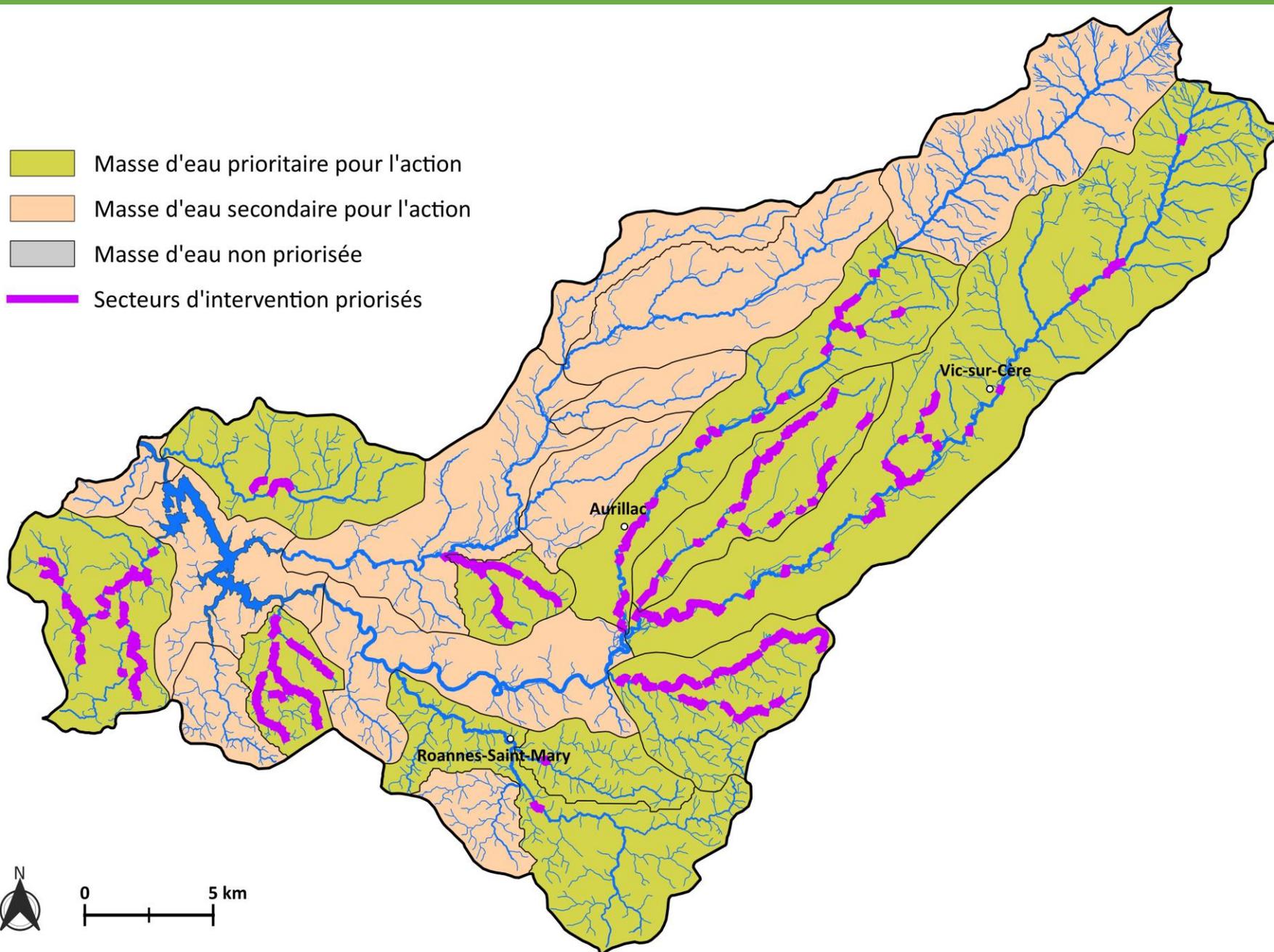
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



0 5 km

Diversifier des ripisylves

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

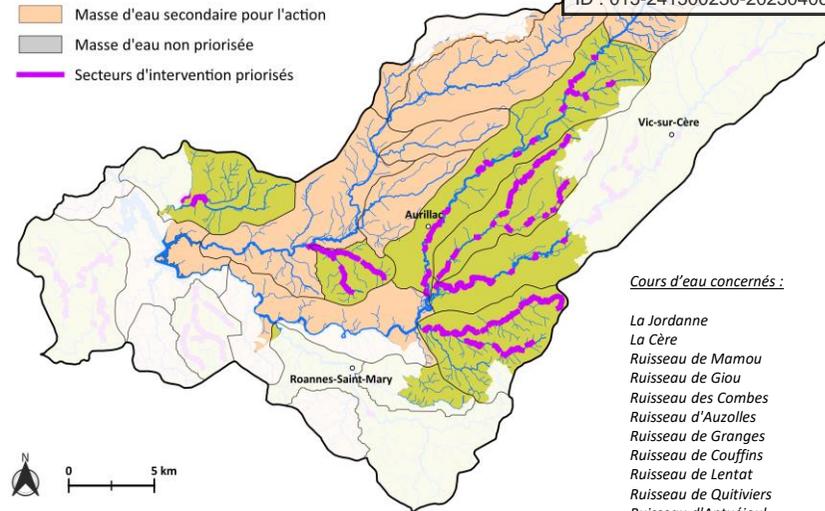
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



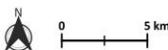
Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

- La Jordanne
- La Cère
- Ruisseau de Mamou
- Ruisseau de Giou
- Ruisseau des Combes
- Ruisseau d'Auzolles
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Couffins
- Ruisseau de Lentat
- Ruisseau de Quitiviers
- Ruisseau d'Antuéjoul
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Pont-Bernard



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
152 667 €	76 333 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	76 333 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
7 633 €	22 900 €	38 167 €	53 434 €	30 533 €

Contexte :

Les paysages variés du bassin Cère amont ne permettent pas de mettre au même niveau de comparaison les estives, les versants, les fonds de vallées ou les bassins plus collinéens. A un stade complètement naturel, les milieux aquatiques trouvent leur équilibre dans un ensemble boisé extrêmement diversifié, tant en termes d'espèces que d'âges, d'épaisseurs, etc. Pour tirer un maximum des services écosystémiques rendus, il est préférable d'implanter une végétation systématique le long des cours d'eau. Sa diversité conditionne la qualité des services fondés sur la nature, la qualité des habitats et des espèces.

Détails de l'action :

- Recréer par plantation et clôture, des cordons végétalisés sur les berges qui en sont dépourvus
- Planter de nouvelles espèces locales, adaptées aux bords de cours d'eau, aux sols et au climat, dans les ripisylves faiblement diversifiées
- Rajeunir des arbres de certains tronçons, majoritairement vieillissant (par recépage, taille)
- Elargir des ripisylves pour maximiser leurs services écosystémiques
- Créer modérément des accès au cours d'eau pour satisfaire les différents usages dans des zones stratégiques

Bénéfices de l'action :

- Améliorer le maintien des berges
- Prodiguer de l'ombre au cours d'eau, à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et favoriser une flore sciaphile
- Améliorer l'infiltration de l'eau
- Améliorer l'épuration de l'eau, la rétention des polluants
- Améliorer la rétention des sédiments provenant du bassin versant
- Assurer une résilience des espèces face aux menaces (pathogènes, changement climatique, etc.)
- Productions diverses au service des écosystèmes (fruits, bois mort, corridor écologique, etc.) et des Hommes (fruits, bois de chauffage/piquets/plaquettes)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 12,7 km de ripisylves diversifiées
- Linéaire de berges ayant bénéficié de mesures pour développer une ripisylve absente
- Température de l'eau

Diversifier des ripisylves

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

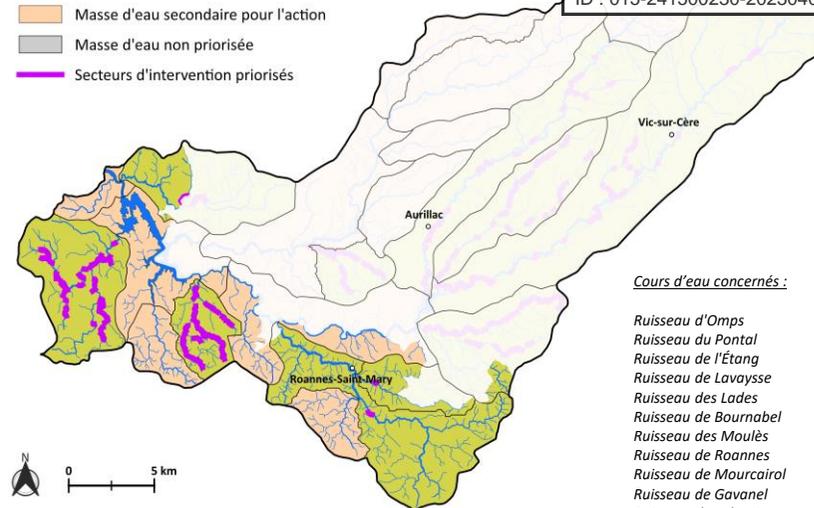
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



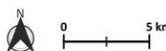
Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

Ruisseau d'Omps
Ruisseau du Pontal
Ruisseau de l'Étang
Ruisseau de Lavaysse
Ruisseau des Lades
Ruisseau de Bournabel
Ruisseau des Moulès
Ruisseau de Roannes
Ruisseau de Mourcairal
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Lalaurie
Ruisseau de Monreysse



Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
98 131 €	49 065 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	49 065 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
4 907 €	14 720 €	24 533 €	34 346 €	19 626 €

Contexte :

Les paysages variés du bassin Cère amont ne permettent pas de mettre au même niveau de comparaison les estives, les versants, les fonds de vallées ou les bassins plus collinéens. A un stade complètement naturel, les milieux aquatiques trouvent leur équilibre dans un ensemble boisé extrêmement diversifié, tant en termes d'espèces que d'âges, d'épaisseurs, etc. Pour tirer un maximum des services écosystémiques rendus, il est préférable d'implanter une végétation systématique le long des cours d'eau. Sa diversité conditionne la qualité des services fondés sur la nature, la qualité des habitats et des espèces.

Détails de l'action :

- Recréer par plantation et clôture, des cordons végétalisés sur les berges qui en sont dépourvues
- Planter de nouvelles espèces locales, adaptées aux bords de cours d'eau, aux sols et au climat, dans les ripisylves faiblement diversifiées
- Rajeunir des arbres de certains tronçons, majoritairement vieillissant (par recépage, taille)
- Elargir des ripisylves pour maximiser leurs services écosystémiques
- Créer modérément des accès au cours d'eau pour satisfaire les différents usages dans des zones stratégiques

Bénéfices de l'action :

- Améliorer le maintien des berges
- Prodiguer de l'ombre au cours d'eau, à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et favoriser une flore sciaphile
- Améliorer l'infiltration de l'eau
- Améliorer l'épuration de l'eau, la rétention des polluants
- Améliorer la rétention des sédiments provenant du bassin versant
- Assurer une résilience des espèces face aux menaces (pathogènes, changement climatique, etc.)
- Productions diverses au service des écosystèmes (fruits, bois mort, corridor écologique, etc.) et des hommes (fruits, bois de chauffage/piquets/plaquettes)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 8,1 km de ripisylves diversifiées
- Linéaire de berges ayant bénéficié de mesures pour développer une ripisylve absente
- Température de l'eau

Diversifier des ripisylves

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Les paysages variés du bassin Cère amont ne permettent pas de mettre au même niveau de comparaison les estives, les versants, les fonds de vallées ou les bassins plus collinéens. A un stade complètement naturel, les milieux aquatiques trouvent leur équilibre dans un ensemble boisé extrêmement diversifié, tant en termes d'espèces que d'âges, d'épaisseurs, etc. Pour tirer un maximum des services écosystémiques rendus, il est préférable d'implanter une végétation systématique le long des cours d'eau. Sa diversité conditionne la qualité des services fondés sur la nature, la qualité des habitats et des espèces.

Détails de l'action :

- Recréer par plantation et clôture, des cordons végétalisés sur les berges qui en sont dépourvues
- Planter de nouvelles espèces locales, adaptées aux bords de cours d'eau, aux sols et au climat, dans les ripisylves faiblement diversifiées
- Rajeunir des arbres de certains tronçons, majoritairement vieillissants (par recépage, taille)
- Elargir des ripisylves pour maximiser leurs services écosystémiques
- Créer modérément des accès au cours d'eau pour satisfaire les différents usages dans des zones stratégiques

Bénéfices de l'action :

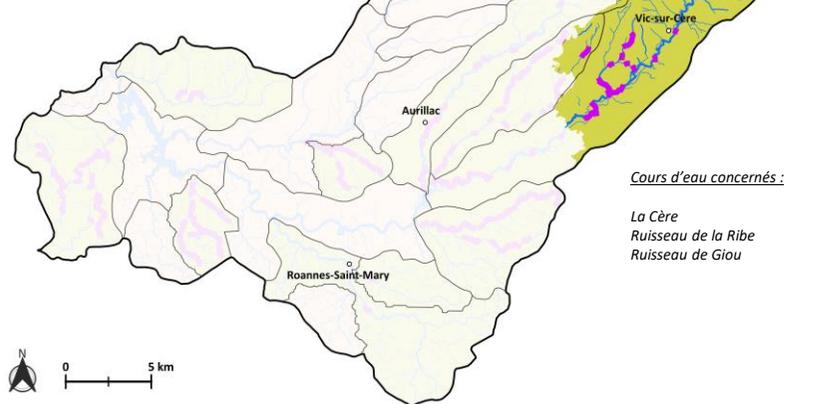
- Améliorer le maintien des berges
- Prodiguer de l'ombre au cours d'eau, à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et favoriser une flore sciaphile
- Améliorer l'infiltration de l'eau
- Améliorer l'épuration de l'eau, la rétention des polluants
- Améliorer la rétention des sédiments provenant du bassin versant
- Assurer une résilience des espèces face aux menaces (pathogènes, changement climatique, etc.)
- Productions diverses au service des écosystèmes (fruits, bois mort, corridor écologique, etc.) et des hommes (fruits, bois de chauffage/piquets/plaquettes)

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 2,4 km de ripisylves diversifiées
- Linéaire de berges ayant bénéficié de mesures pour développer une ripisylve absente
- Température de l'eau

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

La Cère
Ruisseau de la Ribe
Ruisseau de Giou

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
29 201 €	14 600 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	14 600 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 460 €	4 380 €	7 300 €	10 220 €	5 840 €

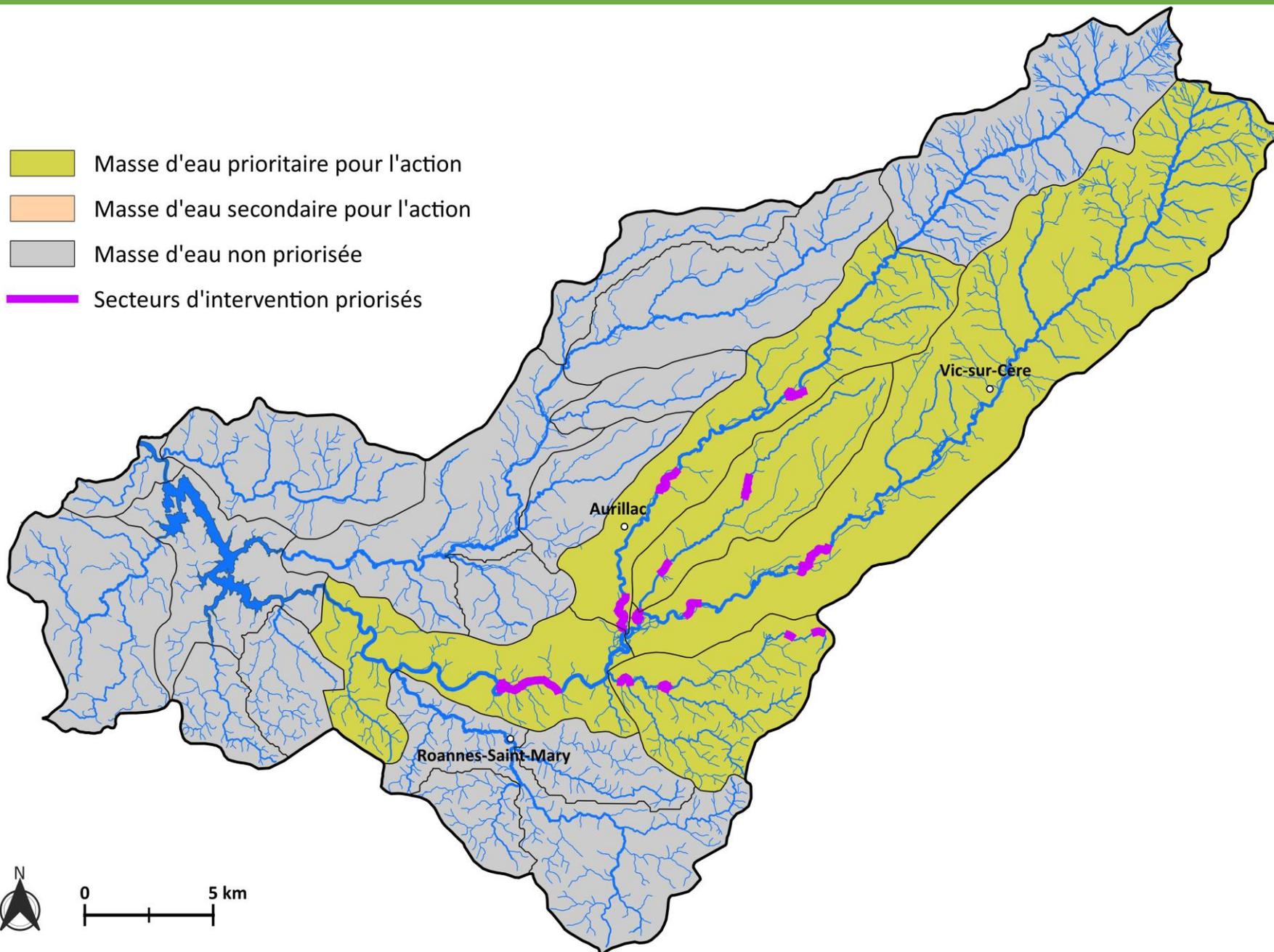
Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



0 5 km

Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Il fût un temps où les alignements de gros arbres faisaient partie de l'aménagement du territoire. Les berges de cours d'eau gardent encore aujourd'hui des tronçons exclusifs de peupliers de cultures, rarement voués à être exploités. Le système racinaire fasciculé du peuplier de culture et son port élancé pouvant dépasser les 30 mètres occasionnent fréquemment le déracinement d'arbres, soulevant une large galette de terre enracinée. Embâcles et érosions de berges en sont les conséquences collatérales.

Détail de l'action :

- Couper, au pied, tous les peupliers cultivars sur la berge des cours d'eau ou à proximité du haut de berge

Bénéfices de l'action :

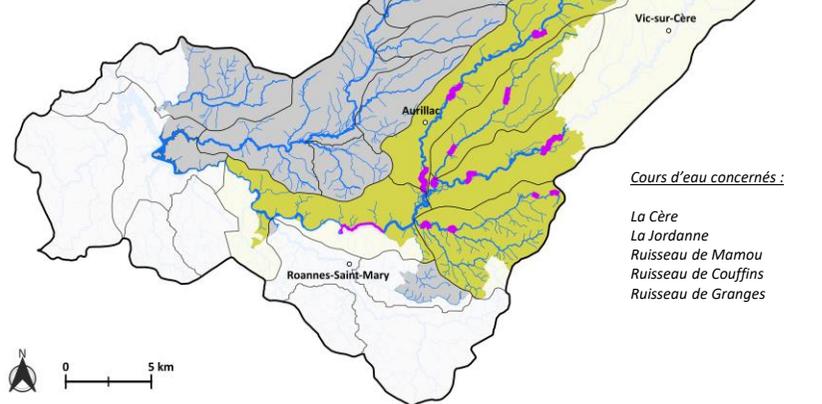
- Suppression des risques de chutes et des décollements de galettes racinaires
- Réduction des zones d'érosion de berge liées aux peupliers cultivars

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 15 peupliers cultivars individuels abattus
- 3,4 km de berges dénuées de leurs alignements de peupliers cultivars

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

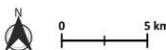
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Cours d'eau concernés :

La Cère
La Jordanne
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Couffins
Ruisseau de Granges



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
37 239 €	18 619 € Taux : 50 %	18 619 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
3 724 €	27 929 €	1 862 €	1 862 €	1 862 €

Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Il fût un temps où les alignements de gros arbres faisaient partie de l'aménagement du territoire. Les berges de cours d'eau gardent encore aujourd'hui des tronçons exclusifs de peupliers de cultures, rarement voués à être exploités. Le système racinaire fasciculé du peuplier de culture et son port élancé pouvant dépasser les 30 mètres occasionnent fréquemment le déracinement d'arbres, soulevant une large galette de terre enracinée. Embâcles et érosions de berges en sont les conséquences collatérales.

Détail de l'action :

- Couper, au pied, tous les peupliers cultivars sur la berge des cours d'eau ou à proximité du haut de berge

Bénéfices de l'action :

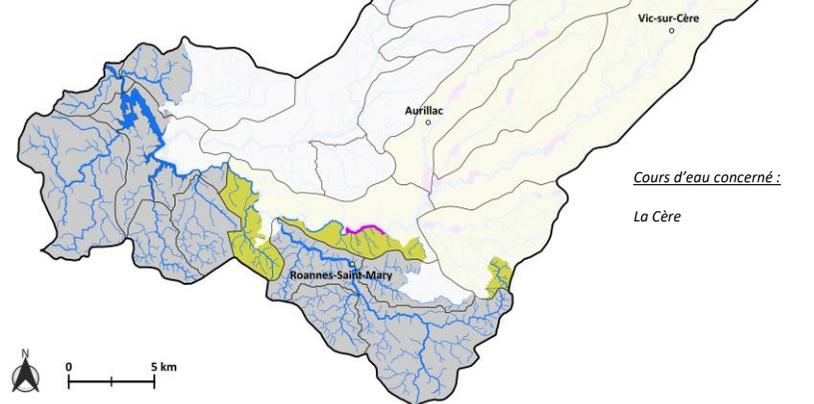
- Suppression des risques de chutes et des décollements de galettes racinaires
- Réduction des zones d'érosion de berge liées aux peupliers cultivars

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 peuplier cultivars individuel abattu
- 0,3 km de berges dénuées de leurs alignements de peupliers cultivars

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concerné :

La Cère

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
2 760 €	1 380 € Taux : 50 %	1 380 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
276 €	2 071 €	138 €	138 €	138 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

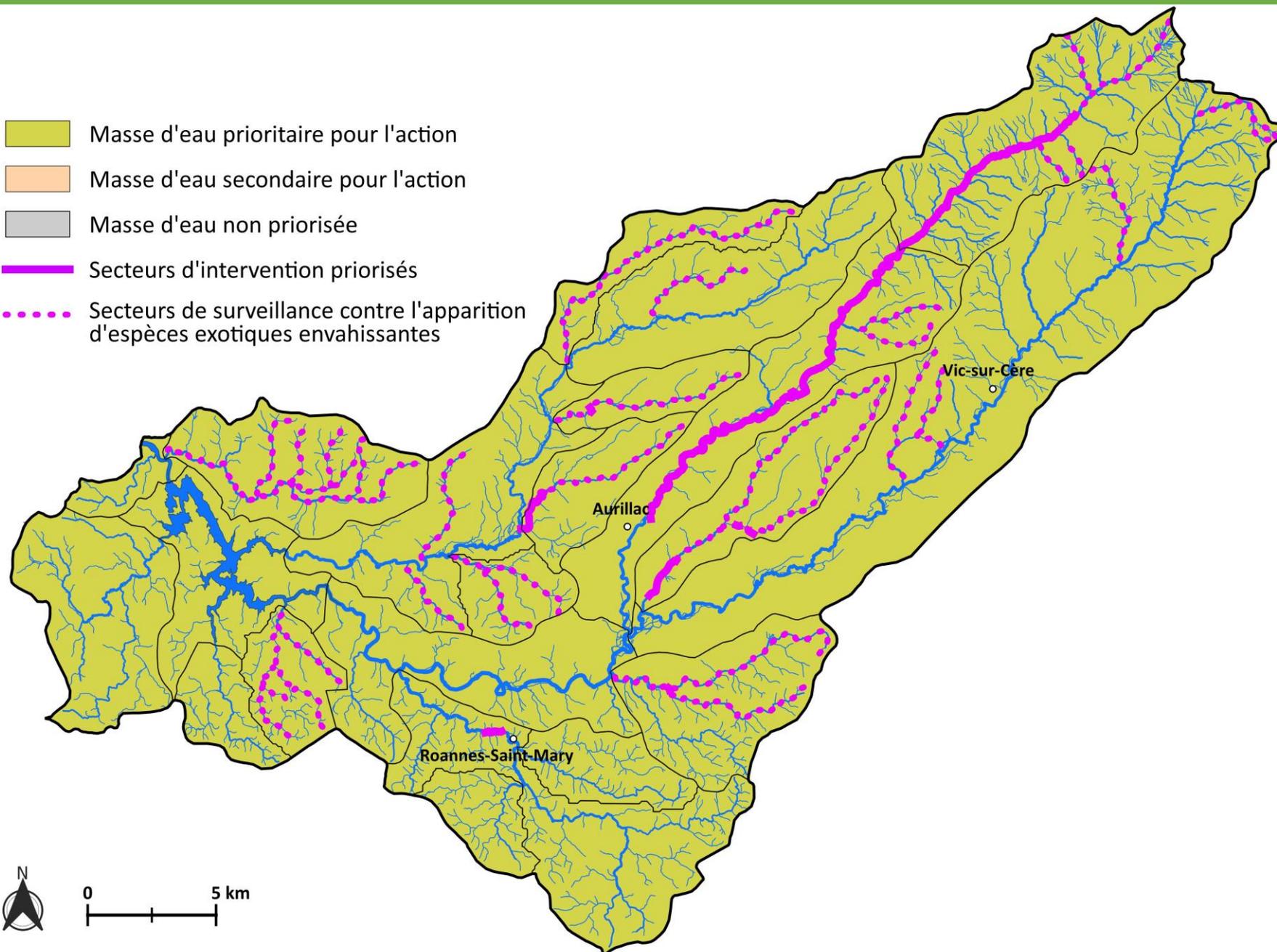
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités
-  Secteurs de surveillance contre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes



Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Introduites volontairement ou non par l'Homme, ces espèces exotiques (animales et végétales) colonisent et menacent les écosystèmes en dehors de leurs aires de répartition naturelles. Après une phase d'acclimatation, plusieurs d'entre-elles se trouvent en pleine expansion, mettant à mal les espèces et espaces locaux. A l'échelle internationale, européenne et française, conventions, directives, règlements, lois, articles, cadrent les échanges et l'éradication de ces espèces. Malheureusement, les expériences d'éradication sont très onéreuses et peu concluantes voire inutiles sur certaines espèces végétales notamment.

Détails de l'action :

- Arracher des espèces végétales envahissantes pour lesquelles cela permet de réduire leur dispersion
- Arracher toutes les espèces végétales envahissantes dès lors qu'elles sont faiblement présentes sur un sous-bassin versant
- Faucher fréquemment pour affaiblir les pieds, éviter la montée en graines, les allergies sur l'Homme, etc.
- Piéger et détruire des espèces animales envahissantes qui causent des désordres biologiques significatifs ou qui perturbent les activités favorables au bon état des masses d'eau

Bénéfices de l'action :

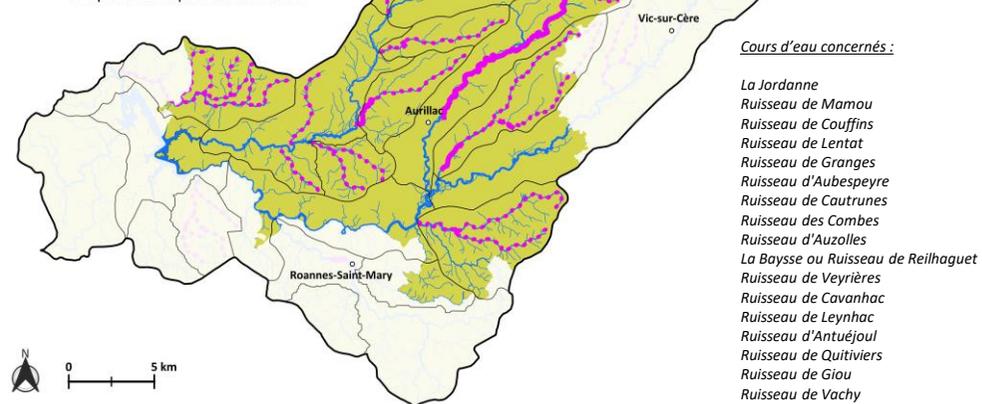
- Protection des espèces locales face à ces espèces allochtones - recolonisation de niches écologiques
- Limitation des troubles pour la santé humaine (animale ?)
- Pérennité des ouvrages, installations, activités humaines qui contribuent au maintien ou à la reconquête du bon état des masses d'eau

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 20 stations traitées soit 671 m²
- 305 m de berges de Balsamine traitées
- Non dispersion de ces espèces sur les cours d'eau ou bassins-versants qui en sont dépourvus lors de l'état initial

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités
- Secteurs de surveillance contre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes



Cours d'eau concernés :

La Jordanne
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Couffins
Ruisseau de Lentat
Ruisseau de Granges
Ruisseau d'Aubespeyre
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau des Combes
Ruisseau d'Auzolles
La Baysse ou Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières
Ruisseau de Cavanhac
Ruisseau de Leynhac
Ruisseau d'Antuéjoul
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Giou
Ruisseau de Vachy
Ruisseau de Larmandie
Ruisseau de la Garnerie
Ruisseau d'Auze
Ruisseau du Violon
Ruisseau de Lacamp
Ruisseau de Pont Bernard
Ruisseau des Camps

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
60 973 €	30 486 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	30 486 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
12 195 €	12 195 €	12 195 €	12 195 €	12 195 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Introduites volontairement ou non par l'homme, ces espèces exotiques (animales et végétales) colonisent et menacent les écosystèmes en dehors de leurs aires de répartition naturelles. Après une phase d'acclimatation, plusieurs d'entre-elles se trouvent en pleine expansion, mettant à mal les espèces et espaces locaux. A l'échelle internationale, européenne et française, conventions, directives, règlements, lois, articles, cadrent les échanges et l'éradication de ces espèces. Malheureusement, les expériences d'éradication sont très onéreuses et peu concluantes voire inutiles sur certaines espèces végétales notamment.

Détails de l'action :

- Arracher des espèces végétales envahissantes pour lesquelles cela permet de réduire leur dispersion
- Arracher toutes les espèces végétales envahissantes dès lors qu'elles sont faiblement présentes sur un sous-bassin versant
- Faucher fréquemment pour affaiblir les pieds, éviter la montée en graines, les allergies sur l'Homme, etc.
- Piéger et détruire des espèces animales envahissantes qui causent des désordres biologiques significatifs ou qui perturbent les activités favorables au bon état des masses d'eau

Bénéfices de l'action :

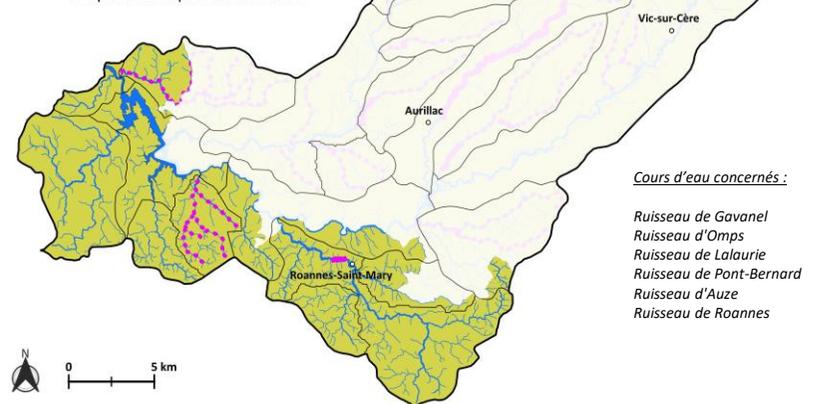
- Protection des espèces locales face à ces espèces allochtones - recolonisation de niches écologiques
- Limitation des troubles pour la santé humaine (animale ?)
- Pérennité des ouvrages, installations, activités humaines qui contribuent au maintien ou à la reconquête du bon état des masses d'eau

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 3 stations traitées soit 120 m²
- 54 m de berges de Balsamine traitées
- Non dispersion de ces espèces sur les cours d'eau ou bassins-versants qui en sont dépourvus lors de l'état initial

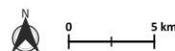
Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités
-  Secteurs de surveillance contre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Gavanel
Ruisseau d'Omps
Ruisseau de Lalaurie
Ruisseau de Pont-Bernard
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Roannes



Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
10 879 €	5 439 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	5 439 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
2 176 €	2 176 €	2 176 €	2 176 €	2 176 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Introduites volontairement ou non par l'homme, ces espèces exotiques (animales et végétales) colonisent et menacent les écosystèmes en dehors de leurs aires de répartition naturelles. Après une phase d'acclimatation, plusieurs d'entre-elles se trouvent en pleine expansion, mettant à mal les espèces et espaces locaux. A l'échelle internationale, européenne et française, conventions, directives, règlements, lois, articles, cadrent les échanges et l'éradication de ces espèces. Malheureusement, les expériences d'éradication sont très onéreuses et peu concluantes voire inutiles sur certaines espèces végétales notamment.

Détails de l'action :

- Arracher des espèces végétales envahissantes pour lesquelles cela permet de réduire leur dispersion
- Arracher toutes les espèces végétales envahissantes dès lors qu'elles sont faiblement présentes sur un sous-bassin versant
- Faucher fréquemment pour affaiblir les pieds, éviter la montée en graines, les allergies sur l'Homme, etc.
- Piéger et détruire des espèces animales envahissantes qui causent des désordres biologiques significatifs ou qui perturbent les activités favorables au bon état des masses d'eau

Bénéfices de l'action :

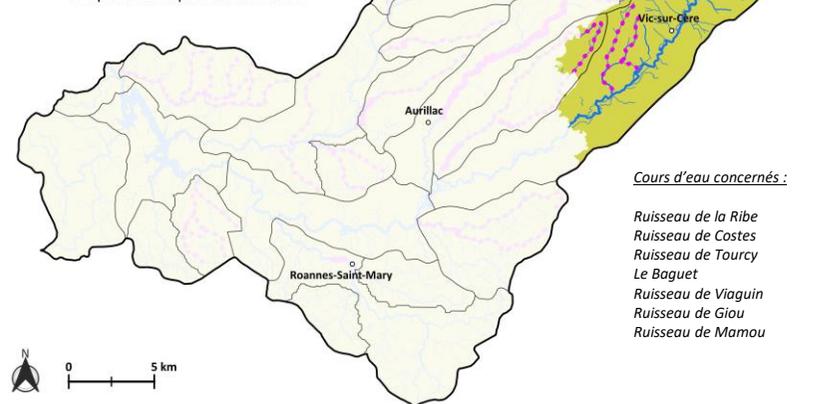
- Protection des espèces locales face à ces espèces allochtones - recolonisation de niches écologiques
- Limitation des troubles pour la santé humaine (animale ?)
- Pérennité des ouvrages, installations, activités humaines qui contribuent au maintien ou à la reconquête du bon état des masses d'eau

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 3 stations traitées soit 90 m²
- 41 m de berges de Balsamine traitées
- Non dispersion de ces espèces sur les cours d'eau ou bassins-versants qui en sont dépourvus lors de l'état initial

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités
-  Secteurs de surveillance contre l'apparition d'espèces exotiques envahissantes



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de la Ribe
Ruisseau de Costes
Ruisseau de Tourcy
Le Baguet
Ruisseau de Viaguin
Ruisseau de Giou
Ruisseau de Mamou

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
8 147 €	4 073 € Taux : 50 %	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	4 073 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

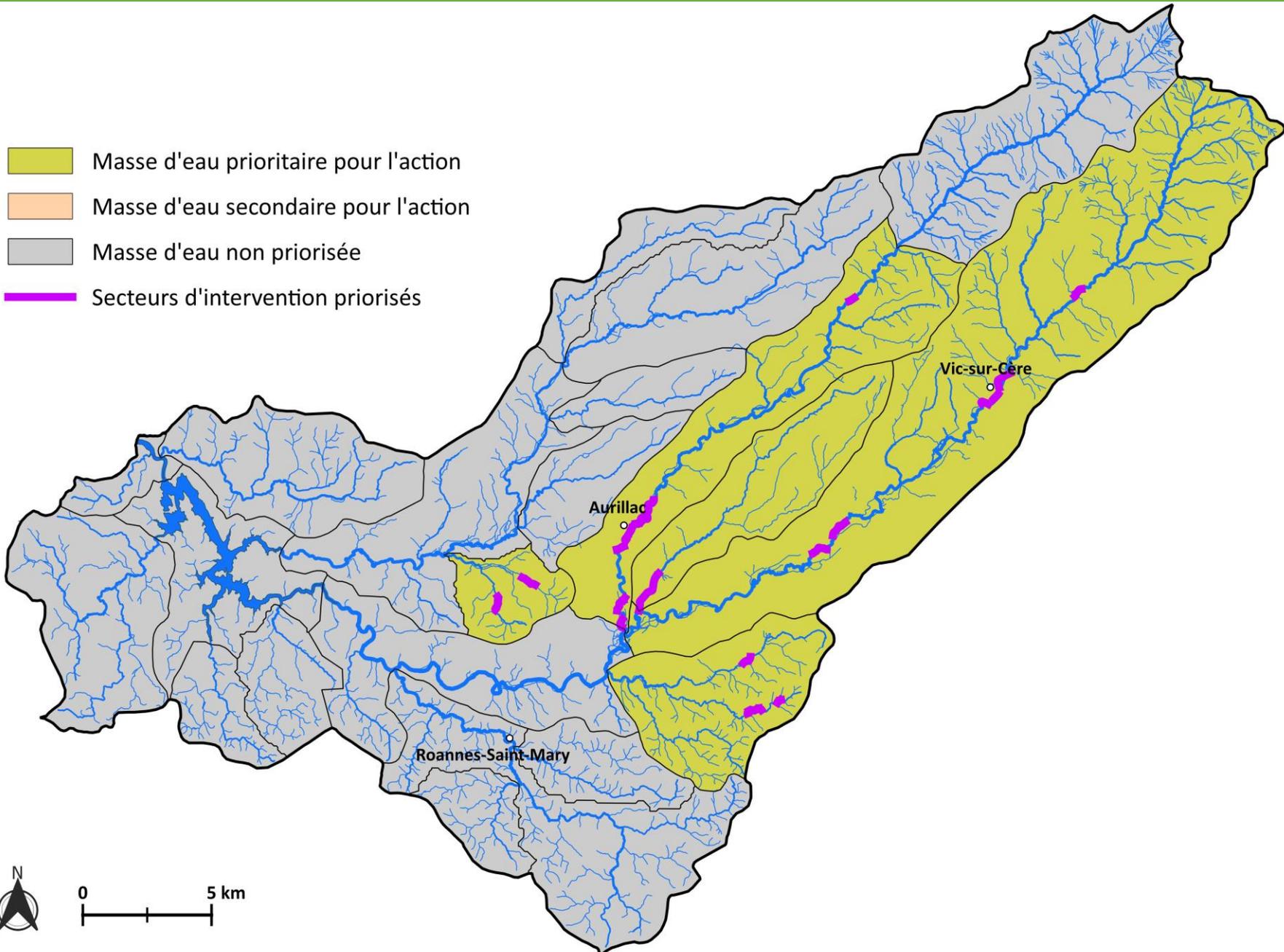
2023	2024	2025	2026	2027
1 629 €	1 629 €	1 629 €	1 629 €	1 629 €

Diversifier des habitats aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention prioritisés



Diversifier des habitats aquatiques

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Contexte :

Les cours d'eau fonctionnels offrent une diversité de faciès, de substrat accueillant pour les espèces qui réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans l'eau. Si certaines espèces tolérantes peuplent des portions de cours d'eau aux habitats pauvres, ce n'est pas le cas des espèces les plus sensibles et remarquables. L'appauvrissement en habitats reste la conséquence de l'activité anthropique au travers du déplacement des tracés des cours d'eau, de l'artificialisation des berges, du recalibrage des lits ou encore de l'implantation des seuils transversaux. Il est d'intérêt général de diversifier les habitats aquatiques pour accompagner les espèces dans leurs adaptations aux évolutions rapides que connaît leur milieu.

Détails de l'action :

- Création d'un chenal d'étiage
- Ajouter dans le lit mineur, des granulats plus ou moins grossiers selon les déficits constatés
- Créer des zones de dépôts artificielles en granulats en amont de secteurs déficitaires pour nourrir les cours d'eau en alluvions et réhausser leurs lits, freiner l'érosion de certaines berges et de fondations d'ouvrages
- Fixer du bois mort (souches ou branchages) sur les berges ou dans le lit

Bénéfices de l'action :

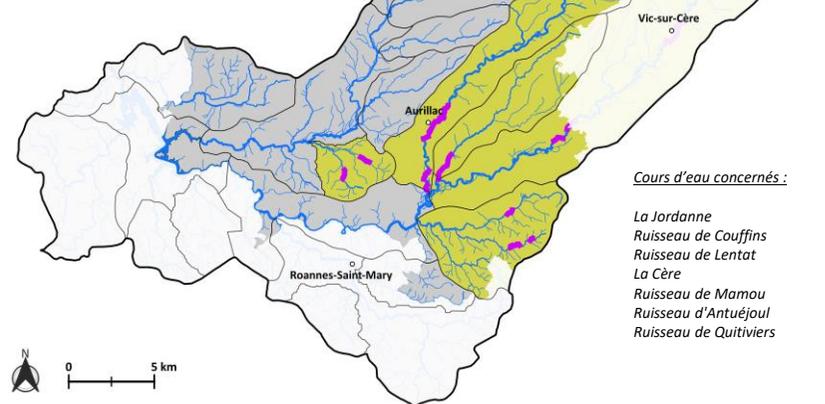
- Optimisation de la répartition des populations aquatiques sur l'ensemble des cours d'eau favorables à au moins un stade de leur cycle de vie
- Offre d'habitats pour accompagner les espèces dans leurs adaptations/survie face au changement climatique

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 0,9 km de cours d'eau diversifiés
- Qualités biologique des masses d'eau (Indice poissons rivière, Indice biologique diatomées, Indice biologique des macrophytes en rivière, Indice invertébrés multimétrique)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

La Jordanne
Ruisseau de Couffins
Ruisseau de Lentat
La Cère
Ruisseau de Mamau
Ruisseau d'Antuéjoul
Ruisseau de Quitviers

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
93 146 €	46 573 € Taux : 50 %	4 657 € Taux : 5 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	41 915 € Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
4 657 €	13 972 €	23 287 €	32 601 €	18 629 €

Diversifier des habitats aquatiques

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

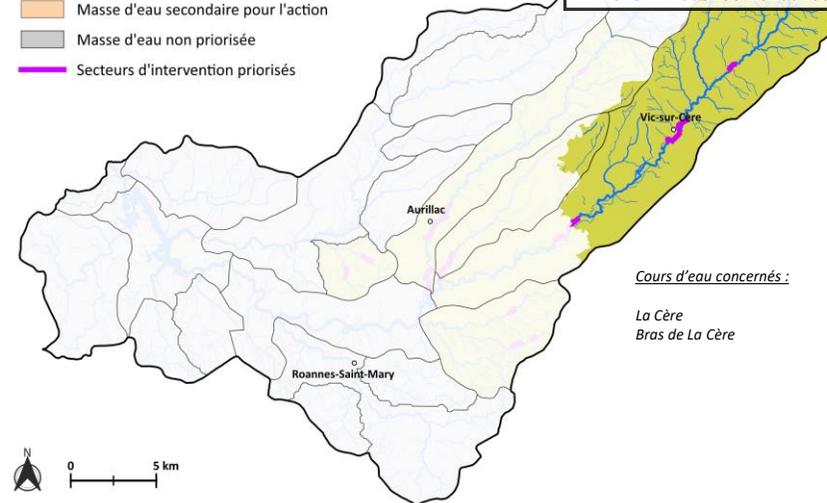
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

La Cère
Bras de La Cère

Contexte :

Les cours d'eau fonctionnels offrent une diversité de faciès, de substrat accueillant pour les espèces qui réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans l'eau. Si certaines espèces tolérantes peuplent des portions de cours d'eau aux habitats pauvres, ce n'est pas le cas des espèces les plus sensibles et remarquables. L'appauvrissement en habitats reste la conséquence de l'activité anthropique au travers du déplacement des tracés des cours d'eau, de l'artificialisation des berges, du recalibrage des lits ou encore de l'implantation des seuils transversaux. Il est d'intérêt général de diversifier les habitats aquatiques pour accompagner les espèces dans leurs adaptations aux évolutions rapides que connaît leur milieu.

Détails de l'action :

- Création d'un chenal d'étiage
- Ajouter dans le lit mineur, des granulats plus ou moins grossiers selon les déficits constatés.
- Créer des zones de dépôts artificielles en granulats en amont de secteurs déficitaires pour nourrir les cours d'eau en alluvions et réhausser leurs lits, freiner l'érosion de certaines berges et de fondations d'ouvrages.
- Fixer du bois mort (souches ou branchages) sur les berges ou dans le lit

Bénéfices de l'action :

- Optimisation de la répartition des populations aquatiques sur l'ensemble des cours d'eau favorables à au moins un stade de leur cycle de vie
- Offre d'habitats pour accompagner les espèces dans leurs adaptations/survie face au changement climatique

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 0,3 km de cours d'eau diversifiés
- Qualité biologique des masses d'eau (Indice poissons rivière, Indice biologique diatomées, Indice biologique des macrophytes en rivière, Indice invertébrés multimétrique)

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
26 853 €	13 426 € Taux : 50 %	1 342 € Taux : 5 %	A définir selon un plafond de 20 000€ TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum)	12 084 € Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 343 €	4 028 €	6 713 €	9 399 €	5 371 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Préserver et restaurer la trame verte

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

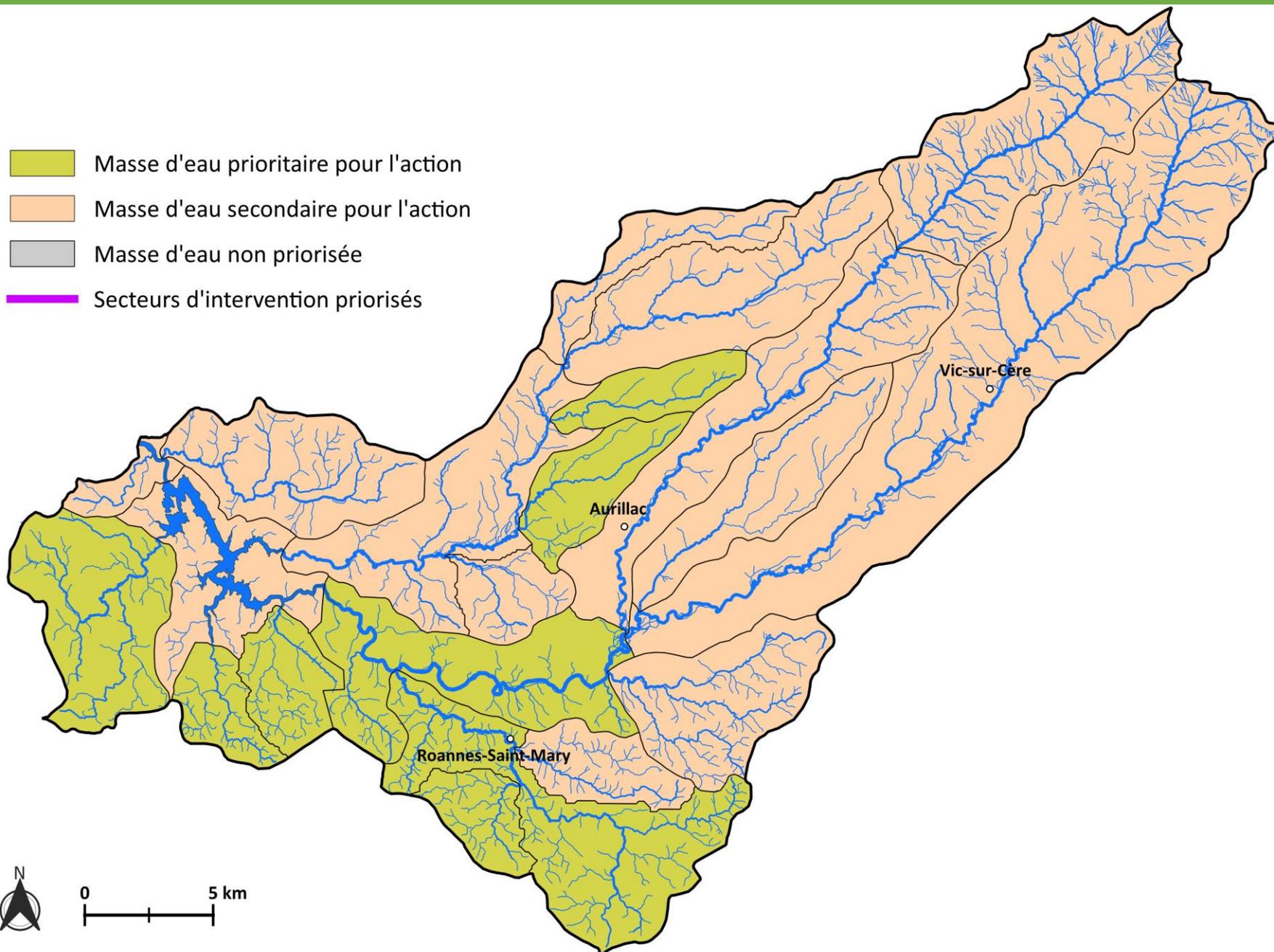
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



0 5 km

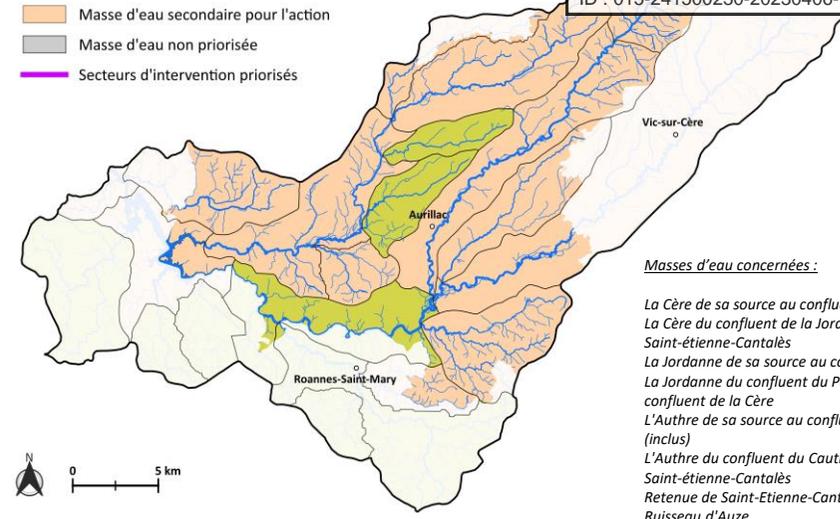
Préserver et restaurer la trame verte

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



- Masses d'eau concernées :**
- La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
 - La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-étienne-Cantalès
 - La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
 - La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
 - L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
 - L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-étienne-Cantalès
 - Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
 - Ruisseau d'Auze
 - Ruisseau de Cautrunes
 - Ruisseau de Granges
 - Ruisseau de Mamou
 - Ruisseau de Mourcaïrol
 - Ruisseau de Quitviers
 - Ruisseau de Reilhaguet
 - Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :
 Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
20 000 €	10 000 € Taux : 50 %	10 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Contexte :

Le remembrement des années 1950 n'a pas épargné le Cantal. On trouve des parcelles relativement grandes sur tout le bassin Cère amont mais particulièrement en Châtaigneraie. Les versants pentus restent préservés et boisés. Certains plateaux, fonds de vallées et zones intermédiaires pourraient bénéficier d'un réseau bocager plus dense pour répondre aux enjeux économiques, climatiques et hydrologiques. Des modifications fortes dans les modes d'entretien des haies ont conduit à l'appauvrissement de ces dernières.

Détails de l'action :

- Planter des haies bocagères en zones stratégiques pour la faune, pour l'écoulement de l'eau/le ruissellement, pour diminuer l'érosion du sol par l'eau et le vent
- Diversifier et rajeunir les haies présentes pour assurer leur pérennité et maximiser leurs services écosystémiques
- Contribuer à une gestion fine de ces haies pour optimiser leur production

Bénéfices de l'action :

- Meilleure infiltration et rétention de l'eau dans les sols
- Brise vent et limitation de l'assèchement des sols
- Production de bois, de fruits
- Offre d'habitats pour la faune sauvage, gibiers et prédateurs des nuisibles aux cultures (lieux de vie, de reproduction, d'alimentation ou axe de déplacement)
- Ombrage pour le bétail
- Réduction de l'érosion des sols par le vent, le ruissellement

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1,7 km de haies créées
- Linéaire de haies restaurées/diversifiées

Préserver et restaurer la trame verte

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Le remembrement des années 1950 n'a pas épargné le Cantal. On trouve des parcelles relativement grandes sur tout le bassin Cère amont mais particulièrement en Châtaigneraie. Les versants pentus restent préservés et boisés. Certains plateaux, fonds de vallées et zones intermédiaires pourraient bénéficier d'un réseau bocager plus dense pour répondre aux enjeux économiques, climatiques et hydrologiques. Des modifications fortes dans les modes d'entretien des haies ont conduit à l'appauvrissement de ces dernières.

Détails de l'action :

- Planter des haies bocagères en zones stratégiques pour la faune, pour l'écoulement de l'eau/le ruissellement, pour diminuer l'érosion du sol par l'eau et le vent
- Diversifier et rajeunir les haies présentes pour assurer leur pérennité et maximiser leurs services écosystémiques
- Contribuer à une gestion fine de ces haies pour optimiser leur production

Bénéfices de l'action :

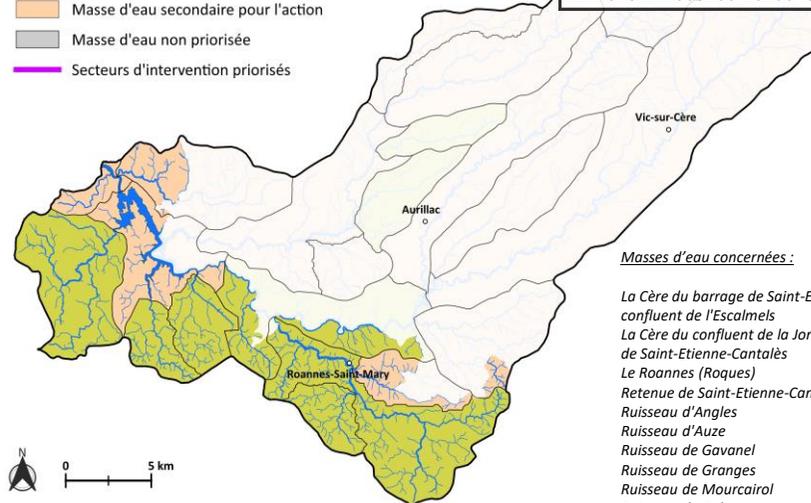
- Meilleure infiltration et rétention de l'eau dans les sols
- Brise vent et limitation de l'assèchement des sols
- Production de bois, de fruits
- Offre d'habitats pour la faune sauvage, gibiers et prédateurs des nuisibles aux cultures (lieux de vie, de reproduction, d'alimentation ou axe de déplacement)
- Ombrage pour le bétail
- Réduction de l'érosion des sols par le vent, le ruissellement

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 4,3 km de haies créées
- Linéaire de haies restaurées/diversifiées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

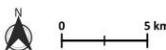
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Masses d'eau concernées :

La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal



Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
52 000 €	26 000 € Taux : 50 %	26 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €

Préserver et restaurer la trame verte

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

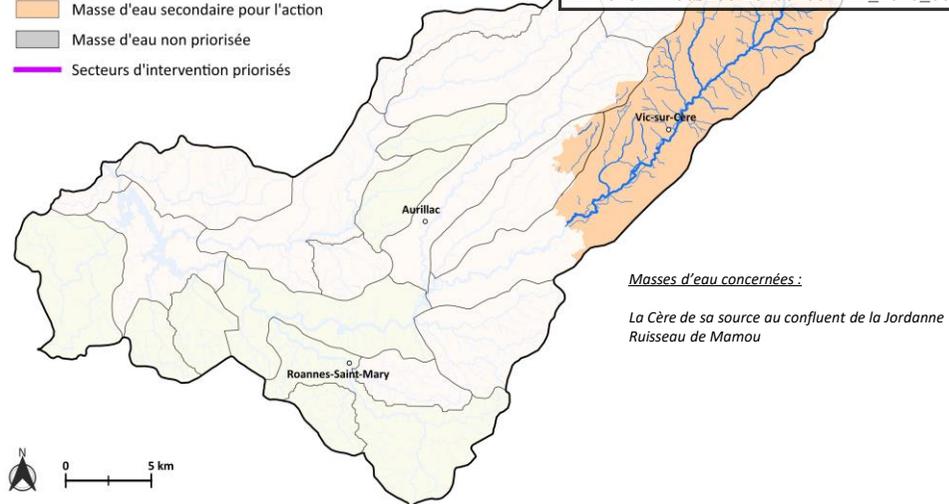
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



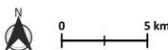
Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

*La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
Ruisseau de Mamou*



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
8 000 €	4 000 € Taux : 50 %	4 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Contexte :

Le remembrement des années 1950 n'a pas épargné le Cantal. On trouve des parcelles relativement grandes sur tout le bassin Cère amont mais particulièrement en Châtaigneraie. Les versants pentus restent préservés et boisés. Certains plateaux, fonds de vallées et zones intermédiaires pourraient bénéficier d'un réseau bocager plus dense pour répondre aux enjeux économiques, climatiques et hydrologiques. Des modifications fortes dans les modes d'entretien des haies ont conduit à l'appauvrissement de ces dernières.

Détails de l'action :

- Planter des haies bocagères en zones stratégiques pour la faune, pour l'écoulement de l'eau/le ruissellement, pour diminuer l'érosion du sol par l'eau et le vent
- Diversifier et rajeunir les haies présentes pour assurer leur pérennité et maximiser leurs services écosystémiques
- Contribuer à une gestion fine de ces haies pour optimiser leur production

Bénéfices de l'action :

- Meilleure infiltration et rétention de l'eau dans les sols
- Brise vent et limitation de l'assèchement des sols
- Production de bois, de fruits
- Offre d'habitats pour la faune sauvage, gibiers et prédateurs des nuisibles aux cultures (lieux de vie, de reproduction, d'alimentation ou axe de déplacement)
- Ombrage pour le bétail
- Réduction de l'érosion des sols par le vent, le ruissellement

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 0,7 km de haies créées
- Linéaire de haies restaurées/diversifiées

Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

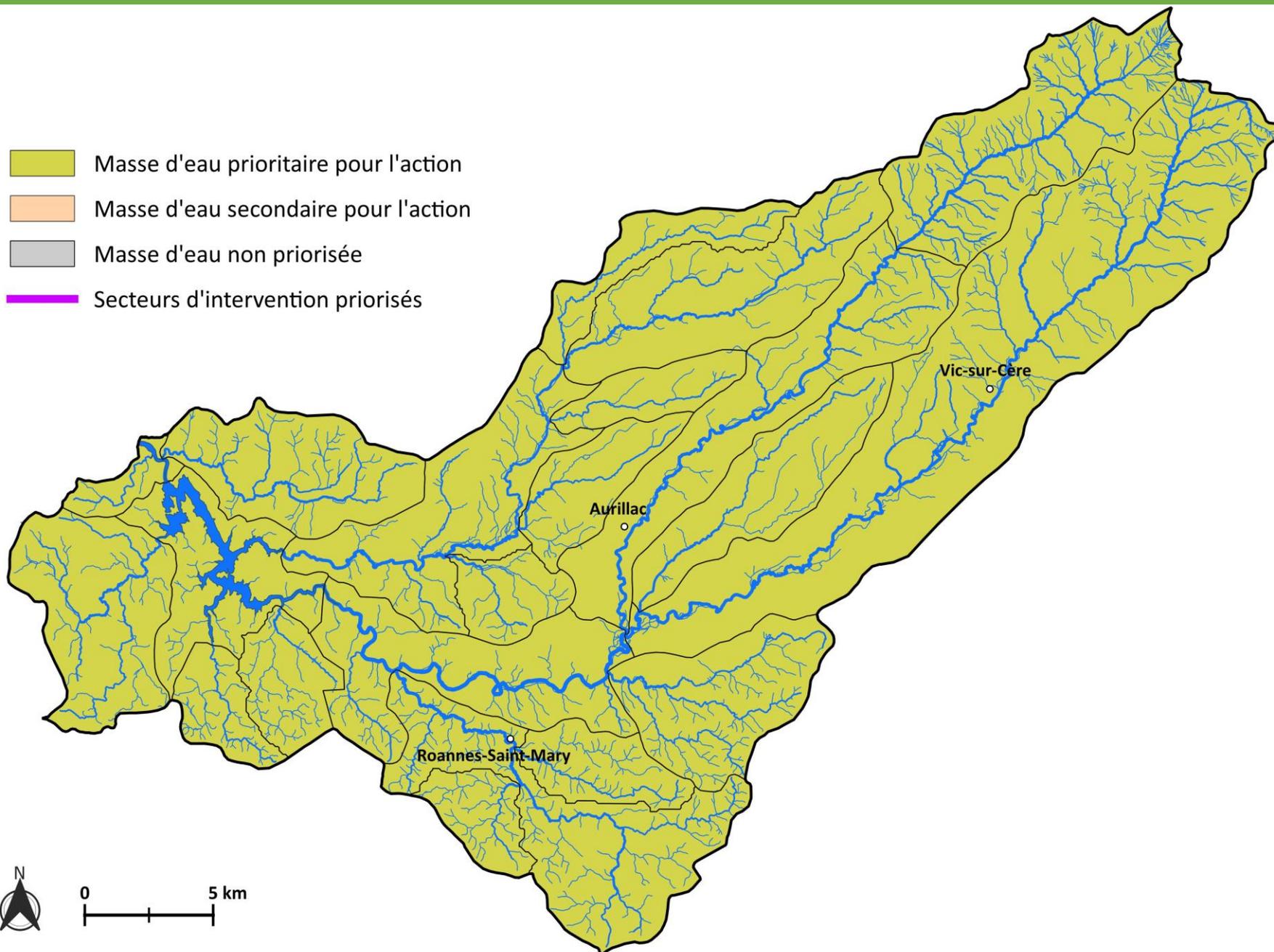
Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



0 5 km

Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Bien que l'apparition et l'extinction d'espèces aient contribué à la création du monde dans lequel nous évoluons, les extinctions s'accroissent depuis le développement de l'espèce humaine. L'intelligence dont ce dernier est doté doit lui permettre d'interagir avec les autres espèces, sans en causer leur perte. Pour cela, la connaissance de la répartition des espèces est primordiale, à commencer par les espèces patrimoniales, les plus remarquables et les plus menacées. Sur le bassin Cère amont, la moule perlière, l'écrevisse à pattes blanches sont les plus citées, sans pour autant être les seules espèces en danger. La priorisation des actions et l'adaptation des pratiques pourraient être déterminantes pour la survie de certaines espèces, animales et végétales.

Détail de l'action :

- Mener des études naturalistes, suivi d'espèces, inventaires, etc.

Bénéfices de l'action :

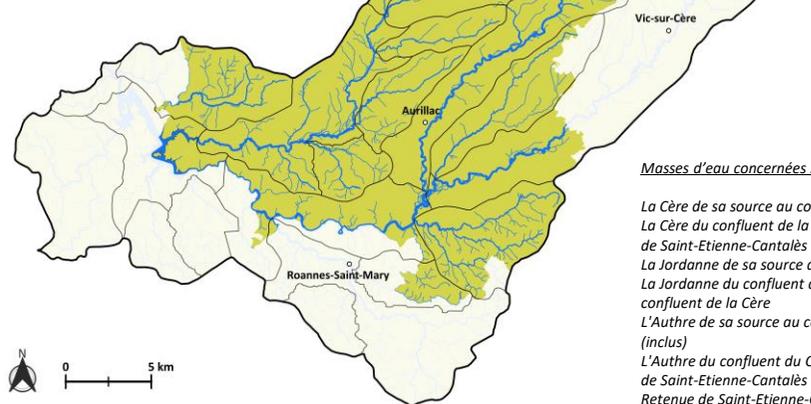
- Meilleure connaissance des espèces du territoire / reconnaissance d'exception / gage de qualité
- Prise en compte optimale de leurs exigences, spécificités dans les aménagements, travaux, activités

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Nombre et qualité des études réalisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcairal
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
22 0016 €	11 008 €	1 100 €	A définir selon un plafond de 10 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont »	9 907 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (10 % maximum)	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
2 202 €	16 512 €	1 101 €	1 101 €	1 101 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Bien que l'apparition et l'extinction d'espèce aient contribué à la création du monde dans lequel nous évoluons, les extinctions s'accroissent depuis le développement de l'espèce humaine. L'intelligence dont ce dernier est doté doit lui permettre d'interagir avec les autres espèces, sans en causer leur perte. Pour cela, la connaissance de la répartition des espèces est primordiale, à commencer par les espèces patrimoniales, les plus remarquables et les plus menacées. Sur le bassin Cère amont, l'écrevisse à pattes blanches sont les plus citées, sans pour autant être les seules espèces en danger. La priorisation des actions et l'adaptation des pratiques pourraient être déterminantes pour la survie de certaines espèces, animales et végétales.

Détail de l'action :

- Mener des études naturalistes, suivi d'espèces, inventaires, etc.

Bénéfices de l'action :

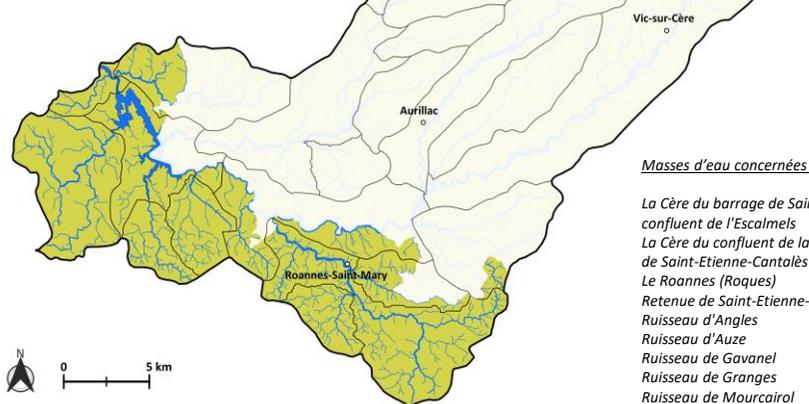
- Meilleure connaissance des espèces du territoire / reconnaissance d'exception / gage de qualité
- Prise en compte optimale de leurs exigences, spécificités dans les aménagements, travaux, activités

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Nombre et qualité des études réalisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
11 024 €	5 512 € Taux : 50 %	551 € Taux : 5 %	A définir selon un plafond de 10 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (10 % maximum)	4 960 € Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 102 €	8 268 €	551 €	551 €	551 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S2LO

Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Bien que l'apparition et l'extinction d'espèce aient contribué à la création du monde dans lequel nous évoluons, les extinctions s'accroissent depuis le développement de l'espèce humaine. L'intelligence dont ce dernier est doté doit lui permettre d'interagir avec les autres espèces, sans en causer leur perte. Pour cela, la connaissance de la répartition des espèces est primordiale, à commencer par les espèces patrimoniales, les plus remarquables et les plus menacées. Sur le bassin Cère amont, la moule perlière, l'écrevisse à pattes blanches sont les plus citées, sans pour autant être les seules espèces en danger. La priorisation des actions et l'adaptation des pratiques pourraient être déterminantes pour la survie de certaines espèces, animales et végétales.

Détail de l'action :

- Mener des études naturalistes, suivi d'espèces, inventaires, etc.

Bénéfices de l'action :

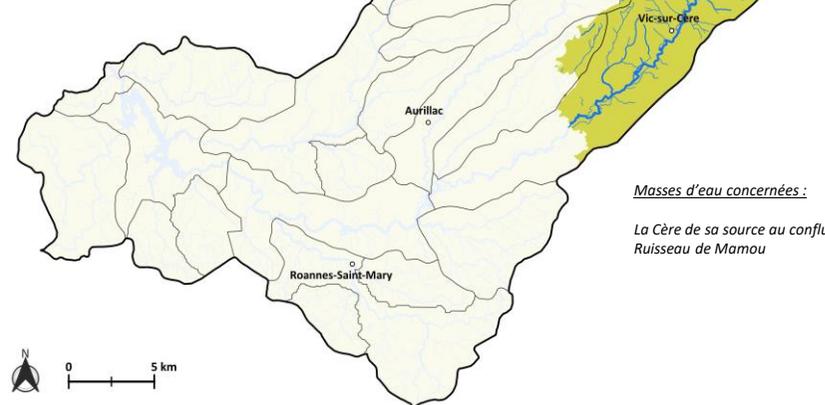
- Meilleure connaissance des espèces du territoire / reconnaissance d'exception / gage de qualité
- Prise en compte optimale de leurs exigences, spécificités dans les aménagements, travaux, activités

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Nombre et qualité des études réalisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
Ruisseau de Mamou

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
6 960 €	3 480 € Taux : 50 %	348 € Taux : 5 %	A définir selon un plafond de 10 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (10 % maximum)	3 132 € Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
696 €	5 220 €	348 €	348 €	348 €

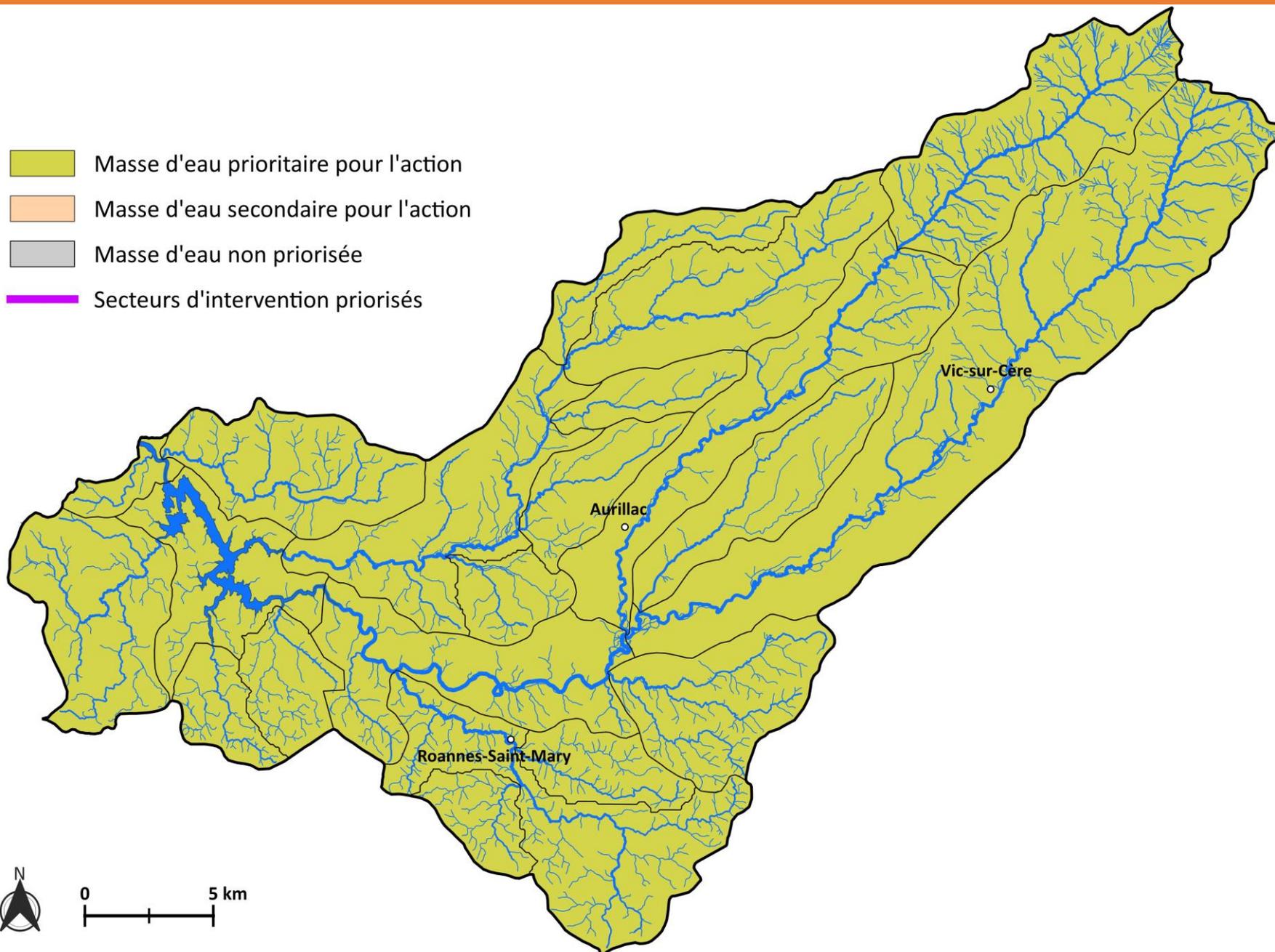
Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Un espace est qualifié d'humide s'il est habituellement inondé ou gorgé d'eau. In situ, cela se traduit par des traces d'hydromorphie dans son profil pédologique, mais aussi par une végétation dominée par les plantes hydrophiles, au moins une partie de l'année. Le haut du bassin Cère amont présente des sols peu épais, et des sous-sol imperméables. Les fonds de vallées, le bassin sédimentaire d'Aurillac et la Châtaigneraie proposent un sol et/ou un sous-sol plus épais et propice au stockage naturel d'eau. Pour autant, l'activité humaine s'est largement occupée de drainer les zones humides dans les secteurs exploitables. Par conséquent, en amplifiant artificiellement l'évacuation de l'eau, ces pratiques ont contribué à l'assèchement des sols et la raréfaction de cette ressource une partie de l'année. Face au changement climatique, l'ensemble des membres du comité technique s'accorde à prioriser toute action visant à enrayer ce phénomène et retrouver un potentiel de stockage de l'eau dans les sols et sous-sols.

Détails de l'action :

- Mener des inventaires de zones humides sur tout le bassin
- Acquérir des parcelles comportant des zones humides
- Restaurer des zones humides dégradées / préserver des zones humides fonctionnelles
- Dédraîner
- Comblent des fossés de drainage
- Animer une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) à l'échelle du bassin Cère amont
- Etablir des plans de gestion avec les exploitants agricoles pour organiser les rotations des troupeaux et l'aménagement des parcs de pâtures
- Sensibiliser des usagers à l'importance de ces zones dans la régulation des flux hydrauliques

Bénéfices de l'action :

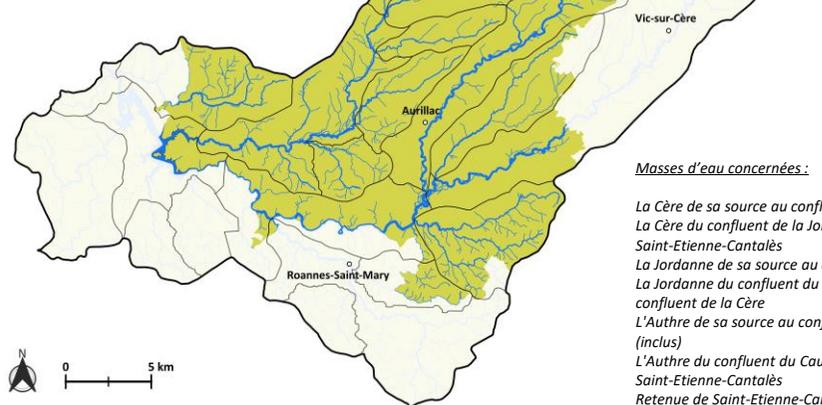
- Meilleur stockage de l'eau dans les sols
- Soutien des étiages / retardement des assèchements
- Disponibilité de fourrage même en période sèche
- Diminution des effets de ruissellement et de l'intensité des crues
- Contribution à la fraîcheur ambiante
- Abreuvement des animaux
- Maintien/développement d'une diversité d'espèces animales et végétales remarquables
- Filtration/épuration des substances potentiellement polluantes pour l'eau et les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 100% du bassin inventorié
- 24 ha de zones humides dédrainés
- 15 ha de zones humides acquis
- 6 zones humides restaurées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

- La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
- La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
- La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
- L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
- L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Cautrunes
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Mamou
- Ruisseau de Mourcaïrol
- Ruisseau de Quitiviers
- Ruisseau de Reilhaguet
- Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
209 152 €	104 576 €	10 457 €	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont »	94 118 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (20 % maximum) Hors acquisition	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
31 373 €	73 203 €	41 830 €	31 373 €	31 373 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Un espace est qualifié d'humide s'il est habituellement inondé ou gorgé d'eau. In situ, cela se traduit par des traces d'hydromorphie dans son profil pédologique, mais aussi par une végétation dominée par les plantes hydrophiles, au moins une partie de l'année. Le haut du bassin Cère amont présente des sols peu épais, et des sous-sol imperméables. Les fonds de vallées, le bassin sédimentaire d'Aurillac et la Châtaigneraie proposent un sol et/ou un sous-sol plus épais et propice au stockage naturel d'eau. Pour autant, l'activité humaine s'est largement occupée de drainer les zones humides dans les secteurs exploitables. Par conséquent, en amplifiant artificiellement l'évacuation de l'eau, ces pratiques ont contribué à l'assèchement des sols et la raréfaction de cette ressource une partie de l'année. Face au changement climatique, l'ensemble des membres du comité technique s'accorde à prioriser toute action visant à enrayer ce phénomène et retrouver un potentiel de stockage de l'eau dans les sols et sous-sols.

Détails de l'action :

- Mener des inventaires de zones humides sur tout le bassin
- Acquérir des parcelles comportant des zones humides
- Restaurer des zones humides dégradées / préserver des zones humides fonctionnelles
- Dédraîner
- Comblent des fossés de drainage
- Animer une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) à l'échelle du bassin Cère amont
- Etablir des plans de gestion avec les exploitants agricoles pour organiser les rotations des troupeaux et l'aménagement des parcs de pâtures
- Sensibiliser des usagers à l'importance de ces zones dans la régulation des flux hydrauliques

Bénéfices de l'action :

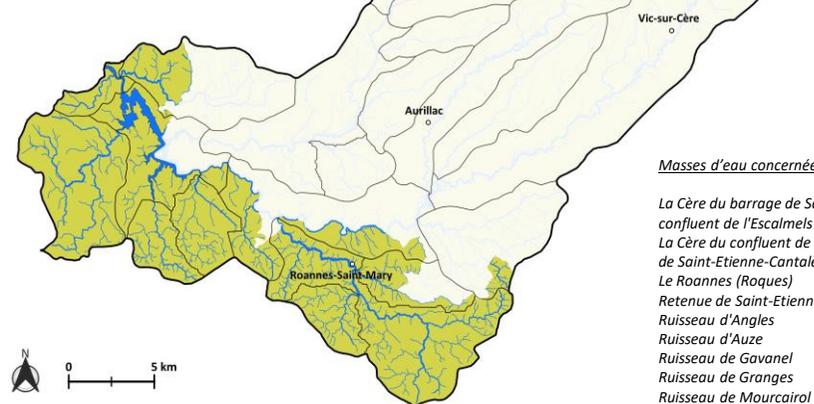
- Meilleur stockage de l'eau dans les sols
- Soutien des étiages / retardement des assèchements
- Disponibilité de fourrage même en période sèche
- Diminution des effets de ruissellement et de l'intensité des crues
- Contribution à la fraîcheur ambiante
- Abreuvement des animaux
- Maintien/développement d'une diversité d'espèces animales et végétales remarquables
- Filtration/épuration des substances potentiellement polluantes pour l'eau et les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 100% du bassin inventorié
- 12 ha de zones humides drainés
- 8 ha de zones humides acquis
- 3 zones humides restaurées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

- La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
- La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Le Roannes (Roques)
- Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Ruisseau d'Angles
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Gavanel
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Mourcairal
- Ruisseau du Palat
- Ruisseau du Pontal

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
104 728 €	52 364 € Taux : 50 %	5 236 € Taux : 5 %	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont » Taux : à définir (20 % maximum) Hors acquisition	47 127 € Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
15 709 €	36 655 €	20 946 €	15 709 €	15 709 €

Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Un espace est qualifié d'humide s'il est habituellement inondé ou gorgé d'eau. In situ, cela se traduit par des traces d'hydromorphie dans son profil pédologie, mais aussi par une végétation dominée par les plantes hydrophiles, au moins une partie de l'année. Le haut du bassin Cère amont présente des sols peu épais, et des sous-sol imperméables. Les fonds de vallées, le bassin sédimentaire d'Aurillac et la Châtaigneraie proposent un sol et/ou un sous-sol plus épais et propice au stockage naturel d'eau. Pour autant, l'activité humaine s'est largement occupée de drainer les zones humides dans les secteurs exploitables. Par conséquent, en amplifiant artificiellement l'évacuation de l'eau, ces pratiques ont contribué à l'assèchement des sols et la raréfaction de cette ressource une partie de l'année. Face au changement climatique, l'ensemble des membres du comité technique s'accorde à prioriser toute action visant à enrayer ce phénomène et retrouver un potentiel de stockage de l'eau dans les sols et sous-sols.

Détail de l'action :

- Mener des inventaires de zones humides sur tout le bassin
- Acquérir des parcelles comportant des zones humides
- Restaurer des zones humides dégradées / préserver des zones humides fonctionnelles
- Dédraîner
- Comblent des fossés de drainage
- Animer une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) à l'échelle du bassin Cère amont
- Etablir des plans de gestion avec les exploitants agricoles pour organiser les rotations des troupeaux et l'aménagement des parcs de pâtures
- Sensibiliser des usagers à l'importance de ces zones dans la régulation des flux hydrauliques

Bénéfices de l'action :

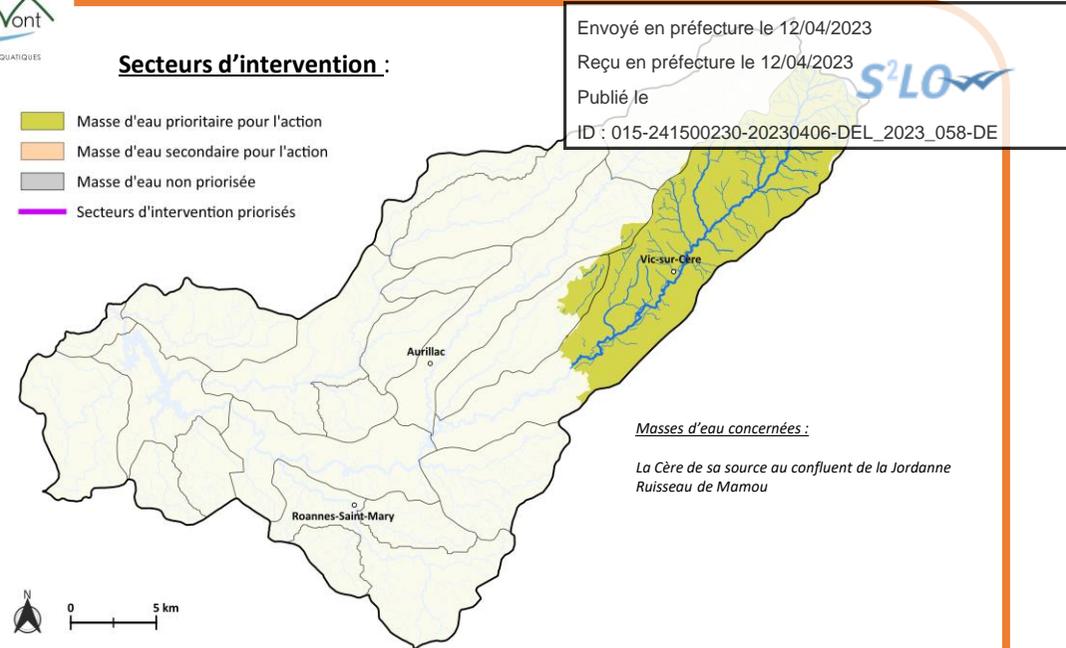
- Meilleur stockage de l'eau dans les sols
- Soutien des étiages / retardement des assèchements
- Disponibilité de fourrage même en période sèche
- Diminution des effets de ruissellement et de l'intensité des crues
- Contribution à la fraîcheur ambiante
- Abreuvement des animaux
- Maintien/développement d'une diversité d'espèces animales et végétales remarquables
- Filtration/épuration des substances potentiellement polluantes pour l'eau et les sols

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 100% du bassin inventorié
- 8 ha de zones humides dédrainés
- 5 ha de zones humides acquis
- 2 zones humides restaurées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
Ruisseau de Mamou

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Plan de financement prévisionnel :

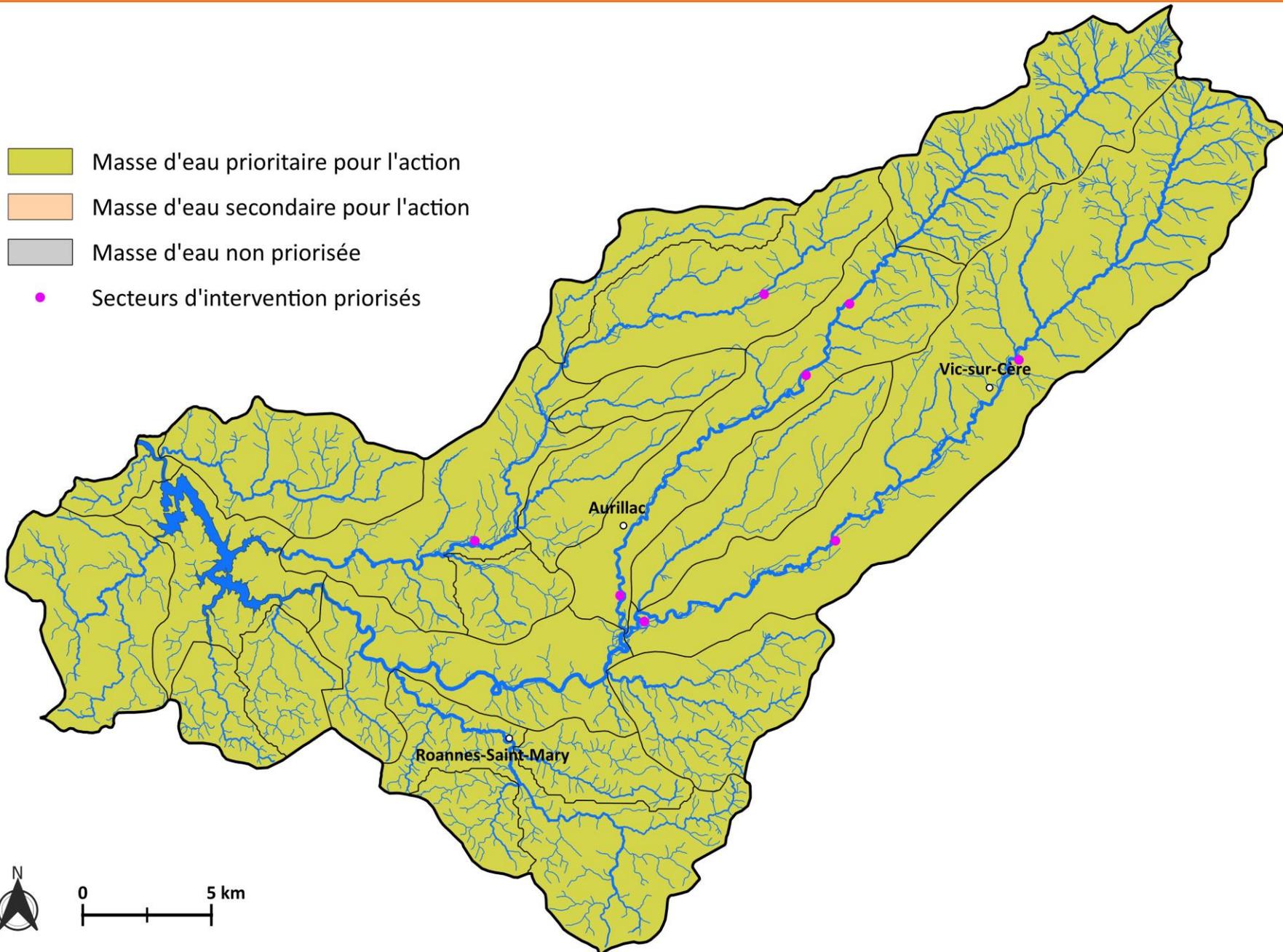
Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Fédérations et associations de pêche et protection des milieux aquatiques	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
66 120 €	33 060 €	3 306 €	A définir selon un plafond de 20 000 € TTC par an sur le territoire « Cère amont »	29 754 €
	Taux : 50 %	Taux : 5 %	Taux : à définir (20 % maximum) Hors acquisition	Taux : 45 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
9 918 €	23 142 €	13 224 €	9 918 €	9 918 €

Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorisés

QUALITE & QUANTITE

QUALITE & QUANTITE

Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

L'état quantitatif conditionne l'ensemble des résultats des actions pouvant être menées pour améliorer la qualité des eaux du bassin. Même si les évolutions climatiques ne mettent pas en évidence une diminution de la pluviométrie annuelle (neige comprise), la modification du climat tend vers des assèchements longs et fréquents avec une efficacité des précipitations qui se trouve fondamentalement modifiée. Le ruissellement s'intensifie et la rétention naturelle de l'eau diminue. De ce fait, la moyenne annuelle des débits superficiels chute. Un fin suivi de l'état de remplissage des ressources naturelles et de leurs interactions paraît être une priorité pour s'adapter et satisfaire les usages prioritaires et respecter le milieu naturel dans le temps.

Détails de l'action :

- Poser de piézomètres
- Conventionner avec EDF - DTG pour disposer des données de leur suivi des débits superficiels sur les stations du bassin Cère amont
- Suivre la réaction des milieux aquatiques à la durée et l'intensité des étiages

Bénéfices de l'action :

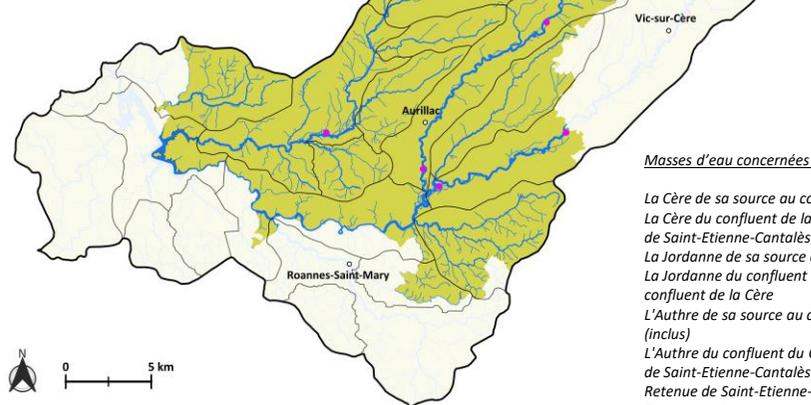
- Meilleure connaissance de l'état de remplissage et de fonctionnement des masses d'eau souterraines, en interaction avec les aquifères de surface, de la couverture des sols et du climat
- Aide à la décision pour les actions de préservation de la ressource
- Optimisation des captages d'eau potable et sécurisation d'alimentation pour les populations face au changement climatique

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 7 piézomètres posés
- Achat d'un courantomètre
- Disponibilité de la donnée (débits d'étiage, niveaux des nappes, etc.)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
33 600 €	16 800 € Taux : 50 %	16 800 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
3 360 €	25 200 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €

Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

L'état quantitatif conditionne l'ensemble des résultats des actions pouvant être menées pour améliorer la qualité des eaux du bassin. Même si les évolutions climatiques ne mettent pas en évidence une diminution de la pluviométrie annuelle (neige comprise), la modification du climat tend vers des assèchements longs et fréquents avec une efficacité des précipitations qui se trouve fondamentalement modifiée. Le ruissellement s'intensifie et la rétention naturelle de l'eau diminue. De ce fait, la moyenne annuelle des débits superficiels chute. Un fin suivi de l'état de remplissages des ressources naturelles et leurs interactions paraît être une priorité pour s'adapter et satisfaire les usages prioritaires et respecter le milieu naturel dans le temps.

Détails de l'action :

- Poser de piézomètres
- Conventionner avec EDF - DTG pour disposer des données de leur suivi des débits superficiels sur les stations du bassin Cère amont
- Suivre la réaction des milieux aquatiques à la durée et l'intensité des étiages

Bénéfices de l'action :

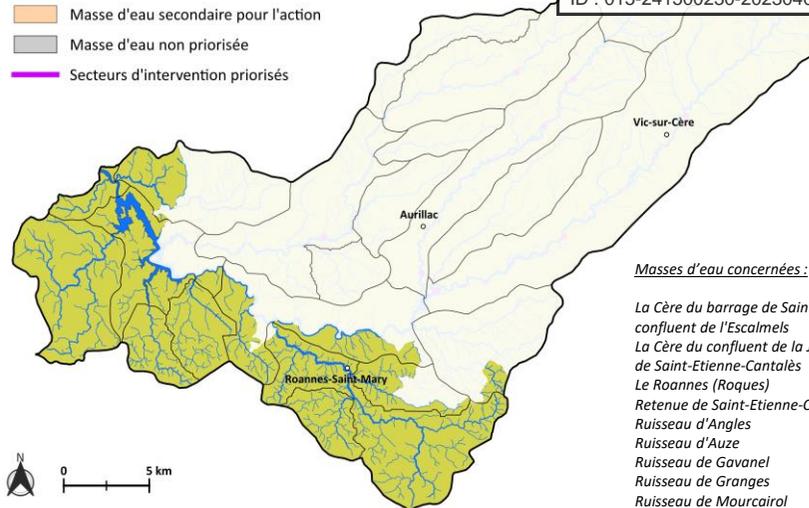
- Meilleure connaissance de l'état de remplissage et de fonctionnement des masses d'eau souterraines, en interaction avec les aquifères de surface, de la couverture des sols et du climat
- Aide à la décision pour les actions de préservation de la ressource
- Optimisation des captages d'eau potables et sécurisation d'alimentation pour les populations face au changement climatique

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 piézomètre posé
- Achat d'un courantomètre
- Disponibilité de la donnée (débits d'étiage, niveaux des nappes, etc.)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

- La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
- La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Le Roannes (Roques)
- Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Ruisseau d'Angles
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Gavanel
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Mourcaïrol
- Ruisseau du Palat
- Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
4 800 €	2 400 € Taux : 50 %	2 400 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
480 €	3 600 €	240 €	240 €	240 €

Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

L'état quantitatif conditionne l'ensemble des résultats des actions pouvant être menées pour améliorer la qualité des eaux du bassin. Même si les évolutions climatiques ne mettent pas en évidence une diminution de la pluviométrie annuelle (neige comprise), la modification du climat tend vers des assèchements longs et fréquents avec une efficacité des précipitations qui se trouve fondamentalement modifiée. Le ruissellement s'intensifie et la rétention naturelle de l'eau diminue. De ce fait, la moyenne annuelle des débits superficiels chute. Un fin suivi de l'état de remplissages des ressources naturelles et de leurs interactions paraît être une priorité pour s'adapter et satisfaire les usages prioritaires et respecter le milieu naturel dans le temps.

Détails de l'action :

- Poser de piézomètres
- Conventionner avec EDF - DTG pour disposer des données de leur suivi des débits superficiels sur les stations du bassin Cère amont
- Suivre la réaction des milieux aquatiques à la durée et l'intensité des étiages

Bénéfices de l'action :

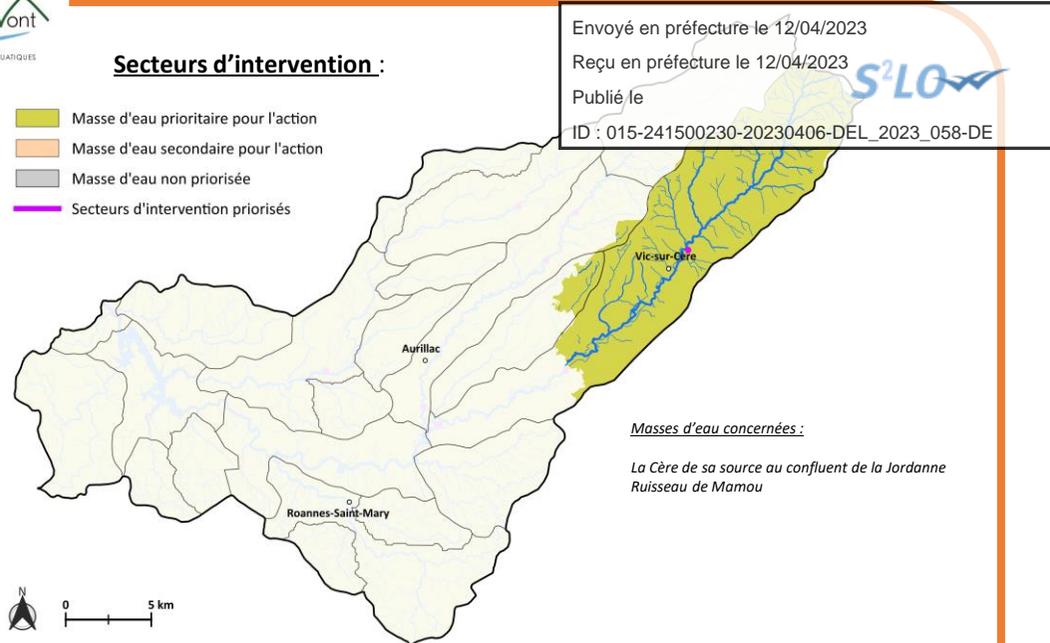
- Meilleure connaissance de l'état de remplissage et de fonctionnement des masses d'eau souterraines, en interaction avec les aquifères de surface, de la couverture des sols et du climat
- Aide à la décision pour les actions de préservation de la ressource
- Optimisation des captages d'eau potables et sécurisation d'alimentation pour les populations face au changement climatique

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 2 piézomètres posés
- Achat d'un courantomètre
- Disponibilité de la donnée (débits d'étiage, niveaux des nappes, etc.)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
9 600 €	4 800 € Taux : 50 %	4 800 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
960 €	7 200 €	480 €	480 €	480 €

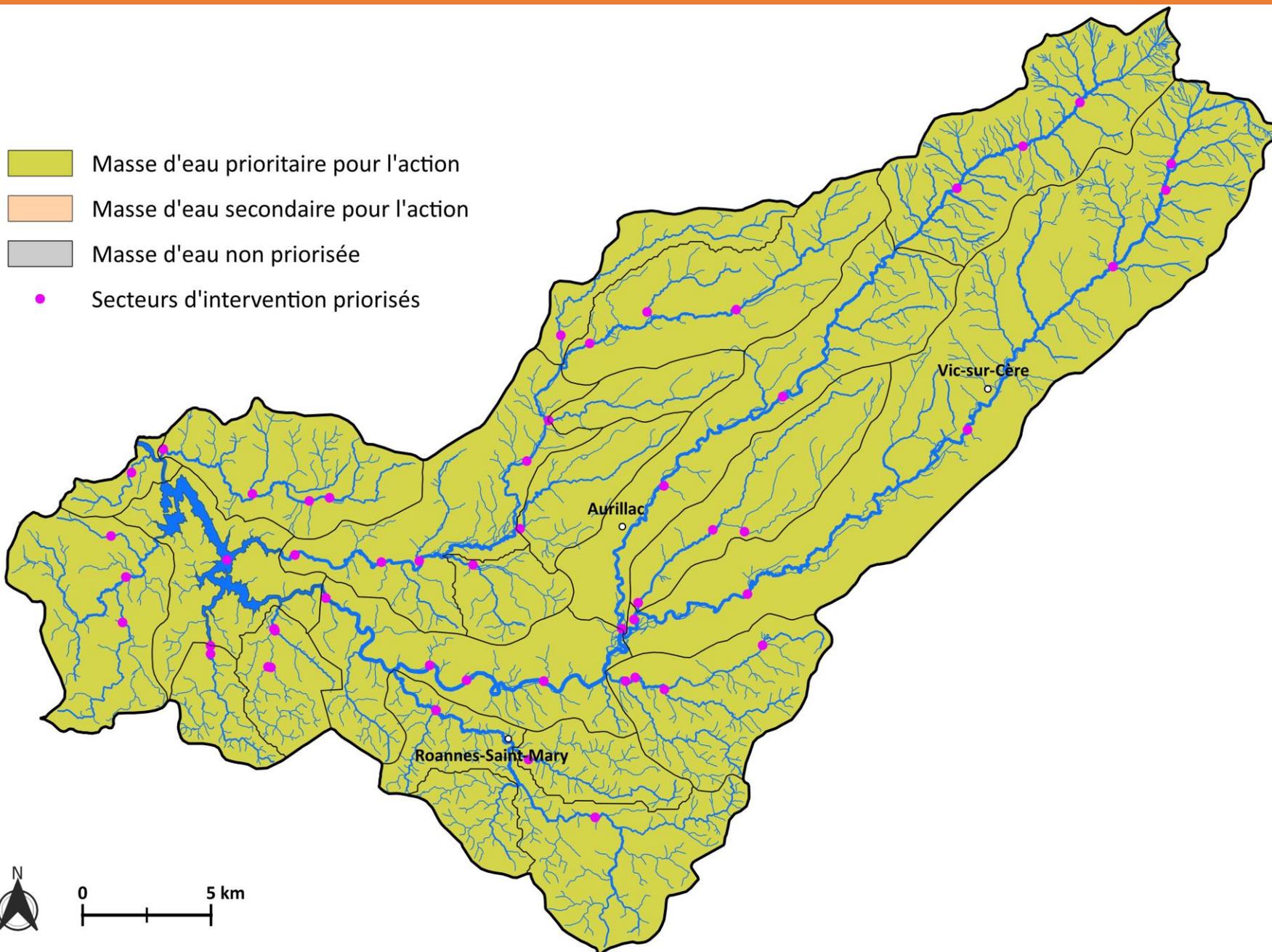
Suivre la qualité des milieux aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Suivre la qualité des milieux aquatiques

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Dans un but d'intérêt général et prévue par la Directive Cadre sur l'Eau, l'atteinte du bon état des masses d'eau est un objectif de toutes les démarches initiées. Une connaissance fine de l'état qualitatif des cours d'eau est une aide précieuse à la décision et la priorisation des investissements. Un suivi complet permet d'évaluer l'efficacité des actions à des pas de temps plus ou moins courts selon les paramètres et la typologie des actions.

Détails de l'action :

- Créer de nouvelles stations de suivi "qualité" des eaux superficielles (physicochimie, biologie, bactériologie, thermie)
- Compléter par de nouveaux paramètres les stations de suivi actuelles
- Réouvrir des stations "fermées"
- Développer un suivi thermique des eaux de surface

Bénéfices de l'action :

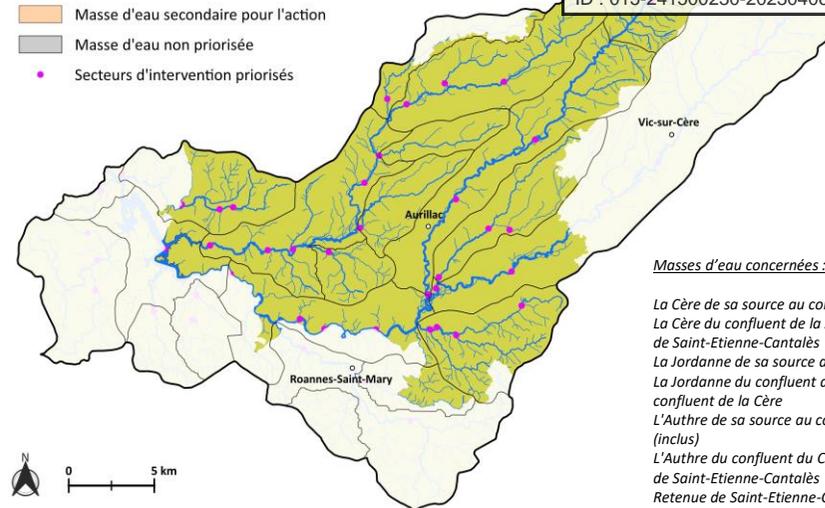
- Meilleure connaissance et appréhension de la qualité des eaux de surface
- Aide à la décision pour les actions de réduction des points de dégradation de la qualité
- Evaluation de la réussite ou non d'actions
- Vision long terme

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 4 stations de mesures créées/réouvertes
- 11 stations de mesures complétées par de nouveaux paramètres suivis

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

- La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
- La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
- La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
- L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
- L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Cautrunes
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Mamou
- Ruisseau de Mourcaïrol
- Ruisseau de Quitiviers
- Ruisseau de Reilhaguet
- Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
116 684 €	58 342 € Taux : 50 %	58 342 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
23 337 €	23 337 €	23 337 €	23 337 €	23 337 €

Suivre la qualité des milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Dans un but d'intérêt général et prévue par la Directive Cadre sur l'Eau, l'atteinte de bon état des masses d'eau est un objectif de toutes les démarches initiées. Une connaissance fine de l'état qualitatif des cours d'eau est une aide précieuse à la décision et la priorisation des investissements. Un suivi complet permet d'évaluer l'efficacité des actions à des pas de temps plus ou moins courts selon les paramètres et la typologie des actions.

Détails de l'action :

- Créer de nouvelles stations de suivi "qualité" des eaux superficielles (physicochimie, biologie, bactériologie, thermie)
- Compléter par de nouveaux paramètres les stations de suivi actuelles
- Réouvrir des stations "fermées"
- Développer un suivi thermique des eaux de surface

Bénéfices de l'action :

- Meilleure connaissance et appréhension de la qualité des eaux de surface
- Aide à la décision pour les actions de réduction des points de dégradation de la qualité
- Evaluation de la réussite ou non d'actions
- Vision long terme

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 station de mesures créée/réouverte
- 2 stations de mesures complétées par de nouveaux paramètres suivis

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Masses d'eau concernées :

La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
58 427 €	29 213 € Taux : 50 %	29 213 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
11 685 €	11 685 €	11 685 €	11 685 €	11 685 €

Suivre la qualité des milieux aquatiques

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Dans un but d'intérêt général et prévue par la Directive Cadre sur l'Eau, l'atteinte de bon état des masses d'eau est un objectif de toutes les démarches initiées. Une connaissance fine de l'état qualitatif des cours d'eau est une aide précieuse à la décision et la priorisation des investissements. Un suivi complet permet d'évaluer l'efficacité des actions à des pas de temps plus ou moins courts selon les paramètres et la typologie des actions.

Détails de l'action :

- Créer de nouvelles stations de suivi "qualité" des eaux superficielles (physicochimie, biologie, bactériologie, thermie)
- Compléter par de nouveaux paramètres les stations de suivi actuelles
- Réouvrir des stations "fermées"
- Développer un suivi thermique des eaux de surface

Bénéfices de l'action :

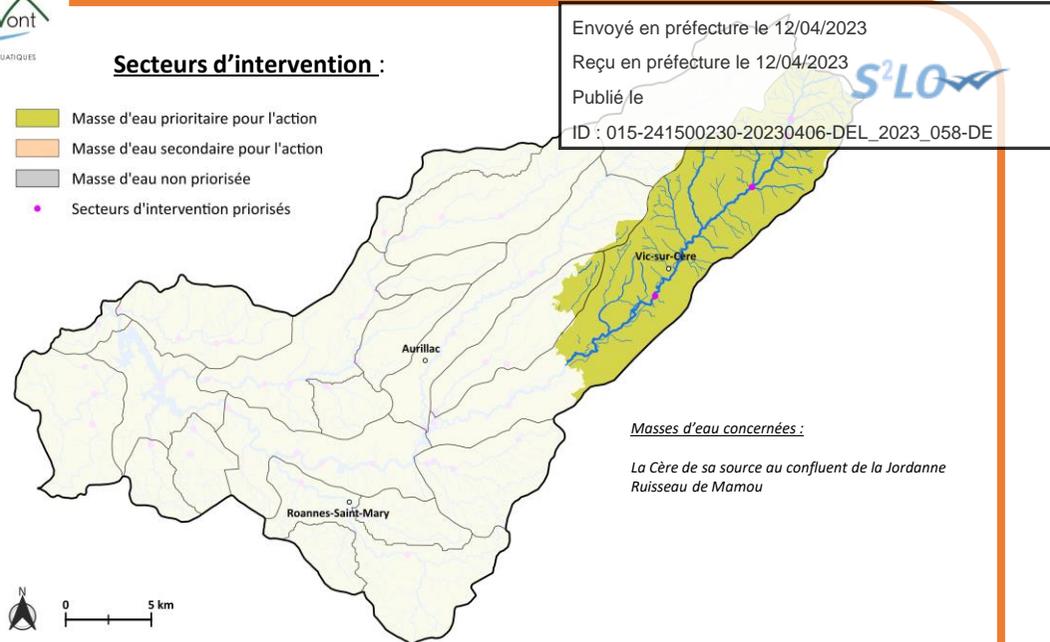
- Meilleure connaissance et appréhension de la qualité des eaux de surface
- Aide à la décision pour les actions de réduction des points de dégradation de la qualité
- Evaluation de la réussite ou non d'actions
- Vision long terme

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Suivi des stations de mesures en place et compléments si nécessaires

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
Ruisseau de Mamou

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
36 888 €	18 444 € Taux : 50 %	18 444 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
7 378 €	7 378 €	7 378 €	7 378 €	7 378 €

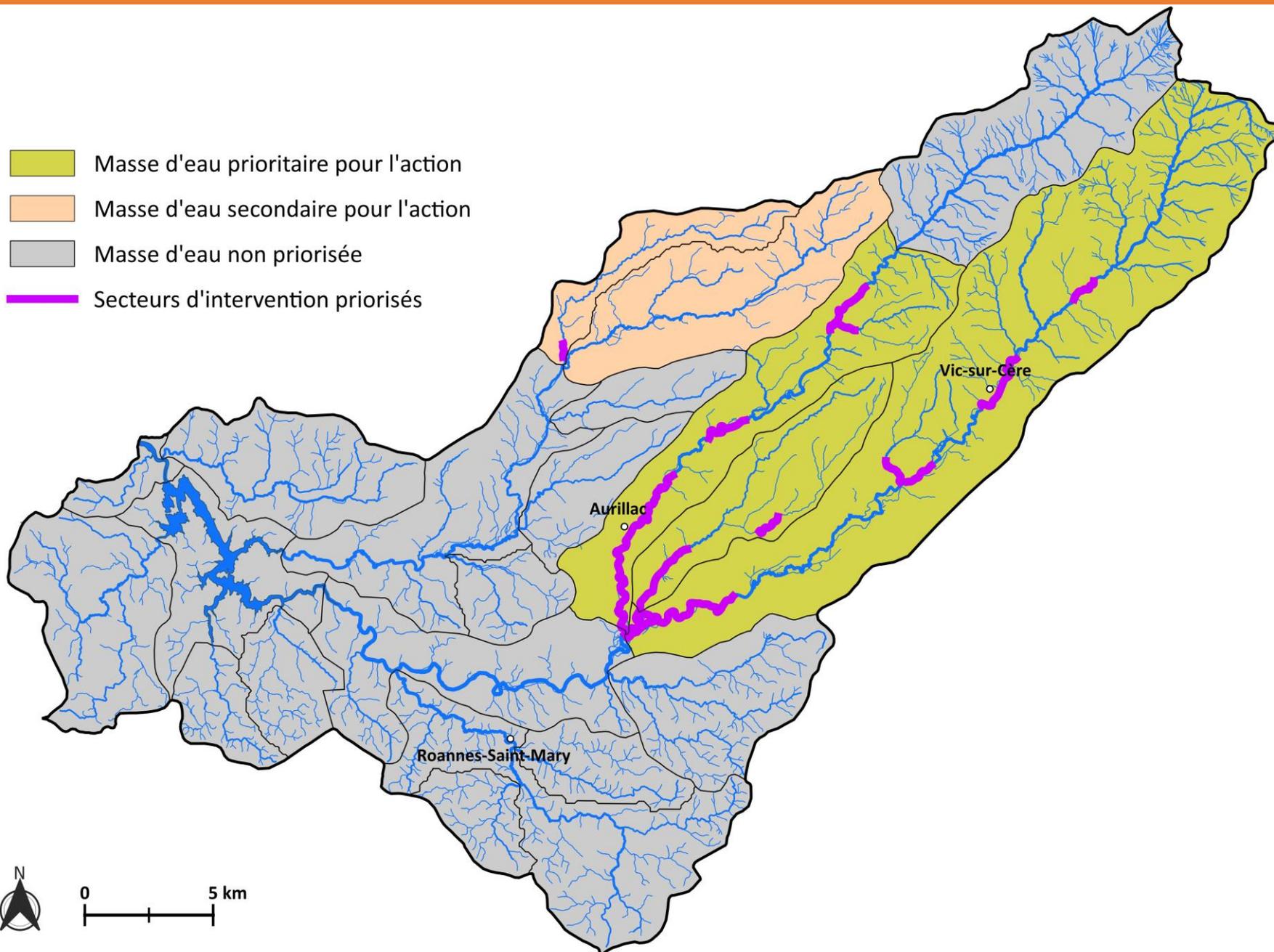
Gérer et limiter l'impact des inondations

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Gérer et limiter l'impact des inondations

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Le régime d'écoulement torrentiel est caractéristique des cours d'eau de ce bassin. Les précipitations abondantes et les stocks de neige concourent au débordement naturel des cours d'eau. Cet aléa, aussi normal que souhaitable pour le bon fonctionnement des cours d'eau, peut être amplifié par l'occupation des sols et les aménagements. Dans ce cas, les inondations et le ruissellement peuvent mettre en danger des infrastructures et des populations.

Pour limiter les risques, un aménagement du territoire, cohérent avec l'environnement, est préférable. La compétence GEMAPI transfère aux EPCI les responsabilités liées au référencement et la gestion des digues.

Détails de l'action :

- Intégrer le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) « Dordogne »
- Reprendre des ponts à fort risque d'embâcles
- Reprendre des ponts créant une forte contrainte hydraulique
- Référencer, surveiller, gérer les potentielles digues
- Poser des repères de crues, de panneaux de sensibilisation aux aléas, aux risques
- Développer les systèmes d'alerte et d'informations préalables aux crues

Bénéfices de l'action :

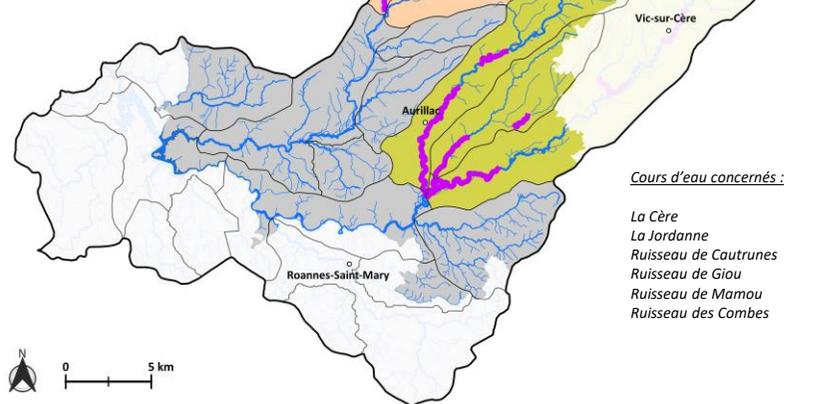
- Limiter les risques pour les biens et les personnes
- Limiter les dépenses financières post-inondation
- Anticiper les perturbations et éviter la gestion des temps de crise
- Meilleure connaissance des risques possibles et leurs occurrences

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 étude de référencement des digues à l'échelle du bassin
- 7 repères de crues posés
- 1 étude complémentaire « inondations »
- Diffusion de l'information et concertation avec les décideurs

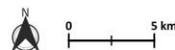
Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

La Cère
La Jordanne
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Giou
Ruisseau de Mamou
Ruisseau des Combes



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Etat	Autofinancement
140 000 €	70 000 € Taux : 50 %	70 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
14 000 €	49 000 €	35 000 €	28 000 €	14 000 €

Gérer et limiter l'impact des inondations

Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Le régime d'écoulement torrentiel est caractéristique des cours d'eau de ce bassin. Les précipitations abondantes et les stocks de neige concourent au débordement naturel des cours d'eau. Cet aléa, aussi normal que souhaitable pour le bon fonctionnement des cours d'eau, peut être amplifié par l'occupation des sols et les aménagements. Dans ce cas, les inondations et le ruissellement peuvent mettre en danger des infrastructures et des populations.

Pour limiter les risques, un aménagement du territoire, cohérent avec l'environnement, est préférable. La compétence GEMAPI transfère aux EPCI les responsabilités liées au référencement et la gestion des digues.

Détails de l'action :

- Intégrer le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) « Dordogne »
- Reprendre des ponts à fort risque d'embâcles
- Reprendre des ponts créant une forte contrainte hydraulique
- Référencer, surveiller, gérer les potentielles digues
- Poser des repères de crues, de panneaux de sensibilisation aux aléas, aux risques
- Développer les systèmes d'alerte et d'informations préalables aux crues

Bénéfices de l'action :

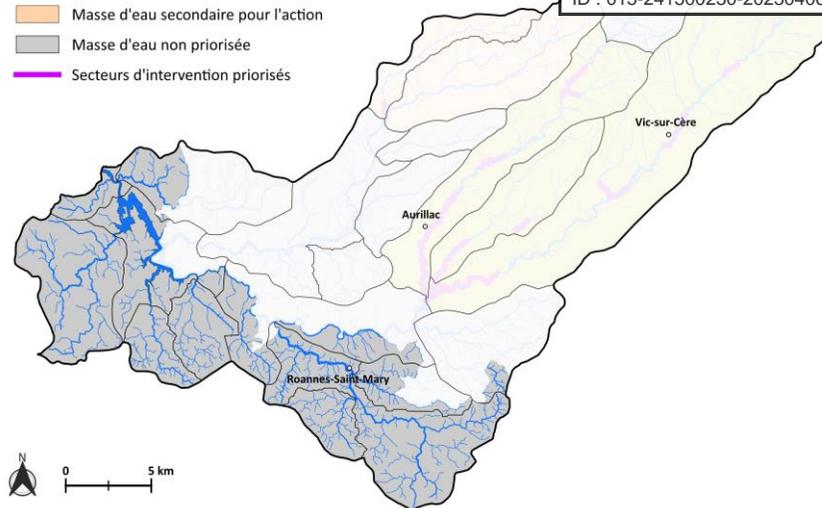
- Limiter les risques pour les biens et les personnes
- Limiter les dépenses financières post-inondation
- Anticiper les perturbations et éviter la gestion des temps de crise
- Meilleure connaissance des risques possibles et leurs occurrences

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 étude de référencement des digues à l'échelle du bassin
- 1 étude complémentaire « inondations »
- Diffusion de l'information et concertation avec les décideurs

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Etat	Autofinancement
20 000 €	10 000 € Taux : 50 %	10 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
2 000 €	7 000 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €

Gérer et limiter l'impact des inondations

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

Le régime d'écoulement torrentiel est caractéristique des cours d'eau de ce bassin. Les précipitations abondantes et les stocks de neige concourent au débordement naturel des cours d'eau. Cet aléa, aussi normal que souhaitable pour le bon fonctionnement des cours d'eau, peut être amplifié par l'occupation des sols et les aménagements. Dans ce cas, les inondations et le ruissellement peuvent mettre en danger des infrastructures et des populations.

Pour limiter les risques, un aménagement du territoire, cohérent avec l'environnement, est préférable. La compétence GEMAPI transfère aux EPCI les responsabilités liées au référencement et la gestion des digues.

Détails de l'action :

- Intégrer le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) « Dordogne »
- Reprendre des ponts à fort risque d'embâcles
- Reprendre des ponts créant une forte contrainte hydraulique
- Référencer, surveiller, gérer les potentielles digues
- Poser des repères de crues, de panneaux de sensibilisation aux aléas, aux risques
- Développer les systèmes d'alerte et d'informations préalables aux crues

Bénéfices de l'action :

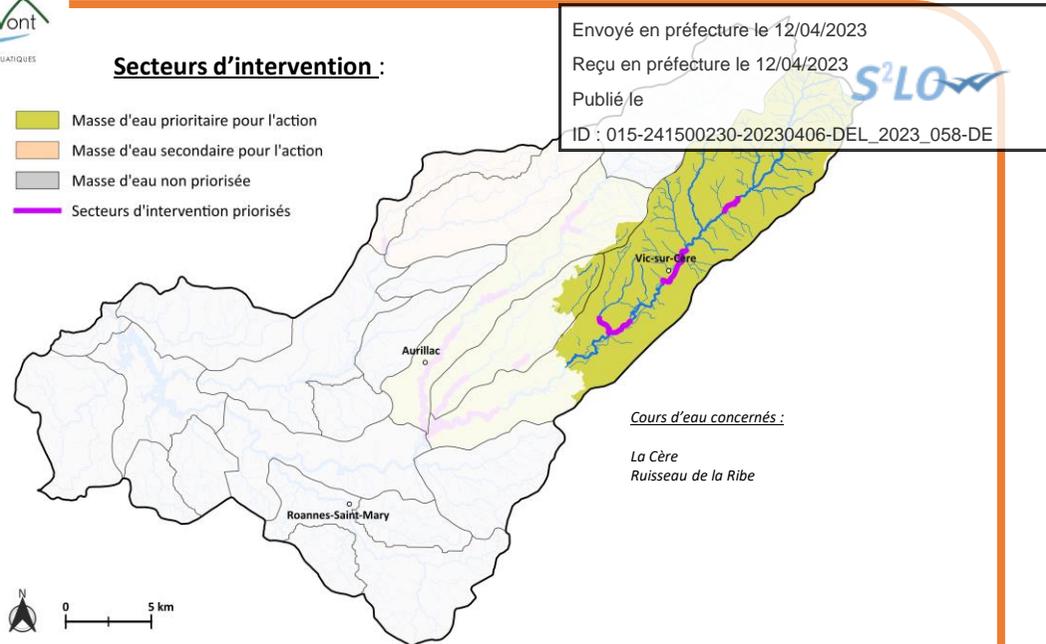
- Limiter les risques pour les biens et les personnes
- Limiter les dépenses financières post-inondation
- Anticiper les perturbations et éviter la gestion des temps de crise
- Meilleure connaissance des risques possibles et leurs occurrences

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 1 étude de référencement des digues à l'échelle du bassin
- 3 repères de crues posés
- 1 étude complémentaire « inondations »
- Diffusion de l'information et concertation avec les décideurs

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention prioritisés



Cours d'eau concernés :

La Cère
Ruisseau de la Ribe

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Etat	Autofinancement
40 000 €	20 000 € Taux : 50 %	20 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
4 000 €	14 000 €	10 000 €	8 000 €	4 000 €

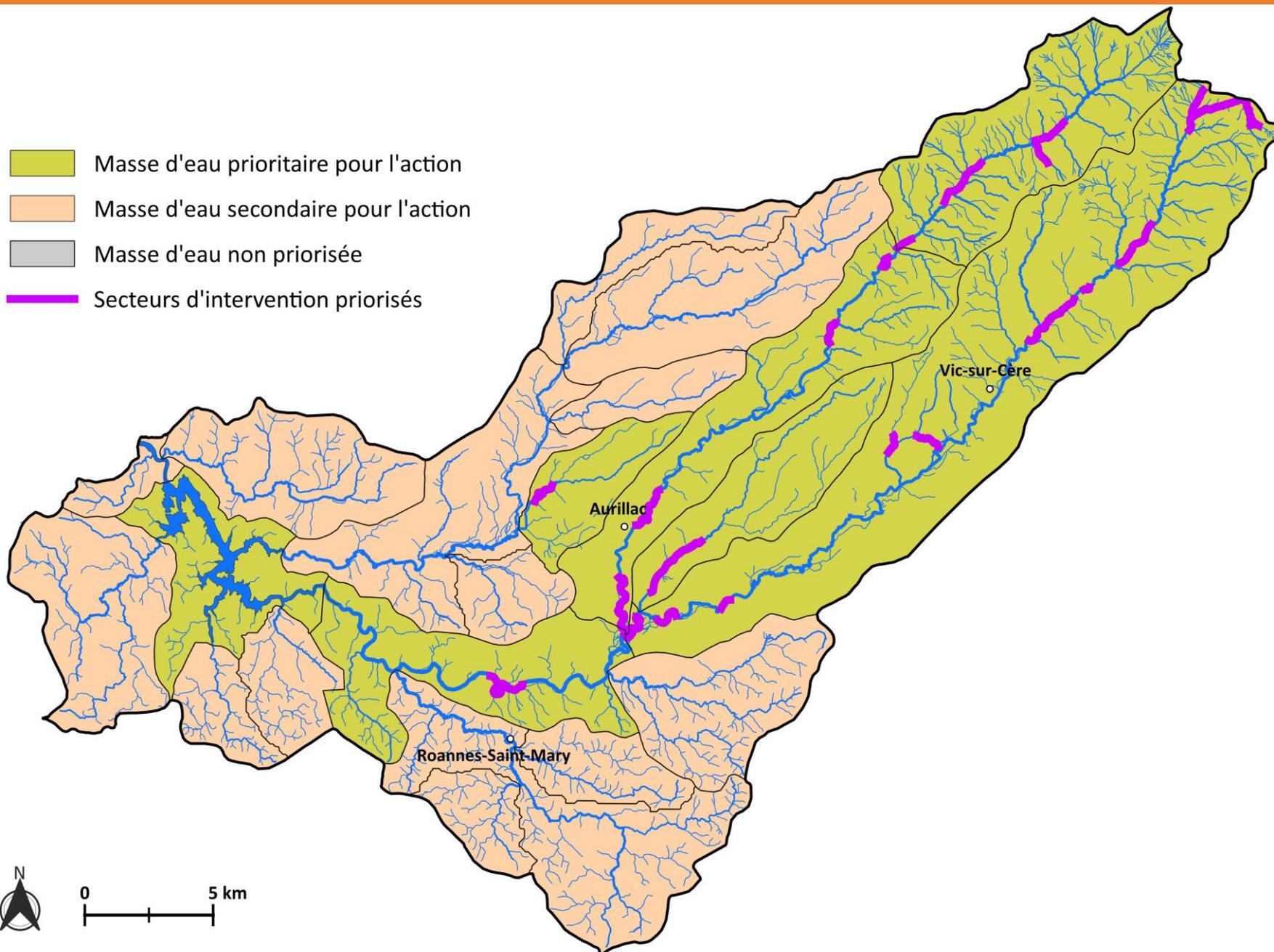
Retirer les déchets des rivières

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Retirer les déchets des rivières

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

L'issue des déchets et le respect de l'environnement sont fortement liés à la sensibilité de chacun. Bien que les collectivités fassent évoluer leur offre de collecte des déchets, cela nécessite toujours une adhésion des bénéficiaires aux efforts et contraintes. Les diagnostics ont fait ressortir des secteurs plus impactés que d'autres par la présence de macrodéchets et de décharges sauvages.

Détails de l'action :

- Ramassages participatifs des déchets de petite taille dans les milieux aquatiques ou sur une zone susceptible de les conduire dans ces derniers
- Extraction, par des moyens lourds, des déchets les plus volumineux des milieux aquatiques ou sur une zone susceptible de les conduire dans ces derniers

Bénéfices de l'action :

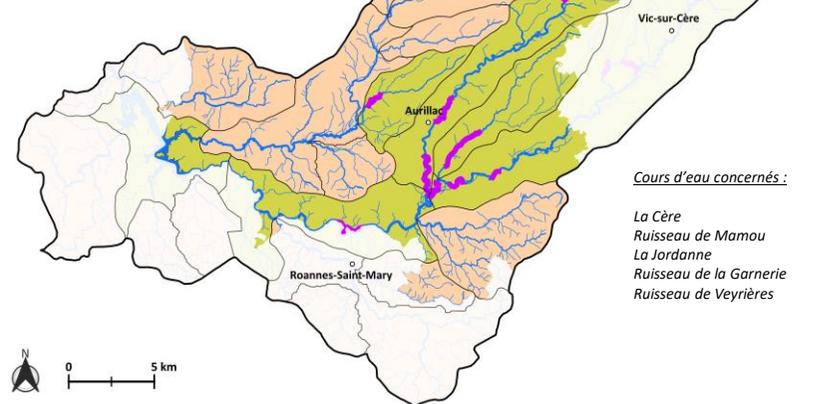
- Suppression des sources de pollutions ponctuelles
- Evitement de sur-dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraines et des sols
- Rétablissement d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 23 gros déchets ponctuels évacués des cours d'eau
- 8,6 km de cours d'eau nettoyés
- Nombre d'actions menées
- Nombre de décharges neutralisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Cours d'eau concernés :

La Cère
Ruisseau de Mamou
La Jordanne
Ruisseau de la Garnerie
Ruisseau de Veyrières

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
25 776 €	12 888 € Taux : 50 %	12 888 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
5 155 €	5 155 €	5 155 €	5 155 €	5 155 €

Retirer les déchets des rivières

Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Contexte :

L'issue des déchets et le respect de l'environnement sont fortement liées à la sensibilité de chacun. Bien que les collectivités fassent évoluer leur offre de collecte des déchets, cela nécessite toujours une adhésion des bénéficiaires aux efforts et contraintes. Les diagnostics ont fait ressortir des secteurs plus impactés que d'autres par la présence de macrodéchets, de décharges sauvages.

Détails de l'action :

- Ramassages participatifs des déchets de petite taille dans les milieux aquatiques ou sur une zone susceptible de les conduire dans ces derniers
- Extraction, par des moyens lourds, des déchets les plus volumineux des milieux aquatiques ou sur une zone susceptible de les conduire dans ces derniers

Bénéfices de l'action :

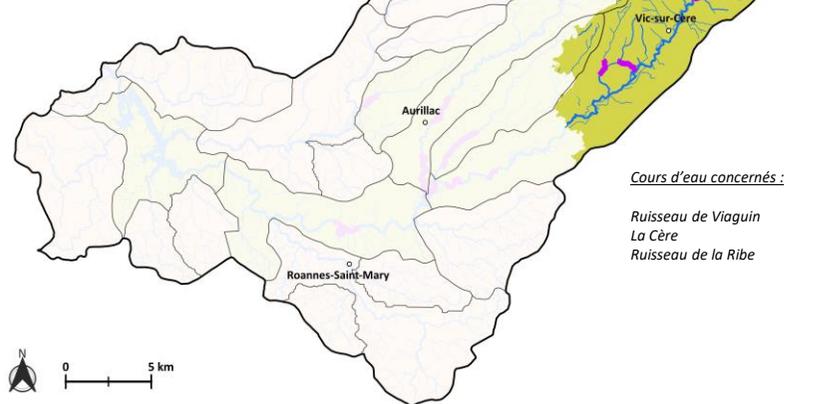
- Suppression des sources de pollutions ponctuelles
- Evitement de sur-dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraines et des sols
- Rétablissement d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 13 gros déchets ponctuels évacués des cours d'eau
- 4,8 km de cours d'eau nettoyés
- Nombre d'actions menées
- Nombre de décharges neutralisées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorisés



Cours d'eau concernés :

Ruisseau de Viaguin
La Cère
Ruisseau de la Ribe

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
14 224 €	7 112 € Taux : 50 %	7 112 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
2 845 €	2 845 €	2 845 €	2 845 €	2 845 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Gérer les eaux pluviales urbaines

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

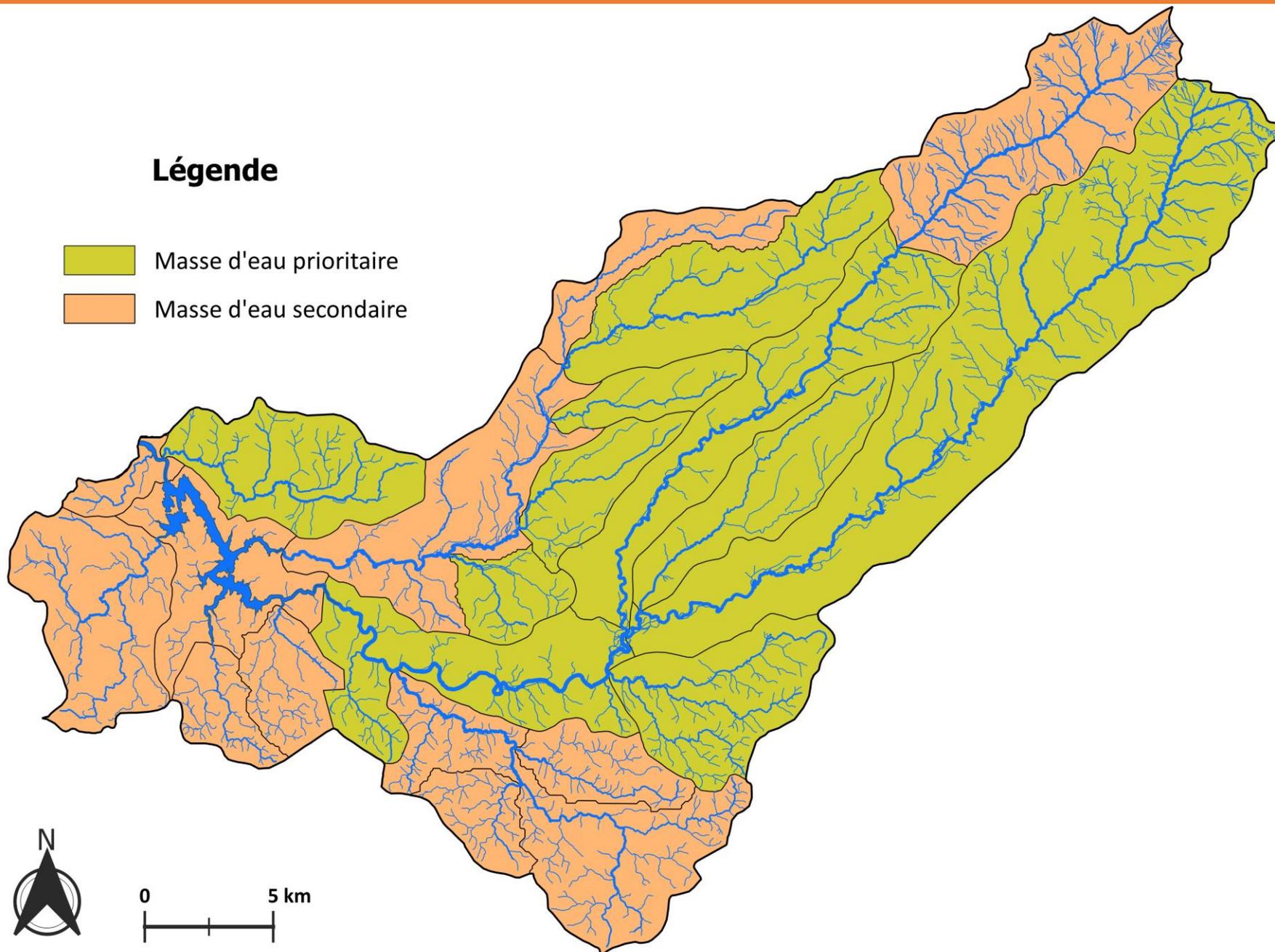
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Légende

-  Masse d'eau prioritaire
-  Masse d'eau secondaire



Gérer les eaux pluviales urbaines

Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Contexte :

Depuis le 1er janvier 2020, la CABA est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines. Grâce à des conventions de gestion signées avec la CABA pour les années 2020 et 2021, les communes ont conservé la mise en œuvre de la gestion de leurs eaux pluviales urbaines et ce afin de permettre à la CABA d'évaluer le transfert de compétences et donc définir financièrement, techniquement, et juridiquement les contours de celle-ci, à l'aide d'un bureau d'études spécialisé.

A l'issue de cette étude, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie en septembre 2021 afin de valider les niveaux de service, les missions et tâches rattachées à cette compétence, ce qui en est exclu et le financement de ce service par une taxe additionnelle, mise en place le 1er janvier 2022. Depuis 2022, un bureau d'études assiste la CABA dans la rédaction d'un règlement de service.

Détails de l'action :

- Poursuivre la mise en œuvre de cette compétence
- Réalisation d'un schéma directeur global sur l'ensemble de la CABA
- Modéliser le réseau pour les communes les plus denses
- Réalisation d'une cartographie de zonage adaptée
- Réaliser des analyses en termes de rejets autorisés ou interdits suivant les secteurs
- Définir des gestions alternatives
- S'appuyer sur le schéma directeur d'Aurillac et d'Arpajon, non passé par enquête publique

Bénéfices de l'action :

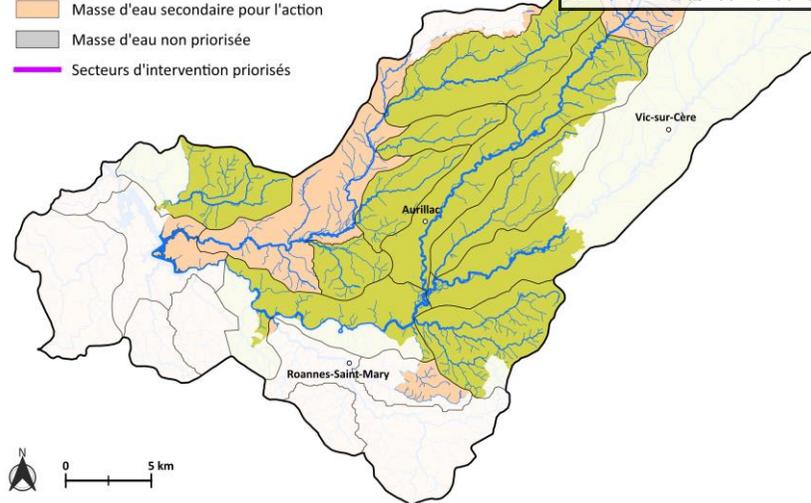
- Obtenir un outil de gestion technique pour exercer la compétence pluviale
- Obtenir un cadre juridique pour les prescriptions lors des instructions des documents d'urbanisme

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Adoption du schéma directeur
- Réalisation du zonage de collecte des eaux pluviales urbaines

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du
Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
450 000 €	225 000 € Taux : 50 %	225 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

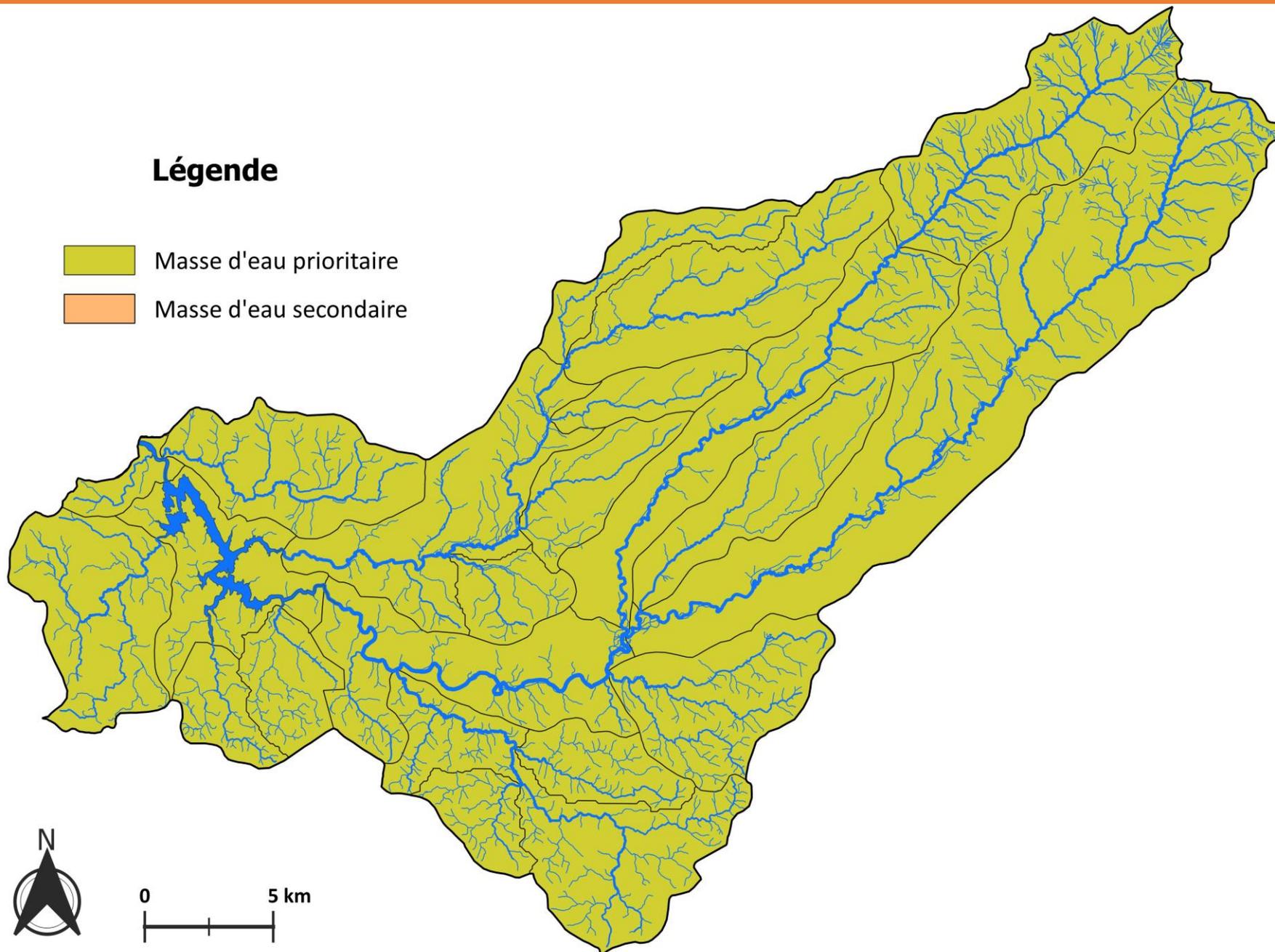
Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Légende

-  Masse d'eau prioritaire
-  Masse d'eau secondaire



Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels sur la CABA

Contexte :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac intervient sur 24 communes du bassin versant Cère amont, comptabilisant 3 495 installations au 31 décembre 2021. Le service est composé de deux agents. Selon les diagnostics déjà réalisés, un peu plus de 23% des installations sont, pour la plupart, génératrices de nuisances prononcées, ou encore inexistantes.

Détails de l'action :

- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs générateurs de nuisances ou inexistantes

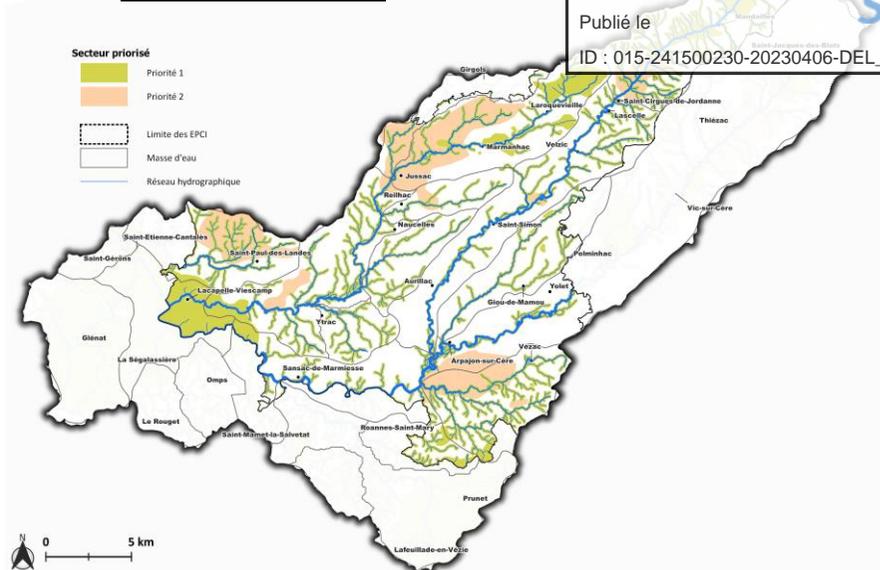
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du parc d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire
- Diminution des nuisances dans le milieu naturel
- Amélioration de l'habitat pour le particulier

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre de réhabilitations accompagnées (115)

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Propriétaires privés

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement		
		TOTAL	CABA	Privés
1 150 000 €	575 000 € Taux : 50 % (forfait de 5 000 € par installation)	575 000 € Taux : 50 %	- € Taux : - %	575 000 € Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	383 333 €	383 333 €	383 333 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation du système d'assainissement individuel de l'Hôpital de Cueilhes

Contexte :

La gestion de l'hôpital de Cueilhes est rattachée au Centre Hospitalier Henri Mondor. La station d'épuration (STEP) de l'hôpital Cueilhes est une boue activée à très faible charge, mise en service en 1966. Le réseau de collecte est de type séparatif. Le génie civil des ouvrages est aujourd'hui vieillissant et dégradé, le traitement n'est donc plus efficient.

C'est dans le cadre d'un projet de réhabilitation de zones humides entre le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne et le lycée agricole d'Aurillac que le site de Cueilhes est ressorti comme un point noir de ce secteur hydrographique. Pour un besoin de cohérence dans ce projet, l'hôpital de Cueilhes a donc été sollicité pour envisager une réhabilitation de son système d'assainissement.

Le Centre Hospitalier a donc décidé d'engager une étude concernant cet équipement, avec un diagnostic du système actuel et les mesures d'urgences à mettre en œuvre, ainsi qu'une étude de faisabilité pour une nouvelle station d'épuration.

Détails de l'action :

- Création d'une nouvelle station d'épuration de 90 EH, avec trois types de filières envisagées :
 - Filtre planté de roseaux
 - Filière filtres enterrés
 - Filière compacte

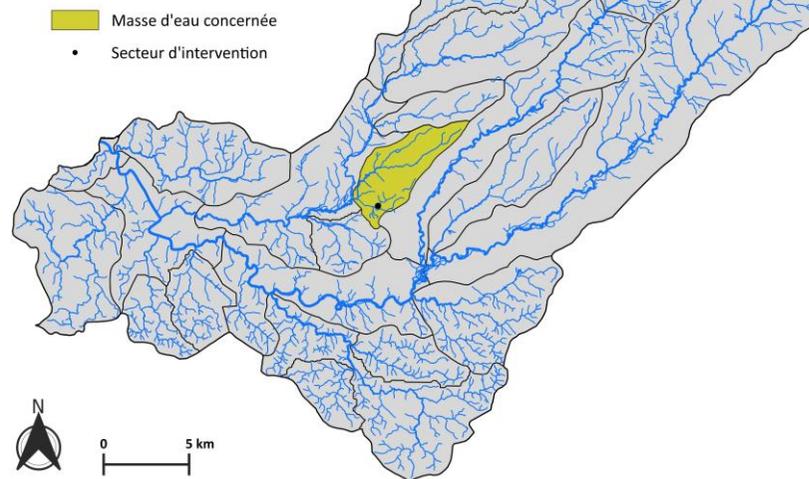
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du parc d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire
- Diminution des nuisances dans le milieu naturel
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur en particulier à l'étiage
- Réalisation du projet de réhabilitation des zones humides, en partie conditionné par la réhabilitation de la station d'épuration.

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
340 000* €	170 000 € Taux : 50 %	170 000 € Taux : 50 %

* : Montant maximal entre 3 scénarii allant de 270 000 € à 340 000 €

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	340 000 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels sur la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Structuré depuis 2009, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne intervient sur 18 communes du bassin versant Cère amont, comptabilisant 1 399 installations. Ce service est composé de 3 équivalents temps plein répartis sur 5 agents. Selon les diagnostics déjà réalisés, un tiers des installations sont génératrices de nuisances prononcées, ou encore inexistantes.

Détails de l'action :

- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs générateurs de nuisances ou inexistantes

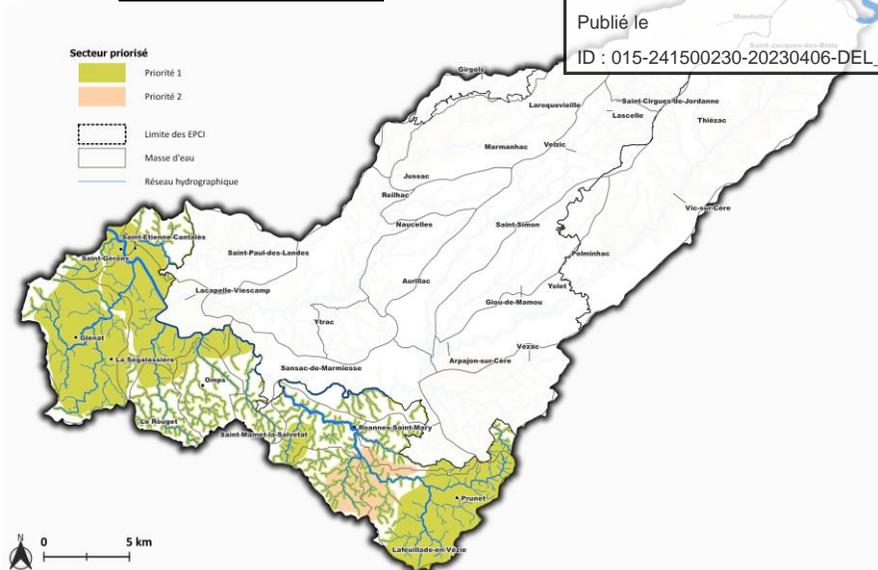
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du parc d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire
- Diminution des nuisances dans le milieu naturel
- Amélioration de l'habitat pour le particulier

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre de réhabilitations accompagnées (61)

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Propriétaires privés

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement		
		TOTAL	CCCC	Privés
610 000 €	305 000 €	305 000 €	- €	305 000 €
	Taux : 50 % (forfait de 5 000 € par installation)	Taux : 50 %	Taux : - %	Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	203 333 €	203 333 €	203 333 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise aux normes du système d'épuration collectif de Vézac bourg

Contexte :

La station d'épuration (STEP) de Vézac Bourg a été mise en service en 1990. Le génie civil des ouvrages est aujourd'hui vieillissant et dégradé et le traitement n'est plus efficient. De plus, sa capacité est désormais limitée, compte tenu du développement de la commune de Vézac sur ces dernières années. Sur le plan hydraulique, la station d'épuration reçoit des volumes d'eaux claires parasites considérables. Cette dernière présente donc des non-conformités récurrentes.

Le système a fait l'objet d'une partie de diagnostic dans le cadre du schéma directeur du système d'assainissement de Souleyrie. Il avait initialement été envisagé de raccorder le système de Vézac Bourg à la station d'épuration de Souleyrie. Cette option a été abandonnée pour des raisons technico-économiques.

Il a donc été décidé d'engager un programme de travaux sur le système complet (station d'épuration et réseau) afin de réduire les entrées d'eaux claires parasites permanentes et de renouveler l'unité de traitement par une filière filtres plantés de roseaux.

Détails de l'action :

- Etudes et assistances
- Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux
- Création d'une nouvelle station type filtre planté de roseaux de 900 EH avec ZRV

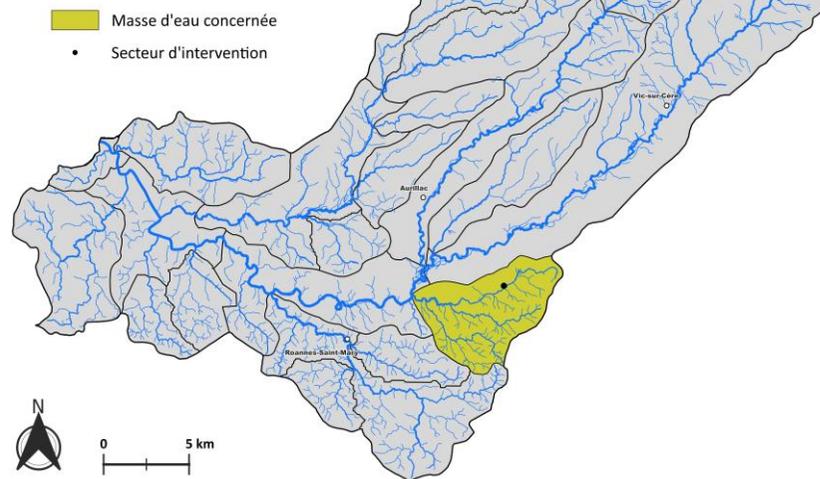
Bénéfices de l'action :

- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (44 m3/jour)
- Réduction des déversements aux déversoirs d'orage
- Amélioration du taux de collecte et transport des effluents
- Amélioration des performances de traitement de la STEP
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de STEP
- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur en particulier à l'étiage

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
1 300 000 €	910 000 € Taux : 70 %	390 000 € Taux : 30 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 300 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Déploiement d'une instrumentation de diagnostics permanents sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA

Contexte :

La Communauté d'Agglomération se doit d'engager, dans les années à venir, de nombreux investissements pour réhabiliter des systèmes d'assainissement vieillissant et parfois obsolètes. Dans le cadre de ce Contrat de Progrès Territorial, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en cohérence avec ses capacités d'investissement, sera défini. Ne pouvant intervenir sur tous les systèmes, il est donc envisagé de collecter des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des systèmes d'assainissement afin d'avoir une meilleure visibilité du fonctionnement et des problématiques.

Ces données seront d'une part, utilisées comme information pour les études de réhabilitation pour les systèmes choisis comme prioritaires en réalisation, et d'autre part, comme données permettant d'améliorer le fonctionnement au quotidien (calage des DO, réglages STEP, ..), dans l'attente de lancer une opération de réhabilitation.

Détails de l'action :

- Installation et exploitation de capteurs sur réseau et station d'épuration pour aboutir à un diagnostic permanent des principaux ouvrages (Réseau station d'épuration et postes de relevage)
- Mise en place de 50 capteurs sur les réseaux, 60 sur les déversoirs d'orage/postes de relevage et des mesures entrées/sortie sur les stations boues activées, et uniquement en entrée sur les autres stations d'épuration
- Financement d'un poste dédié à ce diagnostic pour exploiter, fiabiliser, interpréter ces données.

Bénéfice de l'action :

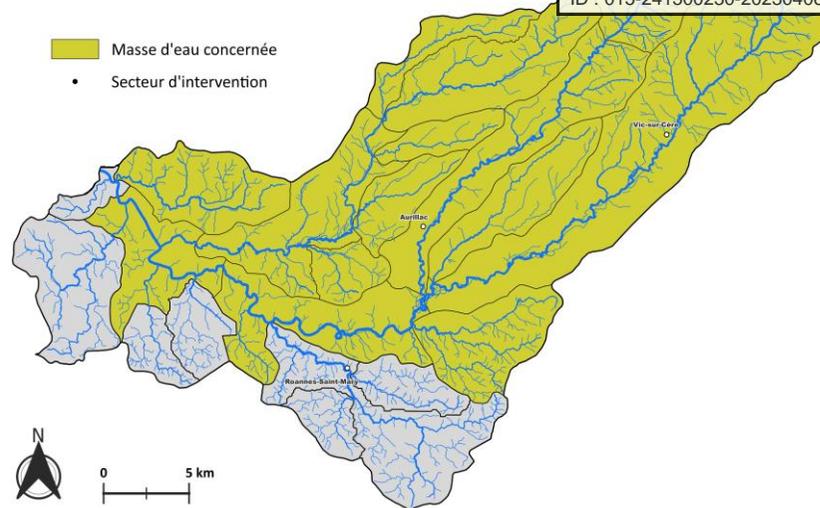
Mise en place d'un diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement et exploitation de la donnée, ou pour les études de réhabilitation, ou pour optimiser les fonctionnements des ouvrages

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombres de capteurs mis en œuvre et suivi
- Fiabilité de la donnée par une exploitation d'un agent spécialisé en mesures et automatisme

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
570 000 €	285 000 € Taux : 50 %	285 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
114 000 €	114 000 €	114 000 €	114 000 €	114 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Maintien de la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie : mise en application du schéma directeur

Contexte :

Dans le cadre du programme de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, issu de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines, le schéma directeur d'assainissement a défini un programme de travaux (réseaux et station) afin d'atteindre la conformité réglementaire en collecte et traitement. Ce programme a fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale. Sur cette base, un arrêté d'autorisation relatif au système d'assainissement de l'agglomération d'Aurillac-Souleyrie a été délivré. Ce dernier liste les secteurs où des travaux de réseaux sont nécessaires à l'amélioration de la collecte et au transport des eaux usées à la station.

Détails de l'action :

- Etudes et assistances
- Travaux sur les secteurs ciblés par le schéma directeur d'assainissement

Bénéfices de l'action :

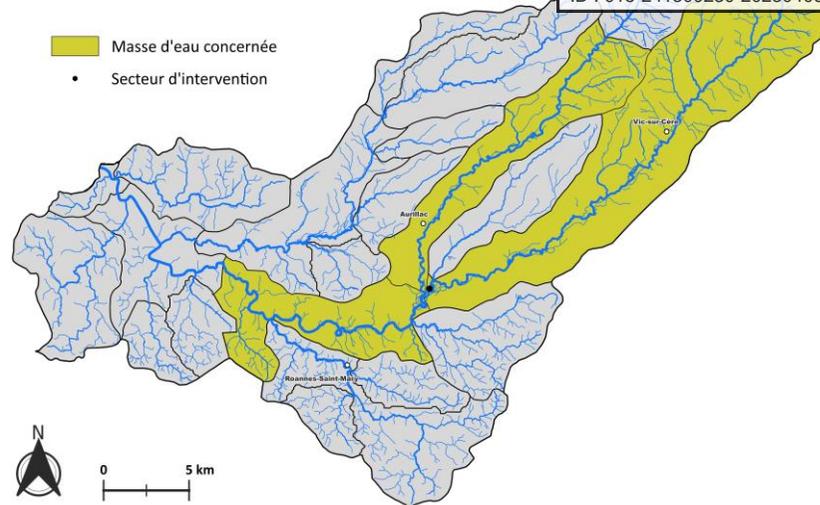
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes
- Réduction des déversements au niveau des déversoirs d'orage
- Amélioration du taux de collecte
- Suppression de non-conformité de branchements
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Tendance d'évolution des rejets au niveau des déversoirs d'orage

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
2 500 000 €	1 250 000 € Taux : 50 %	1 250 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise à niveau de l'autosurveillance des déversoirs d'orage sur le système d'épuration de Souleyrie, en conformité avec le nouvel arrêté

Contexte :

Dans le cadre du programme de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, issu de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines, le schéma directeur d'assainissement a défini un programme de travaux (réseaux et station) afin d'atteindre la conformité réglementaire en collecte et traitement. Ce programme a fait l'objet d'un dossier d'autorisation environnementale. Sur cette base, un arrêté d'autorisation relatif au système d'assainissement de l'agglomération d'Aurillac-Souleyrie a été délivré. Cet arrêté fixe notamment les nouvelles obligations du maître d'ouvrage quant au suivi des déversoirs d'orage et des trop-pleins des postes de refoulement/relevage. Une mise à niveau de l'autosurveillance en place est nécessaire afin de respecter ces obligations et contrôler la conformité "eaux résiduaires urbaines" de collecte du système.

Détails de l'action :

- Etudes et assistances
- Diagnostic des équipements existants
- Travaux de mise en conformité par rapport à l'arrêté

Bénéfices de l'action :

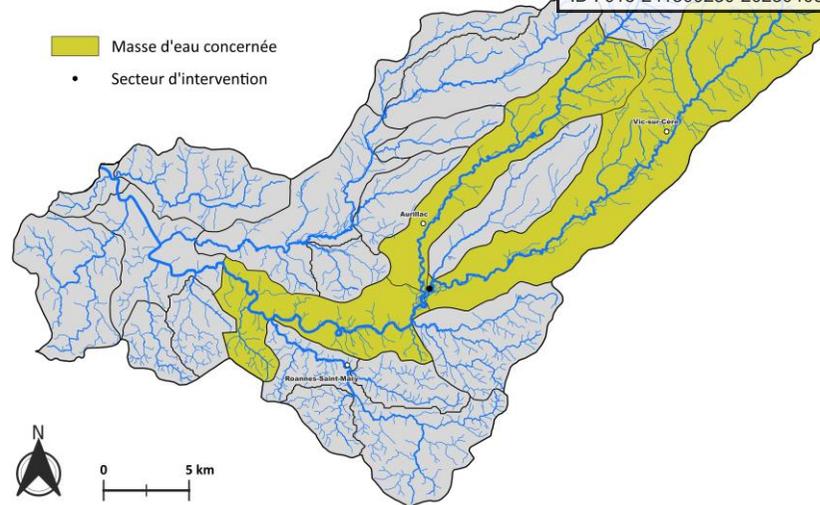
- Fiabilisation du suivi des déversements
- Optimisation de l'exploitation des réseaux
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectifs de réalisation :

- Contrôle de la conformité "eaux résiduaires urbaines" de collecte

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
50 000 €	25 000 € Taux : 50 %	25 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Amélioration du système d'assainissement collectif de Saint-Simon

Contexte :

Le système d'assainissement de Saint-Simon se singularise par la présence d'un industriel dont les rejets représentent une forte proportion de la charge brute de production organique. La station à boues activées est vieillissante, en limite de capacité et sensible aux à-coups hydrauliques. Les contraintes technico-économiques ne permettent pas d'envisager une mise aux normes globale du système avant 2027. Eu égard à ce contexte, il est proposé de réaliser dans un premier temps des démarches d'amélioration permettant de fiabiliser le fonctionnement du traitement et réduire les impacts au milieu.

Détails de l'action :

- Travaux de remise en état et d'optimisation du poste de relevage d'entrée de la station (nouveau poste de relevage, dégrilleur automatique, système de métrologie sur le Bypass)
- Mise en place d'un raccordement direct de l'industriel à la station

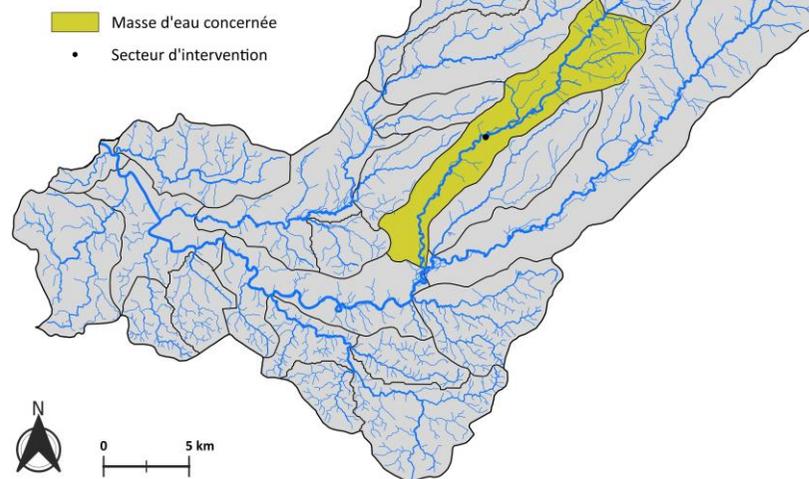
Bénéfices de l'action :

- Sécuriser la pérennité du fonctionnement du poste de relevage en entrée de station d'épuration
- Optimiser le fonctionnement de la station
- Prioriser le traitement de l'industriel sur la station et permettre un meilleur suivi qualitatif des effluents
- Réduire l'impact des déversements au milieu naturel en période de pluie

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction de l'impact sur le milieu récepteur
- Meilleures connaissances quantitative et qualitative des effluents industriels raccordés au système

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
300 000 €	210 000 € Taux : 70 %	90 000 € Taux : 30 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
150 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation des branchements sur la CABA

Contexte :

La CABA réalise régulièrement, lors des diagnostics avant travaux, après travaux ou dans le cadre de vente immobilière, des analyses de conformité de branchements particuliers. De nombreux branchements sont encore aujourd'hui non conformes, occasionnant soit des rejets au milieu naturel soit des surcharges hydrauliques dans les réseaux et donc en entrée de station d'épuration.

Plusieurs situations sont aujourd'hui observées :

- absence de branchements en zone d'assainissement collectif avec installations individuelles parfois non conformes ;
- branchements non conformes suite à la réalisation d'un réseau séparatif avec inversion de branchement (eaux usées dans eau potable et eau potable dans eaux usées) ou rejet global eaux usées+ eau potable dans réseau eau potable (donc rejet milieu) ou dans le réseau eaux usées (surcharge hydraulique);
- branchements non conformes en réseaux séparatifs ou unitaires ou une partie des eaux usées n'est pas collectée.

L'ensemble de ces branchements non conformes impactent durablement soit le milieu naturel soit les installations en atténuant leurs performances.

La collectivité a fait le choix de mettre en œuvre le doublement de la taxe d'assainissement pour ces branchements non conformes mais parfois le cout de la réhabilitation est trop important et les usagers préfèrent continuer à payer cette surtaxe.

Les branchements sont aussi une source majeure d'intrusion des eaux claires parasites permanentes. La réhabilitation des branchements reste un axe essentiel pour améliorer la qualité de la collecte et le fonctionnement de nos ouvrages en aval

Détails de l'action :

- Réhabilitation de 40 branchements par an sur 5 ans
- Proposition d'une opération d'aide à la mise en conformité pour les habitations non conformes en zonage collectif
- Proposition d'une opération d'aide à la création de branchement pour les habitations en ANC en zonage collectif pour permettre d'aider les usagers à se mettre en conformité

Bénéfices de l'action :

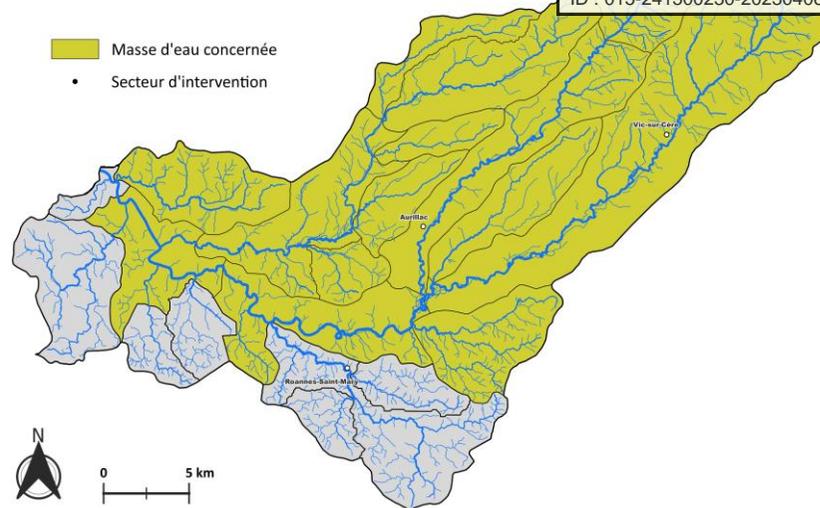
- Réduire les rejets directs au milieu
- Réduire les eaux claires parasites permanentes
- Améliorer le fonctionnement de nos ouvrages en aval

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

Nombre de branchements réhabilités

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement (privés)
500 000 €	250 000 € Taux : 50 %	250 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Extension de la capacité de la station d'épuration collective du Puy d'Esban

Contexte :

Afin d'assainir les eaux usées de la Zone d'Aménagement Concerté du Puy d'Esban, une station d'épuration de type filtre plantés de roseaux de capacité 600 Equivalent Habitant a été réalisée et réceptionnée en octobre 2012. Cette station présente la particularité d'être extensible avec la mise en place d'une seconde file en cas d'extension de la zone et de présenter une zone de compensation en aval du traitement d'une surface de 1.45 ha. Une nouvelle zone d'activités, contiguë, a été réalisée, entraînant le sous-dimensionnement de la station actuelle.

Détails de l'action :

- Etudes et assistances pour le dimensionnement de la nouvelle file
- Création d'une nouvelle file de traitement type filtre planté de roseaux

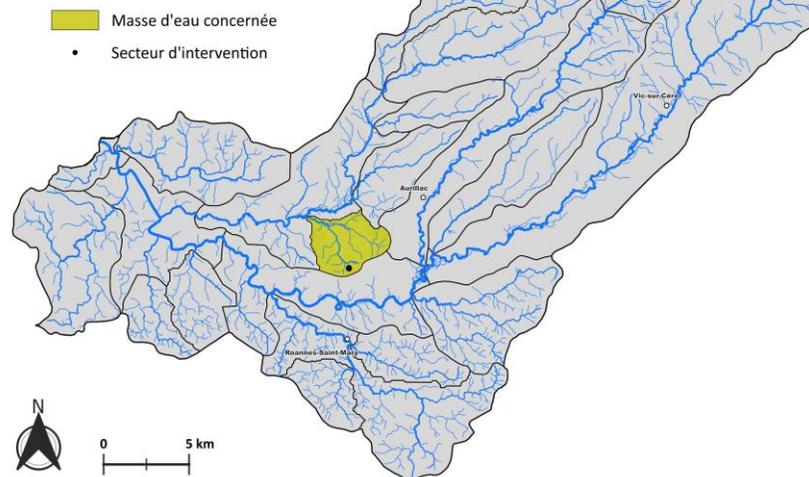
Bénéfices de l'action :

- Adapter la capacité de la station à la charge actuellement raccordée
- Adapter la capacité de la station aux projets prospectifs d'extension des zones
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Adaptation de la capacité de la station par rapport aux charges entrantes
- Performance de traitement de l'ensemble station /zone de compensation

Secteurs d'intervention :



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
310 000 €	310 000 € Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
310 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Améliorer les systèmes d'assainissement

Suppression de la station d'épuration collective de Belbex

Contexte :

Dans le cadre du programme de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, issu de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines, le schéma directeur d'assainissement a conclu aux intérêts technique et économique de raccorder le système d'assainissement d'Aurillac-Belbex qui dispose actuellement d'une station de traitement obsolète, d'accès difficile et aux performances perfectibles.

Détails de l'action :

- Etudes et assistances
- Création d'un nouveau réseau gravitaire d'eaux usées entre l'exutoire du système de Belbex jusqu'au poste de relevage existant dit de la Fromentale
- Raccordement d'un lotissement en projet sur ce nouveau réseau
- Redimensionnement du poste de relevage existant de la Fromentale
- Redimensionnement de la canalisation de refoulement du poste de relevage de la Fromentale vers le réseau existant (rue de Boudieu)

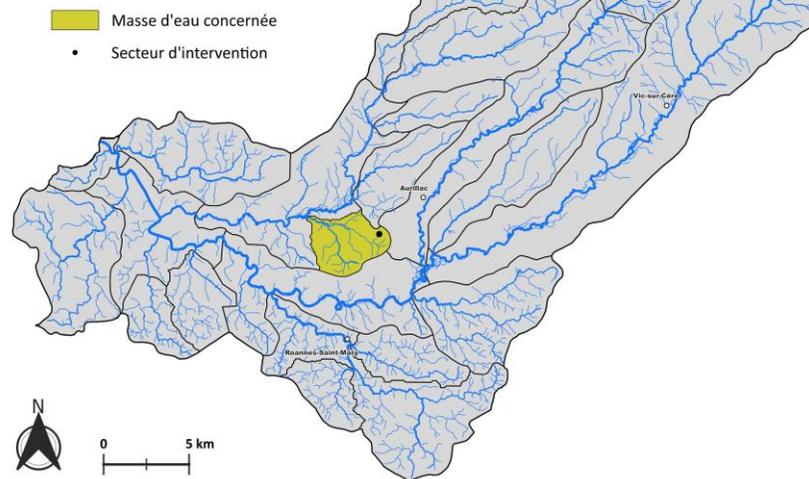
Bénéfices de l'action :

- Réduction des déversements
- Amélioration des performances de traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur
- Meilleure exploitabilité

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites du secteur
- Réduction des déversements sur le déversoir du système

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne (Appel à projet)	Autofinancement
250 000 €	133 000 € Taux : 53,20 %	117 000 € Taux : 46,80 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
250 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Travaux de mise en séparatif et réduction des eaux claires parasites permanentes de l'antenne nord de Belbex

Contexte :

Dans le cadre du programme de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie, issu de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines, le schéma directeur d'assainissement a conclu aux intérêts technique et économique de raccorder le système d'assainissement d'Aurillac-Belbex qui dispose actuellement d'une station de traitement obsolète, d'accès difficile et aux performances perfectibles. Cette première tranche de travaux sera réalisée en 2023 et subventionné au titre de l'appel à projet réduction des pollutions domestiques.

Afin d'optimiser les performances des travaux réalisés lors de la première tranche, en particulier en temps de pluie, il sera nécessaire d'entreprendre des travaux de mise en séparatif et de réduction des ECPP sur les réseaux de l'ancien système d'assainissement de Belbex.

Détails de l'action :

- Diagnostic de raccordement de chaque habitation
- Programme de travaux de réduction des eaux claires parasites sur le système de Belbex
- Mise en séparatif du bassin versant de l'antenne nord

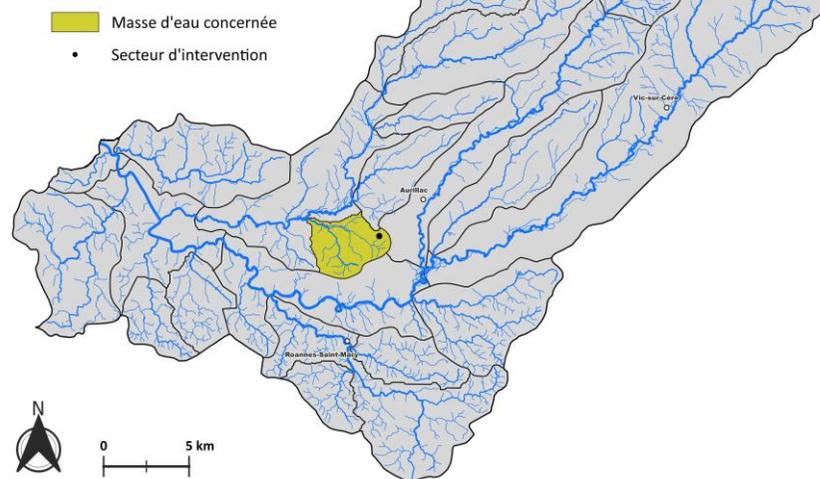
Bénéfices de l'action :

- Réduction des eaux claires parasites sur le système de Belbex
- Réduction des déversements
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites du secteur
- Réduction des déversements sur le déversoir du Belbex

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne (Appel à projet)	Autofinancement
350 000 €	105 000 € Taux : 30,00 %	245 000 € Taux : 70,00 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	350 000 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Déploiement de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) sur les systèmes d'assainissement collectifs de la CABA

Contexte :

Au vu de ces nombreux équipements présents sur ces ouvrages d'exploitation eau potable et assainissement, la CABA souhaite mettre en place une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). En effet, la gestion patrimoniale est aujourd'hui essentielle pour pérenniser le fonctionnement des ouvrages et cet outil permet d'améliorer la durée de vie des équipements par la mise en place d'un suivi régulier, préventif. Ce dernier permettra de hiérarchiser les interventions en fonction d'un planning adapté à l'entretien et la maintenance des équipements, de pouvoir analyser les coûts de fonctionnement, de réparation, et d'avoir une expertise et une analyse des coûts de production.

Détail de l'action :

Acquisition d'un logiciel dédié à la GMAO avec intégration dans une base de données de tous les équipements des différents sites de production et d'exploitation en eau potable et assainissement

Bénéfices de l'action :

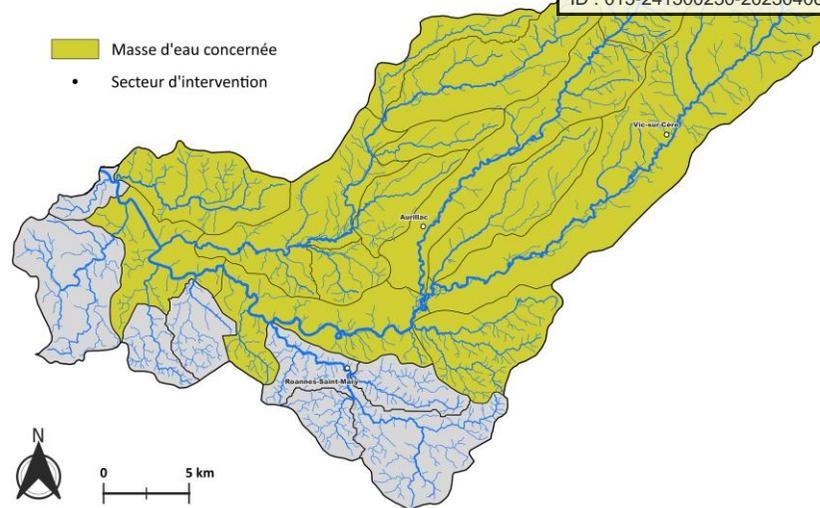
- Améliorer la durée de vie des équipements
- Outil facilitant la programmation et le suivi des interventions
- Hiérarchiser les investissements
- Optimiser les coûts de production
- Améliorer la gestion patrimoniale

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Achat du logiciel dédié
- Intégration de tous les sites
- Exploitation du système GMAO par tous les agents

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
150 000 €	75 000 € Taux : 50 %	75 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
75 000 €	75 000€	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Etude et diagnostic pour un schéma directeur sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon-sur-Cère, de Sansac-de-Marmiesse bourg et d'Ytrac-le Bex

Contexte :

La CABA dispose de trois systèmes d'assainissement sur la Cère en aval de la confluence avec la Jordanne. Ces trois systèmes présentent certaines caractéristiques communes à savoir : des stations de type boues activées anciennes plutôt en limite de capacité et avec des problématiques d'eaux claires parasites permanentes. La situation géographique de ces trois systèmes d'assainissement rend pertinente la réalisation d'une étude groupée afin d'étudier l'éventualité d'une fusion de certains systèmes.

Détails de l'action :

- Analyse des données d'autosurveillance
- Analyse de l'état des lieux des réseaux et stations
- Analyse des besoins prospectifs liés à l'urbanisme
- Réalisation d'une campagne de mesures de débits (nappe haute et basse)
- Localisation des désordres sur les réseaux
- Réalisation d'un schéma directeur avec plusieurs scénarii

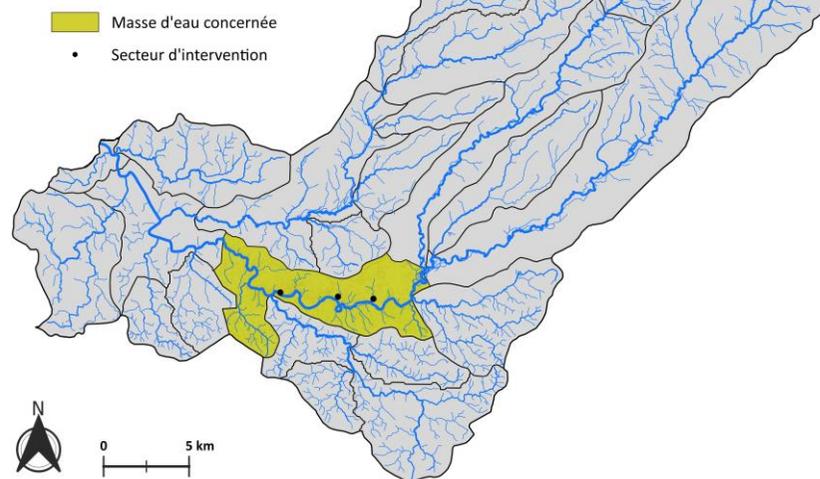
Bénéfices de l'action :

- Amélioration des connaissances du fonctionnement et de l'état structurel des trois systèmes d'assainissement
- Mise en avant des potentielles synergies (investissements, fonctionnement) entre les trois systèmes
- Elaboration d'un programme de travaux

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réalisation du schéma directeur

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
250 000 €	200 000 € Taux : 80 %	50 000 € Taux : 20 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	125 000 €	125 000 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Début des travaux du schéma directeur sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon-sur-Cère, de Sansac-de-Marmiesse bourg et d'Ytrac-le Bex

Contexte :

La CABA dispose de trois systèmes d'assainissement sur la Cère en aval de la confluence avec la Jordanne. Ces trois systèmes présentent des caractéristiques communes : des stations de type boues activées, anciennes, plutôt en limite de capacité et avec des problématiques d'eaux claires parasites permanentes. La situation géographique de ces trois systèmes d'assainissement rend pertinente la réalisation d'une étude groupée afin d'étudier l'éventualité d'une fusion de certains systèmes. Cette étude est prévue en 2025-2026.

Détail de l'action :

- Mise en œuvre des actions et du programme de travaux du schéma directeur

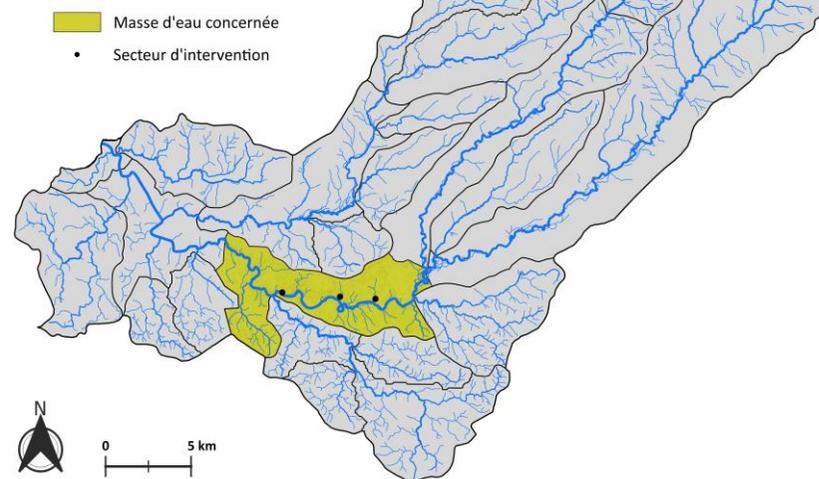
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du fonctionnement et de l'état structurel des trois systèmes d'assainissement
- Réduction des eaux claires parasites
- Réduction des déversements
- Amélioration des performances de traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur
- Meilleure exploitabilité et rationalisation des coûts de fonctionnement

Indicateur de suivi et objectifs de réalisation :

- Mise en œuvre des actions du schéma directeur

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
2 000 000 €	1 400 000 € Taux : 70 %	600 000 € Taux : 30 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	0 €	2 000 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Etude et diagnostic du système d'assainissement de Saint-Paul-des-Landes

Contexte :

Le système d'assainissement de Saint-Paul-des-Landes bourg se singularise par :

- une station d'épuration de type lagunage d'une capacité importante de 1 200 équivalent-habitant,
- un milieu récepteur ayant un très faible débit d'étiage et qui alimente le marais du Cassan.

La CABA a effectué différentes améliorations techniques afin d'optimiser le fonctionnement de la station (piégeage des ragondins, dégrilleurs automatiques, piège à graisses). Cependant, le lagunage reste un process avec des performances modestes, variables en fonction des conditions climatiques et sans réelle capacité d'intervention de l'exploitant.

Les contraintes technico-économiques ne permettent pas d'envisager des travaux de mise aux normes globales du système avant 2027. Eu égard à ce contexte, il est proposé de réaliser dans un premier temps une étude et diagnostic du système d'assainissement afin de déterminer un programme global de travaux.

Détails de l'action :

- Analyse des données d'auto-surveillance
- Analyse de l'état des lieux des réseaux et de la station
- Analyse des besoins prospectifs liés à l'urbanisme
- Réalisation d'une campagne de mesures de débits (nappe haute et basse)
- Localisation des désordres sur les réseaux
- Réalisation d'un schéma directeur avec plusieurs scénarii

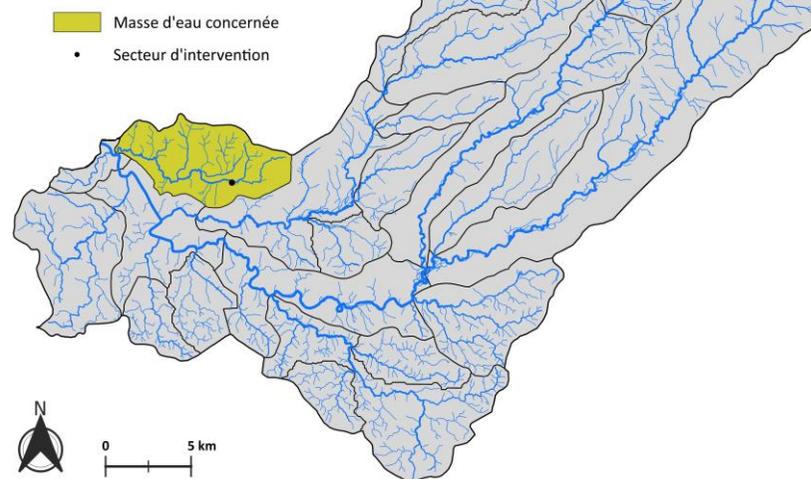
Bénéfices de l'action :

- Amélioration des connaissances du fonctionnement et de l'état structurel du système
- Elaboration d'un programme de travaux

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Mise en œuvre des actions du schéma directeur

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
100 000 €	80 000 € Taux : 80 %	20 000 € Taux : 20 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	0 €	100 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Etudes et diagnostics des systèmes d'assainissement collectifs sur la
Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne et ses 50 communes se caractérisent par un habitat diffus, une topographie vallonnée et une hydrographie très dense. La moitié des stations d'épuration est dimensionnée pour moins de 200 équivalents habitants. Le service public de l'assainissement collectif y est historiquement assuré par les communes qui sont maître d'ouvrage des actions et réalisent en régie le suivi des ouvrages et des courants. Les interventions plus complexes sont déléguées à des entreprises extérieures. Ce fonctionnement engendre de fortes hétérogénéités de compétences et de modes opératoires. Il en résulte qu'une majorité de stations d'épuration vieillissantes et les réseaux n'optimisent pas le transport et le traitement des effluents, en partie à cause d'une proportion trop importante d'eaux usées domestiques. Fin 2022, le préfet du Cantal a demandé aux communes compétentes de réaliser un diagnostic de leur(s) système(s) d'assainissement collectif d'ici fin 2025, conformément à l'arrêté de 2015 imposant un tel diagnostic tous les 10 ans. Les communes de Saint-Etienne-Cantalès, Prunet, Roannes-Saint-Mary et Le Rouget-Pers (STEP du Rouget) ont déjà réalisé ou engagé des diagnostics.

Détail de l'action :

- Diagnostic des réseaux et des systèmes d'épuration des communes de Lafeuillade-en-Vézère, Saint-Mamet-la-Salvetat, Omps, Le Rouget-Pers (STEP de Pers), Glénat, Saint-Gérons.

Bénéfices de l'action :

- Conformité avec les arrêtés réglementaires
- Amélioration des connaissances du fonctionnement et de l'état structurel des systèmes d'assainissement
- Elaboration d'un programme de travaux

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réalisation des diagnostics
- Chiffrage d'un programme de travaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



FICHE EN COURS DE REDACTION

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

- Commune de Lafeuillade-en-Vézère
- Commune de Le Rouget-Pers
- Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat
- Commune de Glénat
- Commune d'Omps
- Commune de Saint-Gérons

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
€	€	€	€
	Taux : %	Taux : %	Taux : %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	€	€	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Travaux de reconstructions ou de réhabilitation de certains systèmes d'assainissement collectifs sur la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

Le territoire de la Châtaigneraie Cantalienne et ses 50 communes se caractérisent par un habitat diffus, signe d'une topographie vallonnée et d'une hydrographie très dense. La moitié des stations d'épuration est dimensionnée pour moins de 200 équivalents habitants. Le service public de l'assainissement collectif y est historiquement assuré par les communes qui sont maître d'ouvrage des actions et réalisent en régie le suivi et les entretiens courants. Les interventions plus complexes sont déléguées à des entreprises spécialisées. Ce fonctionnement engendre des fortes hétérogénéités dans l'expertise et le suivi des opérations. Il en résulte qu'une majorité de stations d'épuration sont anciennes et les réseaux n'optimisent pas le transport et le traitement de l'effluent.

Les premières années de ce Contrat de Progrès Territorial devraient permettre la réalisation des diagnostics manquants et la définition des investissements à engager. Certains maîtres d'ouvrage devraient pouvoir être en mesure d'engager les travaux préconisés d'ici fin 2027.

Détails de l'action :

- Remplacement d'un lit bactérien obsolète et redimensionnement d'un filtre à sable de 100 équivalent-habitant sur la commune de Prunet
- Remplacement ou réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roannes-Saint-Mary
- Remplacement ou réhabilitation de la station d'épuration du Rouget-Pers
- Travaux à définir dans la phase de diagnostics (réfection, redimensionnement, reconstruction de STEP / réhabilitation, extension, prolongation de réseaux / etc.)

Bénéfices de l'action :

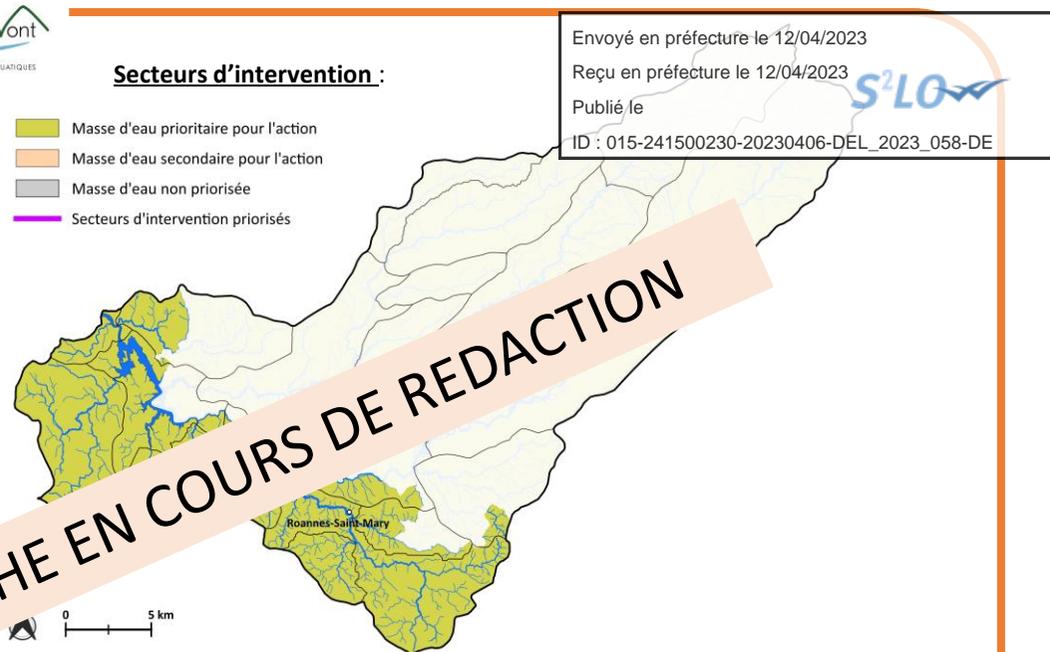
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes
- Réduction des rejets au niveau des déversoirs d'orage
- Suppression des branchements non conformes
- Amélioration des performances de traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction de l'impact des rejets sur le milieu récepteur
- Réalisation des programmes de travaux
- Nombre de mauvais branchements déconnectés

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Commune de Prunet
Commune de Roannes-Saint-Mary
Commune de Saint-Étienne-Cantalès
Commune de Lafeuillade-en-Vézie
Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat

Commune d'Omps
Commune de Le Rouget-Pers
Commune de Glénat
Commune de Saint-Gérons

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
€	€	€	€
	Taux : %	Taux : %	Taux : %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	€	€	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation du réseau d'eaux usées derrière la résidence Arvène à Vic-sur-Cère

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le tronçon ciblé par cette fiche action représente 216 m³/j, soit 8% du volume total. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Raccorder l'antenne existante sur le réseau d'eaux pluviales présent à proximité
- Poser une nouvelle conduite en PVC 200mm sous l'impasse pour la collecte des eaux usées de la résidence Arvène

Bénéfices de l'action :

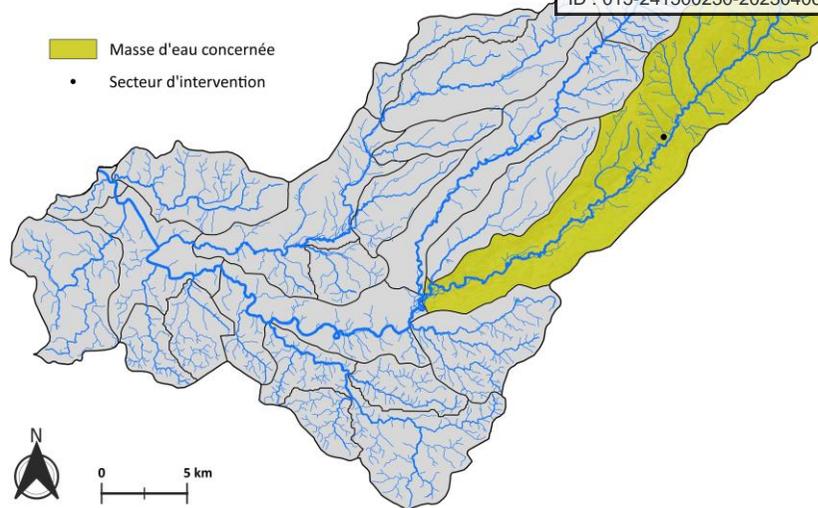
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (216 m³/j soit 8%)
- Réduction des déversements par temps sec
- Concentration des effluents en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
38 500* €	19 250 € Taux : 50 %	11 550 € Taux : 30 %	7 700 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
38 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Création d'un réseau séparatif le long de l'avenue de la Promenade à Vic-sur-Cère

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. le secteur ciblé par cette fiche action représente 172,8 m³/j, soit 6,5% du volume total. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Création d'un réseau séparatif sous la voirie communale
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés

Bénéfices de l'action :

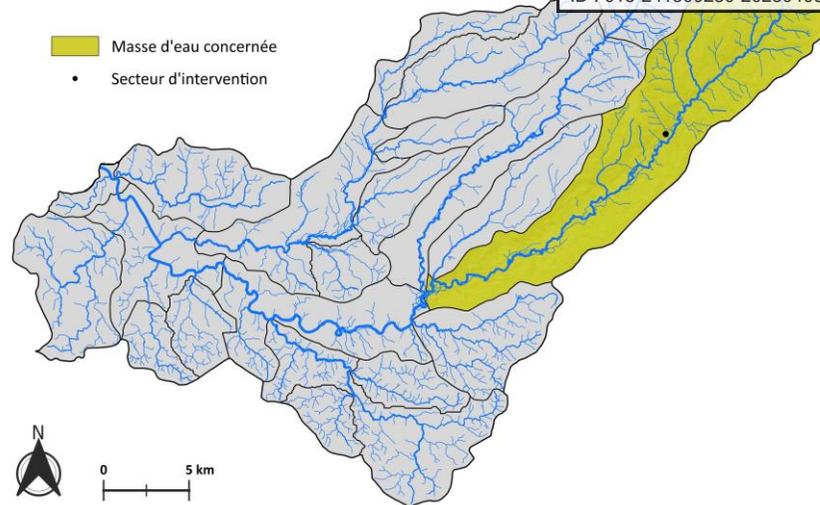
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (172,8 m³/j soit 6,5%)
- Réduction des déversements par temps sec
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
240 000* €	120 000 € Taux : 50 %	72 000 € Taux : 30 %	48 000 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
240 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation des réseaux des cités des Ponty et du 19 mars 1962 à Thiézac

Contexte :

Les eaux usées de 5 000 m³ du bourg de Thiézac sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1993, ce système, d'une capacité de traitement de 1 900 équivalents habitants pour 300 m³/j, présente un état de fonctionnement correct. Cette station fonctionne de 10 à 40% en sous-charge organique et reçoit jusqu'à 85% d'eaux claires parasites permanentes, nuisant au traitement de l'effluent. Le secteur ciblé par cette fiche action représente 43,2 m³/j soit 16,7% du volume total.

Les 2 déversoirs d'orage de ce réseau ne déversent dans le milieu que par temps de pluie.

Détails de l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Création d'un nouveau réseau d'eaux usées en lieu et place de l'existant sous la voirie communale
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés

Bénéfices de l'action :

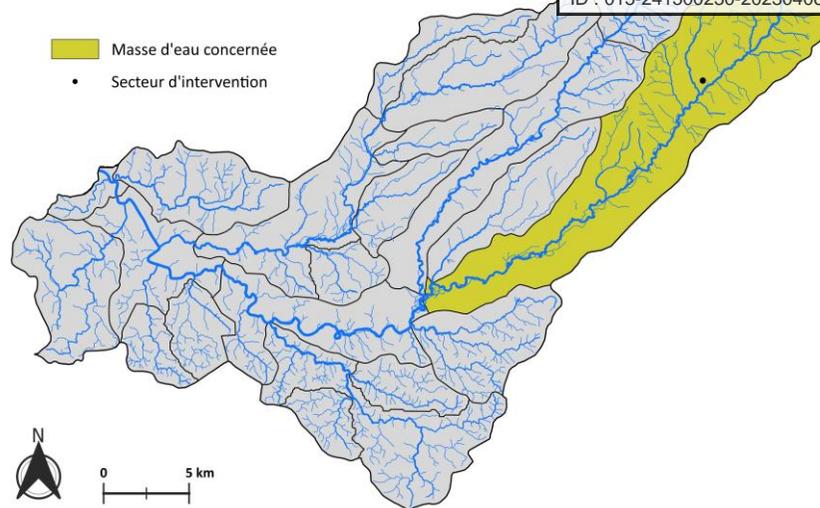
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (43,2 m³/jour soit 16,7%)
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration des performances de traitement de la station d'épuration
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau concernée
-  Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
240 000* €	135 000 € Taux : 50 %	81 000 € Taux : 30 %	54 000 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
270 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Travaux de réhabilitation des réseaux sur le centre Bourg de Vic-sur-Cère – tranche 1

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de l'ordre de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec. Des exfiltrations supérieures aux infiltrations peuvent expliquer que ce secteur ne ressorte pas comme sensible.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détail sde l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Installer un réseau d'eaux usées neuf sur l'emprise des travaux
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés

Bénéfices de l'action :

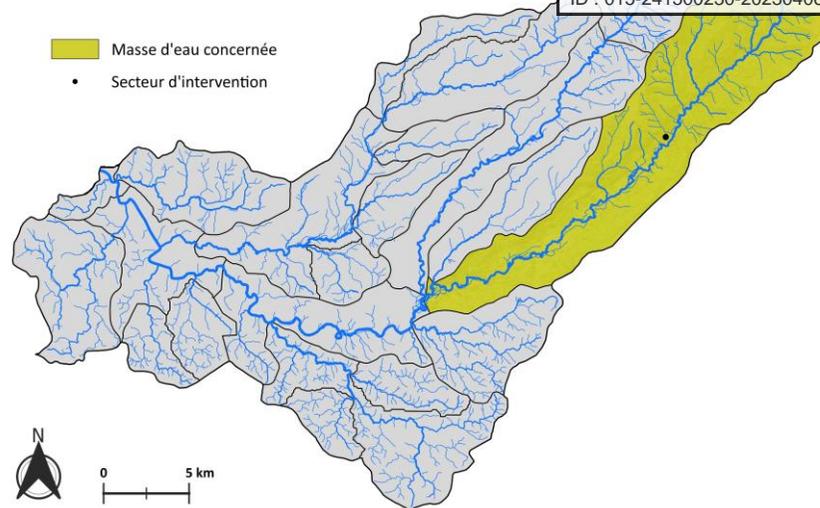
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes provenant de ce réseau
- Elimination des points d'exfiltration d'effluent depuis le réseau
- Réduction des déversements par temps sec à cause de ce réseau
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système
- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
130 000* €	75 000 € Taux : 50 %	39 000 € Taux : 30 %	26 000 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
130 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Reprise du réseau sous le schéma de circulation de Vic sur Cère

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de l'ordre de 25%.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg et non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Depuis plusieurs années, l'Etat travaille sur un nouveau plan de circulation pour le Bourg de Vic sur Cère. Les études préalables ont été lancées en décembre 2021 par décision ministérielle avec une date de travaux prévue en 2024. Il apparait pertinent de profiter de ces travaux pour reprendre l'intégralité des réseaux sous l'emprise des travaux.

Détails de l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Installer un réseau d'eaux usées neuf sur l'emprise des travaux
- Installation de boites de branchement en limite des propriétés

Bénéfices de l'action :

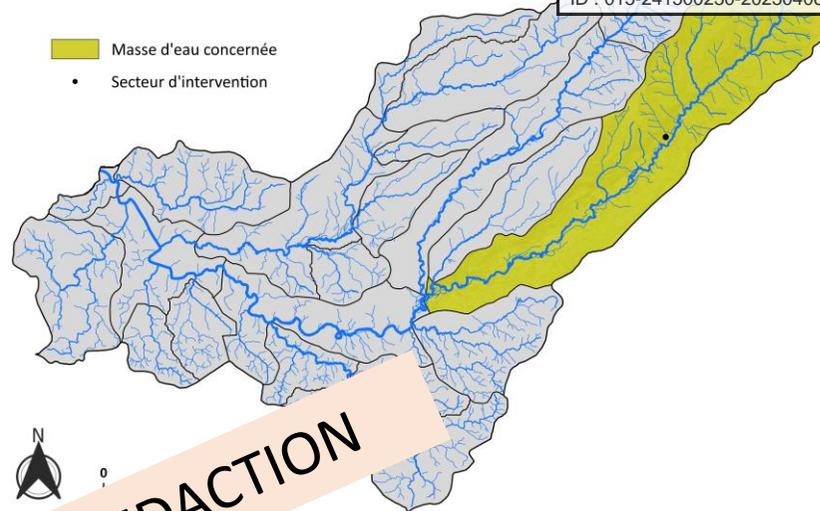
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes
- Réduction des déversements par temps sec
- Elimination des points d'exfiltration d'effluent depuis le réseau
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
1 035 000* €	? € Taux : ? %	? € Taux : ? %	? € Taux : ? %

* : estimatif de 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	1 035 000 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Reprise et réhabilitation du réseau en propriété privée – secteur des Aucans jusqu'à la cote de l'Ourquie sur la commune de Vic-sur-Cère

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de l'ordre de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le secteur ciblé par cette fiche action représente 2,2 m³/j soit 2% du volume total. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec. Une exfiltration et des problèmes récurrents de mise en charge du réseau chez les privés ont été observés.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

- Etudes et assistances
- Travaux préparatoires
- Création d'un nouveau réseau d'eaux usées (collecteur gravitaire PVC 200 mm sous champs et voie communale et PP 315 mm sous voie nationale)
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés
- Remise en état
- Contrôle externe avant réception des réseaux d'eaux usées

Bénéfices de l'action :

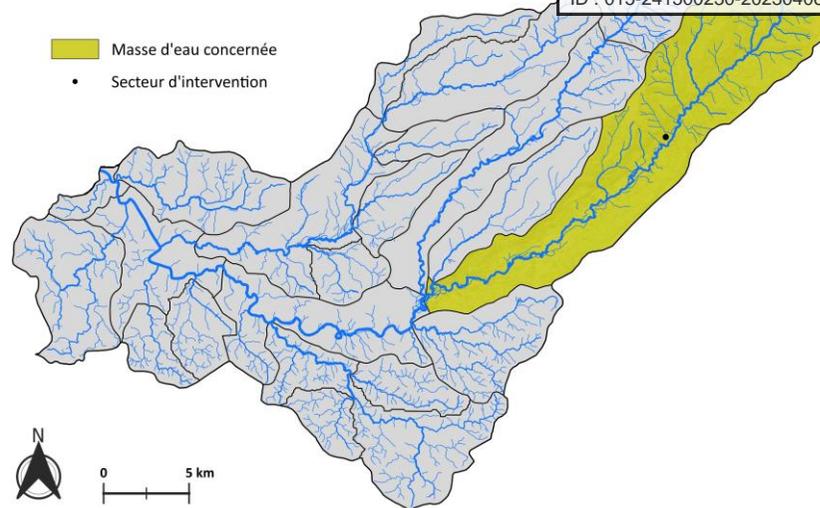
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (52,8m³/jour soit 2%)
- Réduction des déversements par temps sec
- Elimination des points d'exfiltration d'effluents depuis le réseau
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S2LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
163 428* €	81 714 € Taux : 50 %	49 028 € Taux : 30 %	32 686 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	163 428 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Actualisation de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement de Vic-sur-Cère

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de l'ordre de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

- Analyse des données d'autosurveillance
- Réalisation d'une campagne de mesures de débits
- Réalisation d'inspections nocturnes
- Réalisation d'inspections télévisées avec hydrocurage préalable

Bénéfices de l'action :

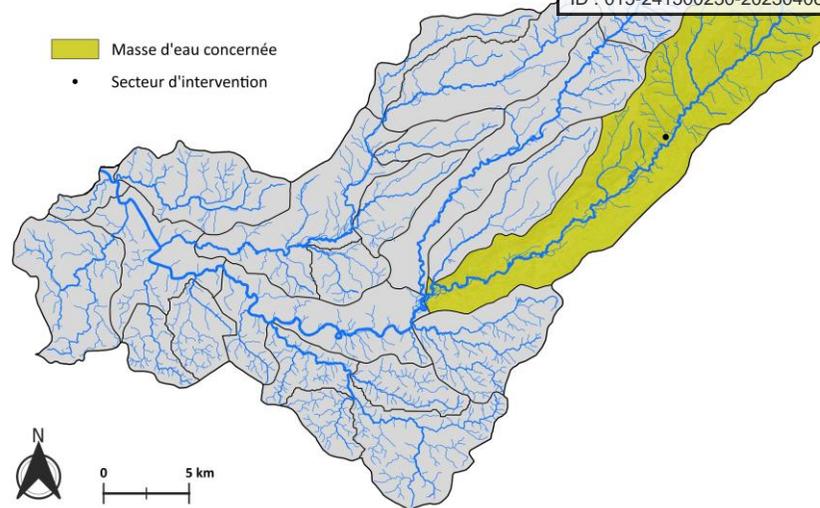
- Vérifier l'efficacité des travaux sur les réseaux
- Actualiser le programme de travaux

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réalisation des études et diagnostics prévus

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
20 000* €	10 000 € Taux : 50 %	10 000 € Taux : 50 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Suppression du déversoir d'orage n°1, réhabilitation ponctuelle sur le tronçon 2 et réhabilitation du tronçon 3 (commune de Saint-Jacques-des-Blats)

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 2 000 m² dans le bourg de Saint-Jacques-des-Blats sont traitées dans une station d'épuration à disque biologique. En fonctionnement depuis 2011, ce système, d'une capacité de traitement de 700 équivalents habitants pour 105 m³/j, présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique et un dépassement du débit nominal un centaine de fois par an.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station avoisine les 75%, alors que les disques biologiques tolèrent difficilement plus de 20%. Le déversoir d'orage de ce réseau déverse dans le milieu, par temps sec.

Détails de l'action :

- Supprimer le déversoir d'orage
- Réhabiliter sur 6 m le point d'exfiltration repéré sur le tronçon 2
- Remplacer le réseau d'eaux usées du tronçon 3 (PVC 200 mm)
- Installer des boîtes de branchement en limite des propriétés privées sur le tronçon 3

Bénéfices de l'action :

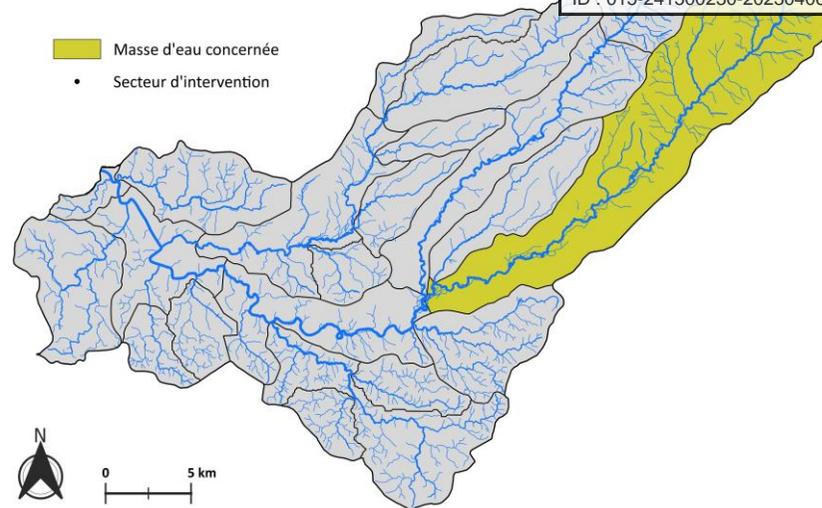
- Elimination des points d'exfiltration sur le réseau
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (39,6 m³/jour soit 28%)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
52 540* €	26 270 € Taux : 50 %	26 270 € Taux : 50 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	52 540 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Reprise de l'étanchéité de regards du secteur de la gare et réhabilitation de la rue Kayrie sur la commune de Polminhac

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 30 000 m² dans le bourg de Polminhac sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1982, ce système, d'une capacité de traitement de 1 800 équivalents habitants pour 402 m³/j, présente un état de fonctionnement médiocre. Cette station d'épuration fonctionne en sous-charge organique et en surcharge hydraulique.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station est de 90% en nappe haute et 85% en nappe basse. Le déversoir d'orage de ce réseau déverse dans le milieu par temps sec en nappe haute.

Le génie civil est vieillissant et présente des déformations (station d'épuration en fin de vie).

Détails de l'action :

- Rehausser de 30 à 40 cm les regards visés
- Réhabilitation sur 6 m d'une canalisation endommagée

Bénéfices de l'action :

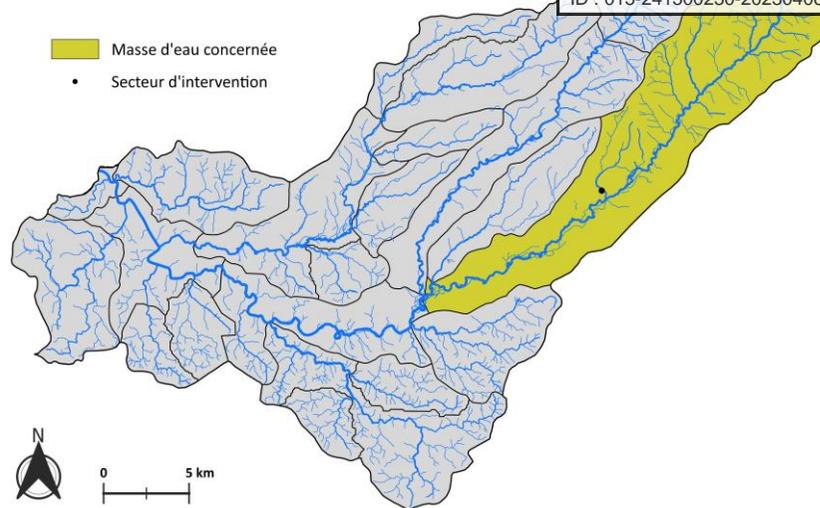
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (81,6 m³/jour soit 15%)
- Réduction des déversements par temps sec
- Soulagement du système d'assainissement existant
- Concentration l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration des performances épuratrices
- Réduction du dimensionnement de la future unité de traitement qui sera créée
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
11 000* €	5 500 € Taux : 50 %	3 300 € Taux : 30 %	2 200 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	11 000 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation du réseau de transfert sur Polminhac bourg

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 30 000 m² dans le bourg de Polminhac sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1982, ce système, d'une capacité de traitement de 1 800 équivalents habitants pour 402 m³/j, présente un état de fonctionnement médiocre. Cette station d'épuration fonctionne en sous-charge organique et en surcharge hydraulique.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station est de 90% en nappe haute et 85% en nappe basse. Le déversoir d'orage de ce réseau, déverse dans le milieu par temps sec en nappe haute.

Le génie civil est vieillissant et présente des déformations (station d'épuration en fin de vie).

Détails de l'action :

- Démantèlement du réseau existant
- Création d'un réseau séparatif, neuf, en polypropylène de 200 mm
- Poser des regards en polypropylène

Bénéfices de l'action :

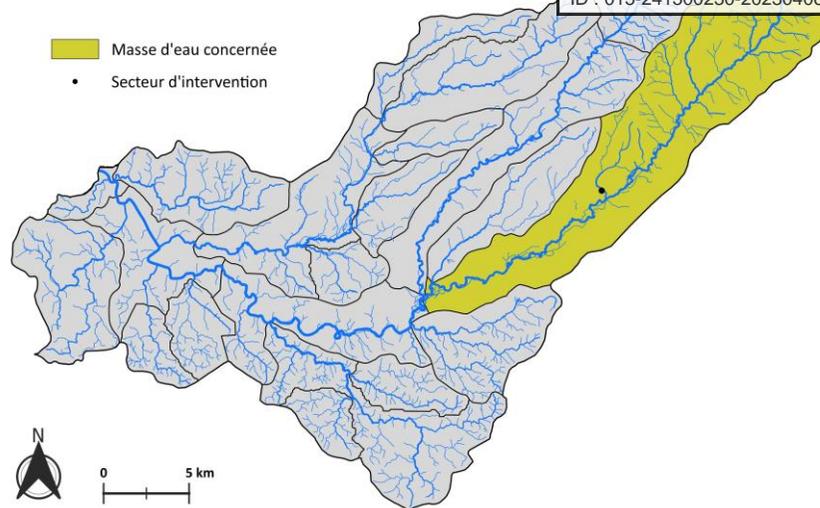
- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes (168 m³/jour soit 30%)
- Réduction des déversements par temps sec
- Soulagement du système d'assainissement existant
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration des performances épuratrices
- Réduction du dimensionnement de la future unité de traitement qui sera créée
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration
- Élimination des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
321 583* €	160 792 € Taux : 50 %	96 475 € Taux : 30 %	64 316 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	321 583 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Campagne de mesures de débit / pollution sur la commune de Polminhac

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 30 000 m² du bourg de Polminhac sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1982, ce système, d'une capacité de traitement de 1 800 équivalents habitants pour 402 m³/j, présente un état de fonctionnement médiocre. Cette station d'épuration fonctionne en sous-charge organique et en surcharge hydraulique.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station est de 90% en nappe haute et 85% en nappe basse. Le déversoir d'orage de ce réseau, déverse dans le milieu, par temps sec en nappe haute.

Le génie civil est vieillissant et présente des déformations (station d'épuration en fin de vie).

Détails de l'action :

- Mesurer les débits et la pollution dans les réseaux en nappe haute
- Réaliser, si besoin, une inspection nocturne pour quantifier les flux de pollution

Bénéfices de l'action :

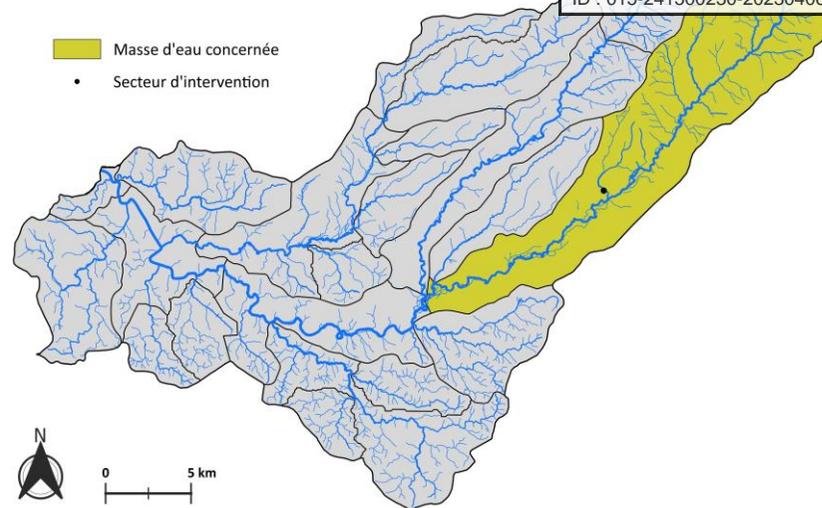
- Vérification de l'efficacité des travaux sur les réseaux
- Ajustement du programme de travaux si besoin

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réalisation des mesures prévues

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
4 250* €	2 125 € Taux : 50 %	1 275 € Taux : 30 %	850 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	4 250 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Création d'un filtre planté de roseaux à deux étages (900 équivalents habitants) sur la commune de Polminhac

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 30 000 m² dans le bourg de Polminhac sont traitées par dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1982, ce système, d'une capacité de traitement de 1 800 équivalents habitants pour 402 m³/j, présente un état de fonctionnement médiocre. Cette station d'épuration fonctionne en sous-charge organique et en surcharge hydraulique.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station est de 90% en nappe haute et 85% en nappe basse. Le déversoir d'orage de ce réseau, déverse dans le milieu, par temps sec en nappe haute.

Le génie civil est vieillissant et présente des déformation (station d'épuration en fin de vie).

Détails de l'action :

- Creuser 2 bassins à planter de roseaux
- Mettre en place 2 postes de relevage des eaux usées
- Création d'une zone de rejet végétalisée
- Démantèlement de la station d'épuration existante et vidange des ouvrages

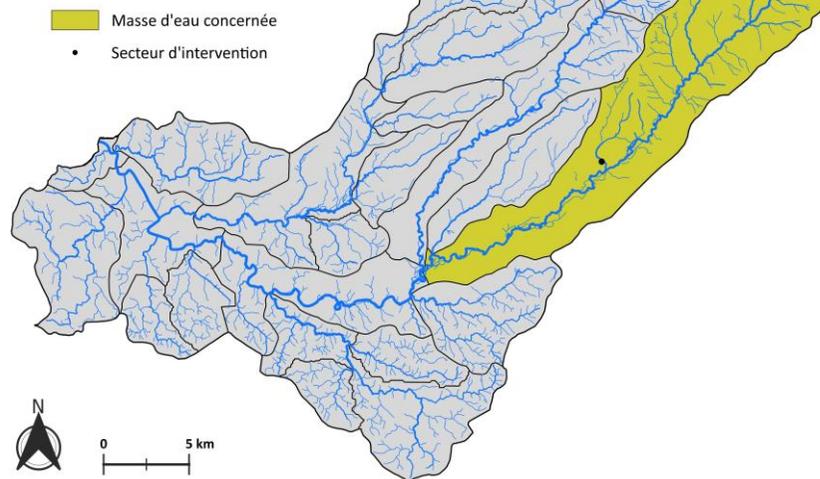
Bénéfices de l'action :

- Mise aux normes du traitement
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Filtre sur 2 étages créé et raccordé au réseau de collecte

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
985 600* €	492 800 € Taux : 50 %	295 680 € Taux : 30 %	197 120 € Taux : 20 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	0 €	985 600 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des masses d'eau aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

le des milieux **S²LO**

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

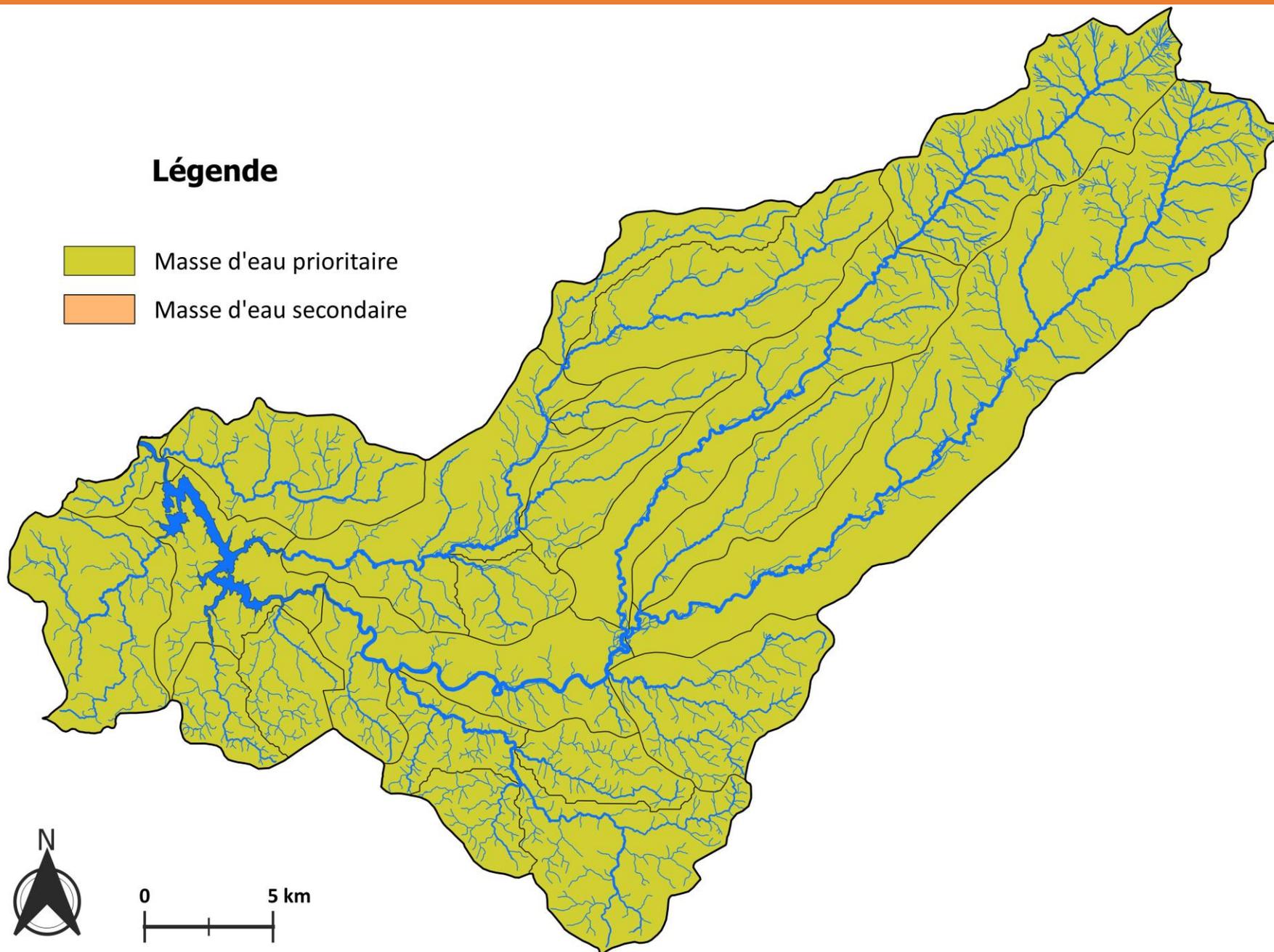
Légende



Masse d'eau prioritaire



Masse d'eau secondaire



Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Travaux de réhabilitation des captages d'eau et autres travaux liés aux procédures de Déclaration d'Utilité Publique des captages d'eau potable de la CABA

Contexte :

La CABA a engagé la régularisation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique concernant 40 ressources. L'étude, actuellement en cours, conduira à la prise d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique par la Préfecture du Cantal avec des prescriptions d'acquisitions foncières et des travaux à réaliser.

Détail de l'action :

- Entretien régulier des ouvrages au risque de voir ses derniers se dégrader et ne plus être en conformité réglementaire pour assurer la distribution de l'eau potable.
- Pré-chiffrage des travaux à réaliser pour l'ensemble des captages de la CABA en tenant compte de l'état actuel constaté par les services techniques.

Ces travaux seront décrits dans les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique.

Bénéfices de l'action :

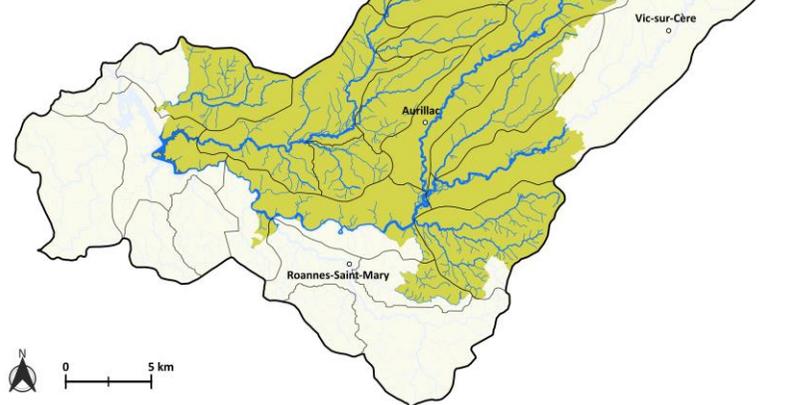
Les travaux viseront à protéger les différentes ressources, à améliorer la qualité de l'eau prélevée et à restaurer un fonctionnement optimal des ouvrages de captage.

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Nombre de sites ressource réhabilités

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
1 630 000 €	815 000 € Taux : 50 %	300 000 € Taux : 18,40 %	515 000 € Taux : 31,60 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	407 500 €	407 500 €	407 500 €	407 500 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Etude d'actualisation des bilans Besoins-Ressources en eau potable sur la CABA, renforcement des ressources du Grand Réseau et mesures d'adaptation aux évolutions liées au réchauffement climatique

Contexte :

La CABA a réalisé son schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2017. Les conclusions de ce dernier indiquent une situation actuelle équilibrée pour le Grand Réseau mais un déficit en eau à l'horizon 2030. Les ressources du Grand Réseau doivent donc être renforcées.

Par ailleurs, au vu du réchauffement climatique, la CABA souhaite actualiser les bilans Besoins-Ressources de son schéma directeur afin de les mettre en adéquation avec les conclusions des rapports du GIEC.

Détails de l'action :

- Analyse des évolutions des débits des différentes ressources en période d'étiage et proposition d'hypothèses de débits disponibles à l'horizon 2040 avec prise en compte des différents scénarii du GIEC
- Réalisation de prospections de ressources complémentaires
- Elaboration d'un programme de travaux pour couvrir les besoins en eau à long terme sur le territoire

Bénéfices de l'action :

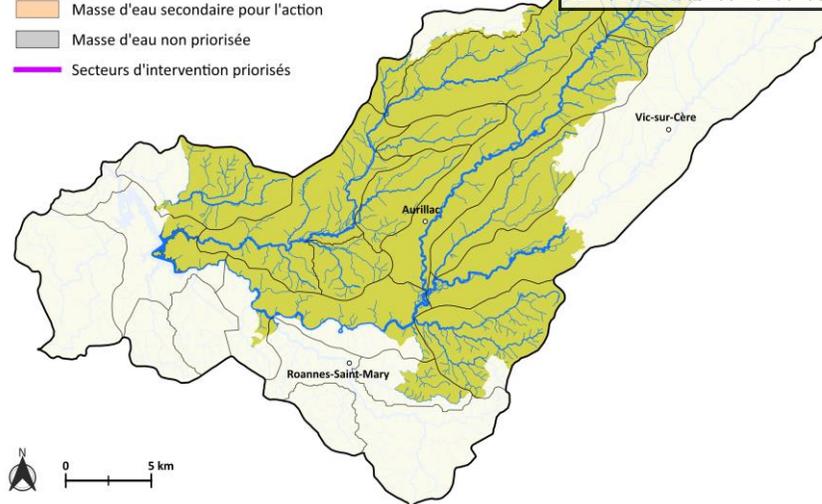
Cette étude stratégique vise à définir les travaux à envisager pour compenser les baisses des ressources en eau liées au réchauffement climatique et assurer l'alimentation en eau de tous les abonnés de la CABA à long terme.

Indicateurs de suivi (objectifs de réalisation) :

Rendus des différentes phases de l'étude

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau prioritaire pour l'action
-  Masse d'eau secondaire pour l'action
-  Masse d'eau non priorisée
-  Secteurs d'intervention prioritisés



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
200 000 €	100 000 € Taux : 50 %	100 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Réhabilitation, sécurisation de la chambre de Clavières et reprise de la traversée de rivière au pont de Mousset commune de Velzic

Contexte :

La chambre de Clavières recueille l'ensemble des eaux issues de la plaine de Velzic. L'ouvrage, vieillissant, est implanté à proximité immédiate de la Route Départementale 17 et constitue un point vulnérable du Grand Réseau.

Par ailleurs, en amont de la chambre, au niveau du pont de Mousset, le lit de la Jordanne s'est incisé et la traversée de canalisation en 600 mm doit être reprise.

Détails de l'action :

- Réalisation de by-pass au niveau des galeries de Lavergne Nègre et d'Emprades
- Réalisation d'une nouvelle chambre à Clavières
- Réalisation d'un dispositif de délestage des eaux en surplus
- Réalisation d'une nouvelle traversée de rivière au niveau du pont de Mousset
- Réalisation d'un aménagement permettant de restaurer la continuité écologique de la rivière

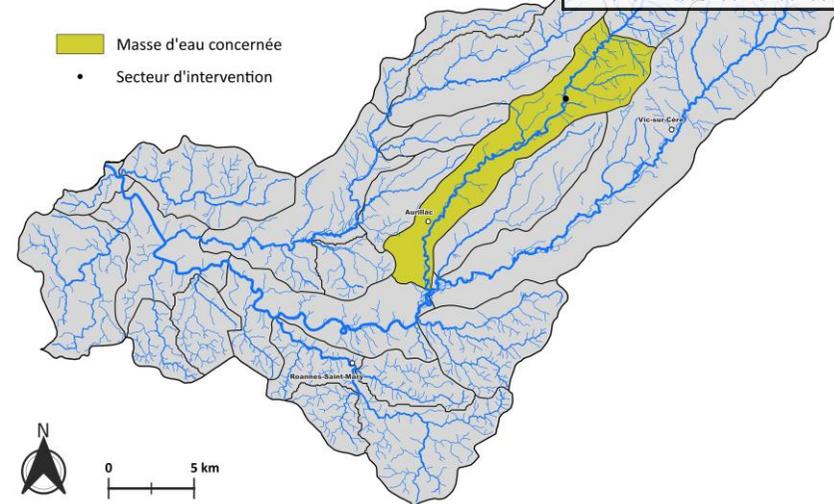
Bénéfices de l'action :

Ces travaux vont permettre de sécuriser l'adduction du Grand Réseau, de réduire les volumes d'eau transitant vers Aurillac (délestage des eaux en surplus en amont) et de restaurer la continuité écologique de la Jordanne au pont de Mousset.

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Avancement des travaux

Secteurs d'intervention :



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	CRTE - DSIL	Autofinancement
954 998 €	44 166 € Taux : 4,62 %	95 488 € Taux : 10 %	350 000 € Taux : 36,65 %	465 332 € Taux : 48,73 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
954 998 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Programme de renouvellement des réseaux et de réduction des fuites sur la CABA

Contexte :

Afin de pouvoir assurer un rendement correct des réseaux de distribution, il convient de renouveler les tronçons les plus fuyards.

Lors de l'élaboration de son schéma directeur d'alimentation en eau potable, la CABA a mis en place une échelle multicritères de cotation des tronçons du réseau de distribution afin de prioriser les opérations de renouvellement.

Les tronçons qui apparaissent en priorité sont les plus sensibles et les plus fuyards.

Détails de l'action :

- Renouvellement des réseaux les plus fuyards
- Renouvellement des traversées de rivières et autres points sensibles du réseau
- Renouvellement d'anciens réseaux en fibrociment
- Renouvellement de tronçons en mauvais état qui sont situés sous des voiries faisant l'objet de travaux (aménagements, reprise de la couche de roulement)

Bénéfices de l'action :

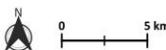
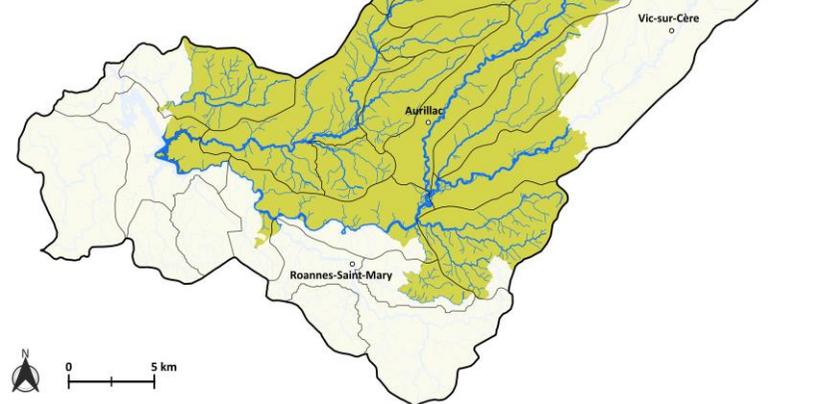
Ces travaux permettent de limiter les fuites sur le réseau, d'améliorer les rendements et donc de limiter les prélèvements d'eau dans le milieu.

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre de kilomètres de réseaux renouvelés
- Rendements réseaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
7 500 000 €	7 500 000 € Taux : 100 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable et réduction des fuites sur la CABA

Contexte :

La CABA gère 123 ouvrages de stockage d'eau potable de capacité variable (de quelques m3 à 4000 m3), construits majoritairement dans les années 1970. Certains ouvrages présentent des anomalies : fissurations, problème d'étanchéité... 8 de ces ouvrages ont fait l'objet d'une campagne d'auscultation et le réservoir de Coissy est actuellement en travaux..

Détail de l'action :

- Réhabilitation de l'ouvrage (étanchéité cuve, réparation génie civil) et des équipements ou reconstruction à neuf si les travaux à entreprendre sont disproportionnés voire abandon et démolition de l'ouvrage si ce dernier n'apparaît plus indispensable au service
- Renouvellement/réhabilitation des systèmes de traitement présents dans les réservoirs en fonction de leur performance et de leur vétusté.

Bénéfices de l'action :

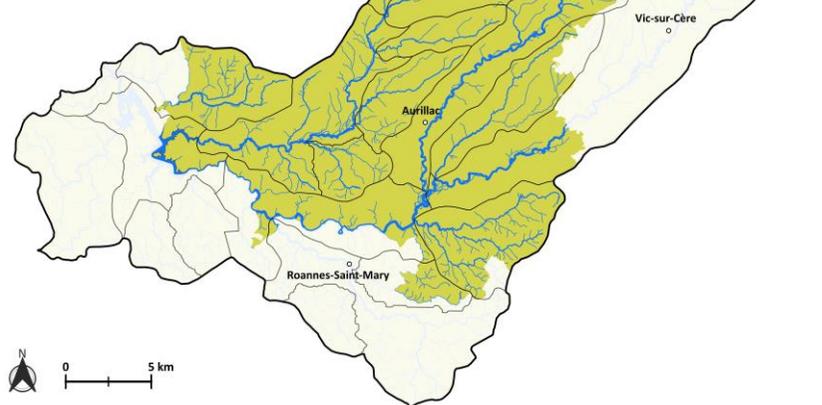
- Pérenniser certains ouvrages
- Réduire les pertes d'eau au niveau des ouvrages
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Avancement du programme de réhabilitation

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
1 000 000 €	100 000 € Taux : 10 %	900 000 € Taux : 90 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Pose de sondes multi-paramètres et de compteurs de sectorisation permettant la pré-localisation des fuites sur le réseau de distribution de les CABA

Contexte :

Afin de pouvoir assurer un rendement correct des réseaux de distribution, il est fondamental d'équiper ces derniers de compteurs afin de suivre les volumes mis en distribution sur les différentes antennes.

Lors de l'élaboration de son schéma directeur d'alimentation en eau potable, la CABA a constaté la nécessité de poser des compteurs de sectorisation supplémentaires par rapport à ceux existant.

Des compteurs supplémentaires seront également à poser sur l'arrivée des sources au niveau de certains réservoirs afin de pouvoir détecter les fuites sur les adductions et mieux asservir le traitement de l'eau.

Il apparaît également nécessaire de renforcer le suivi de la qualité de l'eau tout au long de son parcours jusqu'aux abonnés par la pose de sondes multi-paramètres.

Détails de l'action :

- Pose de 30 compteurs de sectorisation supplémentaires sur le réseau de distribution
- Pose de 20 compteurs en arrivée de réservoirs
- Pose de 10 sondes mono ou multi-paramètres (chlore, turbidité..) au niveau de certains réservoirs ou directement sur le réseau

Bénéfices de l'action :

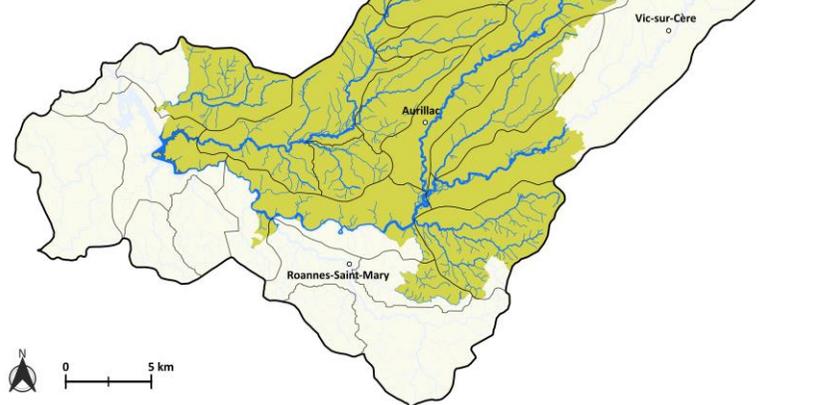
- Limiter les fuites sur le réseau
- Améliorer les rendements
- Limiter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Nombre d'appareils posés

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
650 000 €	325 000 € Taux : 50 %	325 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Déploiement de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) sur les ouvrages et équipements d'eau potable de la CABA

Contexte :

Au vu de ces nombreux équipements présents sur ces ouvrages d'exploitation eau potable et assainissement, la CABA souhaite mettre en place une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). En effet, la gestion patrimoniale est aujourd'hui essentielle pour pérenniser le fonctionnement des ouvrages et cet outil permet d'améliorer la durée de vie des équipements par la mise en place d'un suivi régulier, préventif. Ce dernier permettra de hiérarchiser les interventions en fonction d'un planning adapté à l'entretien et la maintenance des équipements, de pouvoir analyser les coûts de fonctionnement, de réparation, et d'avoir une expertise et une analyse des coûts de production.

Détail de l'action :

Acquisition d'un logiciel dédié à la GMAO avec intégration dans une base de données de tous les équipements des différents sites de production et d'exploitation en eau potable et assainissement

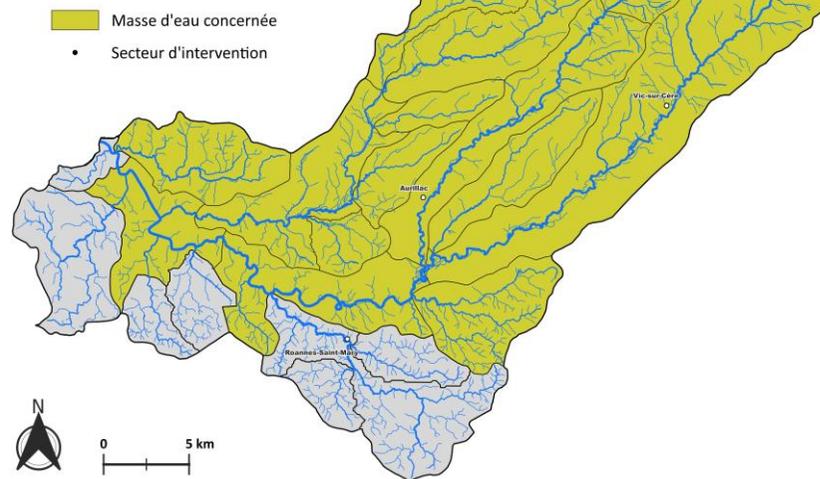
Bénéfices de l'action :

- Améliorer la durée de vie de nos équipements
- Outil facilitant la programmation et le suivi de nos interventions
- Hiérarchiser nos investissements
- Optimiser nos coûts de production
- Améliore la gestion patrimoniale

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Achat du logiciel dédié
- Intégration de tous les sites
- Exploitation du système GMAO par tous les agents

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
150 000 €	75 000 € Taux : 50 %	75 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
75 000 €	75 000€	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Acquisition foncière des périmètres de protection immédiate et indemnisation des servitudes des périmètres de protection rapprochée sur la CABA

Contexte :

La CABA a engagé la régularisation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique concernant 40 ressources. L'étude, actuellement en cours, conduira à la prise d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique par la Préfecture du Cantal avec des prescriptions d'acquisitions foncières et des travaux à réaliser.

Détails de l'action :

- Acquisitions des emprises foncières des périmètres de protection immédiate, nouveaux ou modifiés par les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique et indemnisations liées aux différentes servitudes sur les périmètres de protection rapprochée
- Diagnostic des fermes
- Accompagnement des exploitants pour aider à l'adaptation des pratiques agricoles à proximité des captages d'eau potable

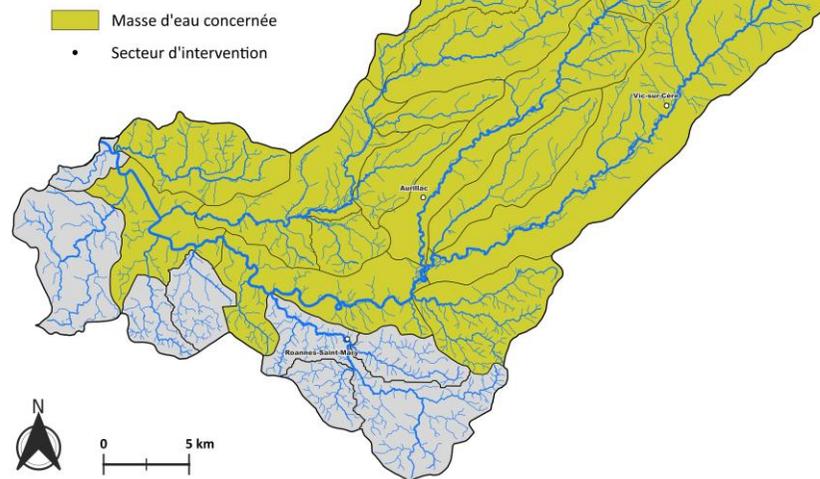
Bénéfices de l'action :

Ces actions visent à protéger la qualité de l'eau des ressources.

Indicateurs de suivi (objectifs de réalisation) :

- Nombre de périmètres de protection immédiate acquis et d'indemnisations versées

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
250 000 €	200 000 € Taux : 80 % (acquisition)	50 000 € Taux : 20 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Interconnexion entre le réseau de distribution de Vézac et le Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon

Contexte :

La CABA a réalisé son schéma directeur d'alimentation en eau potable en 2017. Les Bilans Besoins-Ressources de ce dernier indiquent une situation déficitaire sur l'unité de distribution en eau potable de Cabanières (Vézac) à l'horizon 2030. L'unité de distribution en eau potable déjà interconnectée de Foulioles (Vézac) ne permet pas de compenser ce déficit.

Il est donc nécessaire de trouver un complément de ressource en eau, la solution la plus avantageuse économiquement consistant en une interconnexion avec le Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon.

Détails de l'action :

- Pose d'une nouvelle conduite en fonte DN 80 sur 2 850 ml entre l'antenne d'alimentation en eau potable de Lavergne (Arpajon-sur-Cère) et le réservoir d'Espinet (Vézac)
- Création d'une station de pompage à Lavergne (Arpajon-sur-Cère) de 30 m³/h et de 120 m de hauteur manométrique totale (HMT).

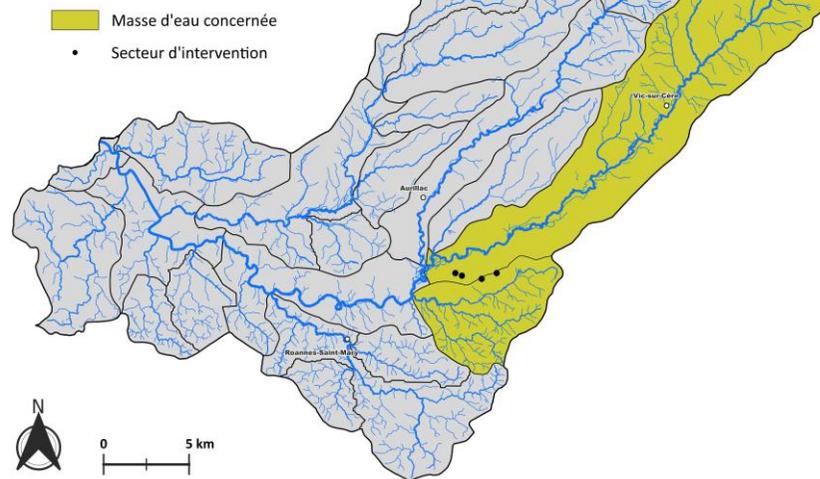
Bénéfices de l'action :

- Palier au déficit de production de l'unité de distribution en eau potable de Cabanières et de Combelles
- Limiter les prélèvements d'eau sur les ouvrages de captage du vallon de Dousques (Vézac).

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Avancement des travaux

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement
500 000 €	250 000 € Taux : 50 %	45 000 € Taux : 9 %	205 000 € Taux : 41 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	250 000 €	250 000 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Amélioration de la connaissance sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et prestations intellectuelles

Contexte :

La gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Commune de la Châtaigneraie Cantalienne relève actuellement de la compétence des communes. La présence de syndicats intercommunaux et de conventions d'échange d'eau témoigne d'une solidarité face à la sensibilité de la ressource. Ce fonctionnement de proximité, propre à chaque maîtrise d'ouvrage, reste peu formalisé sur la gestion de la facturation et la rédaction des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS). La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau du Département du Cantal (MAGE) assure l'assistance technique aux collectivités.

Plusieurs communes comme Siran, Glénat, Saint-Mamet-la-Salvetat, Prunet ou encore Lafeuillade-en-Vézère ont connu des problèmes d'approvisionnement en eau ces dernières années.

Détails de l'action :

- Réalisation de schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur les collectivités qui en sont dépourvues
 - Amélioration de la connaissance patrimoniale des infrastructures d'alimentation en eau potable et diagnostic des ouvrages
 - Evaluation de la performance des réseaux (qualité et quantité)
 - Rédaction de schémas directeurs d'alimentation en eau potable - programmes opérationnels
- Actualisation des bilans besoins/ressources - territoire « Châtaigneraie »
 - Actualisation des besoins
 - Actualisation des données de production des ressources en eau à l'étiage
 - Actualisation des bilans besoins/ressources par unité de gestion et de distribution
- Elaboration de scénarii techniques chiffrés pour une sécurisation quantitative et qualitative des systèmes d'alimentation en eau potable
 - Connaissance des données existantes
 - Etude des différents scénarii techniques de restructuration de l'alimentation en eau potable
 - Outils d'aide à la décision pour le choix des scénarii à retenir
- Etudes complémentaires
- Mesurer la proportion des prélèvements agricoles sur le réseau d'eau potable

Bénéfice de l'action :

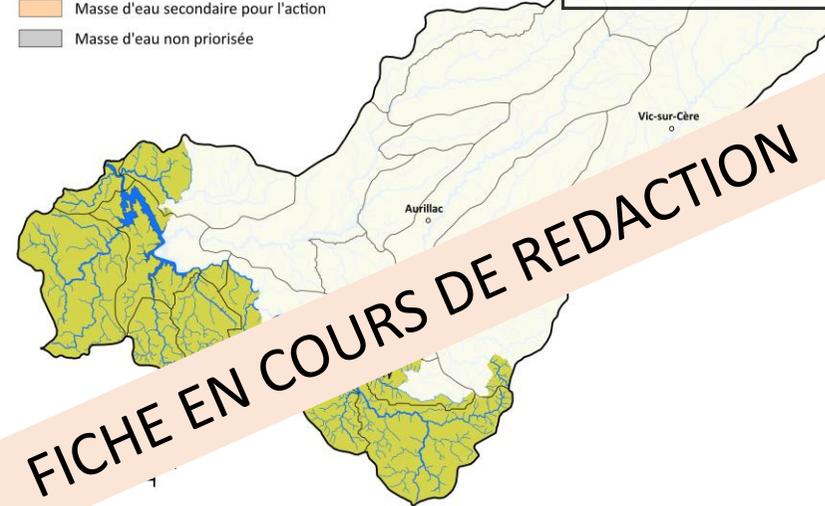
- Amélioration des connaissances pour l'aide à la décision dans le but d'une meilleure gestion de la ressource, de l'alimentation en eau potable des administrés et pour une meilleure appréhension des périodes sèches

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réalisation des études complémentaires nécessaires à la prise de décisions raisonnées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

- Commune de La Ségalassière
- Commune de Roannes-Saint-Mary
- Commune de Le Rouget-Pers
- Commune de Glénat
- Commune de Saint-Etienne-Cantalès
- Commune de Prunet
- Commune de Siran

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
420 000 €	€	€	€
	Taux : %	Taux : %	Taux : %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
€	€	€	€	€

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Mise en œuvre des programmes opérationnels sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne

Contexte :

La gestion de l'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Commune de la Châtaigneraie Cantalienne relève de la compétence des communes. La présence de syndicats intercommunaux et de conventions d'échange d'eau témoigne d'une solidarité face à la sensibilité de la ressource. Ce fonctionnement de proximité, propre à chaque maîtrise d'ouvrage, reste peu formalisé sur la gestion de la facturation et la rédaction des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS). La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau du Département du Cantal (MAGE) assure l'assistance technique aux collectivités.

Plusieurs communes comme Siran, Glénat, Saint-Mamet-la-Salvetat, Prunet ou encore Lafeuillade-en-Vézies ont connu des problèmes d'approvisionnement en eau ces dernières années.

Détails de l'action :

- Mise en place d'interconnexions
- Ouverture de nouveaux points de prélèvements / traitements
- Remplacement de réseaux
- Redimensionnement d'ouvrages
- Instrumentation des réseaux (télésurveillance, télégestion, télérelève, etc.)
- Etc.

Bénéfices de l'action :

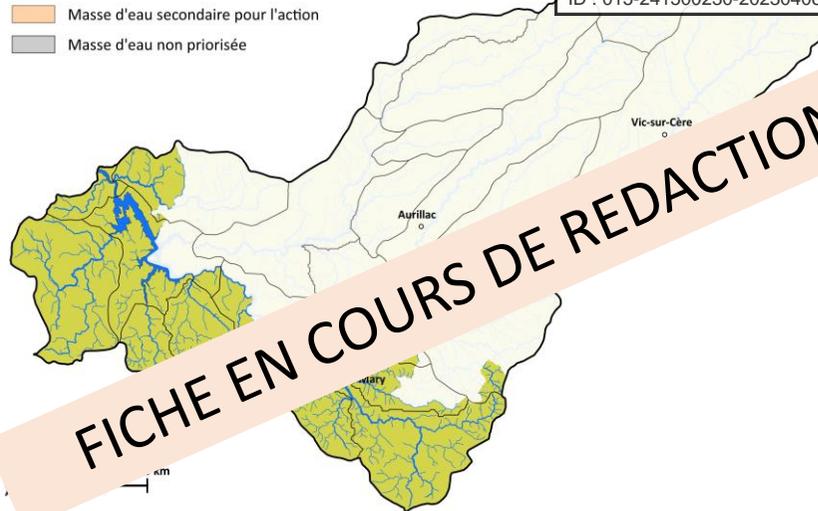
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable des administrés
- Maîtrise de la qualité de l'eau (captages vulnérables, process de traitement, etc.)
- Meilleure gestion des périodes sèches
- Prise en compte de la capacité des milieux naturels face aux prélèvements

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Commencement des programmes de travaux
- Alimentation en eau potable des administrés

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Commune de La Ségalassière
Commune de Roannes-Saint-Mary
Commune de Le Rouget-Pers

Commune de Glénat
Commune de Saint-Etienne-Cantalès
Commune de Prunet
Commune de Siran

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	DETR	Autofinancement
€	€	€	€
	Taux : %	Taux : %	Taux : %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
€	€	€	€	€

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Remplacement du réseau des cités des Ponty et du 19 mars 1962 à Thiézac

Contexte :

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, compétente en matière d'Alimentation en Eau Potable depuis 2018, exerce cette dernière en régie depuis le 1^{er} janvier 2022. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, approuvé, permet de prioriser les actions définies en son sein.

Les lotissements du Ponty et du 19 mars 1962 sont alimentés par l'unité de distribution d'eau potable du Thau. Le schéma directeur d'eau potable fait état, en période estivale, de 63% de rendement sur cette unité de distribution d'eau potable, avec 73,3 m3/j de fuite et un indice linéaire de perte (ILP) mauvais.

Ce rendement ne respecte pas celui fixé par la loi Grenelle 2 et son décret d'application, qui ont pour objectifs de rendement 65% et 1/5 en indice linéaire de consommation (ILC) soit autour de 66% pour des unités de distribution d'eau potable de type rural.

Le programme des travaux établi dans le schéma directeur de distribution en eau potable de la Communauté de Communes cible ainsi le remplacement de canalisations sur ces lotissements (ID 104) avec une hiérarchisation d'ordre 1 - période 2021-2024.

Afin d'optimiser les coûts, les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus sur le réseau d'assainissement.

Détails de l'action :

- Etudes préalables aux travaux
- Création d'un nouveau réseau
- Installation de boîtes de branchement en limite de propriété
- Travaux en tranchée commune avec l'assainissement.

Bénéfices de l'action :

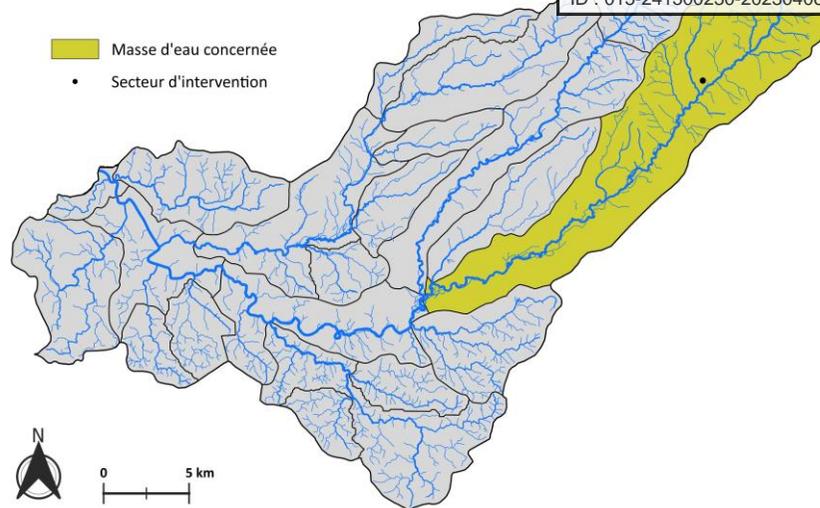
- Réduction des fuites
- Amélioration du rendement
- Préservation du milieu en limitant les prélèvements

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Rendements des réseaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Conseil départemental du Cantal	DETR - DSIL	Autofinancement
195 684* €	48 921 € Taux : 25 %	? € Taux : ? %	146 763 € Taux : 75 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

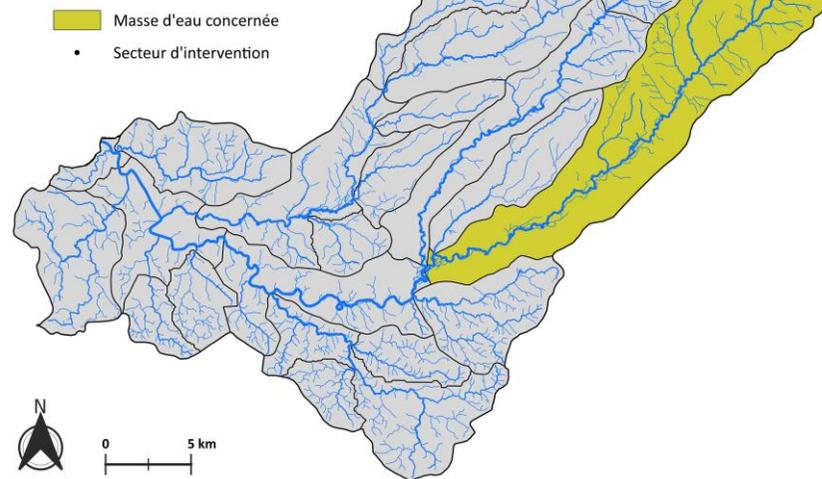
2023	2024	2025	2026	2027
195 684,75 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Interconnexion - Saint-Jacques-des-Blats

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Secteurs d'intervention :



Contexte :

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, compétente en matière d'Alimentation en Eau Potable depuis 2018, exerce cette dernière en régie depuis le 1^{er} janvier 2022. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, approuvé, permet de prioriser les actions définies en son sein.

Parmi les sujets prioritaires, ressort la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Jacques-des-Blats. Plusieurs scénarii ont été étudiés et ont été retenues plusieurs interconnexions internes à la commune : une interconnexion entre les ressources des Chazes, celles des Boissines, du Bourg et des Pialottes et une interconnexion entre les Gardes et les Grouffaldes.

Les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus sur le réseau d'assainissement.

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Détails de l'action :

- Etudes préalables aux travaux
- Création de nouveaux réseaux

Bénéfices de l'action :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Suppression de plusieurs captages
- Amélioration du rendement
- Préservation du milieu en limitant les prélèvements

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Rendements des réseaux

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	CRTE	Autofinancement
104 728* €	315 975 € Taux : 45 %	105 325 € Taux : 15 %	140 433 € Taux : 20 %	140 433 € Taux : 80 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
702 166 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Travaux de réhabilitation des réseaux sur le centre Bourg de Vic-sur-Cère – tranche 1

Contexte :

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, compétente en matière d'Alimentation en Eau Potable depuis 2018, exerce cette dernière en régie depuis le 1^{er} janvier 2022. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, approuvé, permet de prioriser les actions définies en son sein.

La commune de Vic-sur-Cère présente un rendement des réseaux bien inférieur à celui fixé par la loi Grenelle 2 et son décret d'application dont les objectifs de rendement sont à 65% et 1/5 d'indice linéaire de consommation (ILC) soit autour de 66% pour des unités de distribution en eau potable de type rural.

Le programme des travaux établi lors du schéma directeur d'eau potable de la Communauté de Communes cible ainsi le remplacement des canalisations dans le centre Bourg (ID 123) avec une hiérarchisation d'ordre 1 - période 2021-2024.

Afin d'optimiser les coûts, les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus sur le réseau d'assainissement

Détails de l'action :

- Etudes préalables aux travaux
- Création d'un nouveau réseau
- Installation de boîtes de branchement en limite de propriété
- Travaux en tranchée commune avec l'assainissement

Bénéfices de l'action :

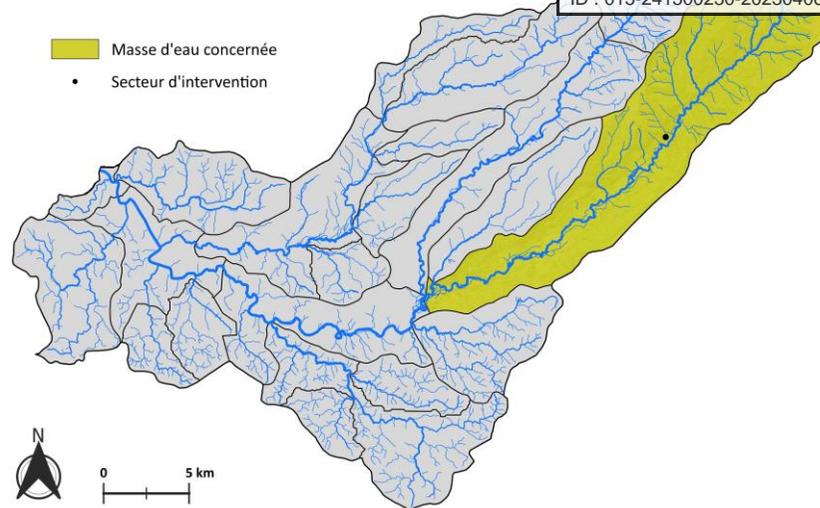
- Réduction des fuites
- Amélioration du rendement
- Préservation du milieu en limitant les prélèvements

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Rendements des réseaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Conseil départemental du Cantal	CRTE - DSIL	Autofinancement
199 979* €	14 998 € Taux : 7,5 %	119 987 € Taux : 60 %	64 993 € Taux : 32,5 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
199 979 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Reprise du réseau sous le schéma de circulation de Vic sur Cère

Contexte :

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, compétente en matière d'Alimentation en Eau Potable depuis 2018, exerce cette dernière en régie depuis le 1^{er} janvier 2022. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, approuvé, permet de prioriser les actions définies en son sein.

La commune de Vic-sur-Cère présente un rendement des réseaux bien inférieur à celui fixé par la loi Grenelle 2 et son décret d'application dont les objectifs de rendement sont à 65% et 1/5 en indice de consommation linéaire (ILC) soit autour de 66% pour des unités de distribution en eau potable de type rural.

Depuis plusieurs années, l'Etat travaille sur un nouveau plan de circulation pour le Bourg de Vic-sur-Cère. Les études préalables, lancées en décembre 2021 par décision ministérielle avec une date de travaux prévus d'ici 2024, ont rendu pertinent le fait de profiter de ces travaux pour reprendre l'intégralité des réseaux situés sous l'emprise de ces derniers.

Afin d'optimiser les coûts, les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus sur le réseau d'assainissement.

Détails de l'action :

- Etudes préalables aux travaux
- Création d'un nouveau réseau
- Installation de boîtes de branchement en limite de propriété
- Travaux en tranchée commune avec l'assainissement.

Bénéfices de l'action :

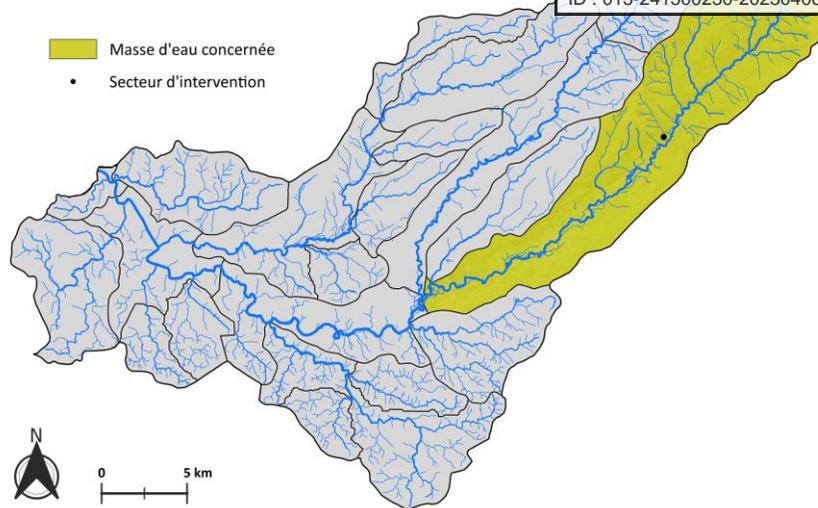
- Réduction des fuites
- Amélioration du rendement
- Préservation du milieu en limitant les prélèvements

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Rendements des réseaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	?	Autofinancement
569 100* €	€	€	€
	Taux : %	Taux : %	Taux : %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	569 100€	0 €	0 €	0 €

Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques

Reprise du réseau lotissement des Prades - Polminhac

Contexte :

La Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, compétente en matière d'Alimentation en Eau Potable depuis 2018, exerce cette dernière en régie depuis le 1^{er} janvier 2022. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, approuvé, permet de prioriser les actions définies en son sein.

Le programme des travaux établi lors du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes cible ainsi le renouvellement des canalisations du Lotissement des Prades (ID 33) avec une hiérarchisation d'ordre 1 - période 2021-2024. Les canalisations actuelles datent des années 1970 et sont en PVC collé avec des vannes déportées. Ce lotissement étant le point d'entrée de l'alimentation générale du bourg, le renouvellement de ces réseaux permettra de remplacer 1 050ml de canalisations et près de 70 branchements.

Afin d'optimiser les coûts, les travaux seront réalisés en même temps que ceux prévus sur le réseau d'assainissement.

Détails de l'action :

- Etudes préalables aux travaux
- Création d'un nouveau réseau
- Installation de boîtes de branchement en limite de propriété
- Travaux en tranchée commune avec l'assainissement.

Bénéfices de l'action :

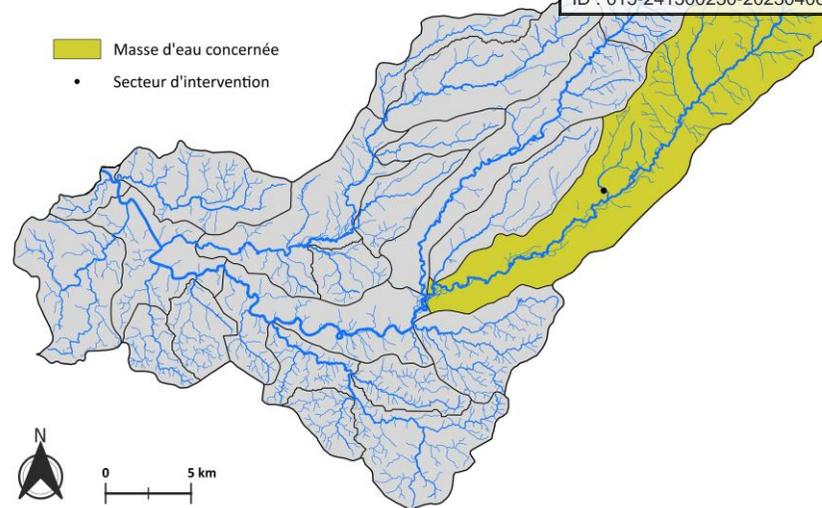
- Réduction des fuites
- Amélioration du rendement
- Préservation du milieu en limitant les prélèvements

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Rendements des réseaux

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Conseil départemental du Cantal	DETR – DSIL	Autofinancement
221 300* €	55 325 €	? €	165 975 €
	Taux : 25 %	Taux : ? %	Taux : 75 %

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
0 €	0 €	0 €	221 300 €	0 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Travailler avec les forestiers, les agriculteurs, pour des pratiques plus respectueuses des milieux aquatiques

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Contexte :

Qu'elles soient agricoles ou forestières, ces deux activités dominantes du territoire peuvent, si elles sont mal maîtrisées, avoir des conséquences très négatives sur les états qualitatif et quantitatif des eaux. Le diagnostic mené en interne et les autres études réalisées sur ce bassin s'accordent sur la nécessité de faire évoluer nombre de pratiques pour réduire la quantité d'effluents produits, maîtriser leur stockage et leur valorisation, améliorer les pratiques culturales, développer une gestion durable des haies et boisement, enrayer l'érosion des sols, etc.

Détails de l'action :

- Revoir certaines pratiques de travail de la terre, d'exploitation
- Diminution des labours - développement de la conservation des sols
- Couverture végétale systématique des sols
- Développement des prairies permanentes
- Réduction des coupes à blanc d'arbres, de haies bocagères et de ripisylves
- Précautions et aménagements nécessaires lors de la circulation de véhicules sur les terrains naturels
- Adaptation des chargements UGB des parcelles pour les rendre soutenables vis-à-vis des milieux naturels, tout en anticipant les effets du changement climatique
- Adaptation des périodes de pâtures et des rotations selon la nature de la parcelle
- Réduire les quantités d'effluents agricoles produites (modification des pratiques, du matériel, des installations et développement des connaissances)
- Adapter les méthodes de stockage des effluents produits (couverture des fosses, dimensionnement, etc.)
- Valorisation des effluents (plan de fumure, d'épandage, énergies renouvelables, etc.)
- Valorisation des filières durables
- Développer des débouchés pour les productions locales
- Développer une offre alimentaire locale
- Animer une réflexion « PAEC » (Projet agroenvironnemental et climatique)

Bénéfices de l'action :

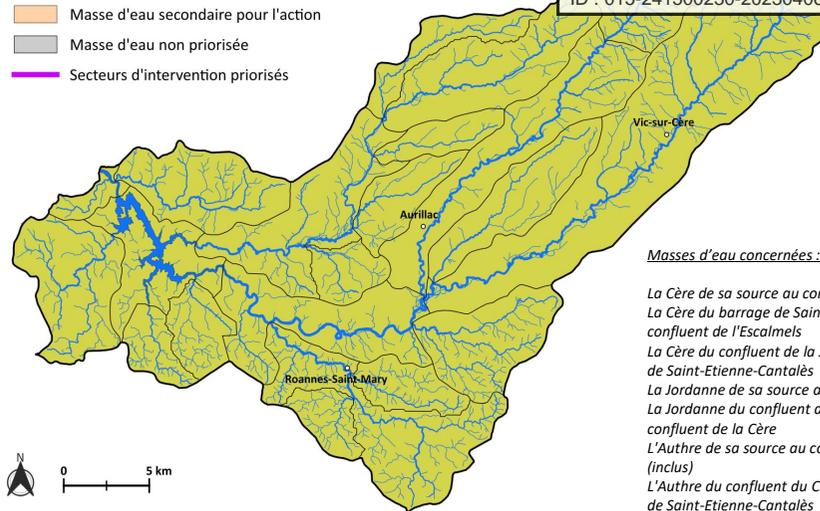
- Meilleure réalisation du cycle de l'eau
- Réduction des pollutions
- Amélioration de la qualité des habitats aquatiques, des populations animales et végétales et du cadre de vie
- Réduction, pour les professionnels ou particuliers, des situations répréhensibles et des litiges
- Meilleure approche des activités professionnelles face au changement climatique, ses enjeux et ses contraintes
- Optimisation des entreprises

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre de structures, entreprises, personnes accompagnées, conseillées
- Qualité des accompagnements

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

- La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
- La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
- La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
- La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
- L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
- L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Le Roannes (Roques)
- Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
- Ruisseau d'Angles
- Ruisseau d'Auze
- Ruisseau de Cautrunes
- Ruisseau de Gavanel
- Ruisseau de Granges
- Ruisseau de Mamou
- Ruisseau de Mourcairal
- Ruisseau de Quitiviers
- Ruisseau de Reilhaguët
- Ruisseau de Veyrières
- Ruisseau du Palat
- Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Autofinancement
- € (Intégré à l'animation du Contrat de progrès territorial et à la communication)	- € Taux : - %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
- €	- €	- €	- €	- €

Animer, sensibiliser, communiquer

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Contexte :

La gestion des écoulements et l'entretien des berges étant du devoir des riverains des cours d'eau, l'intervention des collectivités sur le domaine privé doit être préférentiellement dictée par l'intérêt général. Pour initier la phase opérationnelle de ce Contrat de Progrès Territorial, il est important de redonner aux différents publics, une information actualisée et adaptée.

Détails de l'action :

- Edition de supports papiers (articles presse, plaquettes, flyers)
- Animation de réunions publiques
- Animations auprès du jeune public - initiation à l'environnement et au cycle de l'eau et ses enjeux
- Animations et formations thématiques
- Sensibilisation orale continue sur les bonnes et mauvaises pratiques
- Accompagnements technique, administratif et juridique des porteurs de projets, riverains et usagers

Bénéfices de l'action :

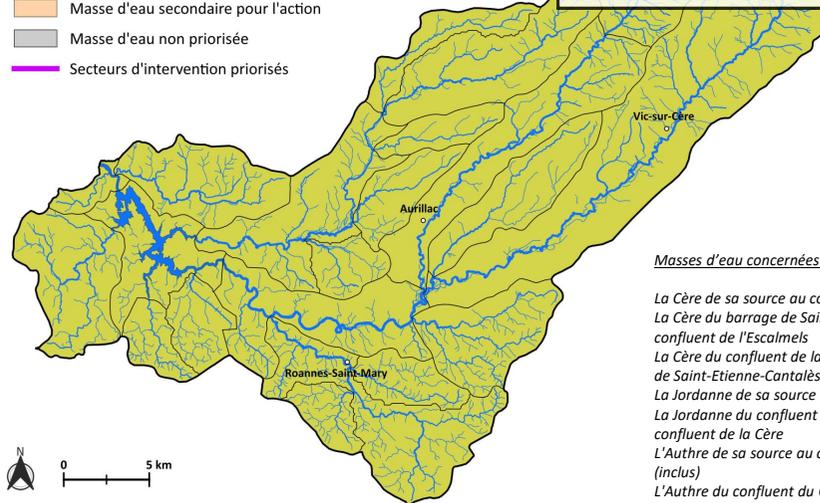
- Prise de conscience collective des changements climatiques, hydrologiques, sociétaux, etc.
- Implication de tous les citoyens dans la démarche et dans la réalisation d'actions
- Optimisation des financements publics et privés
- Sérénité dans les entreprises, les exploitations, les ménages, les collectivités

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Temps d'animation à destination des différents publics
- Nombre de formations proposées

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention priorités



Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Cautrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Cautrunes
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement			
			TOTAL	CABA	Cère et Goul	Châtaigneraie
160 000 €	80 000 € Taux : 50 %	15 000 € Taux : (forfait annuel plafonné à 3 000 €/an) soit 10 %	65 000 € Taux : 40,63 %	35 776 € Taux : 55,04 %	11 310 € Taux : 17,40 %	17 914 € Taux : 27,56 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €

Animer le Contrat de Progrès Territorial

Contexte :

La réalisation du plan d'actions est conditionnée par la qualité et la fidélité des échanges entre les agents de l'Entente, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du bassin, les élus, les financeurs, les services de l'Etat, les partenaires techniques, les riverains, les usagers et les acteurs publics ou privés du territoire.

Détails de l'action :

- Réalisation d'études et diagnostics en régie
- Animer les instances de suivi du Contrat (Commissions de sous bassins versants, COPIL, COTECH)
- Donner aux maires les informations et outils pour agir à leur niveau
- Montage des dossiers administratifs
- Mise en œuvre des actions du Contrat de Progrès Territorial
- Suivi des chantiers

Bénéfices de l'action :

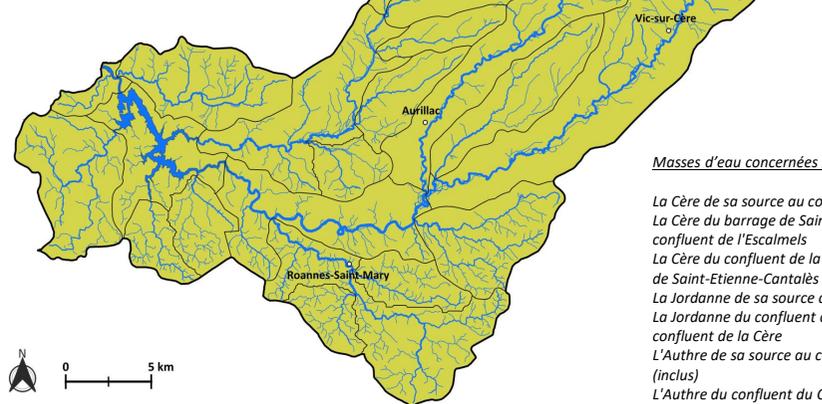
- Responsabilisation de chacun
- Validations technique et politique des orientations du Contrat
- Transparence
- Ajustement régulier des stratégies opérationnelles
- Adhésion des personnes publiques et privées à la démarche
- Implication des maîtrises d'ouvrages privées
- Réalisation des actions du Contrat de Progrès Territorial

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- 3 ETP (1 animateur et 2 techniciens)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau prioritaire pour l'action
- Masse d'eau secondaire pour l'action
- Masse d'eau non priorisée
- Secteurs d'intervention prioritisés



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Masses d'eau concernées :

La Cère de sa source au confluent de la Jordanne
La Cère du barrage de Saint-Etienne-Cantalès au confluent de l'Escalmels
La Cère du confluent de la Jordanne à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
La Jordanne de sa source au confluent du Pouget
La Jordanne du confluent du Pouget (inclus) au confluent de la Cère
L'Authre de sa source au confluent du Caustrunes (inclus)
L'Authre du confluent du Caustrunes à la retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Le Roannes (Roques)
Retenue de Saint-Etienne-Cantalès
Ruisseau d'Angles
Ruisseau d'Auze
Ruisseau de Caustrunes
Ruisseau de Gavanel
Ruisseau de Granges
Ruisseau de Mamou
Ruisseau de Mourcaïrol
Ruisseau de Quitiviers
Ruisseau de Reilhaguet
Ruisseau de Veyrières
Ruisseau du Palat
Ruisseau du Pontal

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Conseil départemental du Cantal	Autofinancement			
			TOTAL	CABA	Cère et Goul	Châtaigneraie
734 667 €	416 262 €	97 931 €	220 473 €	121 349 €	38 362 €	60 762 €
	Taux moyen : 56,66 % (postes techniques : 50 % - postes animation : 70 %)	Taux moyen : 13,33 % (postes techniques : 20 % - postes animation et agricoles : 10 %)	Taux : 30,01 %	Taux : 55,04 %	Taux : 17,40 %	Taux : 27,56 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
126 667 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €

Animer les opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels

Contexte :

L'assainissement individuel est la méthode d'épuration des eaux usées d'une part non négligeable des habitants de ce bassin versant. La qualité de l'eau rejetée au milieu naturel est fonction de l'état de conformité de l'installation privée. Les diagnostics en régie montrent une récurrence des troubles constatés et directement attribués à des eaux usées mal ou pas traitées. C'est donc pour aider et accompagner les propriétaires à réhabiliter leurs installations que cette fiche action a été élaborée en partenariat avec les services compétents de chaque EPCI et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Détails de l'action :

- Recrutement/détachement d'un agent à 0,5 équivalent temps plein sur la CABA
- Etudes de sol
- Diagnostics d'installations
- Animation, instruction, conseils
- Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs générateurs de nuisances ou inexistantes

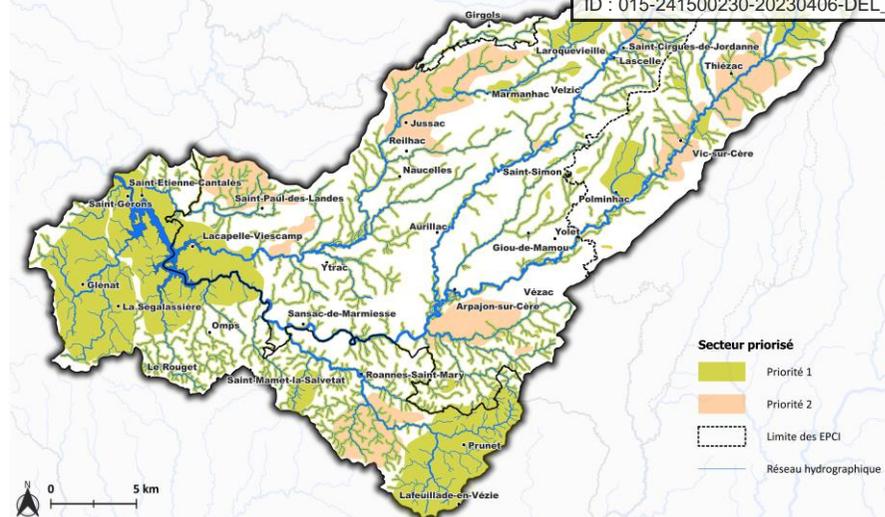
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du parc d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire
- Diminution des nuisances dans le milieu naturel
- Amélioration de l'habitat pour le particulier

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Nombre de réhabilitations accompagnées (200)
- Nombre de diagnostics réalisés

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne
Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement			
		TOTAL	CABA	Cère et Goul	Châtaigneraie
90 000 €	40 000 € Taux : 44,44 % (forfait de 200€ par dossier soldé et conforme)	50 000 € Taux : 55,56 %	28 833 € Taux : 57,67 %	5 833 € Taux : 11,67 %	15 333 € Taux : 30,67 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

Déployer et exploiter une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA

Contexte :

La Communauté d'Agglomération se doit d'engager, dans les années à venir, de nombreux investissements pour réhabiliter des systèmes d'assainissement vieillissant et parfois obsolètes. Dans le cadre de ce Contrat de Progrès Territorial, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en cohérence avec ses capacités d'investissement, sera défini. Ne pouvant intervenir sur tous les systèmes, il est donc envisagé de collecter des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des systèmes d'assainissement afin d'avoir une meilleure visibilité du fonctionnement et des problématiques.

Ces données seront d'une part, utilisées comme information pour les études de réhabilitation pour les systèmes choisis comme prioritaires en réalisation, et d'autre part, comme données permettant d'améliorer le fonctionnement au quotidien (calage des DO, réglages STEP, ..), dans l'attente de lancer une opération de réhabilitation.

Détails de l'action :

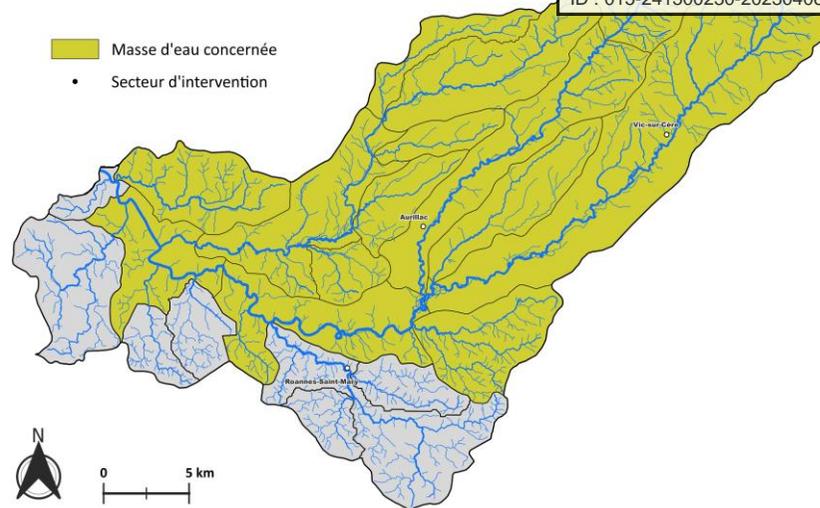
- Recrutement d'un agent
- Installation et exploitation de capteurs sur réseau et station d'épuration pour aboutir à un diagnostic permanent des principaux ouvrages (Réseau station d'épuration et postes de relevage)
- Mise en place de 50 capteurs sur les réseaux, 60 sur les déversoirs d'orage/postes de relevage et des mesures entrées/sortie sur les stations boues activées, et uniquement en entrée sur les autres stations d'épuration.

Bénéfice de l'action :

Mise en place d'un diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement et exploitation de la donnée, ou pour les études de réhabilitation, ou pour optimiser les fonctionnements des ouvrages.

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Embauche d'un ETP



Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
180 000 €	90 000 € Taux : 50 %	90 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

PREVISIONS

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Déploiement d'une instrumentation de diagnostics permanents sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA

Contexte :

La Communauté d'Agglomération se doit d'engager, dans les années à venir, de nombreux investissements pour réhabiliter des systèmes d'assainissement vieillissant et parfois obsolètes. Dans le cadre de ce Contrat de Progrès Territorial, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), en cohérence avec ses capacités d'investissement, sera défini. Ne pouvant intervenir sur tous les systèmes, il est donc envisagé de collecter des données qualitatives et quantitatives sur l'ensemble des systèmes d'assainissement afin d'avoir une meilleure visibilité du fonctionnement et des problématiques.

Ces données seront d'une part, utilisées comme information pour les études de réhabilitation pour les systèmes choisis comme prioritaires en réalisation, et d'autre part, comme données permettant d'améliorer le fonctionnement au quotidien (calage des DO, réglages STEP, ..), dans l'attente de lancer une opération de réhabilitation.

Détails de l'action :

- Installation et exploitation de capteurs sur réseau et station d'épuration pour aboutir à un diagnostic permanent des principaux ouvrages (Réseau station d'épuration et postes de relevage)
- Mise en place de 50 capteurs sur les réseaux, 60 sur les déversoirs d'orage/postes de relevage et des mesures entrées/sortie sur les stations boues activées, et uniquement en entrée sur les autres stations d'épuration
- Financement d'un poste dédié à ce diagnostic pour exploiter, fiabiliser, interpréter ces données.

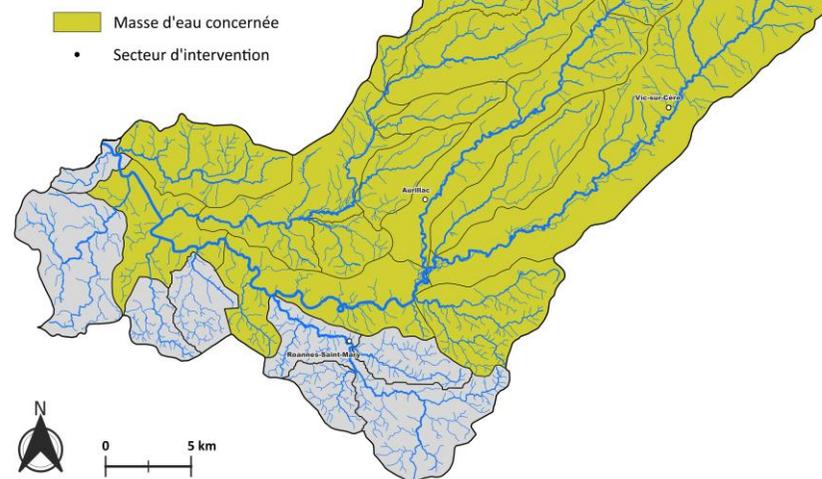
Bénéfices de l'action :

Mise en place d'un diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement et exploitation de la donnée, ou pour les études de réhabilitation, ou pour optimiser les fonctionnements des ouvrages

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Fiabilité de la donnée par une exploitation d'un agent spécialisé en mesures et automatisme

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S2LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
300 000 €	150 000 € Taux : 50 %	150 000 € Taux : 50 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2023	2024	2025	2026	2027
60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Fin des travaux du schéma directeur sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon-sur-Cère, de Sansac-de-Marmiesse bourg et d'Ytrac-le Bex

Contexte :

La CABA dispose de trois systèmes d'assainissement sur la Cère en aval de la confluence avec la Jordanne. Ces trois systèmes présentent certaines caractéristiques communes à savoir : des stations de type boues activées anciennes plutôt en limite de capacité et avec des problématiques d'eaux claires parasites permanentes. La situation géographique de ces trois systèmes d'assainissement rend pertinente la réalisation d'une étude groupée afin d'étudier l'éventualité d'une fusion de certains systèmes. Cette étude est prévue en 2025-2026.

Détail de l'action :

- Mise en œuvre des actions et du programme de travaux du schéma directeur

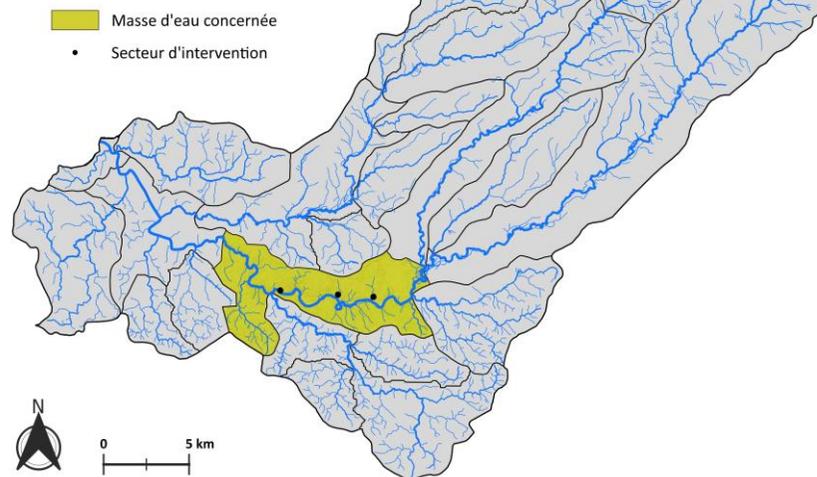
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du fonctionnement et de l'état structurel des trois systèmes d'assainissement
- Réduction des eaux claires parasites
- Réduction des déversements
- Amélioration des performances de traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur
- Meilleure exploitabilité et rationalisation des coûts de fonctionnement

Indicateur de suivi et objectif de réalisation) :

- Mise en œuvre des actions du schéma directeur

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
4 000 000 €	2 800 000 € Taux : 70 %	1 200 000 € Taux : 30 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2028	2029	2030	2031	2032
2 000 000 €	2 000 000 €	0 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise à niveau du système d'épuration collectif de Saint-Paul-des-Landes

Contexte :

Le système d'assainissement de Saint-Paul-des-Landes bourg se singularise par :

- une station d'épuration de type lagunage d'une capacité importante de 1 200 équivalent-habitant,
- un milieu récepteur ayant un très faible débit d'étiage et qui alimente le marais du Cassan.

Les contraintes technico-économiques ne permettent pas d'envisager des travaux de mise aux normes globales du système avant 2027. Eu égard à ce contexte, il est proposé de réaliser dans un premier temps une étude et diagnostic du système d'assainissement afin de déterminer un programme global de travaux. Le programme de travaux sera mis en place en suivant.

Détail de l'action :

Mise en œuvre des actions et du programme de travaux du schéma directeur

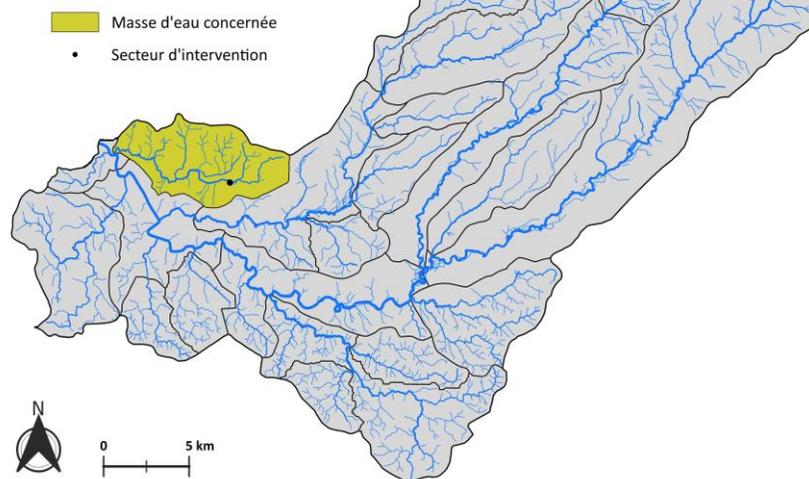
Bénéfices de l'action :

- Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement
- Réduction des eaux claires parasites
- Amélioration des performances de traitement des eaux usées
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

Mise en œuvre du programme de travaux

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

S²LO

Porteur(s) :

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Plan de financement prévisionnel :

Montant total	Agence de l'eau Adour-Garonne	Autofinancement
1 500 000 €	1 050 000 € Taux : 70 %	450 000 € Taux : 30 %

Planning prévisionnel de réalisation :

2028	2029	2030	2031	2032
0 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €

Améliorer les systèmes d'assainissement

Travaux de réhabilitation des réseaux sur le centre Bourg de Vic-sur-Cère –
tranche 2

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de l'ordre de 25%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec. Des exfiltrations supérieures aux infiltrations peuvent expliquer que ce secteur ne ressorte pas comme sensible.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

- Etude préalable aux travaux
- Installer un réseau d'eaux usées neuf sur l'emprise des travaux
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés

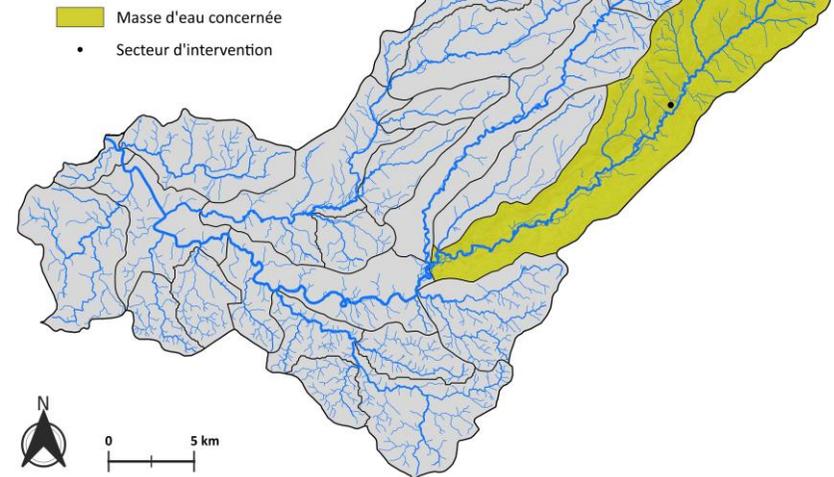
Bénéfices de l'action :

- Réduction des volumes d'eaux claires parasites permanentes provenant de ce réseau
- Elimination des points d'exfiltration d'effluent depuis le réseau
- Réduction des déversements par temps sec à cause de ce réseau
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Envisager des raccordements futurs et des extensions de réseaux à plus long terme (> 10ans)
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système
- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
 Reçu en préfecture le 12/04/2023
 Publié le
 ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
 en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total
130 000* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Travaux de réhabilitation des réseaux sur la commune de Vic-sur-Cère, suite à l'actualisation du programme de travaux

Contexte :

Les eaux usées du bourg de Vic-sur-Cère sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 2009, ce système d'une capacité de traitement de 6 500 équivalents habitants pour 1 240 m³/j présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique de 10 à 20%.

Les eaux claires parasites permanentes sont présentes en forte proportion en entrée de station avec des volumes allant de 600 à 2 500 m³/j. Le déversoir d'orage sur l'ancienne station d'épuration déverse dans le milieu, 1 jour sur 2 par temps sec.

Le système d'assainissement de Vic-sur-Cère bourg est non conforme "Eaux Résiduaires Urbaines" en raison du déversement de plus de 5% du volume des eaux collectées (>30%).

Détails de l'action :

Cette fiche positionne les travaux qui seront préconisés pour viser l'objectif d'élimination des 40% d'eaux claires parasites permanentes complémentaire sur les 2 640 m³/j mesurés en décembre 2019,

La définition précise des travaux sera présentée dans le nouveau programme des travaux.

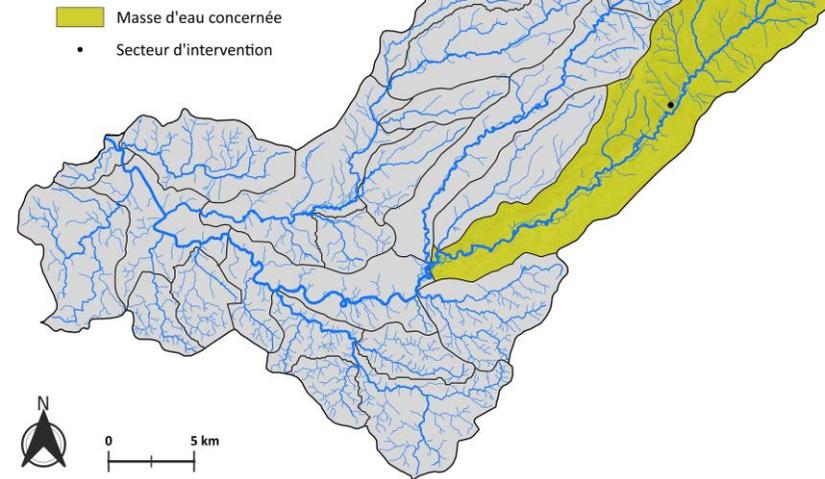
Bénéfices de l'action :

- Elimination de 1 080 m³/jour d'eaux claires parasites permanentes
- Elimination des déversements par temps sec
- Concentration de l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration du traitement de l'effluent par la station d'épuration
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration (-1 080 m³/j)
- Elimination des déversements par temps sec

Secteurs d'intervention :



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total
400 000* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Déconnexion des eaux claires parasites permanentes chez les privés sur la commune de Saint-Jacques-des-Blats

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 2 000 m² dans le bourg de Saint-Jacques-des-Blats sont traitées dans une station d'épuration à disque biologique. En fonctionnement depuis 2011, ce système, d'une capacité de traitement de 700 équivalents habitants pour 105 m³/j, présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique et un dépassement du débit nominal une centaine de fois par an.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station avoisine les 75%, alors que les disques biologiques tolèrent difficilement plus de 20%. Le déversoir d'orage de ce réseau déverse dans le milieu par temps sec.

Détails de l'action :

- Réhabilitation de 6 m de canalisation
- Diagnostic des branchements des particuliers

Bénéfices de l'action :

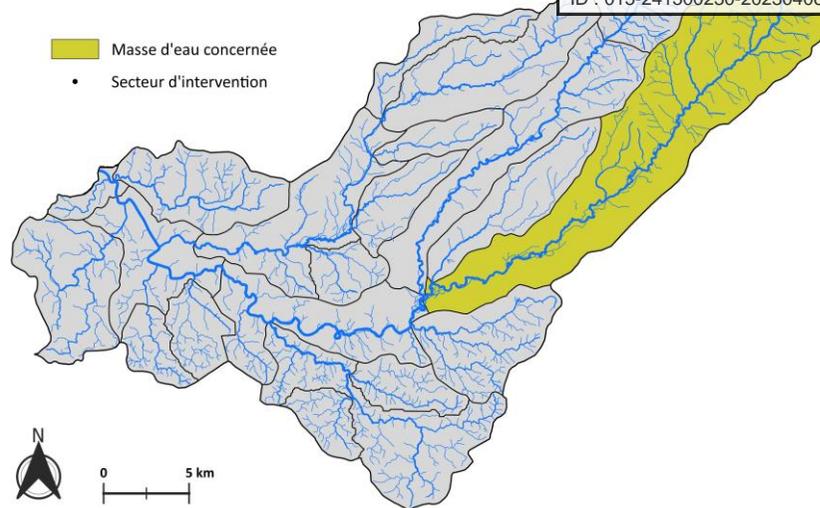
- Préciser l'origine précise des eaux claires parasites
- Elimination de 56,4 m³/jours d'eaux claires parasites permanentes (soit 40%)
- Amélioration des performances de traitement
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- 5 propriétés déconnectées en eaux claires parasites permanentes
- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration (-56,4 m³/j)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total

20 250* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Réhabilitation des tronçons 1 et 7 sur la commune de Saint-Jacques-des-Blats

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 2 000 m² dans le bourg de Saint-Jacques-des-Blats sont traitées par dans une station d'épuration à disque biologique. En fonctionnement depuis 2011, ce système, d'une capacité de traitement de 700 équivalents habitants pour 105 m³/j, présente un bon état de fonctionnement malgré une sous-charge organique et un dépassement du débit nominal une centaine de fois par an.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station avoisine les 75%, alors que les disques biologiques tolèrent difficilement plus de 20%. Le déversoir d'orage de ce réseau, déverse dans le milieu, par temps sec.

Détails de l'action :

- Remplacement du réseau existant par un collecteur gravitaire en PVC de 200 mm
- Installation de boîtes de branchement en limite de propriétés privées

Bénéfices de l'action :

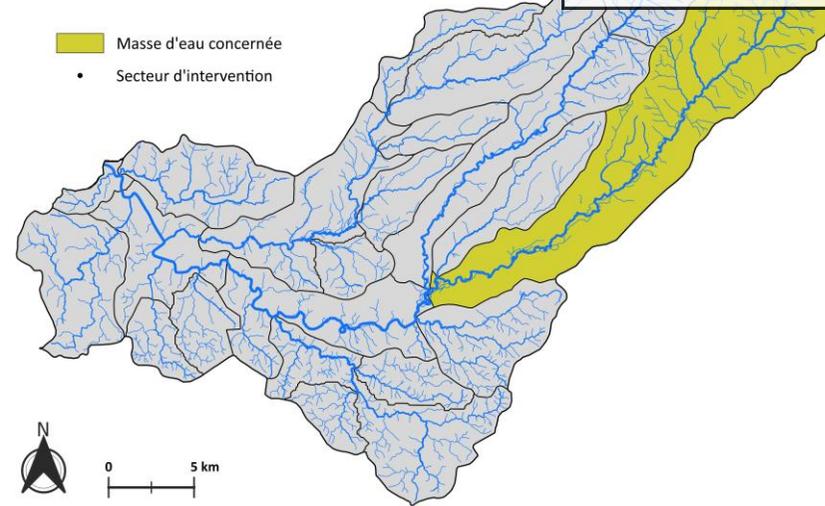
- Elimination de 28,8 m³/jours d'eaux claires parasites permanentes (soit 20%)
- Amélioration des performances de traitement
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateur de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration (-28,8 m³/j)

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total
41 375* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Mise en séparatif du lotissement des Prades à Polminhac

Contexte :

Les eaux usées collectées sur une surface de 30 000 m² dans le bourg de Polminhac sont traitées dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1982, ce système, d'une capacité de traitement de 1 800 équivalents habitants pour 402 m³/j, présente un état de fonctionnement médiocre. Cette station d'épuration fonctionne en sous-charge organique et en surcharge hydraulique.

La proportion d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station est de 90% en nappe haute et 85% en nappe basse. Le déversoir d'orage de ce réseau déverse dans le milieu par temps sec en nappe haute.

Le génie civil est vieillissant et présente des déformations (station d'épuration en fin de vie).

Détails de l'action :

- Créer un réseau séparatif en PVC de 200 mm, sous la voirie communale
- Installation de boîtes de branchement en limite des propriétés privées

Bénéfices de l'action :

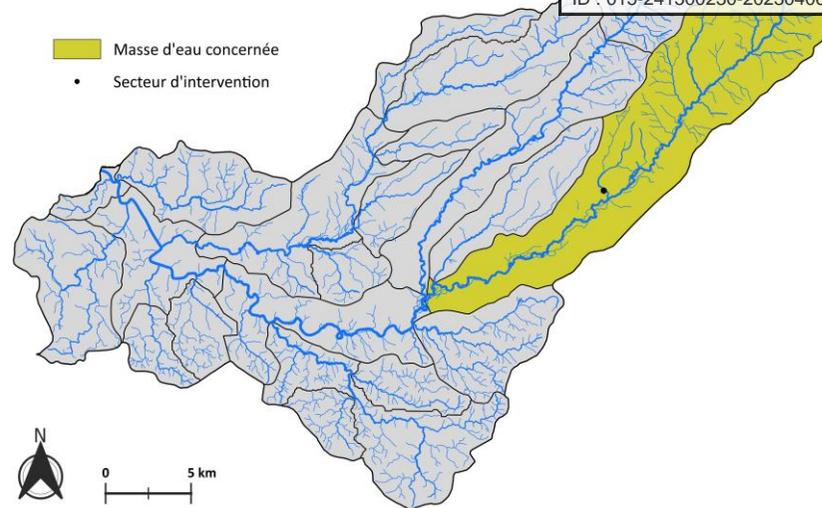
- Élimination de 48 m³/jour d'eaux claires parasites permanentes (soit 9%)
- Économie du poste de relèvement des eaux
- Élimination des déversements par temps de pluie
- Concentrer l'effluent en entrée de station d'épuration
- Amélioration des performances épuratrices
- Amélioration de la qualité du milieu récepteur

Indicateurs de suivi et objectifs de réalisation :

- Réduction du volume d'eaux claires parasites permanentes en entrée de station d'épuration (-48 m³/j)
- Élimination des déversements par temps sec sur le déversoir de ce système

Secteurs d'intervention :

-  Masse d'eau concernée
-  Secteur d'intervention



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total

337 138* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Améliorer les systèmes d'assainissement

Diagnostic génie civil de la station d'épuration de Thiézac et vidange des ouvrages

Contexte :

Les eaux usées de 5 000 m³ du bourg de Thiézac sont traitées par dans une station d'épuration à boues activées. En fonctionnement depuis 1993, ce système, d'une capacité de traitement de 1 900 équivalents habitants pour 300 m³/j, présente un état de fonctionnement correct. Cette station fonctionne de 10 à 0% en sous-charge organique et reçoit jusqu'à 85% d'eaux claires parasites permanentes, nuisant au traitement de l'effluent.

Les 2 déversoirs d'orage de ce réseau ne déversent dans le milieu que par temps de pluie.

Détails de l'action :

- Créer un protocole pour la vidange des ouvrages, à faire valider par la police de l'eau
- Vidanger les ouvrages selon le protocole validé
- Diagnostiquer la structure actuelle des ouvrages
- Proposer les travaux nécessaires

Bénéfice de l'action :

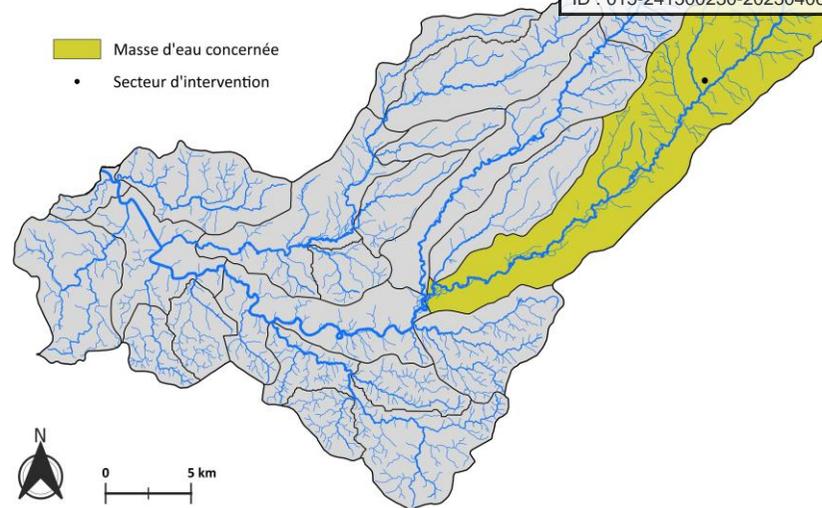
- Anticipation d'un programme de travaux à engager sur les ouvrages pour assurer la pérennité de la station d'épuration

Indicateur de suivi et objectif de réalisation :

- Réalisation du diagnostic prévu

Secteurs d'intervention :

- Masse d'eau concernée
- Secteur d'intervention



Porteur(s) :

Communauté de Communes de Cère et Goul
en Carladès

Plan de financement prévisionnel :

Montant total
20 000* €

* : estimatif de janvier 2022

Planning prévisionnel de réalisation :

2028 - 2032

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

TABLEAUX FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE



Volet	Thématique	Action			TOTAL						Total financiers									
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant						
						% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026					2027					
HYDROMORPHOLOGIE	Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	188 945,90 €	5-15-25-35-20	9 417,30 €	28 251,89 €	47 086,48 €	65 921,07 €	37 669,18 €	50,00%	94 172,95 €	50,00%	94 172,95 €	94 172,95 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	119 041,70 €	5-15-25-35-20	5 952,09 €	17 856,26 €	29 760,43 €	41 664,60 €	23 808,34 €	50,00%	59 520,85 €	50,00%	59 520,85 €	59 520,85 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	12 612,40 €	5-15-25-35-20	630,62 €	1 891,86 €	3 153,10 €	4 414,34 €	2 522,48 €	50,00%	6 306,20 €	50,00%	6 306,20 €	6 306,20 €				
		Sous-total			320 000,00 €			16 000,00 €	48 000,00 €	80 000,00 €	112 000,00 €	64 000,00 €	50,00%	160 000,00 €	50,00%	160 000,00 €	94 172,95 €	59 520,85 €	6 306,20 €	0,00 €
	Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	132 096,00 €	20-20-20-20-20	26 419,20 €	26 419,20 €	26 419,20 €	26 419,20 €	26 419,20 €	0,00%	0,00 €	100,00%	132 096,00 €	132 096,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	☆	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	66 144,00 €	20-20-20-20-20	13 228,80 €	13 228,80 €	13 228,80 €	13 228,80 €	13 228,80 €	0,00%	0,00 €	100,00%	66 144,00 €	66 144,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	☆	C.C. de Cère et Goul en Carladès	41 760,00 €	20-20-20-20-20	8 352,00 €	8 352,00 €	8 352,00 €	8 352,00 €	8 352,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	41 760,00 €	41 760,00 €				
		Sous-total			240 000,00 €		48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	240 000,00 €	132 096,00 €	66 144,00 €	41 760,00 €	0,00 €	
	Accompagner certains travaux de reprise de berges	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	44 092,00 €	5-25-25-25-20	2 201,60 €	11 008,00 €	11 008,00 €	11 008,00 €	8 806,40 €	50,00%	22 016,00 €	50,00%	22 016,00 €	22 016,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	☆	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	22 048,00 €	5-25-25-25-20	1 102,40 €	5 512,00 €	5 512,00 €	5 512,00 €	4 409,60 €	50,00%	11 024,00 €	50,00%	11 024,00 €	11 024,00 €				
Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès		☆	C.C. de Cère et Goul en Carladès	13 920,00 €	5-25-25-25-20	696,00 €	3 480,00 €	3 480,00 €	3 480,00 €	2 784,00 €	50,00%	6 960,00 €	50,00%	6 960,00 €	6 960,00 €					
Sous-total				80 000,00 €		4 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	16 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	22 016,00 €	11 024,00 €	6 960,00 €	0,00 €		
Rendurer des cours d'eau	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	213 904,30 €	0-15-25-40-20	0,00 €	32 085,65 €	53 476,08 €	85 561,72 €	42 780,86 €	55,00%	117 647,37 €	45,00%	96 256,94 €	96 256,94 €					
	Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	52 762,10 €	0-15-25-40-20	0,00 €	7 914,32 €	13 190,53 €	21 104,84 €	10 552,42 €	55,00%	29 019,16 €	45,00%	23 742,95 €	23 742,95 €					
	Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	113 833,60 €	0-15-25-40-20	0,00 €	17 000,04 €	28 333,40 €	45 333,44 €	22 666,72 €	55,00%	62 833,48 €	45,00%	51 000,12 €	51 000,12 €					
	Sous-total			380 000,00 €		0,00 €	57 000,00 €	95 000,00 €	152 000,00 €	76 000,00 €	55,00%	209 000,00 €	45,00%	171 000,00 €	96 256,94 €	23 742,95 €	51 000,12 €	0,00 €		
ogique	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	399 600,00 €	5-5-30-30-30	19 980,00 €	19 980,00 €	119 880,00 €	119 880,00 €	119 880,00 €	62,50%	249 750,00 €	37,50%	149 850,00 €	149 850,00 €					

Volet	Thématique	Action			TOTAL						Total financeurs									
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Répartition annuelle						Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant						
					Montant	% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026					2027					
Restaurer la continuité écol		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	118 800,00 €	5-5-30-30-30	5 940,00 €	5 940,00 €	35 640,00 €	35 640,00 €	35 640,00 €	62,50%	74 250,00 €	37,50%	44 550,00 €					
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	21 600,00 €	5-5-30-30-30	1 080,00 €	1 080,00 €	6 480,00 €	6 480,00 €	6 480,00 €	62,50%	13 500,00 €	37,50%	8 100,00 €					
		Sous-total				540 000,00 €		27 000,00 €	27 000,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €	62,50%	337 500,00 €	37,50%	202 500,00 €	149 850,00 €	44 550,00 €	8 100,00 €	0,00 €
		TOTAL				1 560 000,00 €		95 000,00 €	200 000,00 €	405 000,00 €	494 000,00 €	866 000,00 €	47,85%	746 500,00 €	52,15%	813 500,00 €	494 981,89 €	204 981,80 €	114 126,32 €	0,00 €
Diversifier des ripisylves		Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	152 667,30 €	5-15-25-35-20	7 633,37 €	22 900,10 €	38 166,83 €	53 433,56 €	30 533,46 €	50,00%	76 333,65 €	50,00%	76 333,65 €	76 333,65 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	98 131,50 €	5-15-25-35-20	4 906,58 €	14 719,73 €	24 532,88 €	34 346,03 €	19 626,30 €	50,00%	49 065,75 €	50,00%	49 065,75 €	49 065,75 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	29 201,20 €	5-15-25-35-20	1 460,06 €	4 380,18 €	7 300,30 €	10 220,42 €	5 840,24 €	50,00%	14 600,60 €	50,00%	14 600,60 €	14 600,60 €				
		Sous-total				280 000,00 €		14 000,00 €	42 000,00 €	70 000,00 €	98 000,00 €	56 000,00 €	50,00%	140 000,00 €	50,00%	140 000,00 €	76 333,65 €	49 065,75 €	14 600,60 €	0,00 €
Supprimer des peuplées en bord de cours d'eau		Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	37 239,10 €	10-75-5-5-5	3 723,91 €	27 929,33 €	1 861,96 €	1 861,96 €	1 861,96 €	50,00%	18 619,55 €	50,00%	18 619,55 €	18 619,55 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	☆	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	2 760,90 €	10-75-5-5-5	276,09 €	2 070,68 €	138,05 €	138,05 €	138,05 €	50,00%	1 380,45 €	50,00%	1 380,45 €	1 380,45 €				
		Sous-total				40 000,00 €		4 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	18 619,55 €	1 380,45 €	0,00 €	0,00 €
Limiter l'expansion des espèces envahissantes		Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	60 973,40 €	20-20-20-20-20	12 194,68 €	12 194,68 €	12 194,68 €	12 194,68 €	12 194,68 €	50,00%	30 486,70 €	50,00%	30 486,70 €	30 486,70 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	10 879,60 €	20-20-20-20-20	2 175,92 €	2 175,92 €	2 175,92 €	2 175,92 €	2 175,92 €	50,00%	5 439,80 €	50,00%	5 439,80 €	5 439,80 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	8 147,00 €	20-20-20-20-20	1 629,40 €	1 629,40 €	1 629,40 €	1 629,40 €	1 629,40 €	50,00%	4 073,50 €	50,00%	4 073,50 €	4 073,50 €				
		Sous-total				80 000,00 €		16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	30 486,70 €	5 439,80 €	4 073,50 €	0,00 €
Diversifier des habitats aquatiques		Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	93 146,50 €	5-15-25-35-20	4 657,33 €	13 971,98 €	23 286,63 €	32 601,28 €	18 629,30 €	55,00%	51 230,58 €	45,00%	41 915,93 €	41 915,93 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	☆	C.C. de Cère et Goul en Carladès	26 853,50 €	5-15-25-35-20	1 342,68 €	4 028,03 €	6 713,38 €	9 398,73 €	5 370,70 €	55,00%	14 769,43 €	45,00%	12 084,08 €	12 084,08 €				
		Sous-total				120 000,00 €		6 000,00 €	18 000,00 €	30 000,00 €	42 000,00 €	24 000,00 €	55,00%	66 000,00 €	45,00%	54 000,00 €	41 915,93 €	0,00 €	12 084,08 €	0,00 €
en vert		Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	20 000,00 €	0-25-25-25-25	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	10 000,00 €				

VEGETATION - BIODIVERSITE



Volet	Thématique	Action			TOTAL						Total financeurs									
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	% par an (5 ans)	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant					
							2023	2024	2025	2026	2027									
	Préserver et restaurer le trait	Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	☆	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	52 000,00 €	0-25-25-25-25	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	50,00%	26 000,00 €	50,00%	26 000,00 €					
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	☆	C.C. de Cère et Goul en Carladès	8 000,00 €	0-25-25-25-25	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	50,00%	4 000,00 €	50,00%	4 000,00 €					
		Sous-total				80 000,00 €		0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	10 000,00 €	26 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
		TOTAL				80 000,00 €		0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	50,00%	40 000,00 €	10 000,00 €	26 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
	Améliorer la connaissance sur les espaces patrimoniaux	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	22 016,00 €	10-75-5-5-5	2 201,60 €	16 512,00 €	1 100,80 €	1 100,80 €	1 100,80 €	55,00%	12 108,80 €	45,00%	9 907,20 €	9 907,20 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	11 024,00 €	10-75-5-5-5	1 102,40 €	8 268,00 €	551,20 €	551,20 €	551,20 €	55,00%	6 063,20 €	45,00%	4 960,80 €	4 960,80 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	6 960,00 €	10-75-5-5-5	696,00 €	5 220,00 €	348,00 €	348,00 €	348,00 €	55,00%	3 828,00 €	45,00%	3 132,00 €	3 132,00 €				
		Sous-total				40 000,00 €		4 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	55,00%	22 000,00 €	45,00%	18 000,00 €	9 907,20 €	4 960,80 €	3 132,00 €	0,00 €
TOTAL				40 000,00 €		4 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	55,00%	22 000,00 €	45,00%	18 000,00 €	9 907,20 €	4 960,80 €	3 132,00 €	0,00 €		
TOTAL				640 000,00 €		44 000,00 €	156 000,00 €	140 000,00 €	180 000,00 €	120 000,00 €	51,25%	328 000 €	48,75%	312 000 €	187 263 €	86 847 €	37 890 €	0 €		
	Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	209 152,00 €	15-35-20-15-15	31 372,80 €	73 203,20 €	41 830,40 €	31 372,80 €	31 372,80 €	55,00%	115 033,60 €	45,00%	94 118,40 €	94 118,40 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	104 728,00 €	15-35-20-15-15	15 709,20 €	36 654,80 €	20 945,60 €	15 709,20 €	15 709,20 €	55,00%	57 600,40 €	45,00%	47 127,60 €	47 127,60 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	66 120,00 €	15-35-20-15-15	9 918,00 €	23 142,00 €	13 224,00 €	9 918,00 €	9 918,00 €	55,00%	36 366,00 €	45,00%	29 754,00 €	29 754,00 €				
		Sous-total				380 000,00 €		57 000,00 €	133 000,00 €	76 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	55,00%	209 000,00 €	45,00%	171 000,00 €	94 118,40 €	47 127,60 €	29 754,00 €	0,00 €
TOTAL				380 000,00 €		57 000,00 €	133 000,00 €	76 000,00 €	57 000,00 €	57 000,00 €	55,00%	209 000,00 €	45,00%	171 000,00 €	94 118,40 €	47 127,60 €	29 754,00 €	0,00 €		
	Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	33 600,00 €	10-75-5-5-5	3 360,00 €	25 200,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €	1 680,00 €	50,00%	16 800,00 €	50,00%	16 800,00 €	16 800,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	4 800,00 €	10-75-5-5-5	480,00 €	3 600,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	50,00%	2 400,00 €	50,00%	2 400,00 €	2 400,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	9 600,00 €	10-75-5-5-5	960,00 €	7 200,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	50,00%	4 800,00 €	50,00%	4 800,00 €	4 800,00 €				
		Sous-total				48 000,00 €		4 800,00 €	36 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	50,00%	24 000,00 €	50,00%	24 000,00 €	16 800,00 €	2 400,00 €	4 800,00 €	0,00 €
TOTAL				48 000,00 €		4 800,00 €	36 000,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	50,00%	24 000,00 €	50,00%	24 000,00 €	16 800,00 €	2 400,00 €	4 800,00 €	0,00 €		
	qualité des milieux aquatiques	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	116 684,80 €	20-20-20-20-20	23 336,96 €	23 336,96 €	23 336,96 €	23 336,96 €	23 336,96 €	50,00%	58 342,40 €	50,00%	58 342,40 €	58 342,40 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtaigneraie Cantalienne	58 427,20 €	20-20-20-20-20	11 685,44 €	11 685,44 €	11 685,44 €	11 685,44 €	11 685,44 €	50,00%	29 213,60 €	50,00%	29 213,60 €	29 213,60 €				



Volet	Thématique	Action			TOTAL							Total financeurs								
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant						
						% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026					2027					
	Soutenir la	Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	36 888,00 €	20-20-20-20-20	7 377,60 €	7 377,60 €	7 377,60 €	7 377,60 €	7 377,60 €	50,00%	18 444,00 €	50,00%	18 444,00 €			18 444,00 €		
		Sous-total				212 000,00 €		42 400,00 €	42 400,00 €	42 400,00 €	42 400,00 €	42 400,00 €	50,00%	106 000,00 €	50,00%	106 000,00 €	58 342,40 €	29 213,60 €	18 444,00 €	0,00 €
	Gérer et limiter l'impact des inondations	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	140 000,00 €	10-35-25-20-10	14 000,00 €	49 000,00 €	35 000,00 €	28 000,00 €	14 000,00 €	50,00%	70 000,00 €	50,00%	70 000,00 €	70 000,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de la Châtagneraie Cantalienne	★	C.C. de la Châtagneraie Cantalienne	20 000,00 €	10-35-25-20-10	2 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	50,00%	10 000,00 €	10 000,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	40 000,00 €	10-35-25-20-10	4 000,00 €	14 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	20 000,00 €				
		Sous-total				200 000,00 €		20 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
	Nettoyer les déchets des rivières	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	☆	C.A. du Bassin d'Aurillac	25 776,00 €	20-20-20-20-20	5 155,20 €	5 155,20 €	5 155,20 €	5 155,20 €	5 155,20 €	50,00%	12 888,00 €	50,00%	12 888,00 €	12 888,00 €				
		Sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	☆	C.C. de Cère et Goul en Carladès	14 224,00 €	20-20-20-20-20	2 844,80 €	2 844,80 €	2 844,80 €	2 844,80 €	2 844,80 €	50,00%	7 112,00 €	50,00%	7 112,00 €	7 112,00 €				
		Sous-total				40 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	50,00%	20 000,00 €	12 888,00 €	0,00 €	7 112,00 €	0,00 €
	Gérer les eaux pluviales urbaines	Sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	450 000,00 €	20-20-20-20-20	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	50,00%	225 000,00 €	50,00%	225 000,00 €	225 000,00 €				
		Sous-total				450 000,00 €		90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	50,00%	225 000,00 €	50,00%	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Modernisation du Bassin d'Aurillac	Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels (travaux)	★	Privés	1 490 000,00 €			340 000,00 €	383 333,33 €	383 333,33 €	383 333,33 €	50,00%	745 000,00 €	50,00%	745 000,00 €				745 000,00 €	
		Mise aux normes du système d'épuration de Vézac bourg	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €					70,00%	910 000,00 €	30,00%	390 000,00 €	390 000,00 €				
		Déploiement d'une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	570 000,00 €	20-20-20-20-20	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	114 000,00 €	50,00%	285 000,00 €	50,00%	285 000,00 €	285 000,00 €				
		Maintien de la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie : mise en application du schéma directeur	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	2 500 000,00 €	20-20-20-20-20	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	50,00%	1 250 000,00 €	50,00%	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €				
Mise à niveau de l'automatisme des déversoirs d'orage sur le système d'épuration de Souleyrie, en conformité avec le nouvel arrêté		★	C.A. du Bassin d'Aurillac	50 000,00 €		50 000,00 €						50,00%	25 000,00 €	50,00%	25 000,00 €	25 000,00 €				
Amélioration du système d'assainissement collectif de Saint-Simon		★	C.A. du Bassin d'Aurillac	300 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €					70,00%	210 000,00 €	30,00%	90 000,00 €	90 000,00 €				

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

CCCC

CCDC



ID : 015-241500230-20230406-DEL_2023_058-DE

Volet	Thématique	Action			TOTAL							Total financeurs									
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant							
						% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026					2027						
QUALITE - QUANTITE	Améliorer les systèmes d'assainissement sur la Communauté d'Agglomération	Réhabilitation des branchements en privé	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	500 000,00 €	20-20-20-20-20	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	50,00%	250 000,00 €	50,00%	250 000,00 €				250 000,00 €		
		Extension de la capacité de la station d'épuration collective du Puy d'Esban	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	310 000,00 €		310 000,00 €					0,00%	0,00 €	100,00%	310 000,00 €	310 000,00 €				310 000,00 €	
		Suppression de la station d'épuration collective de Belbex (appel à projet)	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	250 000,00 €		250 000,00 €					53,20%	133 000,00 €	46,80%	117 000,00 €	117 000,00 €				117 000,00 €	
		Travaux de mise en séparatif et réduction des eaux claires parasites permanentes de Belbex	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	350 000,00 €		350 000,00 €					30,00%	105 000,00 €	70,00%	245 000,00 €	245 000,00 €				245 000,00 €	
		Déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) sur les systèmes d'assainissement collectifs	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	150 000,00 €		75 000,00 €	75 000,00 €				50,00%	75 000,00 €	50,00%	75 000,00 €	75 000,00 €				75 000,00 €	
		Etude diagnostic pour un schéma directeur sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon cabrière, Sansac bourg, Ytrac le Bex	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	250 000,00 €				125 000,00 €	125 000,00 €		80,00%	200 000,00 €	20,00%	50 000,00 €	50 000,00 €				50 000,00 €	
		Travaux sur les systèmes d'assainissement d'Arpajon cabrière, Sansac bourg, Ytrac le Bex	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	2 000 000,00 €						2 000 000,00 €	70,00%	1 400 000,00 €	30,00%	600 000,00 €	600 000,00 €				600 000,00 €	
		Etude diagnostic des systèmes d'assainissement de Saint-Paul-des-Landes	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	100 000,00 €						100 000,00 €	80,00%	80 000,00 €	20,00%	20 000,00 €	20 000,00 €				20 000,00 €	
		Sous-total				10 120 000,00 €			3 199 000,00 €	1 279 000,00 €	1 222 333,33 €	1 222 333,33 €	3 197 333,33 €	56,01%	5 668 000,00 €	43,99%	4 452 000,00 €	3 457 000,00 €	0,00 €	0,00 €	995 000,00 €
		QUALITE - QUANTITE	Améliorer les systèmes d'assainissement sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Castillonnaise	Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels (travaux)	★	Privés	610 000,00 €				203 333,33 €	203 333,33 €	203 333,33 €	50,00%	305 000,00 €	50,00%	305 000,00 €				305 000,00 €
Etudes et diagnostics des systèmes d'assainissement collectifs	★				0,00 €	20-20-20-20-20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!							
Travaux de reconstructions ou de réhabilitation de certains systèmes d'assainissement collectifs	★				0,00 €	20-20-20-20-20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!							
Sous-total				610 000,00 €			0,00 €	0,00 €	203 333,33 €	203 333,33 €	203 333,33 €	50,00%	305 000,00 €	50,00%	305 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	305 000,00 €		
QUALITE - QUANTITE	Améliorer les systèmes d'assainissement sur la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Castillonnaise	Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels (travaux)	★	Privés	240 000,00 €				80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	50,00%	120 000,00 €	50,00%	120 000,00 €				120 000,00 €		
		Réhabilitation du réseau d'eaux usées derrière la résidence Arvène à Vic-sur-Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	38 500,00 €		38 500,00 €					80,00%	30 800,00 €	20,00%	7 700,00 €	7 700,00 €			7 700,00 €		
		Création d'un réseau séparatif le long de l'avenue de la Promenade à Vic-sur-Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	240 000,00 €		240 000,00 €					80,00%	192 000,00 €	20,00%	48 000,00 €	48 000,00 €			48 000,00 €		



Volet	Thématique	Action			TOTAL							Total financeurs								
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant						
						% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026					2027					
Améliorer les systèmes d'assainissement sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès		Réhabilitation des réseaux des cités des Ponty et du 19 mars 1962 à Thiézac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	270 000,00 €		270 000,00 €					80,00%	216 000,00 €	20,00%	54 000,00 €			54 000,00 €		
		Travaux de réhabilitation des réseaux sur le centre Bourg de Vic-sur-Cère – tranche 1	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	130 000,00 €		130 000,00 €					80,00%	104 000,00 €	20,00%	26 000,00 €			26 000,00 €		
		Reprise du réseau sous le schéma de circulation de Vic-sur-Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	1 035 000,00 €			1 035 000,00 €				80,00%	828 000,00 €	20,00%	207 000,00 €			207 000,00 €		
		Reprise et réhabilitation du réseau en propriété privée – secteur des Aucans jusqu'à la cote de l'Ourquie sur la commune de Vic-sur-Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	163 428,00 €				163 428,00 €			80,00%	130 742,40 €	20,00%	32 685,60 €			32 685,60 €		
		Actualisation de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement de Vic-sur-Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	20 000,00 €				20 000,00 €			50,00%	10 000,00 €	50,00%	10 000,00 €			10 000,00 €		
		Suppression du déversoir d'orage n°1, réhabilitation ponctuelle sur le tronçon 2 et réhabilitation du tronçon 3 (commune de Saint-Jacques-des-Blats)	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	52 540,00 €				52 540,00 €			50,00%	26 270,00 €	50,00%	26 270,00 €			26 270,00 €		
		Reprise de l'étanchéité de regards du secteur de la gare et réhabilitation de la rue Kayrie sur la commune de Polminhac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	11 000,00 €					11 000,00 €		80,00%	8 800,00 €	20,00%	2 200,00 €			2 200,00 €		
		Réhabilitation du réseau de transfert sur Polminhac bourg	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	321 583,00 €					321 583,00 €		80,00%	257 266,40 €	20,00%	64 316,60 €			64 316,60 €		
		Campagne de mesures de débit / pollution sur la commune de Polminhac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	4 250,00 €					4 250,00 €		80,00%	3 400,00 €	20,00%	850,00 €			850,00 €		
		Création d'un filtre planté de roseaux à deux étages (900 équivalents habitants) sur la commune de Polminhac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	985 600,00 €						985 600,00 €	80,00%	788 480,00 €	20,00%	197 120,00 €			197 120,00 €		
Sous-total					3 511 901,00 €		678 500,00 €	1 035 000,00 €	913 968,00 €	416 883,00 €	1 065 600,00 €	77,83%	2 715 758,80 €	22,67%	796 142,20 €	0,00 €	0,00 €	676 142,20 €	120 000,00 €	
Villages aquatiques sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac		Travaux de réhabilitation des captages d'eau et autres travaux liés aux procédures de DUP des captages d'eau potable de la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	1 630 000,00 €			407 500,00 €	407 500,00 €	407 500,00 €	407 500,00 €	68,40%	1 115 000,00 €	31,60%	515 000,00 €	515 000,00 €			515 000,00 €	
		Etude d'actualisation des bilans besoins ressources en eau potable sur la CABA, renforcement des ressources du Grand Réseau et mesures d'adaptation aux évolutions liées au réchauffement climatique	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	200 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €				50,00%	100 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	100 000,00 €			100 000,00 €	
		Réhabilitation, sécurisation de la chambre de Clovières et reprise de la travée de rivière au pont de Mousset commune de Velze	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	954 998,00 €		954 998,00 €					51,27%	489 665,80 €	48,73%	465 332,20 €	465 332,20 €			465 332,20 €	
		Programme de renouvellement des réseaux et de réduction des fuites sur la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	7 500 000,00 €	20-20-20-20-20	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	0,00 €	100,00%	7 500 000,00 €	7 500 000,00 €			7 500 000,00 €	

Volet	Thématique	Action			TOTAL						Total financeurs										
					Répartition annuelle						Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant	CABA	CCCC	CCCCG	Autres			
		Intitulé	Priorité	Maitre(s) d'ouvrage	Montant	% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026									2027		
Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable et réduction des fuites sur la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	1 000 000,00 €		500 000,00 €	500 000,00 €				10,00%	100 000,00 €	90,00%	900 000,00 €	900 000,00 €					
		Pose de sondes multiparamètres et de compteurs de sectorisation permettant la prélocalisation des fuites sur le réseau de distribution de la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	650 000,00 €	20-20-20-20-20	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €		50,00%	325 000,00 €	50,00%	325 000,00 €	325 000,00 €				
		Déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAD) sur les systèmes d'eau potable	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	150 000,00 €		75 000,00 €	75 000,00 €					50,00%	75 000,00 €	50,00%	75 000,00 €	75 000,00 €				
		Acquisition foncière des périmètres de protection immédiats et indemnisation des servitudes des périmètres rapprochés sur la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	250 000,00 €	20-20-20-20-20	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		80,00%	200 000,00 €	20,00%	50 000,00 €	50 000,00 €				
		Interconnexion entre le réseau de distribution de Vézac et le Grand Réseau d'Aurillac-Arpaïen	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	500 000,00 €			250 000,00 €	250 000,00 €				59,00%	295 000,00 €	41,00%	205 000,00 €	205 000,00 €				
	Sous-total				12 834 998,00 €		2 809 998,00 €	3 012 500,00 €	2 837 500,00 €	2 087 500,00 €	2 087 500,00 €		21,03%	2 699 665,80 €	78,97%	10 135 932,20 €	10 135 932,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Etudes			0,00 €	20-20-20-20-20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!						
			Travaux			0,00 €	20-20-20-20-20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!						
	Sous-total				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		#DIV/0!	0,00 €	#DIV/0!			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès	Remplacement du réseau des cités des Ponty et du 19 mars 1962 à Thiézac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	195 684,75 €		195 684,75 €					25,00%	48 921,19 €	75,00%	146 763,56 €			146 763,56 €		
			Interconnexion - Saint Jacques des Blats	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	702 166,00 €		702 166,00 €						80,00%	561 732,80 €	20,00%	140 433,20 €			140 433,20 €	
			Travaux de réhabilitation des réseaux sur le centre Bourg de Vic-sur-Cère - tranche 1	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	199 979,00 €		199 979,00 €						67,50%	134 985,83 €	32,50%	64 993,18 €			64 993,18 €	
			Reprise du réseau sous le schéma de circulation de Vie sur Cère	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	569 100,00 €			569 100,00 €					0,00%	0,00 €	100,00%	569 100,00 €			569 100,00 €	
			Reprise du réseau lotissement des Prades - Pelmihac	★	C.C. de Cère et Goul en Carladès	221 300,00 €					221 300,00 €			25,00%	55 325,00 €	75,00%	165 975,00 €			165 975,00 €	
			Sous-total				1 888 229,75 €		1 097 829,75 €	569 100,00 €	0,00 €	221 300,00 €	0,00 €		42,42%	800 964,81 €	57,58%	1 087 264,94 €	0,00 €	0,00 €	1 087 264,94 €
TOTAL				30 295 128,75 €		8 007 527,75 €	6 275 000,00 €	4 847 934,67 €	4 391 099,67 €	6 773 566,67 €		42,49%	12 873 389 €	57,51%	17 421 739 €	14 069 481 €	88 741 €	1 843 517 €	1 420 000 €		

Volet	Thématique	Action			TOTAL						Total financeurs								
		Intitulé	Priorité	Maître(s) d'ouvrage	Montant	Répartition annuelle					Taux sur montant total	Montant	Taux sur montant total	Montant	CABA	CCCC	CCGC	Autres	
						% par an (5 ans)	2023	2024	2025	2026									2027
ANIMATION	Travailler avec les forestiers, les agriculteurs pour des pratiques plus respectueuses des milieux aquatiques	★	C.A. du Bassin d'Aurillac / C.C. de la Châtaigneraine Cantalienne / C.C. de Cère et Goul en Carladès	0,00 €	20-20-20-20-20	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#VALEUR!	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
				Sous-total	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#VALEUR!	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Animer, sensibiliser, communiquer	★	C.A. du Bassin d'Aurillac / C.C. de la Châtaigneraine Cantalienne / C.C. de Cère et Goul en Carladès	160 000,00 €	20-20-20-20-20	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	59,37%	94 992,00 €	40,63%	65 008,00 €	35 780,40 €	17 916,20 €	11 311,39 €	
				Sous-total	160 000,00 €		32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	59,37%	94 992,00 €	40,63%	65 008,00 €	35 780,40 €	17 916,20 €	11 311,39 €
	Fonctionnement	Animer le Contrat de Progrès Territorial	★	C.A. du Bassin d'Aurillac / C.C. de la Châtaigneraine Cantalienne / C.C. de Cère et Goul en Carladès	734 666,67 €		126 666,67 €	152 000,00 €	152 000,00 €	152 000,00 €	152 000,00 €	69,99%	514 193,20 €	30,01%	220 473,47 €	121 348,60 €	60 762,49 €	38 362,38 €	
		Déployer et exploiter une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA	★	C.A. du Bassin d'Aurillac	180 000,00 €		20 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	50,00%	90 000,00 €	50,00%	90 000,00 €	90 000,00 €			
		Animer les opérations groupées de réhabilitation des ANC	★	C.A. du Bassin d'Aurillac / C.C. de la Châtaigneraine Cantalienne / C.C. de Cère et Goul en Carladès	90 000,00 €		10 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	44,44%	40 000,00 €	55,56%	50 000,00 €	28 835,00 €	15 335,00 €	5 835,00 €	
		Sous-total			1 004 666,67 €		156 666,67 €	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	212 000,00 €	64,12%	644 193,20 €	35,88%	360 473,47 €	121 348,60 €	60 762,49 €	38 362,38 €	0,00 €
		TOTAL			1 164 666,67 €		188 666,67 €	244 000,00 €	244 000,00 €	244 000,00 €	244 000,00 €	63,47%	739 185 €	36,53%	425 481,47 €	157 129,00 €	78 678,69 €	49 678,78 €	0,00 €
					33 659 795,42 €		8 335 194,42 €	6 875 000,00 €	5 636 984,67 €	5 309 099,67 €	7 503 566,67 €	43,63%	14 687 075 €	56,37%	18 972 721 €	14 908 265 €	459 248 €	2 045 207 €	1 420 000 €

Synthèse des dépenses sur l'ensemble du bassin versant Cère amont

HYDROMORPHOLOGIE										
Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Limiter la divagation du bétail dans les cours d'eau	320 000 €	16 000 €	48 000 €	80 000 €	112 000 €	64 000 €	50,0%	160 000 €	50,0%	160 000 €
Réaliser des travaux d'urgence en milieux aquatiques	240 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	0,0%	0 €	100,0%	240 000 €
Accompagner certains travaux de reprise de berges	80 000 €	4 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	16 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Renaturer des cours d'eau	380 000 €	0 €	57 000 €	95 000 €	152 000 €	76 000 €	55,0%	209 000 €	45,0%	171 000 €
Restaurer la continuité écologique	540 000 €	27 000 €	27 000 €	162 000 €	162 000 €	162 000 €	62,5%	337 500 €	37,5%	202 500 €
TOTAL	1 560 000 €	95 000 €	200 000 €	405 000 €	494 000 €	366 000 €	47,9%	746 500 €	52,1%	813 500 €

VEGETATION & BIODIVERSITE

Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Diversifier des ripisylves	280 000 €	14 000 €	42 000 €	70 000 €	98 000 €	56 000 €	50,0%	140 000 €	50,0%	140 000 €
Supprimer des peupleraies en bord de cours d'eau	40 000 €	4 000 €	30 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	50,0%	20 000 €	50,0%	20 000 €
Limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes	80 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Diversifier des habitats aquatiques	120 000 €	6 000 €	18 000 €	30 000 €	42 000 €	24 000 €	55,0%	66 000 €	45,0%	54 000 €
Préserver et restaurer la trame verte	80 000 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	50,0%	40 000 €	50,0%	40 000 €
Améliorer la connaissance sur les espèces patrimoniales	40 000 €	4 000 €	30 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	55,0%	22 000 €	45,0%	18 000 €
TOTAL	640 000 €	44 000 €	156 000 €	140 000 €	180 000 €	120 000 €	51,3%	328 000 €	48,8%	312 000 €

QUALITE & QUANTITE										
Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Gérer des zones humides : biodiversité et stockage naturel de l'eau	380 000 €	57 000 €	133 000 €	76 000 €	57 000 €	57 000 €	55,0%	209 000 €	45,0%	171 000 €
Suivre l'état quantitatif des milieux aquatiques	48 000 €	4 800 €	36 000 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	50,0%	24 000 €	50,0%	24 000 €
Suivre la qualité des milieux aquatiques	212 000 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	42 400 €	50,0%	106 000 €	50,0%	106 000 €
Gérer et limiter l'impact des inondations	200 000 €	20 000 €	70 000 €	50 000 €	40 000 €	20 000 €	50,0%	100 000 €	50,0%	100 000 €
Retirer les déchets des rivières	40 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	50,0%	20 000 €	50,0%	20 000 €
Gérer les eaux pluviales urbaines	450 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	50,0%	225 000 €	50,0%	225 000 €
Améliorer les systèmes d'assainissement (collectifs et individuels)	14 241 901 €	3 877 500 €	2 314 000 €	1 741 635 €	1 842 500 €	4 466 267 €	61,0%	8 688 759 €	39,0%	5 553 142 €
Assurer l'alimentation en eau potable des populations avec une prise en compte optimale des milieux aquatiques	14 723 228 €	3 907 828 €	3 581 600 €	2 837 500 €	2 308 800 €	2 087 500 €	23,8%	3 500 631 €	76,2%	11 222 597 €
TOTAL	30 295 129 €	8 007 528 €	6 275 000 €	4 847 935 €	4 391 100 €	6 773 567 €	42,5%	12 873 389 €	57,5%	17 421 740 €

ANIMATION

Thématique	TOTAL						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
Travailler avec les forestiers, les agriculteurs, pour des pratiques plus respectueuses des milieux aquatiques	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0		0 €
Animer, sensibiliser, communiquer	160 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	59,4%	94 992 €	40,6%	65 008 €
Animer le Contrat de Progrès Territorial	734 667 €	126 667 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	152 000 €	70,0%	514 193 €	30,0%	220 473 €
Déployer et exploiter une instrumentation de diagnostic permanent sur les stations d'épurations collectives, les postes de relevage et les réseaux de la CABA	180 000 €	20 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	50,0%	90 000 €	50,0%	90 000 €
Animer les opérations groupées de réhabilitation des ANC	90 000 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	44,4%	40 000 €	55,6%	50 000 €
TOTAL	1 164 667 €	188 667 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	63,5%	739 185 €	36,5%	425 481 €

Thématique	Dépenses totales						Total financeurs			
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
HYDROMORPHOLOGIE	1 560 000 €	95 000 €	200 000 €	405 000 €	494 000 €	366 000 €	47,9%	746 500 €	52,1%	813 500 €
VEGETATION & BIODIVERSITE	640 000 €	44 000 €	156 000 €	140 000 €	180 000 €	120 000 €	51,3%	328 000 €	48,8%	312 000 €
QUALITE & QUANTITE	30 295 129 €	8 007 528 €	6 275 000 €	4 847 935 €	4 391 100 €	6 773 567 €	42,5%	12 873 389 €	57,5%	17 421 740 €
ANIMATION	1 164 667 €	188 667 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	244 000 €	63,5%	739 185 €	36,5%	425 481 €
Total des dépenses	33 659 796 €	8 335 194 €	6 875 000 €	5 636 935 €	5 309 100 €	7 503 567 €	43,6%	14 687 075 €	56,4%	18 972 721 €
Aides financeurs	14 687 075 €	3 590 412 €	2 996 968 €	2 480 459 €	2 349 424 €	3 269 811 €				
Autofinancement	18 972 721 €	4 698 226 €	3 875 171 €	3 177 321 €	2 992 534 €	4 229 469 €				

Thématique	Autofinancement					
	Total	2023	2024	2025	2026	2027
HYDROMORPHOLOGIE	813 500 €	49 540 €	104 295 €	211 197 €	257 608 €	190 860 €
VEGETATION & BIODIVERSITE	312 000 €	21 450 €	76 050 €	68 250 €	87 750 €	58 500 €
QUALITE & QUANTITE	17 421 740 €	4 604 868 €	3 608 548 €	2 787 889 €	2 525 178 €	3 895 257 €
ANIMATION	425 481 €	68 925 €	89 139 €	89 139 €	89 139 €	89 139 €
Total	18 972 721 €	4 744 782 €	3 878 032 €	3 156 475 €	2 959 676 €	4 233 756 €

Part Grand Cycle

Thématique	Dépenses totales						Total financeurs		Autofinancement	
	Montant	2023	2024	2025	2026	2027	Taux	Montant	Taux	Montant
HYDROMORPHOLOGIE	1 560 000 €	95 000 €	200 000 €	405 000 €	494 000 €	366 000 €	47,9%	746 500 €	52,1%	813 500 €
VEGETATION & BIODIVERSITE	640 000 €	44 000 €	156 000 €	140 000 €	180 000 €	120 000 €	51,3%	328 000 €	48,8%	312 000 €
QUALITE & QUANTITE	880 000 €	132 200 €	289 400 €	178 800 €	149 800 €	129 800 €	52,2%	459 000 €	47,8%	421 000 €
ANIMATION	1 164 667 €	10 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	63,5%	739 185 €	36,5%	425 481 €
Total des dépenses	4 244 667 €	281 200 €	665 400 €	743 800 €	843 800 €	635 800 €	53,5%	2 272 685 €	46,5%	1 971 981 €
Aides financeurs	1 590 621 €	143 311 €	339 297 €	371 507 €	419 469 €	317 036 €				
Autofinancement	1 971 981 €	130 640 €	309 131 €	345 554 €	392 011 €	295 379 €				

GENERAL AVEC FONCTIONNEMENT

	CABA						BASSIN CERE AMONT					
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Agence de l'Eau Adour-Garonne	2 067 089,61 €	1 452 321,09 €	1 388 145,27 €	1 295 667,28 €	2 620 614,07 €	8 823 837,33 €	2 801 460,03 €	2 121 773,20 €	1 818 290,53 €	1 798 723,03 €	3 409 106,53 €	11 949 353,33 €
Conseil Départemental du Cantal	106 443,44 €	160 302,30 €	160 302,30 €	87 802,30 €	87 802,30 €	602 652,66 €	284 627,39 €	170 760,01 €	170 760,01 €	153 585,01 €	98 260,01 €	877 992,41 €
DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	203 550,00 €	310 500,00 €	49 028,40 €	101 049,90 €	295 680,00 €	959 808,30 €
CRTE - DSIL	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €	610 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 420,60 €
FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEADER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FDPMA 15	2 411,09 €	7 288,14 €	8 981,70 €	10 528,83 €	7 691,19 €	36 900,94 €	4 025,00 €	12 575,00 €	14 200,00 €	16 700,00 €	12 000,00 €	59 500,00 €
AAPPMA Aurillac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Vic	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Châtaigneraie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Laroquebrou	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chambre d'agriculture du Cantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EDF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commune(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Privé(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	7 000,00 €	24 500,00 €	17 500,00 €	14 000,00 €	7 000,00 €	70 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	2 532 944,13 €	1 644 411,54 €	1 574 929,27 €	1 407 998,41 €	2 723 107,57 €	9 883 390,92 €	3 914 083,02 €	2 650 608,21 €	2 077 278,94 €	2 090 057,94 €	3 825 046,54 €	14 557 074,64 €

GENERAL AVEC FONCTIONNEMENT

	CCCC						BASSIN CERE AMONT					
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Agence de l'Eau Adour-Garonne	49 448,28 €	93 437,72 €	212 061,84 €	224 259,45 €	202 144,05 €	781 351,34 €	2 801 460,03 €	2 121 773,20 €	1 818 290,53 €	1 798 723,03 €	3 409 106,53 €	11 949 353,33 €
Conseil Départemental du Cantal	5 479,78 €	6 410,46 €	6 410,46 €	6 410,46 €	6 410,46 €	31 121,63 €	284 627,39 €	170 760,01 €	170 760,01 €	153 585,01 €	98 260,01 €	877 992,41 €
DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	203 550,00 €	310 500,00 €	49 028,40 €	101 049,90 €	295 680,00 €	959 808,30 €
CRTE - DSIL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 420,60 €
FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEADER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FDPMA 15	989,08 €	2 790,36 €	2 625,37 €	2 759,26 €	2 231,64 €	11 395,71 €	4 025,00 €	12 575,00 €	14 200,00 €	16 700,00 €	12 000,00 €	59 500,00 €
AAPPMA Aurillac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Vic	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Châtaigneraie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Laroquebrou	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chambre d'agriculture du Cantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EDF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commune(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Privé(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	1 000,00 €	3 500,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	56 917,14 €	106 138,54 €	223 597,66 €	235 429,18 €	211 786,16 €	833 868,68 €	3 914 083,02 €	2 650 608,21 €	2 077 278,94 €	2 090 057,94 €	3 825 046,54 €	14 557 074,64 €

GENERAL AVEC FONCTIONNEMENT

	CCCGC						BASSIN CERE AMONT					
	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Agence de l'Eau Adour-Garonne	684 922,14 €	576 014,39 €	218 083,42 €	278 796,30 €	586 348,41 €	2 344 164,66 €	2 801 460,03 €	2 121 773,20 €	1 818 290,53 €	1 798 723,03 €	3 409 106,53 €	11 949 353,33 €
Conseil Départemental du Cantal	172 704,17 €	4 047,24 €	4 047,24 €	59 372,24 €	4 047,24 €	244 218,13 €	284 627,39 €	170 760,01 €	170 760,01 €	153 585,01 €	98 260,01 €	877 992,41 €
DETR	203 550,00 €	310 500,00 €	49 028,40 €	101 049,90 €	295 680,00 €	959 808,30 €	203 550,00 €	310 500,00 €	49 028,40 €	101 049,90 €	295 680,00 €	959 808,30 €
CRTE - DSIL	260 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	260 420,60 €	610 420,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	610 420,60 €
FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FEADER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FDPMA 15	624,83 €	2 496,50 €	2 592,94 €	3 411,91 €	2 077,17 €	11 203,36 €	4 025,00 €	12 575,00 €	14 200,00 €	16 700,00 €	12 000,00 €	59 500,00 €
AAPPMA Aurillac	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Vic	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Châtaigneraie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AAPPMA Laroquebrou	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chambre d'agriculture du Cantal	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EDF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Commune(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Privé(s)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	2 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	35 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	100 000,00 €
TOTAL	1 324 221,74 €	900 058,13 €	278 752,00 €	446 630,35 €	890 152,82 €	3 839 815,04 €	3 914 083,02 €	2 650 608,21 €	2 077 278,94 €	2 090 057,94 €	3 825 046,54 €	14 557 074,64 €